Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mardi 15 juin 1971, 87e année, no 138, 84 pages, 6 cahiers ★★★ 10¢

Un acquittement pour Gagnon, Larue-Langlois

par Conrad BERNIER

Jacques Larue-Langlois et Charles Gagnon ont été acquittés, ce matin, de l'accusation de conspiration séditieuse sous laquelle ils subissaient leur procès depuis six semaines.

Le jury, qui délibérait depuis vendredi dernier, s'est finalement entendu pour rendre son verdict d'acquittement dans une atmosphère très tendue.

Quelque 20 minutes plus tard, Charles Gagnon obtenait un cautionnement de $950 alors que Larue-Langlois reprenait le chemin des cellules, en attendant son procès sous d'autres chefs d'accusation.

Jurés détendus

C'est à 10 h. 10 que les jurés, visiblement détendus, sont entrés dans la

Voir ACQUITTEMENT, page A 6

Québec ne sacrifiera pas ses objectifs fondamentaux

par Gilles DAOUST
envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Reprenant ni plus ni moins le ton qu'adoptait jadis l'un de ses prédécesseurs aux conférences constitutionnelles, celui de M. Daniel Johnson, le premier ministre Robert Bourassa, dans un discours très ferme à la conférence de Victoria a réaffirmé, hier, que la population du Québec n'accepterait jamais, au niveau de la réforme constitutionnelle, de sacrifier à l'impatience des autres gouvernements canadiens ses objectifs fondamentaux : une révision en substance de la constitution et un nouveau partage des pouvoirs législatifs et fiscaux.

Cele veut dire en gros, et M. Bourassa l'a déclaré par le suite encore plus catégoriquement que d'habitude aux journalistes, que le gouvernement québécois refusera de dire "oui" à la formule d'amendement constitutionnel Trudeau-Turner aussi longtemps qu'il n'aura pas eu gain de cause au niveau de ses revendications en matière de politique sociale. Le premier ministre n'entend même pas soumettre ladite formule à l'Assemblée nationale tant que ne sera pas établi, préférablement par voie d'amendement à l'article 94A de la constitution, un nouveau partage des pouvoirs en matière de sécurité sociale.

Ce n'est qu'aujourd'hui, toutefois, qu'il doit être véritablement question de politique sociale à Victoria. Mais, dès hier, M. Bourassa a qualifié de "pas en avant du fédéral" un commentaire de M. P. E. Trudeau au discours inaugural québécois selon lequel Ottawa serait prêt à accorder la primauté législative au Québec en certains secteurs de la politique sociale.

Mais, selon certaines informations obtenues en fin de journée, il est loin d'être assuré que cette primauté serait doublée de transferts fiscaux. C'est cette situation qui fait croire à la plupart des observateurs à la conférence que le Québec, d'ores et déjà, surtout après la réception froide faite à ses demande dans le discours d'ouverture de M. Trudeau, n'est pas près d'obtenir satisfaction à Victoria.

La décentralisation

De son côté, M. Bourassa, dans son discours d'ouverture, a rappelé que le Québec, initiateur de la révision constitutionnelle, avait toujours deux préoccupations fondamentales: la responsabilité générale d'assumer le mieux-être de sa population et la responsabilité particulière quant à l'avenir culturel de la population québécoise. Ces responsabilités impliquent qu'on ne s'occupe pas que de formules d'amendement mais surtout des solutions aux problèmes de substance.

Les provinces en général et le Qué-

Voir QUEBEC en page A 6

• *Autres informations et photos* — pages A 2, A 5 et C 1

Coups de feu près de la maison du juge Barbeau

Un agent de l'escouade de sécurité de la Sûreté du Québec, qui montait la garde près de la demeure du juge Alphonse Barbeau, au 541, rue Dunlop, à Outremont, a fait feu à deux reprises, tôt ce matin, en direction d'un individu d'allure suspecte qui rôdait près de la maison.

L'incident est survenu vers 3 h. 30 ce matin. L'individu qui n'a pas été atteint par les balles du policier, a pris la fuite à pied et le policier n'a pu le rejoindre.

Les agents de la SQ qui poursuivent l'enquête sur cette affaire ignorent présentement s'il existe un lien entre cet incident et la condamnation à la prison à vie de Francis Simard, mem-

Voir COUPS DE FEU, page A 6

La police de Détroit cherche quatre suspects

DETROIT (PA, AFP) — Les enquêteurs de la section des homicides de la police de Détroit recherchent actuellement quatre individus en rapport avec l'assassinat de sept personnes, commis lundi matin, crimes que la police qualifie de plus sanglant massacre de l'histoire du crime à Détroit.

Les victimes, trois hommes et quatre femmes, dont l'âge varie de 18 à 27 ans, ont été tuées des balles alors qu'un autre homme a été grièvement blessé, vers 4 h. 30 lundi matin, dans une maison du quartier noir de Détroit que la police croit être un centre

Voir LA POLICE, page A 6



téléphoto PC

Pour la postérité — Si les conférences fédérales-provinciales fournissent l'occasion aux politiciens de tenir des propos savants sur des sujets fort sérieux, elles sont aussi l'occasion, pour de vieilles connaissances, d'échanger de bons mots. Le premier ministre W.A.C. Bennett (à gauche), qui accueille les autres représentants, cause ici avec MM. Trudeau et Bourassa, avant de pénétrer dans la salle des délibérations.

Québec devra financer sa législation sociale s'il en a la primauté

par Pierre-C. O'NEIL
envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Le premier ministre Trudeau a semé la confusion, hier, sur la direction prise par les travaux de la conférence de Victoria en annonçant d'abord que son gouvernement était disposé à reconnaitre à Québec la primauté dans le domaine de la législation sociale mais en ajoutant plus tard que c'est le Québec qui devrait recueillir les sommes nécessaires pour financer l'exercice de cette primauté.

Ainsi donc, la position du gouvernement fédéral s'est illustrée hier en trois temps.

1—Dans sa déclaration d'ouverture, le premier ministre a dit que les revendications du Québec entraineraient une érosion des pouvoirs du gouvernement fédéral, qu'elles empêcheraient le gouvernement de Québec de mettre au point des programmes aussi généreux que ceux qu'il finance conjointement aujourd'hui avec le gouvernement fédéral, mais qu'Ottawa restait disposé à amender certains programmes sociaux aussi bien que la constitution elle-même pour tenter de satisfaire à une partie des exigences du Québec.

2—Après la séance du matin, M. Trudeau a déclaré que les perspectives d'accord étaient bonnes, parce que son gouvernement était disposé à accepter trois revendications québécoises:

a) celle de la concurrence des juridictions dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu;

b) celle du principe de la consultation préalable entre les gouvernements, principe que M. Trudeau est disposé à consacrer par voie constitutionnelle;

c) celle de la primauté du pouvoir provincial dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu.

3—Hier soir, après la deuxième séance de travail, il devait préciser que cette primauté doit se conjuguer avec la responsabilité pour la province de financer l'exercice de cette primauté.

Pour se situer dans cette jungle rappelons que lorsqu'il parle de primauté dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu, M. Trudeau parle des programmes suivants — si on se reporte au document fédéral intitulé "Sécurité du revenu et services sociaux": régimes de rentes, assurance contre les accidents du travail, assurance-chômage, allocations familiales, sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, assistance sociale.

Dans ce document, le gouvernement fédéral proposait qu'il ait des pouvoirs concurrents de faire des versements

Voir LEGISLATION page A 6

sommaire

Annonces classées : C 2 à C 13
Arts et Lettres : F 8 / F 9
Bandes dessinées : F 10
Cinéma : F 8
Décès, naissances, etc. : F 13
Economie : F 1 à F 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateurs ! : C 11
Horoscope : B 11
Information canadienne : A 2 / C 1 / F 10 F 12 / F 14
Informations étrangères : B 1
La bonne table : B 2 / B 3
L'auto : D 6 à D 10
Les secrets de polichinelle : B 8
Loto-Presse : F 12
Mots croisés : C 5
"Mot-mystère" : C 14
Radio et télévision : F 8
Sports : D 1 à D 5 / D 10 à D 13
Tribunaux : A 9
Vivre aujourd'hui : B 4 à B 11
Votre médecin : B 8

SUPER 8 LOTO $1
Offrez des billets de SUPER-LOTO pour la Fête des Pères.
PREMIER PRIX:
$200,000.
TIRAGE: 21 JUIN

AUJOURD'HUI

• *Jacques Duval : à 173 m/h sous les yeux de la police* — page D 6

la bonne table

• *Pour la pâtisserie, un peu d'huile* — page B 2

• *Saint-Michel-des-Saints engage la guerre du bois* — page A 12

hebdo/ économie & finance — cahier F

• *Trois-Rivières se cherche une nouvelle vocation* — page F 4

Le Times dit non à Washington

NEW YORK (PA-Reuter-AFP) — Le "New York Times" annonce aujourd'hui qu'en dépit d'une menace d'injonction, il "décline respectueusement" la sommation du département de la Justice réclamant la cessation de la publication des dossiers secrets du Pentagone sur la guerre du Vietnam.

Le procureur général John Mitchell a confirmé ce matin que le département de la Justice réclamera plus tard dans la journée une injonction pour forcer le journal newyorkais à cesser la publication des documents secrets. Le gouvernement s'adressera à la Cour de district de Manhattan, où sont situés les bureaux du Times, pour obtenir une injonction temporaire en attendant l'audition de la requête pour une injonction permanente. M. Mitchell a justifié cette action en disant que la publication d'autres extraits des documents pourrait causer "un tort irréparable à la défense nationale". Les articles déjà publiés, a-t-il dit, "ont déjà porté préjudice aux intérêts de la défense des Etats-Unis".

Pendant que le journal refuse de céder aux pressions de l'administration, une vaste enquête a été instituée pour découvrir la ou les personnes qui ont remis au "New York Times" les documents qui, selon les "colombes" du Sénat, fournissent la preuve que l'ancien président Johnson a, par fourberie, impliqué davantage les Etats-Unis dans le conflit indochinois.

Le FBI est entré en action et ses agents ont entrepris d'interroger des fonctionnaires gouvernementaux après que le secrétaire à la Défense, M. Melvin R. Laird, eut déclaré que la remise de ces documents au journal newyorkais constituait une violation des lois sur la sécurité nationale.

M. Laird a affirmé qu'il ne sera probablement pas difficile de trouver le ou les responsables, le nombre des exemplaires de ces dosssiers étant très restreint. Un porte-parole du Pentagone a précisé qu'il n'y en avait tout au plus une douzaine.

Dans un télégramme adressé au "New York Times", le procureur général, M. John N. Mitchell, a sommé hier soir le journal d'interrompre la publication des documents. Il a allégué que cela pourrait causer un tort irréparable à la défense des Etats-Unis.

Le télégramme a été reçu au jour-

Voir LE TIMES, page A 6

• *En avril 1965, Johnson engageait les forces de terre dans la guerre* — page B 1

Québec achète l'île Bonaventure

RIMOUSKI (PC) — La célèbre ile Bonaventure, près de Percé, en Gaspésie, vient d'être acquise de propriétaires particuliers, au coût de $300,000 par le gouvernement du Québec qui espère ainsi assurer la protection de nombreuses espèces d'oiseaux pélagiques qui ont choisi l'île pour y nidifier.

C'est le ministre responsable de l'ODEQ (Office de développement de l'est du Québec), M. Maurice Tessier, qui a annoncé la nouvelle, dimanche, à Rimouski, à l'occasion du congrès du CRD (Conseil régional de développement) de l'Est du Québec.

On sait que l'île Bonaventure, d'une longueur de deux milles par autant de largeur, est située à trois milles du village de Percé, dans le golfe St-Laurent, et constitue un attrait touristique reconnu depuis de nombreuses années au même titre que le rocher Percé.

Chaque été, des milliers de touristes se rendent jusqu'à l'île à bord de bateaux de plaisance et y descendent, afin d'admirer environ 10 espèces différentes d'oiseaux de mer nichés dans les falaises.

météo

Ensoleillé. Demain, plus chaud.
Max. 70° Min. 45° • Détails à la page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : 0.03 partie par million.
Niveau tolérable : 0.10.
Monoxyde de carbone : 7 parties par million.
Niveau tolérable : 10.

Le rendez-vous constitutionnel de Victoria

Aucun appui direct des provinces au Québec

par Maurice GIROUX

VICTORIA — Soit qu'ils n'aient pas encore très bien compris le sens des demandes formulées par le Québec, soit qu'ils prêtent un intérêt très secondaire aux questions constitutionnelles proprement dites, la plupart des premiers ministres provinciaux ont écarté de la main, hier matin, au cours des déclarations publiques marquant l'ouverture de la 7ème conférence constitutionnelle, toute idée d'apporter des changements profonds dans le partage des pouvoirs en matière de sécurité sociale.

Même si les provinces ont en main, depuis vendredi dernier, un document de quinze pages expliquant les conséquences qu'auraient pour chacune d'entre elles les modifications proposées par le Québec à l'article 94A de la Constitution, aucune d'entre elles n'a encore manifesté clairement et publiquement un appui direct à la proposition québécoise.

Seule l'Alberta, par la voix de son premier ministre, M. Harry Strom, a vigoureusement réclamé un contrôle des gouvernements provinciaux sur la politique sociale, afin, selon lui, de conserver quelques vestiges d'indépendance aux provinces. Mais M. Strom n'a pas indiqué clairement qu'il désirait, pour arriver à cette fin, un amendement à la constitution.

Le premier ministre albertain a dénoncé le système des programmes à frais partagés, qui obligent les provinces à encourir certaines responsabilités financières trop lourdes, et il a demandé que l'on mette fin graduellement à ces programmes. Une équivalence fiscale serait alors donnée aux provinces. M. Strom a déclaré que le déséquilibre entre les devoirs et les ressources financières des provinces rendait illusoire, à l'heure actuelle, la pratique d'un véritable fédéralisme.

Une autre province, l'Ontario, a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre activement les travaux déjà entrepris en matière de revision constitutionnelle. M. William Davis, nouveau premier ministre ontarien, a brossé en termes très généraux, sans aborder la question de la politique sociale ni celle de la formule d'amendement, les besoins actuels d'un nouveau fédéralisme, que ce soit par une ré-allocation des sources de revenus, par une consultation fédérale-provinciale plus efficace, ou par une nouvelle répartition des responsabilités constitutionnelles.

Atténuer la pauvreté

Comme plusieurs autres provinces, le Nouveau-Brunswick aspire à une constitution qui établisse clairement la compétence fédérale quant à l'instauration de normes acceptables pour luiter efficacement contre la pauvreté, le chômage et les inégalités régionales. Le premier ministre Hatfield réclame la promesse formelle que la réduction des inégalités sera un objectif national.

Et parce que le fardeau est plus lourd et que les ressources sont faibles, cette province fait appel au gouvernement central. Le Nouveau-Brunswick se déclare également en faveur du rapatriement de la constitution. M. Hatfield signale, enfin, que la discussion constitutionnelle ne doit pas se faire dans une optique trop étroitement provinciale.

Tout en comprenant les critiques formulées par le Québec face a certains programmes fédéraux, le Manitoba demande un réaménagement complet de ces programmes, en visant à leur amélioration. Loin de vouloir confier aux provinces la juridiction constitutionnelle en matière sociale, M. Ed Schreyer pose la question: quels bénéfices retireront les citoyens d'une nouvelle répartition des pouvoirs et des ressources?

Pour ce qui est de la formule d'amendement, le premier ministre manitobain souhaite que l'accord de principe intervenu en février dernier donne cette fois-ci des résultats. Il insiste pour que la présente conférence règle immédiatement les sujets susceptibles d'accord, quitte à reporter à plus tard les changements plus substantiels. La majeure partie de l'exposé de M. Schreyer a porté sur les questions économiques.

Les droits miniers sous-marins

Avec son brio habituel, M. Joe Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, a réclamé pour sa part l'amendement suivant à la constitution: que la propriété des droits miniers sous-marins soit dès cette année donnée aux provinces, tout comme dans le passé, le gouvernement fédéral a donné aux provinces les territoires situés dans la partie septentrionale des provinces de Québec et de l'Ontario.

Si par ailleurs la constitution n'était pas rapatriée cette année, le Canada ne s'en porterait pas plus mal, selon M. Smallwood. Tout comme M. W.A.C. Bennett, il considère que la Constitution actuelle a bien fonctionné pendant 100 ans et qu'il n'y aurait rien de tragique à conserver le texte actuel.



téléphoto PC

Tournant le dos aux manifestants venus les accueillir devant le Parlement de Victoria, les premiers ministres des dix provinces canadiennes ainsi que le chef du gouvernement fédéral, M. Pierre Trudeau, se dirigent d'un bon pas vers la salle de conférence où devait débuter quelques instants plus tard la septième conférence constitutionnelle.

Davis: même attitude que son prédécesseur

par Marcel DESJARDINS

VICTORIA — Si M. William Davis essaie d'imprimer un style nouveau au gouvernement conservateur ontarien, il ne semble pas devoir s'éloigner beaucoup de la politique constitutionnelle définie par son prédécesseur, M. John Robarts.

Les propos tenus par M. Davis à l'ouverture de la conférence, hier, indiquent que l'Ontario souhaite que l'on s'entende au plus tôt sur la formule d'amendement et de rapatriement — des questions largement symboliques selon lui — pour ensuite s'attaquer aux questions de substance. Ce serait plus logique ainsi, selon M. Davis.

Il semble bien que l'Ontario continuera d'élaborer sa politique constitutionnelle en tenant compte de plusieurs éléments souventes fois énumérés par M. Robarts, c'est-à-dire mettre fin à la centralisation sans pour autant détruire le gouvernement central:

laisser aux gouvernements plus près des gens, les provinces, un plus grand pouvoir de décision;

procéder à un nouveau partage des pouvoirs fiscaux selon les responsabilités dévolues aux différents ordres de gouvernement, ce qui pour l'Ontario est synonyme de sources accrues de revenus;

et enfin maintenir les liens d'amitié avec les cousins québécois.

Plus déterminé

En somme, l'Ontario, sous M. Davis, semble plus déterminé et plus pressé de montrer des résultats au chapitre de la révision constitutionnelle. M. Davis, tout comme M. Robarts, veut en finir avec la formule d'amendement pour s'attaquer aux questions de substance.

"S'il faut procéder à un nouveau partage des revenus, faisons-le. S'il faut mettre sur pied une consultation fédérale-provinciale plus efficace, allons-y. S'il faut une redistribution des compétences constitutionnelles, alors, poursuit M. Davis n'hésitons pas à la faire. Attelons-nous à la tâche maintenant."

Pour M. Davis, la conférence de Victoria doit commencer par s'entendre sur une formule d'amendement et sur le rapatriement de la constitution au Canada.

De la politique sociale du Québec, M. Davis précise qu'elle rencontre les objectifs de l'Ontario mais que les Québecois procèdent d'une philosophie différente en utilisant des méthodes qui ne sont pas nécessairement celles de l'Ontario, mais que le premier ministre ontarien ne désavoue pas pour autant.

M. Davis explique que sa province se penchera elle aussi sur la politique sociale, mais qu'elle préférait s'attaquer d'abord au partage fiscal.

Cette occasion sera d'ailleurs fournie au gouvernement ontarien au cours du mois prochain, lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances. On sait que le ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, présentera son budget ainsi que la réforme fiscale vendredi.

Au cours du mois de juillet, il rencontrera ses homologues provinciaux pour discuter de la fiscalité et de la situation économique du pays.

Rappelons que le gouvernement Davis avait insisté pour que les questions courantes d'ordre économique soient inscrites à l'ordre du jour de la conférence de Victoria.

M. Davis a dit, hier, qu'il avait renoncé à ce débat après avoir reçu l'assurance du gouvernement fédéral qu'une rencontre des ministres des Finances aurait lieu dans les semaines suivant la présentation du budget fédéral.

Le gouvernement ontarien voit cette initiative d'un bon oeil puisqu'elle lui permettra de prendre la vedette à quelques mois des élections provinciales toujours prévues pour l'automne. Cette tribune serait d'autant plus intéressante pour l'Ontario qu'il est question de tenir la conférence à Toronto.

Le chef du gouvernement ontarien n'a pas particulièrement prisé la suggestion de son collègue de la Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett, de mettre tout bonnement fin aux paiements de péréquation. M. Davis trouve que l'hôte de la conférence a tendance à 's'implifier' les choses.

Par contre, il voit d'un bon oeil l'idée de versements per capita qui viendraient remplacer les présents programmes à frais partagés, selon la théorie du premier ministre de l'Alberta, M. Harry Strom.

Ce sont autant de questions que l'Ontario espère vider durant les prochaines étapes de la revision constitutionnelle. La conférence de Victoria, dans l'esprit de M. Davis, n'est qu'une première phase qui permettra d'accoucher d'une formule d'amendement et de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Appel aux dirigeants de l'Ouest

REGINA — La Fédération canadienne-française de l'Ouest a demandé aux premiers ministres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de s'en tenir aux différents points constitutionnels à la conférence fédérale-provinciale qui se poursuit à Victoria.

Bien que les problèmes économiques soient d'une importance politique vitale, les premiers ministres de ces provinces ne doivent en discuter que dans le contexte de réforme constitutionnelle pour laquelle cette conférence a été convoquée, souligne la lettre qui leur a été adressée par la Fédération.

D'autre part, la Fédération demande aux premiers ministres des provinces de l'Ouest "leur collaboration éclairée" en vue de l'établissement des districts bilingues proposés dans l'Ouest par la Commission des districts bilingues.

"Il est tout à fait injuste de demander à des secteurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, où les Canadiens français sont en majorité, de dispenser des services bilingues à tous les niveaux alors qu'on n'exige pas la même chose des secteurs anglais de l'Ouest à forte concentration française", précise la lettre, qui porte la signature de MM. Roger Lalonde, président de la Fédération, et Roger Motut, vice-président.

DÉCOUPER CETTE PAGE POUR L'AUBAINE DE L'ANNÉE

Enfin! Des vacances chez moi
ET UNE BELLE RALLONGE



VOUS POUVEZ FINIR L'INTÉRIEUR EN SALLE À MANGER, CUISINE, SALLE DE JEU, CHAMBRE À COUCHER, ETC...

Voici quelques détails d'une de nos rallonges: fondations sur piliers, plancher solide, tout l'extérieur fini en aluminium, châssis en aluminium et moustiquaire tout autour, plafond et belles poutres, toit résistant en bardeaux robustes (210 livres) qui durera des années, porte en aluminium et moustiquaire posée, jardinières et garnitures de fenêtres. Grandeur 8' x 12'.
Autres grandeurs disponibles

Nos prix défient toute compétition
TERMES FACILES SI DÉSIRÉ


DÉCLIN D'ALUMINIUM
10% DE RABAIS


RÉNOVATIONS DE CUISINE
à compter de $500.
20% DE RABAIS


RÉNOVATIONS DE SALLE DE BAINS
à compter de $500.
et plus


FAÇADE
NOUVELLE FAÇADE ESTIME SUR DEMANDE

☐ CUISINE	☐ PEINTURE	☐ DÉCOR	☐ TAPIS
☐ BALCON	☐ PORTE	☐ PATIO	☐ FOYER
☐ MENUISERIE	☐ BAR	☐ PLOMBERIE	☐ TAPISSERIE
☐ RALLONGE	☐ SALLE DE JEU	☐ SALLE DE BAINS	ÉPARGNEZ $$ $$
☐ TOIT	☐ ALUMINIUM	☐ CIMENT	
☐ LUCARNES	☐ PLANCHERS	☐ TUILES	


RABAIS 20%


MENUISERIE SUR DEMANDE

Les Rénovations Leblanc & Fils Inc. garantissent tous les travaux et la main-d'oeuvre pour une période d'un an et nous nous engageons à donner un service impeccable.

LA DIRECTION

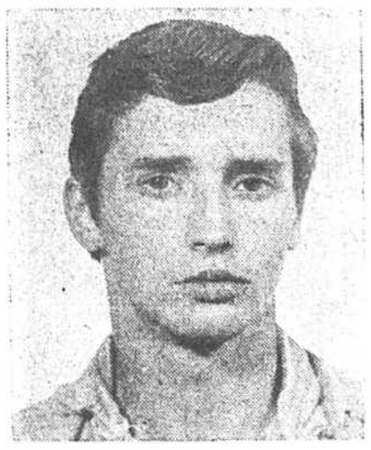
1 1 1 RENOVATIONS
E. LEBLANC & FILS INC.
6667, De Marseille (coin Langelier) Mtl
Téléphone 254-6051

ESTIMATION GRATUITE
À DOMICILE
SANS OBLIGATION
254-6051-2-3

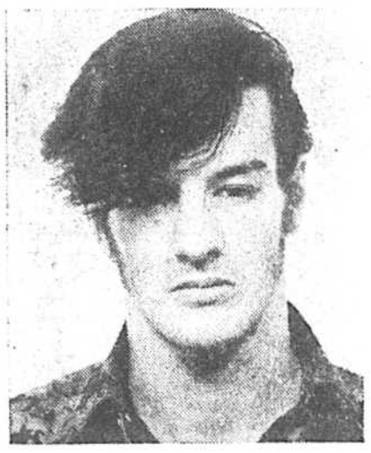
la presse

MONTREAL, MARDI 15 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 138 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

GOUTEZ AU NOUVEAU CITRON-LIMETTE
DENIS 3 pour 53¢
Moto-neige, Téléviseurs couleurs $1 à $100. Bouteilles gratuites sous les capsules Denis
UN GOÛT POUR LES GENS DE GOÛT



Gérard Perron



Michel Saint-Georges

Deux prisonniers évadés

Deux prisonniers, dont l'un était condamné à vie pour meurtre se sont évadés, hier après-midi, du pénitencier de Cowansville.

Le premier, Gérard Perron, 22 ans, mesure 5 pieds et 7 pouces et pèse 136 livres. Il purgeait une sentence d'emprisonnement à vie pour meurtre non qualifié.

L'autre, Michel Saint-Georges, avait été condamné à six ans de détention pour vol d'automobile et vol à main armée. Il mesure 5 pieds et 9 pouces et pèse 134 livres.

Tous deux sont considérés dangereux.

La Maison du Chômeur ferme ses portes

par Jeanne DESROCHERS

La Maison du Chômeur de St-Henri interrompt ses activités pour l'été. Un communiqué signé Robert Lemieux parle d'une période de "remise en question". Mais dans les milieux qui s'intéressent à cette expérience qu'on a qualifiée d'auto-gestion, on craint fort que cette fermeture temporaire annonce une fermeture définitive.

La presse a fait écho, presque tous les mois depuis le début de l'expérience, en novembre 1970, aux malheurs de la Maison du Chômeur. Deux jours après l'ouverture, commençaient les démêlés avec l'administration municipale: il fallait une charte, il fallait des permis. En janvier, on annonçait des projets d'auto-gestion. En février, on organisait une danse, avec collaboration bénévole de nombreux artistes.

Dès les débuts, on faisait appel au public, qui répondit de façon assez enthousiaste. Les trois premières semaines, 2,000 personnes avaient offert des meubles, vêtements et autres objets pouvant être récupérés, rafistolés et revendus.

En mars, un appel au secours: il faut $25,000 pour rafistoler un nouveau local qui doit servir d'usine. En avril, on lance un appel aux ouvriers: 50,000 ouvriers qui fourniraient chacun $1, et l'affaire serait lancée.

La souscription n'a pas été un succès, et en mai le président annonçait qu'il se désolidarisait de l'entreprise. Le comité directeur annonçait ensuite que la maison survivrait, qu'elle avait un contrat de construction de chaloupes pour le ministère du Tourisme, et que, M. Jean Pilon revenait au bercail.

Et puis, la Maison du Chômeur annonçait qu'elle revenait à son premier local, et devait renoncer au local-usine qu'elle avait vainement tenté de mettre en bon état.

Pendant que le comité "s'efforce de trouver l'application la plus réaliste et celle qui pourrait le mieux répondre à ses aspirations", les sympathisants se demandent ce qui arrive du contrat de chaloupes, du capital-travail qu'une cinquantaine de chômeurs ont mis dans l'entreprise (puisqu'on ne payait pas de salaire, mais qu'on bâtissait pour l'avenir) et du local réintégré, à 4590 rue Saint-Jacques.

Réponse à la prochaine conférence de presse...

Carrières et Profils
ZOB Ltée



Le SECRÉTARIAT mène plus loin que vous ne le pensez. Nous offrons des programmes de formation et de recyclage adaptés à vos ambitions.

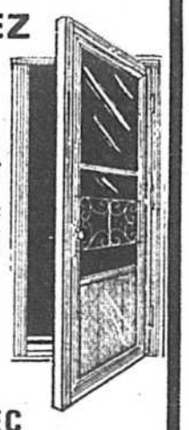
Renseignez-vous sur vos possibilités: PLACE BONAVENTURE
Etage International,
Frontenac 9
875-6870 LOCAL 4

PROPRIÉTAIRES!
Si vous n'avez pas appelez LUNDI, ne manquez pas l'occasion

FENÊTRES
PORTES
AUVENTS
REVÊTEMENT EN ALUMINIUM POUR LA MAISON ET LES CORNICHES

FAITES-LE MAINTENANT
DEMANDEZ
NOS PRIX ET CONDITIONS MAINTENANT
et vous obtiendrez tous les renseignements sans obligation de votre part.





INSTALLATION DANS TOUT LE QUÉBEC

ALSCO 279-8551
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN ALUMINIUM
AVEC PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
1530 est, Beaubien, Montréal, P.Q. — Appel interurbain accepté

En caricature, on peut tout dire de telle façon qu'on ne soit pas obligé de comprendre

— Jean Effel

par Lise BLAIS

"En caricature, on peut tout dire sans que ça se voit, de telle façon qu'on ne soit pas obligé de comprendre."

C'est un peu l'idée que se fait de son métier, le célèbre caricaturiste français Jean Effel, venu spécialement de Paris pour inaugurer hier le pavillon de l'Humour à Terre des Hommes.

Jean Effel, de son vrai nom François Lejeune, est mieux connu du public canadien par ses dessins humoristiques dans la revue Paris-Match. Même si cette collaboration est assez récente (un an et demi), il n'en reste pas moins que sa carrière est déjà longue. "J'ai une carte de journaliste qui remonte à 1932," dit-il fièrement.

Son sujet de prédilection? "Le bon Dieu et Adam et Eve," répond-il très sérieusement. "Au moins ceux-là, on est toujours certain qu'ils ne rouspéteront pas parce qu'on fait rire les gens à leurs dépens".

Malgré ce qu'il en dit, le bon Dieu et Adam et Eve lui ont quand même attiré des ennuis!

Sa célèbre série de dessins sur la création du monde a suscité en son temps toute une polémique à un tel point que par toute la France les journaux titraient à la une "Faut-il brûler Effel?".

"C'est finalement un curé, dit-il, qui est venu mettre un terme à cette querelle en demandant à la revue à laquelle je collaborais la permission de publier mes caricatures dans son bulletin paroissial. Il voulait s'en servir pour l'édification de ses ouailles!"

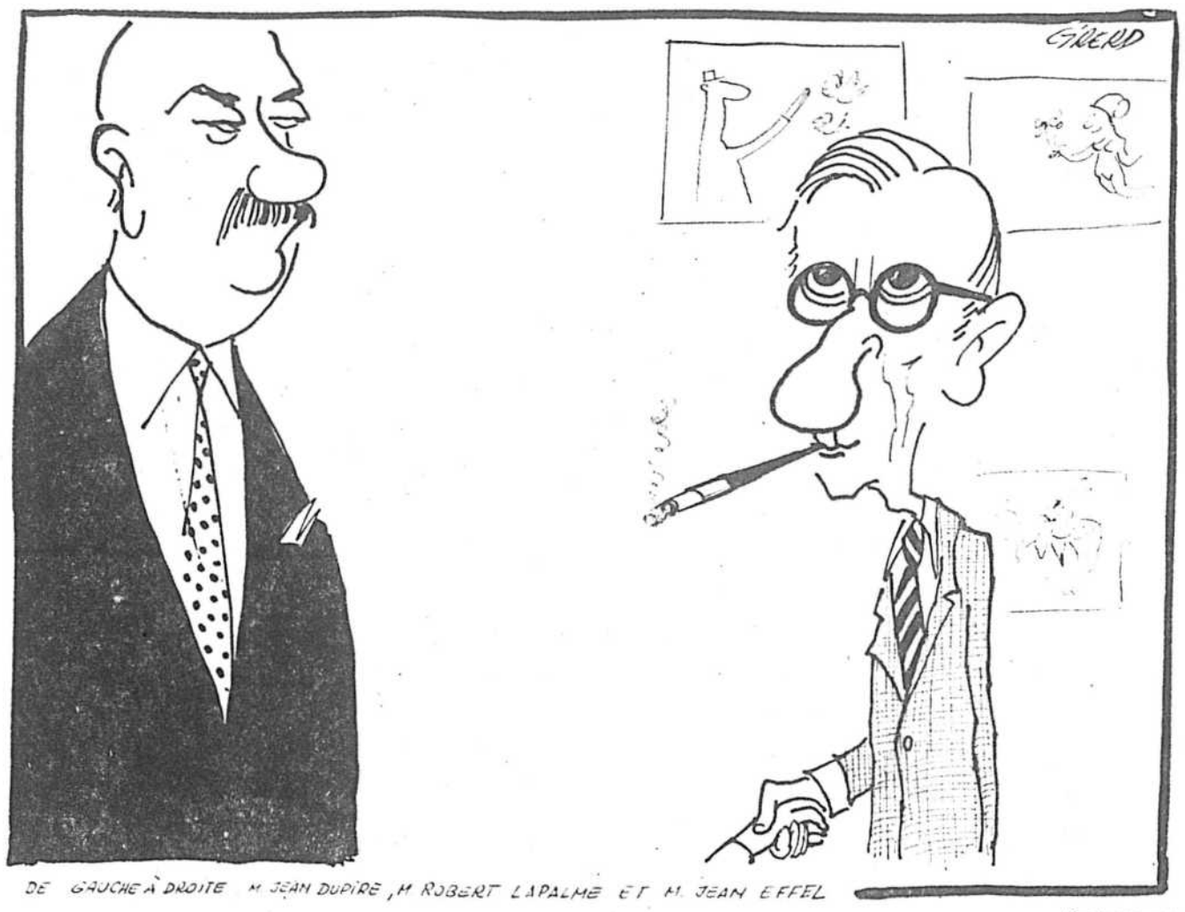
Ces dessins qui l'ont rendu célèbre, ont été publiés dans vingt pays et traduits en 15 langues. Ils paraitront à l'automne en livre de poche.

Dans le cinéma du pavillon de l'Humour, on projette continuellement son fameux film d'origine tchécoslovaque réalisé à partir de sa série de caricatures sur la création du monde.

Malgré sa grande réputation, Jean Effel est un homme tout simple, facile d'accès et qui aime son métier.

"Notre lot, dit-il en parlant des caricaturistes, c'est de battre les flancs de ce monstre qu'on appelle actualité. Il arrive très souvent que l'actualité n'ait pas de talent. C'est alors qu'il faut bien faire valoir les nôtres!"

Girerd l'a pris au mot. Ci-contre, le lecteur pourra constater ce que ça donne quand un caricaturiste décide de caricaturer un autre caricaturiste !



DE GAUCHE À DROITE M. JEAN DUPIRE, M. ROBERT LAPALME ET M. JEAN EFFEL

(Droits réservés)

Le Conseil de sécurité de la CUM se mêle du problème policier de Sainte-Anne-de-Bellevue

par André BEAUVAIS

La Communauté urbaine de Montréal, par l'entremise de son Conseil de sécurité publique, a avisé le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue qu'il mettra le corps policier de cette ville sous la tutelle d'un corps policier d'une ville voisine, dans deux semaines, si les conseillers n'arrivent pas à s'entendre relativement à la nomination de deux sergents.

C'est le président du Conseil de sécurité publique, le juge Jacques Coderre, qui a servi cette limite de temps aux membres du conseil municipal.

Hier soir, le conseil fut saisi de cette question mais, une fois de plus, et cela dure depuis un an, il a été impossible de ratifier les nominations, aux postes de sergents, des agents Yvon Séguin et Denis Crevier.

Le maire a vainement tenté de régler cette question, une fois pour toutes, mais il n'a reçu l'appui que des conseillers Alphonse Trudeau, John Bull et J. Lamonthe.

Les conseillers André Brunet, Yves Gauthier, J. Shannon, Lucien Legault et Marcel Marleau ont fait bloc contre les intentions du maire J.-L. Paquin, pour des raisons de "tripotage" des résultats d'examens entre les policiers candidats pour ces promotions.

Un autre nom de policier a été lancé par certains membres du conseil. Il s'agit de Léonard Montpetit, lequel serait lui aussi apte à occuper un poste de sergent, ayant passé, avec succès semble-t-il, les examens correspondant à cette promotion.

Mais, à Sainte-Anne-de-Bellevue, il y aurait eu deux "sortes" d'examens et pas devant les mêmes officiers !

Le conseiller André Paquet, anciennement membre de la Sûreté du Québec dans la région ouest de l'île de Montréal, a dit sa façon de penser au maire Paquin.

Selon M. Paquet, le conseil municipal ferait bien de ne pas nommer les deux sergents et d'accepter la tutelle d'un corps policier voisin.

M. Paquet, s'il n'en tenait qu'à lui, congédierait immédiatement le chef Alfred Latreille, de la police de Sainte-Anne.

Quant au conseiller Marleau, il s'oppose à ce que le conseil procède à la nomination de deux sergents tandis que le service de la police de Sainte-Anne fait actuellement l'objet d'une enquête menée par la Commission de police du Québec.

Quoi qu'il en soit, aucune promotion ne fut autorisée, hier soir, et le problème reste entier. Si le conseil n'arrive pas à une entente, d'ici la fin du mois, c'est le Conseil de sécurité de la CUM qui tranchera le dilemme.



Plaintes contre un incinérateur

Selon la "Société pour vaincre la pollution" (SVP), l'incinérateur municipal de Montréal, rue Dickson, dans l'est, ne fonctionne pas selon les normes établies par la ville de Montréal. La responsable du mouvement, Mme H. Lajambe, a déclaré, hier, au cours d'une manifestation pacifique tenue devant l'incinérateur, que les habitants du quartier se plaignaient depuis environ deux ans des odeurs, des fumées, des particules solides et des cendres dégagées par les cheminées. La manifestation avait pour but d'inciter les villes à respecter d'abord leurs propres règlements.

Verdun: pouvoirs spéciaux pour un emprunt de $600,000

L'Assemblée nationale du Québec a autorisé Verdun à emprunter une somme de $600,000 sans consulter les propriétaires-électeurs, sans référendum, et sans assemblée d'électeurs.

Cette autorisation particulière permet aux membres du conseil municipal de contourner les articles de la loi des cités et villes relatifs aux règlements d'emprunt et de lancer des appels d'offres auprès des compagnies prêteuses sans le consentement préalable des contribuables.

Cet argent que sollicite Verdun est destiné à la construction d'un centre sportif doté de deux patinoires et d'une piscine. A trois reprises, jusqu'ici, des propriétaires de Verdun avaient bloqué ce règlement d'emprunt. Au lieu de tenir un référendum, comme le stipule la loi des cités et villes, les membres du conseil ont préféré en appeler directement auprès du gouvernement... et la tactique a réussi.

Dans ses commentaires touchant cette permission spéciale accordée à Verdun, le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, a signalé que le projet présenté par le maire Gariépy semble servir les intérêts de toute la population. Il a ajouté que, de toute façon, les citoyens "sont toujours maîtres" des membres du conseil et s'ils jugent que ces derniers ne font pas leurs devoirs envers la cité, ils auront toujours le loisir de ne pas les réélire.

Mettant immédiatement à profit cette permission spéciale du gouvernement, le conseil municipal de Verdun a retenu, hier soir, les services d'une firme spécialisée, le Service Professionnel de Récréation et Loisirs L.D.R. Inc., "en vue de l'obtention d'un octroi des autorités provinciales pour la construction d'une patinoire recouverte à glace artificielle".

Paul E. TALBOT O.D.
6741, rue SAINT-HUBERT
272-7611 • 7616
HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: 9 h à 1 h

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Le Québec présente deux objectifs à Victoria

Fédéralisme décentralisé et promotion de la personnalité du Québec

A titre de document, nous publions la retranscription officielle de la déclaration du premier ministre Robert Bourassa à la conférence constitutionnelle de Victoria.

Monsieur le Président,

La révision constitutionnelle a débuté il y maintenant trois ans. Malgré les travaux considérables auxquels elle a donné lieu, elle n'a pas encore correspondu aux espoirs soulevés.

Les raisons en sont multiples: les unes tiennent à la complexité même de l'opération dans un pays aussi diversifié que le nôtre, d'autres peuvent relever autant de la méthode de travail adoptée que de la persistance d'une certaine ambiguïté sur les grands objectifs de la réforme constitutionnelle. Quoi qu'il en soit, nous voici à Victoria où des progrès concrets peuvent être réalisés.

Le Québec a été l'un des initiateurs de la réforme constitutionnelle. Il continue de croire en sa nécessité si l'on veut vraiment que la Constitution de notre pays devienne un instrument efficace et moderne au service des Canadiens.

Deux préoccupations fondamentales

Deux préoccupations fondamentales amènent le Québec à s'intéresser très vivement à la révision constitutionnelle. Premièrement, la responsabilité générale d'assumer le mieux-être de sa population et deuxièmement sa responsabilité particulière envers l'avenir de la culture de l'immense majorité de sa population.

Pour répondre à ces deux préoccupations fondamentales, la réforme constitutionnelle doit absolument rejoindre les questions de substance, c'est-à-dire essentiellement celles qui ont trait à la répartition des pouvoirs législatifs et fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Dans un régime fédéral comme le nôtre, le degré de décentralisation donne le plus souvent la mesure de la qualité et de l'efficacité de nos politiques. Cette décentralisation ne doit cependant pas se faire au détriment du rôle essentiel du gouvernement fédéral. Le respect de la diversité des besoins des citoyens ne peut compromettre les exigences de l'unité du pays. Le Québec admet cela. Il demande simplement que la nouvelle Constitution du Canada reconnaisse clairement aux provinces une liberté d'action plus large et moins conditionnée aux initiatives du gouvernement fédéral.

L'essence du fédéralisme

En termes concrets, cela signifie des ressources financières à la mesure des responsabilités provinciales, une clarification de ces mêmes responsabilités dans des secteurs comme ceux de l'aménagement du territoire, de la gestion du milieu, des pouvoirs additionnels dans les domaines culturel et social. Cela signifie également que nous devrons trouver une solution acceptable à l'exercice par le gouvernement fédéral du pouvoir illimité de défenses, car ce pouvoir illimité équivaut souvent à une mise en veilleuse de ce qui constitue l'essence du fédéralisme, le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

En plus de partager les problèmes communs à tout gouvernement moderne, problèmes de croissance économique et de progrès social, le gouvernement du Québec a comme responsabilité additionnelle celle d'assurer la sécurité et l'épanouissement d'une culture différente et largement minoritaire sur le continent nord-américain.

L'ensemble des activités humaines

Puisque de toute évidence le Québec est et demeurera le principal foyer d'expression de la culture française au pays, son gouvernement ne peut pas abandonner une telle responsabilité. Dans la mesure où la nouvelle Constitution du Canada peut engager son avenir et de là son identité, le Québec est déterminé à ce qu'il lui soit clairement reconnu le droit et les moyens de traduire dans les faits la responsabilité qu'il a à l'égard de la culture de l'immense majorité de sa population.

La donnée culturelle ne peut pas se ramener à la seule dimension linguistique, elle rejoint l'ensemble des activités humaines, le travail, le loisir, la famille, les institutions politique, économiques et sociales.

Une mise au point de l'ensemble des dispositions de forme ou de technique constitutionnelle comme la formule d'amendement n'apporterait évidemment pas de solutions satisfaisantes aux problèmes constitutionnels du Canada. Le Québec partage avec les autres provinces du pays le souci d'instaurer au Canada un nouvel ordre constitutionnel qui définisse mieux les responsabilités entre les différents gouvernements.

Nous nous sommes toujours faits les promoteurs du fédéralisme décentralisé, le seul véritablement adapté à la diversité des besoins économiques, sociaux et culturels des Canadiens de toutes les régions du pays. L'immensité de notre territoire, la faible densité de notre population, la variété exceptionnelle de nos ressources humaines et physiques, autant de facteurs qui militent en faveur de la décentralisation des pouvoirs et des moyens fiscaux de les assumer.

L'avenir de la culture française

Aussi dès lors qu'il s'agit dans la définition d'un nouveau fédéralisme canadien d'examiner le partage des responsabilités étatiques, le gouvernement du Québec doit toujours, en plus d'examiner la portée objective de ces questions, évaluer les effets de ce réaménagement sur l'avenir de la culture française au Québec comme au Canada.

D'aucuns voient dans cette préoccupation constante du Québec en matière de réforme constitutionnelle la recherche de quelques privilèges ou la manifestation d'une volonté de se replier sur lui-même et de chercher à vivre en marge du pays. Or il en est rien. Chercher à bâtir un Québec culturellement sûr de lui, ce n'est pas renoncer au Canada. C'est au contraire chercher à enrichir la personnalité culturelle canadienne du dynamisme de la culture française. C'est de cette façon qu'il faut comprendre la démarche du Québec: une volonté d'affirmation d'une culture différente et un désir d'apporter au Canada une contribution absolument essentielle à l'affirmation d'une véritable identité canadienne.

Un double objectif

Ainsi donc, le gouvernement du Québec a-t-il toujours eu en matière de réforme constitutionnelle un double objectif, soit le fédéralisme décentralisé et la promotion de la personnalité distincte du Québec. C'est avec cette même approche que, dans un premier temps, nous avons soulevé en février dernier la question de la politique sociale et plus particulièrement celle de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle des travailleurs, la raison étant que ces secteurs sont très directement liés à la qualité de vie de notre population et à la définition même de la société québécoise.

En proposant d'amender l'article 94A de la Constitution, nous cherchons à obtenir pour le Québec comme pour toutes les provinces du pays si elles le désirent, une liberté plus grande de manoeuvre afin de pouvoir orienter nos politiques et planifier nos initiatives sociales en fonction des besoins de notre population et des exigences de notre société.

Nos propositions visent à assurer une répartition des pouvoirs fondée sur la souplesse de l'action dans le respect des situations et des volontés de chacune des provinces. L'accent est mis sur l'instauration de responsabilités concurrentes entre les deux ordres de gouvernements et sur l'obligation de consultation. A cette concurrence générale, nous suggérons toutefois de greffer le principe de la primauté des provinces quant à la conception de la politique de sécurité du revenu.

Nos propositions établissent clairement qu'aucun privilège particulier ne doit être consenti à une province ou à une autre. Ces propositions respectent enfin les exigences de la comptabilité des programmes d'une province à l'autre tout en ne faisant pas obstacle à ce que le gouvernement fédéral fasse des paiements directs aux individus ou à ce qu'il puisse assumer sa responsabilité en ce qui concerne la distribution de la richesse entre les citoyens des diverses parties du Canada.

Le but visé, et il semble de nouveau nécessaire de le signaler, n'est pas l'érosion du pouvoir fédéral mais le raffinement de son pouvoir de redistribution en fonction des différentes régions qui composent le Canada.

Inefficacité de la lutte à la pauvreté

Le Québec a décidé d'aborder maintenant la question des implications constitutionnelles de la politique sociale parce qu'il estime que la situation présente est à l'origine de l'inefficacité relative sur le plan de la lutte à la pauvreté de l'ensemble des initiatives canadiennes en matière de sécurité du revenu.

Nous souhaitons vivement qu'un accord puisse être obtenu car nous avons besoin de cet accord pour mettre en place une politique intégrée de sécurité du revenu, la seule susceptible de répondre adéquatement aux besoins du citoyen.

Pour ce qui a trait, Monsieur le président, aux paiements de péréquation, question qui a été soulevée tantôt, de nouveau je dois signaler que, lorsque nous examinons les effets de la redistribution entre les différentes provinces, c'est opter pour une vue assez courte que de se limiter seulement aux paiements de péréquation et qu'on doit examiner les avantages qu'une province peut retirer sur le plan de la politique monétaire, de la politique tarifaire et de la politique budgétaire. On doit également noter, et on a oublié de le faire, que certaines provinces reçoivent en proportion du budget considérablement plus que la province de Québec. Les propos qui ont donc été tenus par le premier ministre de la Colombie britannique m'apparaissent inexacts et injustifiés.

Le Québec s'est préparé très sérieusement pour cette conférence de Victoria. Il a examiné avec attention toutes les implications des questions qu'il avait retenues lors de la conférence de février. C'est donc dans un esprit positif et constructif, avec détermination et réalisme que nous entendons représenter à cette conférence les intérêts des Québécois.

Il s'agit de déterminer qui fera quoi

J'ajoute simplement que la population du Québec espère vivement qu'au terme de notre rencontre de Victoria, aucune considération de quelque ordre qu'elle soit, ne viendra arrêter la réflexion ni interrompre les efforts que nous avons entrepris depuis trois ans pour donner aux Canadiens une constitution moderne et conforme aux aspirations de notre peuple.

Il ne devrait jamais s'agir, dans ce problème complexe de la révision constitutionnelle, de s'attacher à savoir qui gagnera quoi et qui perdra quoi. Il s'agit plutôt de déterminer qui fera quoi, c'est-à-dire quels pouvoirs constitutionnels seront mieux exercés par un gouvernement que par un autre. Et surtout, n'allons pas oublier qu'en pareille matière, le critère décisif doit toujours être celui de l'intérêt des citoyens. Une constitution n'existe pas pour les gouvernements, elle soit être un instrument au service du citoyen.

Une Constitution vraiment canadienne

Le Québec soutient qu'un certain nombre de pouvoirs constitutionnels, et nous sommes disposés à en faire la preuve, doivent revenir aux provinces plutôt qu'au gouvernement fédéral. C'est ce que nous entendons continuer de faire valoir.

La population du Québec est tout aussi impatiente que n'importe quelle autre de voir progresser les travaux de révision constitutionnelle. Elle n'entend toutefois pas sacrifier à cette impatience l'essentiel des objectifs poursuivis par la réforme constitutionnelle. Ces objectifs rejoignent les questions de substance, c'est-à-dire la répartition des pouvoirs législatifs et fiscaux.

Nous avons trop foi dans les possibilités immenses du Canada pour renoncer à donner aux Canadiens une constitution véritablement adaptée aux besoins de notre pays.

La modification proposée entraînerait une érosion des programmes fédéraux

VICTORIA, C.-B. (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a prononcé, hier, à l'ouverture de la conférence constitutionnelle de Victoria, une allocution qui portait notamment sur la politique sociale et la formule de modification de la Constitution canadienne.

Voici des extraits de cette allocution:

"La proposition du Québec, selon laquelle les Législatures provinciales seraient habilitées à limiter les pouvoirs qu'a le Parlement fédéral de verser des prestations de sécurité du revenu, comme la pension de vieillesse et les allocations familiales, à l'intérieur de leur province, est une question importante dont est saisie la conférence.

Redistribution fédérale

Sous le régime actuel des paiements de sécurité du revenu, le Parlement fédéral transfère chaque année aux vieillards, aux pauvres, aux chômeurs et aux familles ayant des enfants, des milliards de dollars provenant des contribuables et cotisants qui ont la faculté de payer. Cette redistribution fédérale est particulièrement importante pour les pauvres des régions où les possibilités et les revenus sont inférieurs à la moyenne, soit dans sept de nos dix provinces.

Si, comme le propose le gouvernement du Québec, des lois provinciales pouvaient faire échec à l'application, dans une province, des lois fédérales sur la sécurité du revenu et détourner, par l'entremise du Trésor provincial, des revenus fédéraux qui seraient dépensés au gré du gouvernement provincial, les provinces seraient fortement tentées d'adopter des lois en ce sens.

Cependant, dans ces conditions, le Parlement serait moins porté à imposer les Canadiens pour faire des paiements aux gouvernements provinciaux qu'à verser directement de l'argent aux vieillards nécessiteux et aux familles ayant des enfants.

Les vieillards et les pauvres

Par conséquent, la modification constitutionnelle proposée entrainerait au cours des années une érosion des programmes fédéraux de sécurité du revenu, programmes qui seraient alors remplacés par des régimes purement provinciaux. Dans ce dernier cas, les vieillards et les pauvres des provinces plus défavorisées n'y seraient peut-être pas perdants, mais dans les autres provinces, y compris le Québec, l'assiette fiscale ne permettrait pas des paiements de sécurité du revenu aussi avantageux que ceux votés par le Parlement fédéral.

"Le gouvernement fédéral n'adopte pas une attitude négative en ce qui concerne la modification soit des programmes en cours, soit de la Constitution même en ce domaine. Il nous faut cependant tenir compte des facteurs que je viens d'énumérer lorsque nous étudions les changements qu'il serait possible d'apporter à notre constitution.

Une rencontre historique

"Nous nous rencontrons ici à Victoria, cent quatre ans après la naissance de la Fédération canadienne. Nous ne pouvons ignorer l'importance historique de ce que nous pouvons réussir à faire ou de l'échec que nous pourrions subir.

"J'ai parlé du travail inachevé de Charlottetown et de Québec: l'absence d'un moyen d'amender au Canada, exclusivement, notre constitution, pour la rendre ainsi totalement canadienne.

"Déjà, en 1927, il y a 44 ans, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, nous avons voulu amorcer un processus d'amendement. Nos efforts avaient échoué. Nous sommes revenus à la charge à l'occasion d'une autre conférence en 1935. Nouvel échec. Après la guerre, nous nous sommes remis à la tâche, toujours sans succès, aux conférences de 1950, de 1960 1961 et de 1964. Bref, après environ un demi-siècle d'efforts et d'échecs, le Canada est dans une situation unique — le seul pays indépendant au monde qui ne puisse modifier sa propre Constitution. Je crois que nous nous devons à nous-mêmes de ne plus échouer. Advenant un échec, le pays ne cessera pas d'exister.

Il pourrait toutefois s'écouler beaucoup de temps avant que ne se présente une autre occasion où nous-mêmes, ou les premiers ministres qui nous succéderont, pourront réussir. Le problème n'est pas insoluble et la solution n'est pas loin. Une formule d'amendement, équitablement conçue, ne mettra pas fin aux changements constitutionnels et n'empêchera pas des améliorations futures. Elle facilitera plutôt le changement et garantira le progrès pour l'avenir. Elle permettra aussi de faire disparaitre, une fois pour toutes, les reliquats d'une condition qui n'est pas digne d'un pays libre et independant.

"Les autres questions importantes sur lesquelles nous nous sommes entendus en février doivent aussi retenir notre attention. Là aussi, nous pouvons réussir si nous faisons preuve de sagesse et de détermination.

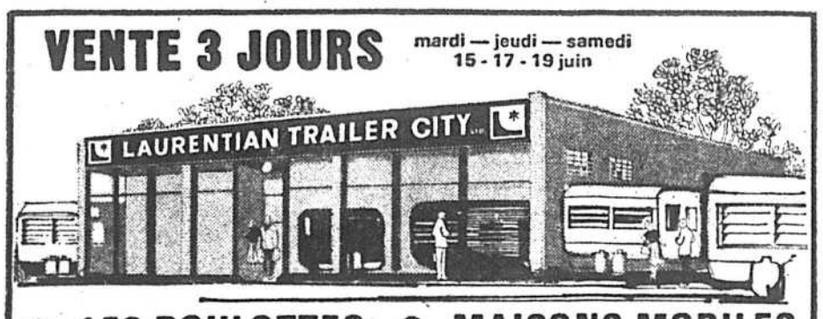
Objectifs à atteindre

"Au cours des trois prochains jours, nous tenterons de nous entendre sur l'insertion dans la Constitution de certains droits fondamentaux, aussi bien politiques que linguistiques, une Cour suprême garantie par la Constitution, une déclaration de principe selon laquelle les gouvernements s'engageraient à favoriser l'égalité des chances et à réduire les disparités régionales partout au Canada, ainsi qu'une disposition constitutionnelle pour une coopération fédérale-provinciale plus étroite. Ensemble, nous allons donc nous pencher sur dix des sept articles que, dès la première réunion de la conférence constitutionnelle, en février 1969, nous étions convenus d'étudier de façon prioritaire.

Lutte à la pauvreté

"Nous allons également essayer de trouver par quel moyen nous pourrons élaborer et intégrer une politique sociale qui nous permettra de livrer à la pauvreté une lullt plus efficace par la redistribution de revenus en faveur des moins fortunés: ce faisant, il faudrait assurer des normes nationales de sécurité du revenu tout en maintenant un degré de souplesse qui réponde aux besoins particuliers des provinces.

VENTE 3 JOURS
mardi — jeudi — samedi
15 - 17 - 19 juin



• 150 ROULOTTES • MAISONS MOBILES
• CAMIONS "CAMPERS" ETC. (neufs et usagés à liquider)

EXEMPLES
• Roulotte 17' - 6 pers. - toilette etc. $2395
• Tente-remorque toute équipée $799
• Maison mobile, 5 pièces, meublée, installée $6995

Seulement $100 comptant — financement selon budget

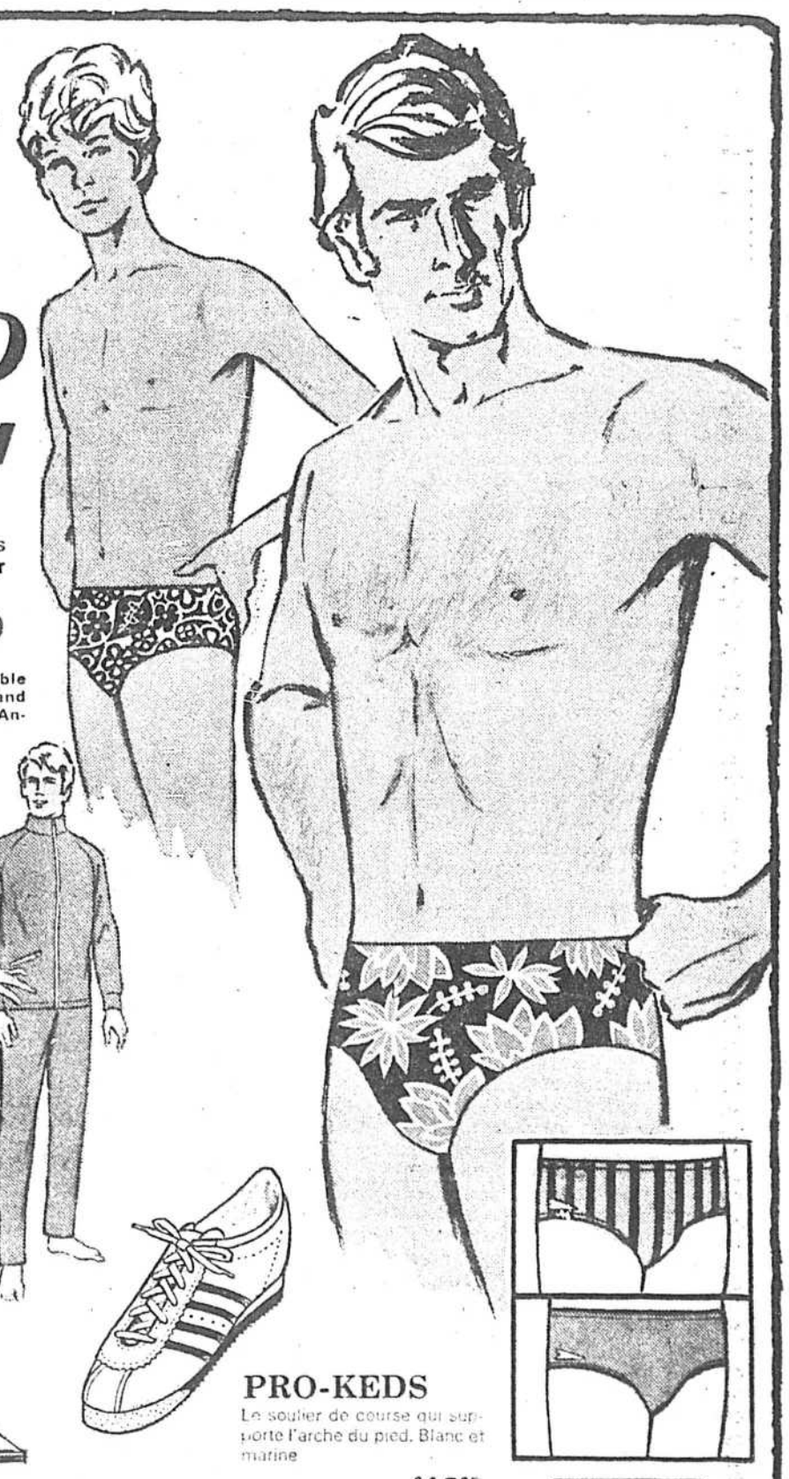
LAURENTIAN TRAILER CITY
1260 boul. LABELLE, Blainville 430-3434 Val d'Or route 59

DIRECTION: STE-THÉRÈSE
prenez l'autoroute des Laurentides jusqu'à la sortie 16, nous sommes sur la route 11, 1 mille au sud de St-Janvier.

Le maillot de bain des Champions
White Stag
SPEEDO
JET-STREAM

Tricot 100% nylon, très leger. Modèles unis, à rayures ou dessins hawaiens pour hommes et garçons
de $4.00 à $7.00

Speedo disponible au centre Rockland et aux Galeries d'Anjou.



Ensembles pour le "camping" ou la plage
tricot 100% acrylique à mailles triples épais, absorbant et lavable
Bleu marine.
hommes $29.95
garçons $14.95

PRO-KEDS
Le soulier de course qui supporte l'arche du pied. Blanc et marine
Garçons 2 à 6 $10.95
Jeunes hommes 6 à 12 $11.95
Hommes Brun / or, blanc / marine 6 à 13 $15.95

CHARGEX

Bevet
vêtements et chaussures pour hommes et garçons

CENTRES D'ACHATS
ROCKLAND 735-5441
LES GALERIES D'ANJOU 353-6310
DOMAINE 254-3543
GRANDES TAILLES
2567 est, rue Ontario 527-3601

CHOIX INCOMPARABLE — SERVICE IMPECCABLE

la MÉTÉO

Temps maussade à Victoria

Et si nous parlions du temps qu'il fait à Victoria ?

Alcide, qui a des tentacules dans tous les milieux, nous disait ce matin que le temps était maussade sur l'Ile de Vancouver qui, selon le Grand Larousse, bénéficie d'un climat très doux attirant de nombreux Britanniques.

(Au Québec, par contre, c'est la rigueur du climat qui attire de nombreux francophones; voir Voltaire)

Il ne faut donc pas se fier aux apparences puisque à Montréal, le beau temps résistera aux assauts de la raison pour encore deux jours, se faisant d'ailleurs de plus en plus chaud avec de moins en moins de vent.

Même en politique les apparences sont trompeuses. N'avons-nous pas à Victoria, capitale de la Colombie britannique, deux Québécois dont un économiste champion de la sécurité sociale et un autre champion du chômage (ou vice-versa) qui se disputent l'article 94A d'une constitution qui se trouve à 6,000 milles de là.

Victoria est aussi la capitale provinciale le plus éloignée de Londres tout en portant le nom de la Reine sous le règne de laquelle fut signée cette fameuse constitution.

En météorologie comme en politique, il faut savoir faire face aux imprévus et progresser avec logique.

Alain Z.

MONTREAL

AUJOURD'HUI

Maximum 70° — Minimum 45°

Généralement ensoleillé

SOLEIL : Lever à 5:22
LUNE : Lever à

DEMAIN

Maximum 75° — Min. 50°

Ensoleillé et plus chaud

Coucher à 20:42
Coucher à 12:34

au QUEBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI		DEMAIN
Abitibi	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Outaouais	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Cantons de l'Est	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Mauricie	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Québec	Pér. nuageuses	65° - 40°	Ensoleillé
Lac-St-Jean	Pér. nuageuses	65° - 40°	Ensoleillé
Baie-Comeau	Risque d'averse	60° - 40°	Ensoleillé, et frais
Gaspésie	Risque d'averse	60° - 40°	Ensoleillé et frais
Rimouski	Risque d'averse	60° - 40°	Ensoleillé et frais
Laurentides	Ensoleillé	75° - 45°	Ensoleillé

au CANADA

			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses, soleil après-midi	Vancouver	50	82
Alberta	Pluie	Edmonton	45	55
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	45	70
Manitoba	Averses ou orages	Winnipeg	55	75
Ontario	Temps clair	Toronto	55	75
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	40	65
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	40	65
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	40	65
Terre-Neuve	Averses isolées	Saint-Jean	40	55

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	62	74	Chicago	60	66			
Washington	69	86	San Francisco	52	73	Nouv.-Orléans	76	95
Boston	57	64	Los Angeles	62	88	Miami	76	89
Vers les capitales								
Paris	52	59	Moscou	54	63	Hong Kong	84	84
Londres	48	57	Stockholm	48	52	Lisbonne	55	55
Rome	61	64	Tokyo	68	72	Sydney	55	70
Berlin	54	57	Athènes	66	70	Tunis	64	68
Amsterdam	50	52	Casablanca	61	64	Vienne	54	59
Bruxelles	55	57	Genève	50	52	Varsovie	46	52
Madrid	48	54	Le Caire	68	75			
Vers les plages								
Acapulco	—	88	Bermudes	74	82	Nassau	76	84
Mexico	55	75	Barbade	79	86	Rio de Janeiro	63	64

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

LEGISLATION

SUITE DE LA PAGE A 1

aux personnes dans les domaines des allocations familiales et des allocations sociales, que les provinces aient des pouvoirs exclusifs en matière d'indemnisation des accidentés du travail, que le fédéral ait des pouvoirs prépondérants dans les domaines de l'assurance-retraite et des prestations connexes et des pouvoirs exclusifs en matière d'assurance-chômage.

En annonçant que son gouvernement était disposé à reconnaître aux provinces la primauté en matière de législation sociale, le premier ministre laissait entendre qu'on peut concevoir une primauté qui se situe à mi-chemin entre les simples pouvoirs concurrents et la sorte d'exclusivité qu'exige en fait le Québec.

Mais à cela, des hauts fonctionnaires du gouvernement de Québec rétorquent qu'il s'agit là d'un non-sens juridique et que la primauté que propose le Québec dans le texte de l'amendement à l'article 94A épuise en réalité toute la notion de primauté.

Il règne d'ailleurs, au sujet des projets d'amendement à l'article 94A, la plus grande confusion. On sait que Québec en a soumis un et LA PRESSE en a publié l'essentiel la semaine dernière.

La confusion vient du fait que le gouvernement fédéral prétend lui aussi en avoir proposé deux au Québec, l'un de nature générale, l'autre de portée plus restreinte. Mais tandis que deux hauts fonctionnaires du Québec niaient avoir jamais vu le texte de ces projets fédéraux d'amendement à l'article 94A, un personnage proche du premier ministre Bourassa a confirmé qu'ils existent et que le gouvernement de Québec les connaît.

Quoi qu'il en soit, la porte ouverte par le premier ministre Trudeau au chapitre de la primauté s'est vite refermée lorsqu'il a déclaré plus tard, hier après-midi, que le fédéral ne financerait pas par des concessions fiscales, l'exercice par Québec de la primauté en matière de législation sociale.

A la fin de la journée, l'optimisme restait fondé sur deux informations:

— Ottawa est disposé à proposer des amendements aux programmes sociaux qu'il soutient conjointement avec le Québec à l'heure actuelle.

— Ottawa est également disposé à proposer des amendements constitutionnels qui se situeraient vraisemblablement à mi-chemin des revendications du Québec, et des textes constitutionnels qui ont force de loi aujourd'hui.

Pour l'instant, on ne sait rien de précis sur l'une ou l'autre de ces initiatives et il reste d'autres questions à discuter avant que les chefs de gouvernement abordent, vraisemblablement en fin de journée aujourd'hui ou mercredi matin, la difficile question de la politique sociale.

D'après les propos tenus, hier, par les premiers ministres, il semble bien que si ce n'était des difficultés aux chapitres de la politique sociale, et des droits linguistiques, l'accord pourrait se faire rapidement sur la formule d'amendement.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, M. Trudeau avait totalement oublié d'aborder la question des droits linguistiques dans le texte original de son discours d'ouverture tel que remis aux journalistes avant la séance. Les autres chefs de gouvernement ont à peu près unanimement ignoré la question.

Au chapitre de la politique sociale par ailleurs, les provinces ont paru se regrouper, selon la prédiction faite par M. Trudeau en provinces riches et en provinces pauvres, les premières flirtant avec les propositions québécoises, les autres plaidant que le fédéral ne soit jamais empêché par des revendications comme celles du Québec d'assurer aux provinces pauvres des standards de vie équivalents d'aussi près que possible à ceux dont jouissent les citoyens des provinces riches.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

bec, a dit M. Bourassa, veulent un nouvel ordre constitutionnel où sont mieux définies les responsabilités des différents gouvernements. Le Québec, lui, insiste sur un fédéralisme décentralisé, le seul qui ait un sens et qui soit efficace dans le genre de pays que nous avons.

Le Québec admet que la décentralisation ne doit pas se faire au détriment de l'unité du pays ou du rôle essentiel du gouvernement fédéral. Le Québec veut cependant que la nouvelle constitution reconnaisse clairement aux provinces une liberté d'action plus large et moins conditionnée aux initiatives du fédéral.

Cela implique: des ressources financières à la mesure des responsabilités provinciales, une clarification de ces responsabilités provinciales, une clarification de ces responsabilités (dans l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu), des pouvoirs additionnels dans le domaine culturel et social et une solution acceptable à l'exercice du pouvoir illimité de dépenser du fédéral, pouvoir qui équivaut souvent à une mise en veilleuse du partage des juridictions, c'est-à-dire de l'essence même du fédéralisme.

De plus, dès lors qu'il s'agit, dans la définition d'un nouveau fédéralisme canadien, d'examiner le partage des responsabilités étatiques, Québec doit toujours, en plus d'examiner la portée objective de ces questions, évaluer les effets de ces réaménagements sur l'avenir de la culture française au Québec et au Canada (le Québec étant le principal foyer d'expression de la culture française au Pays).

En cela, le Québec ne cherche pas de privilèges et ne cherche pas à vivre en marge du pays. Il cherche au contraire à enrichir la personnalité culturelle canadienne.

Politique sociale

C'est cette même approche, a dit M. Bourassa, qui guide le Québec dans ses revendications en matière de sécurité sociale. Et plus particulièrement au niveau de la sécutiré du revenu et de la formation professionnelle des travailleurs. Ces secteurs sont reliés à la définition même de la société québécoise. L'amendement vise à obtenir pour le Québec et pour les provinces qui le désirent une plus grande liberté dans l'orientation et la planification des initiatives sociales.

En somme, pour obtenir la "souplesse de l'action", il faut répartir les pouvoirs selon les situations de chacune des provinces, instaurer des responsabilités concurrentes fédérales-provinciales en y greffant la primauté des provinces quant à la conception de la politique de sécurité du revenu. La proposition québécoise, dit M. Bourassa, ne donne aucun privilège à une province ou à une autre. Elle respecte les exigences de la compatiblité des programmes d'une province à l'autre, "tout en ne faisant pas obstacle à ce que le fédéral fasse des paiements directs aux individus ou assume sa responsabilité de redistribution des richesses à travers le pays".

"Le but vise, a dit M. Bourassa, n'est pas l'érosion du pouvoir central mais le raffinement de son pouvoir de redistribution des richesses en fonction des différentes régions qui composent le Canada. Le Québec insiste par ailleurs sur des amendements constitutionnels parce qu'il estime que la situation présente est à l'origine de l'inefficacité relative sur le plan de la lutte à la pauvreté de l'ensemble des initiatives canadiennes en matière de sécurité du revenu."

Affirmant que le Québec s'était présenté à Victoria bien préparé à défendre ses positions (mais dans un esprit constructif), le premier ministre Bourassa a dit espérer qu'on en arrive à un accord sur la politique sociale, étant donné que cet accord était essentiel à la mise en place d'une politique intégrée de sécurité du revenu au Québec, la seule capable de répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

Enfin, M. Bourassa a qualifié d'inexacts et injustifiés les propos du premier ministre de la Colombie britannique, M. W. A. C. Bennett, qui a plus ou moins qualifié d'excessives les sommes que reçoit le Québec au niveau de la péréquation. M. Bourassa a rappelé que le Québec recevait beaucoup moins que certaines provinces et que, lorsqu'on parlait de péréquation, il fallait, si l'on avait pas la vue courte, parler non seulement de redistribution entre les provinces mais des avantages qu'une province peut retirer sur le plan de la politique fiscale, tarifaire et budgétaire.

ACQUITTEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

vaste salle de la 1ère division des Assises et ont pris place dans les deux bancs qu'ils occupaient déjà depuis le 4 mai, date de l'ouverture du procès pour conspiration séditieuse de Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois.

Le greffier fait d'abord l'appel de chacun d'entre eux, puis se lève et demande au président du jury si ses collègues sont prêts à rendre un verdict. Celui-ci répond affirmativement.

Non coupable

Le greffier lui pose alors la question suivante : "Est-ce que vous trouvez l'accusé Jacques Larue-Langlois coupable de conspiration séditieuse ou non coupable ?"

"Non coupable", répond le président du jury.

Les applaudissements éclatent dans la salle.

Le greffier reprend la même question, mais, cette fois-ci, c'est de l'accusé Charles Gagnon qu'il s'agit.

La réponse du président du jury est identique à celle qu'il a donnée un peu plus tôt : "Non coupable !" Pendant que les applaudissements fusent dans la salle, la fiancée de Charles Gagnon et Me Robert Lemieux ont tous deux bondi au banc des accusés pour embrasser et étreindre Charles Gagnon. Quant à Jacques Larue-Langlois, il est toujours assis au banc des accusés, extrêmement pâle, muet, et visiblement paralysé. Il ne sourit même pas. Il donne l'impression d'un homme qui éprouve des difficultés énormes à se désembourber d'un cauchemar.

Charles Gagnon se lève et déclare, à l'adresse des jurés: "Merci. Je vous félicite pour votre courage et votre lucidité. Si tous avaient fait preuve de ce même courage et de cette même lucidité, depuis le mois d'octobre 1970, on n'aurait pas réussi à terroriser le Québec comme on l'a fait !"

Au nom de son client Jacques Larue-Langlois, Me Robert Lemieux a tenu, lui aussi, à remercier les jurés. "Ce verdict est une victoire pour la liberté d'expression." Il a ensuite souhaité que les autorités travaillent désormais à des réformes sérieuses qui assureraient à tous les Québécois "la démocratie judiciaire et électorale."

Vingt minutes plus tard, Charles Gagnon, qui est incarcéré au centre de prévention de la rue Parthenais depuis le 16 octobre 1970, a obtenu un cautionnement personnel de $950. Celui-ci lui a été accordé par le juge Lamer, de la cour Supérieure.

Nouveau procès pour Gagnon

Quoique libre pour le moment, Charles Gagnon devra cependant se présenter de nouveau devant le cour, en septembre prochain, pour subir un procès sous une inculpation d'appartenance au FLQ. Ses co-accusés seront alors Michel Chartrand, Pierre Vallières, Me Robert Lemieux et Jacques Larue-Langlois.

Le verdict d'acquittement rendu, ce matin, après 4 jours de délibérations, met un terme à un procès de six semaines qui, selon certains observateurs, fera désormais "partie de l'histoire du Québec."

Au dossier de sa preuve, la couronne avait produit 31 documents ou "actes manifestes" attribués à l'un ou à l'autre des accusés, ou au prétendu coconspirateur Pierre Vallières. Les jurés ont dû, au cours de leurs délibérations, lire, analyser et interpréter ces 400 pages de textes dactylographiés que la couronne, pour sa part, jugeaient fortement incriminants.

L'accusation portée contre Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, le 8 mars 1971, et signée par le procureur général lui-même, n'était pas d'avoir réalisé une intention séditieuse, mais d'avoir conclu une entente pour réaliser une intention séditieuse, soit celle d'avoir voulu renverser deux gouvernements par la force entre le 1er janvier 1963 et le 30 novembre 1970.

Le président du tribunal, le juge Laurent Bélanger, avait, pour sa part, souligné aux jurés qu'ils n'avaient pas à se demander si l'intention séditieuse avait été réalisée ou si, au départ, elle avait des chances ou pas d'être réalisée.

"La couronne, a-t-il déclaré à plusieurs reprises, n'était pas obligée de prouver que les présumés coconspirateurs se connaissaient ou connaissaient toute l'ampleur de la conspiration. Elle n'avait même pas à prouver que l'un des accusés était l'instigateur de la conspiration?"

Maintenant qu'un verdict d'acquittement est rendu à l'endroit de Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, que fera le ministère public de l'accusation similaire portée, le 8 mars 1971, contre Pierre Vallières, le présumé coconspirateur ?

Le procureur général laissera-t-il tomber l'accusation ? Le cas échéant, que fait Pierre Vallières? Se présente-t-il aussitôt devant un juge de la Cour supérieure pour obtenir sa libération provisoire?

Me Jacque Clément et Me Bruno Pateras représentaient la couronne au cours de ce procès. Me Robert Lemieux défendait Jacques Larue-Langlois. Quant à Charles Gagnon, il assurait lui-même sa propre défense. De sa plaidoirie de cinq heures, un journaliste a dit: "C'était beau comme du Mozart"!

LE TIMES

SUITE DE LA PAGE A 1

nal une heure après que le procureur général adjoint, M. Robert C. Mardian, eut fait connaître le désir du département de la Justice au vice-président du "Times". M. Harding F. Bancroft.

M. Mardian a déclaré que si le journal n'accédait pas à la demande de l'administration, cette dernière prendrait tous les moyens légaux, y compris une injonction, pour faire cesser la publication.

Les dossiers secrets, qui forment 40 volumes, ont été rédigés il y a trois ans. Ils expliquent le processus de l'implication américaine dans la guerre d'Indochine.

En réponse à M. Mitchell, le "Times" déclare qu'il doit "décliner respectueusement" la requête du procureur général parce qu'il croit qu'il est dans l'intérêt du peuple américain de prendre connaissance du contenu des documents. Quant à la menace d'injonction, le journal signale que c'est là une question que les tribunaux devront trancher. Le journal est disposé à faire la lutte mais se pliera à la décision finale des tribunaux.

Parlant devant les membres de la commission des relations étrangeres du Sénat, M. Laird a soutenu que la publication des dossiers constitue une violation de la loi sur l'espionnage et qu'elle doit cesser.

Cette loi prévoit une amende de $10,000 et un emprisonnement de dix ans pour toute personne qui, sans autorisation, a en sa possession des documents secrets relatifs à la défense nationale.

LA POLICE

SUITE DE LA PAGE A 1

de raffinement et de distribution de narcotiques.

Deux femmes et un homme ont révélé aux policiers qu'ils s'étaient enfuis de la maison, peu avant l'assassinat collectif, en plongeant à travers une baie vitrée, à l'arrière de la maison pour ensuite franchir une allée au pas de course.

L'inspecteur James Bannon, qui dirige l'équipe de 20 enquêteurs chargés d'élucider ces meurtres, a révélé que les trois personnes se sont présentées volontairement à la police après les meurtres. Il s'est refusé à divulguer les noms de ces témoins et à donner des détails supplémentaires sur leurs déclarations.

COUPS DE FEU

SUITE DE LA PAGE A 1

bre du commando FLQ qui a enlevé et tué le ministre Pierre Laporte.

On sait que c'est le juge Barbeau qui a prononcé la condamnation de Simard.

Le juge Barbeau, comme d'autres magistrats et d'autres personnes mêlées aux enquêtes ou aux procès du FLQ, sont sous constante surveillance afin d'empêcher des attentats possibles.

Cette surveillance, qui a été établie au moment de la crise d'octobre, se poursuit toujours.

M. Saint-Pierre doit subir des examens.. médicaux

Le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, sera inactif cette semaine, ses médecins lui ayant ordonné de garder le lit pendant quelques jours.

Un porte-parole du ministère a dit que M. Saint-Pierre devra subir quelques examens, mais qu'il devrait être rétabli au début de la semaine prochaine.

Le bill 27 concernant le regroupement des commissions scolaires devait être étudié cette semaine en deuxième lecture et l'on devait également procéder à l'étude des crédits du ministère.

Ce travail sera vraisemblablement reporté à la semaine prochaine, ce qui pourrait de nouveau retarder la présentation du bill 28 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Deux bébés sur neuf survivent

SYDNEY, Australie (Reuter) — Le septième des neuf nouveau-nés Brodrick est mort tôt aujourd'hui, selon ce que rapportent les autorités du Royal Hospital for Women.

L'état des deux survivants — un garçon qui pèse 12 onces et une fille d'à peine plus d'une livre — inquiète beaucoup les médecins, qui travaillent jour et nuit pour les sauver, depuis que Mme Geraldine Brodrick leur a donné naissance, dimanche matin.

Deux des nonuplés, des garçons, sont mort-nés. Trois autres, deux garçons et une fille, ont succombé à des troubles respiratoires peu après leur naissance.

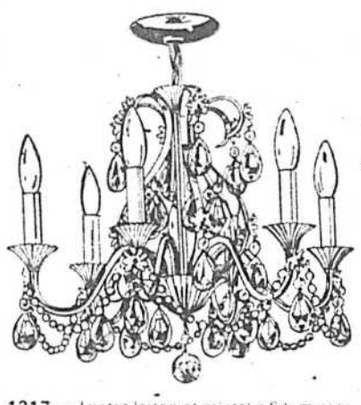
Hier soir, la fille qui de l'avis des médecins avait la meilleure chance de survivre — elle pesait deux livres et deux onces, tandis que tous ses frères et soeurs pesaient moins de 19 onces — a elle aussi été emportée par une défaillance respiratoire.

Les neuf bébés, nés en l'espace de 32 minutes, étaient prématurés de huit semaines.

D'après ce qu'ont laissé entendre les médecins qui veillent sur eux sans répit, les deux derniers bébés n'ont guère de chance de survivre. Le taux de mortalité chez les enfants de deux livres est d'environ 95 pour cent.

Quant à Mme Brodrick, son état est satisfaisant.

MAXI-DÉCOR
À
mini-prix



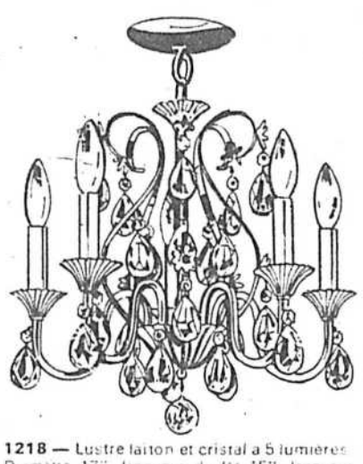
1217 — Lustre laiton et cristal à 6 lumières. Diam. 19½", longueur du fût 15", longueur hors tout 36". 6 lampes-bougies
Prix de détail sugg. $78.60
Prix Clovis $39.30



1263 — Lustre laiton et cristal à cinq lumières. Diamètre 13½", longueur du fût 13½", longueur hors-tout 36". 5 lampes-bougies.
Prix de détail sugg. $53.70
Prix Clovis $26.85



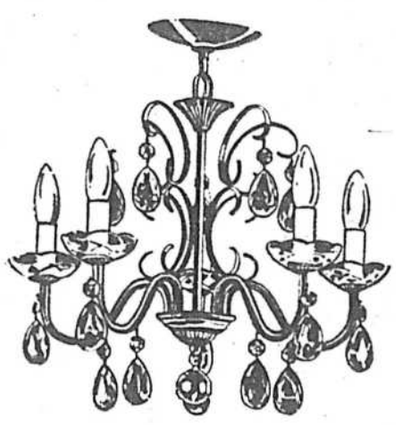
1262 — Lustre laiton et cristal à 6 lumières. Diamètre 21", longueur du fût 17", longueur hors-tout 36". 6 lampes bougies
Prix de détail sugg. $132.00
Prix Clovis $66.00



1218 — Lustre laiton et cristal à 5 lumières. Diamètre 17", longueur du fût 15", longueur hors tout 36" 5 lampes bougies.
Prix de détail sugg. $58.80
Prix Clovis $29.40



1018 — Chandelier "Marie Thérèse" à cinq lumières. Diamètre 18", hauteur 18", longueur hors-tout 36". Lampe à base candélabre à cinq branches, peuvent recevoir jusqu'à 60W. Metal fini laiton satiné
Prix de détail sugg. $103.00
Prix Clovis $51.90



1251 — Elegant lustre laiton et cristal à 5 lumières. Diamètre 18", hauteur 15", longueur hors-tout 33"
Prix Clovis $19.95



1236 — Plafonnier de vestibule laiton et cristal, une lumière. Diamètre 6¼".
Prix de détail sugg., $22.80
PRIX CLOVIS $11.40



1223 — Applique murale, laiton et cristal, une lumière. Hauteur 13½", projecteur 8½".
Prix de détail sugg., $20.10
Prix Clovis $10.05



1237 — Applique murale laiton et cristal, une lumière. Diamètre 6¼"
Prix de détail sugg., $22.60
PRIX CLOVIS $11.40

*Ampoules non incluses sur tous les modèles

CLOVIS LTÉE

6924, rue Saint-HUBERT
276-2621

1126 est, MONT-ROYAL
527-1261

5001, rue WELLINGTON
766-4333

Médecins et pharmaciens devraient collaborer au lieu de s'espionner

—le juge Deslauriers

"Il parait à cette cour que deux professions aussi honorables et aussi éminemment utiles que celles de médecin et de pharmacien, qui ont une mission complétive, se doivent de travailler au bien de la communauté, dans un climat de cordialité et d'harmonie, plutôt que de s'espionner, de se tendre des pièges et de se faire la guerre".

C'est ce que vient de déclarer le juge Ignace J. Deslauriers, de la cour supérieure, en soulignant que si l'accord est impossible, il est urgent de solliciter le recours du législateur pour édicter des règlements plus clairs qui mettraient fin à la "guerre des procédures" entreprise par les deux corps professionnels contre ceux qui empiètent sur les prérogatives de l'une ou l'autre profession.

Dans deux cas particuliers, le juge Deslauriers a incidemment rejeté les appels logés par le Collège des pharmaciens de la province de Québec contre deux médecins qui avaient "dispensé" des médicaments à de prétendus clients, délégués chez eux par le Collège.

Et ce après avoir revu un très grand nombre de jugements rendus sur la question par différents juges du Québec, au cours des derniers mois, et les circonstances différentes de chacune de ces causes.

Ses remarques sur le recours possible à la Législature ont par ailleurs été motivées par la production de lettres circulaires émanant des présidents et registraires des deux Collèges, attirant l'attention de leurs membres sur différents articles de leurs lois respectives.

"Dans ces lettes, devait noter la cour, on relève une intention ou un projet aucunement voilé d'user de représailles par exemple, à l'égard des pharmaciens placés devant l'irrésistible tentation de diagnostiquer les malaises de leurs clients cherchant les secours de médicaments."

Dès son arrestation, il a crié au "guet-apens"!

Dès que les policiers fédéraux eurent trouvé quelque 5.6 onces de haschish dans sa voiture, le 5 janvier dernier, un policier de l'escouade de la jeunesse de la police de Montréal aurait immédiatement soutenu qu'il était la victime d'un guet-apens.

C'est ce qu'a soutenu le caporal Gilles Favreau de la police fédérale, hier après-midi, au procès du sergent Gérald Ryan, devant un jury que préside le juge Peter V. Shorteno.

Selon le policier de la Gendarmerie Royale, Ryan sembla très nerveux du commencement à la fin de la perquisition, mais il se montra cependant coopératif.

Cette perquisition ne devait toutefois pas se limiter à sa voiture.

Précédemment, ils avaient visité sa maison de la rue Davaar, à Outremont, et ils y avaient trouvé une pipe contenant des traces de haschich.

Par ailleurs, au domicile de son père, dans une chambre dont il se servait, ils avaient également trouvé deux contenants où il y avait des traces de la même drogue.

Jusqu'à son arrestation, et sa suspension du corps policier montréalais, le prévenu visitait les écoles montréalaises pour mettre les jeunes en garde contre les dangers des stupéfiants.

Un hold-up, oui, mais pas de tentative de meurtre

Trois individus qui avaient été appréhendés à la suite d'un vol à main armée au cours duquel leur quatrième compagnon avait été atteint mortellement par les balles des policiers, le 30 décembre dernier, ont été déclarés coupables de ce hold-up, et de la conspiration qui l'avait précédée, hier après-midi.

Après avoir délibéré pendant quatre heures exactement, toutefois, le jury que présidait le juge Philippe Pothier a modifié l'accusation de tentative de meurtre qui avait été portée contre Réal Favron, Lorenzo Hubert et Louis-Philippe Bourgeois.

Leur verdict dit que les prévenus avaient simplement déchargé une arme à feu dans le but de permettre leur évasion.

C'est d'ailleurs ce qu'avait lui-même suggéré le procureur de la défense, Me Nikita Tomesco, après avoir tout d'abord admis que ses clients avaient bel et bien conspiré pour commettre un hold-up de $20.000 à la Banque de Montréal du 6003 rue Darlington, et l'avaient effectivement commis.

D'autre part, il souligna que la théorie qui veut que l'on soit reponsable des conséquences naturelles de ces actes allait définitivement trop loin, et qu'il pouvait arriver, même au cours d'un crime de ce genre, que des projectiles soient tirés par accident.

"Dans le présent cas, souligna-t-il, alors qu'un des bandits a été tué et deux autres blessés, il est en preuve qu'aucun policier n'a même été égratigné par une balle.

"Il a également été prouvé aussi que le seul participant du hold-up qui ait tiré, ce fut celui qui a été tué. Et on peut conclure que, cerné comme il l'était, il n'a posé ce geste que pour faciliter la fuite de ses comparses.

Le juge Pothier a pour sa part ajourné le prononcé de sa sentence au 19.

A la SQ, retraite obligatoire à 60 ans

QUEBEC (PCf) — La retraite des agents de la Sûreté du Québec a été fixée obligatoirement à l'âge de 60 ans ou après 32 années de service dans les rangs de la force policière provinciale tandis qu'un policier pourra prendre sa retraite volontairement après 20 ans de service s'il a atteint l'âge de 50 ans.

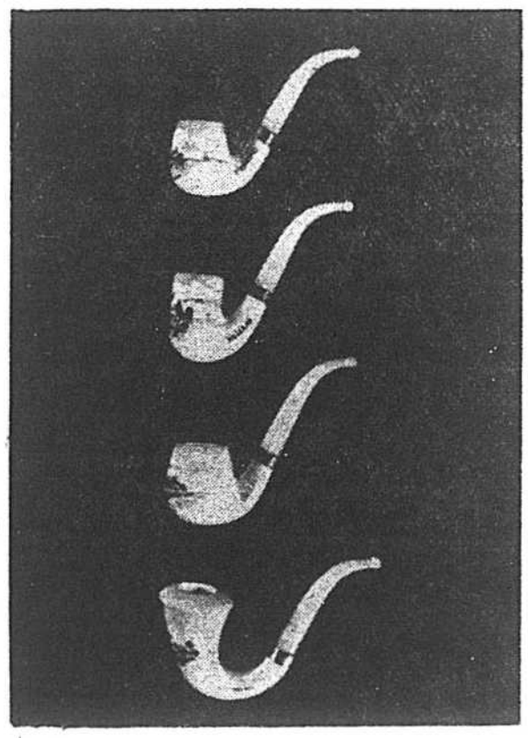
C'est ce que prévoit le nouveau fonds de pension des agents de la SQ dont le projet a été approuvé à 98 pour cent par les quelque 200 délégués de l'Association des policiers provinciaux, réunis en congrès à Québec, en fin de semaine.

C'est le président de l'Association, le caporal Guy Magnan, qui a fait connaitre la teneur du projet, dimanche après-midi, à l'issue de la réunion annuelle.

La cotisation sera augmentée de cinq à huit pour cent et la pension sera équivalente à 70 pour cent du salaire des quatre meilleures années du retraité.

Tous les membres de la Sûreté seront appelés maintenant à se prononcer sur ce projet, même si celui-ci a été approuvé par la majorité des délégués au congrès.

Suggestion-cadeau HEMSLEY pour la Fête des Pères



Comblez-"LE"
pour la Fête des Pères

Du pays des fameux mélanges de tabac, la Hollande, nous arrivent ces pipes appelées "Baronite" qui sont fabriquées selon une toute nouvelle conception. Dans l'espace entre l'intérieur et l'extérieur du fourneau, la fumée est purifiée de l'humidité et de la nicotine. L'amateur de pipe pensera à vous avec affection à chaque fois qu'il aspirera une bouffee. De plus, ce sont d'excellentes pièces de collection. Pour des cadeaux interessants qui plaisent, c'est tout trouvé, venez chez Hemsley!

9.75

DEPUIS 1870
HEMSLEY'S

Le plus ancien d'umantaire de Montréal
660 ouest, rue Sainte-Catherine Tél.: 866-3706
DES PRÉSENTS DES QUATRE COINS DE LA TERRE

LE COFFRET SOURIRES DE KODAK

Kodak vous propose de collectionner les sourires aimés. Le Coffret Sourires de Kodak contient l'appareil-photo Instamatic le plus nouveau et le plus en demande. Il vous est offert pour un temps limité à un prix très spécial. Voici ce que vous recevez pour moins de $30: **1** Un appareil-photo KODAK INSTAMATIC* X-15, facile à utiliser, qui se charge instantanément par cassette et qui prend des **photos-éclair sans piles. 2** Un étui commode et durable pour votre appareil. **3** Une cassette KODACOLOR X de 12 prises couleur. **4** Trois magicubes Sylvania Blue Dot—12 éclairs! **5** Enfin, un album de poche, pour garder vos plus récentes photos.



Le Coffret Sourires de Kodak vous donne tout pour collectionner les sourires des visages aimés. Le Coffret Sourires est un cadeau sûr de plaire.

Moins de $30... plus des visages aimés

Le prix peut changer sans préavis

INSTAMATIC est une marque déposée au Canada de Canadian Kodak Co., Limited.

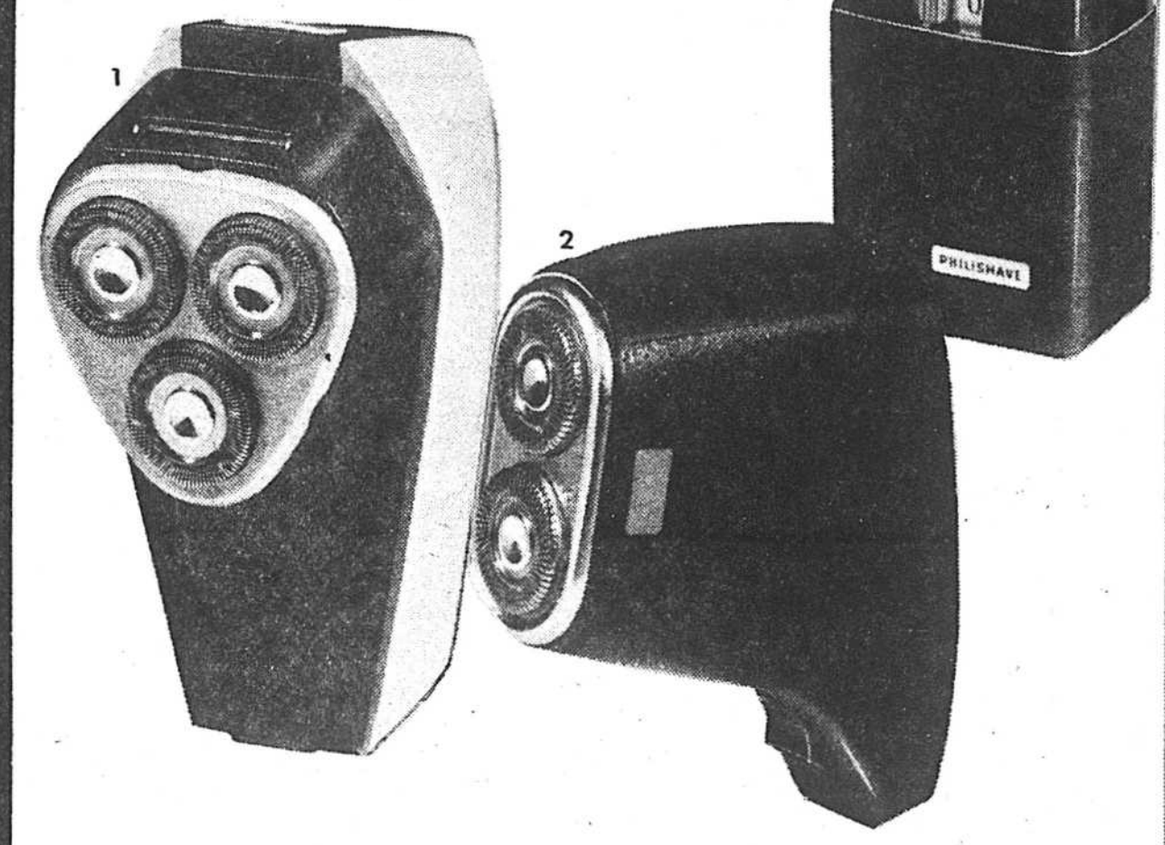
Kodak

PHOTOGRAPHIE L. CHARPENTIER LTÉE 32 est, rue Notre-Dame 861-6378	THE CENTRE DRUG STORE Place Bonaventure 866-1815 Centre d'achats Beaconsfield 697-4550	FORESTER PHOTO AND HOBBY SHOP 1159 Boul. Décarie, Ville St-Laurent 747-7238	JAPAN CAMERA CENTRE Les Galeries d'Anjou 353-6800	LACAILLE PHOTO DEP'T. 4150 Wellington, Verdun 769-2787	STUDIO F. LAPARE INC. 2530 des Ormeaux Montréal 351-3770
L. L. LOZEAU LTÉE 6229, rue St-Hubert 274-6577	N.-D.-G. PHOTO SUPPLY 5488 ouest, Sherbrooke 489-8401 1197 Phillips Place 866-8761	PHILEX PHOTO 2619 MASSON Montréal — 728-2231 Tout en photo et ciné	PHOTOGRAPHIE MODERNE LTÉE 3826 rue Masson 728-3689	SIMONS CAMERAS INC. 11 ouest, Craig 861-5401	L.R. VIALA INC. 1280 est, boul. de Maisonneuve 526-2535

ZODIAC AUDIO VISUAL INC.
458, av. Victoria, St-Lambert
671-6166



De quoi glaner un cadeau bien à point pour la Fête des Pères!



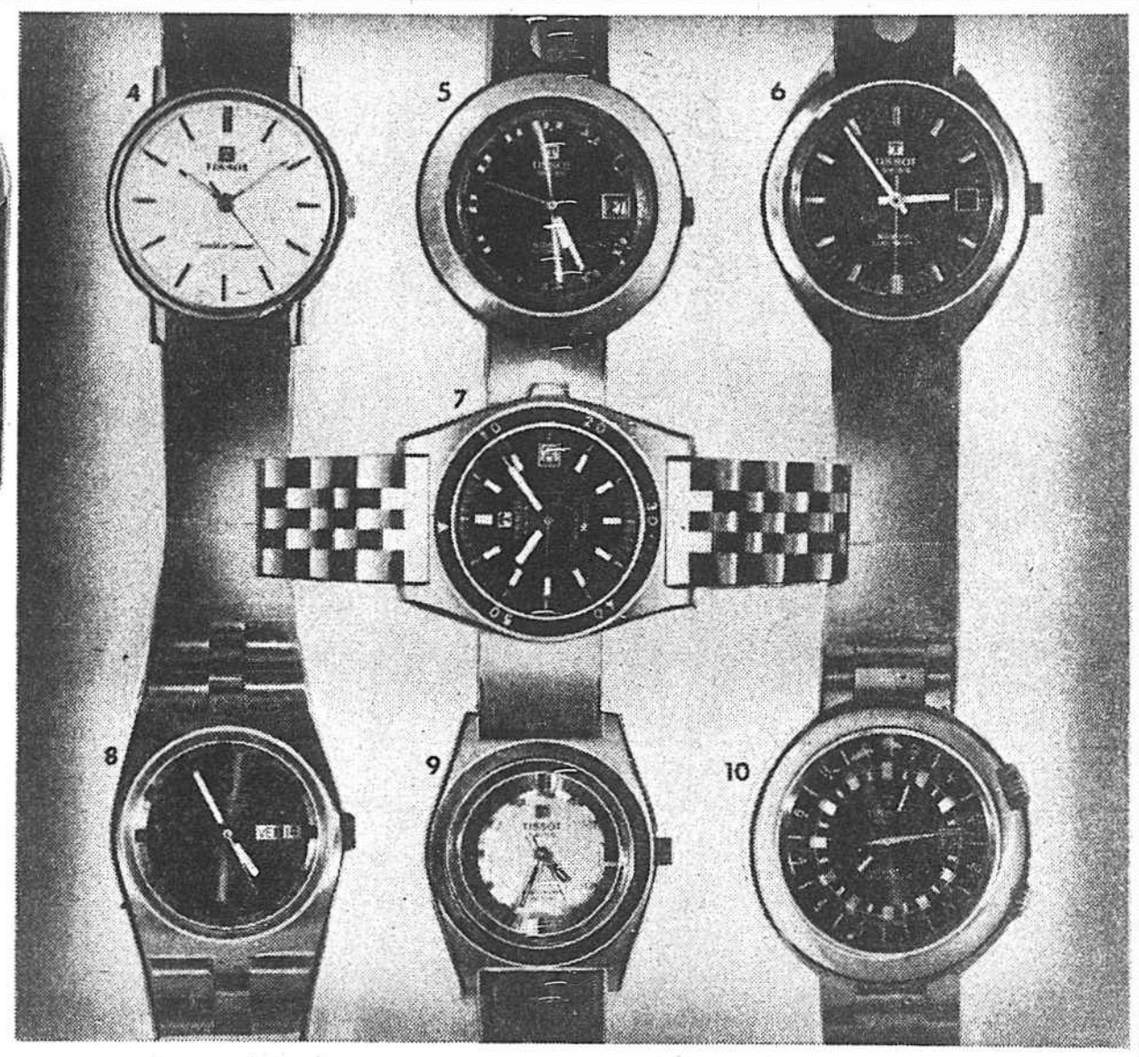
Rasoirs compacts de "Philips"

Un cadeau que PAPA appréciera tous les jours! Et pour vous, vous achetez qualité à bon prix.

1. Rasoir "Philips" à tête triple
29.95 5.00 par mois
Modele de luxe; tête triple pour un rasage net et rapide. Fonctionne sur le voltage 110 ou 220.

2. Rasoir "Philips" à tête jumelee
19.95
Tête jumelee et flottante pour un rasage en douce qui suit automatiquement les contours de son visage. Avec étui de luxe.

3. Rasoir "Philips" à pile
15.95
Idéal pour le camping, le voyage ou tout autre déplacement. Tête double à micro-grille nid d'abeilles. Pile en sus.



Les montres "Tissot Sideral"

Versions ultra-modernes de la montre masculine. Longue durabilite grâce à la conception fibre de verre et acier inoxydable. En effet, le boitier en fibre de verre resiste à la chaleur, au froid, à la rouille, aux acides et aux corrosions causées par l'eau. Tous les modèles beneficient d'un remontoir automatique et d'une garantie inconditionnelle. Seulement quelques modeles de notre impressionnante collection.

4. 'Sea Star 7': boitier fibre de verre ton or. Etanche jusqu'a 200 pieds. Datographe, courroie-cuir G.T. 5.00 par mois — **49.75**

5. 'Sideral Automatic': boitier fibre de verre etanche. Datographe, courroie cuir G.T. 6.00 par mois — **59.50**

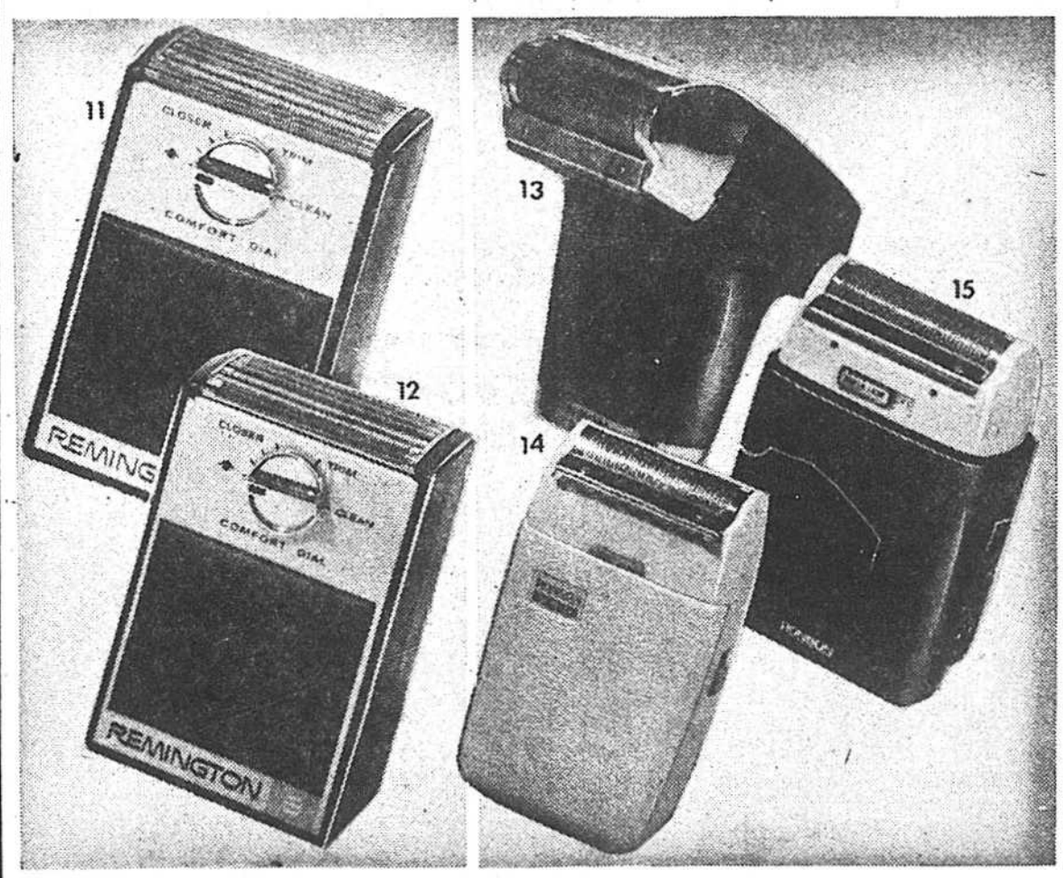
6. 'Sideral Electronic': boitier fibre de verre etanche, cadran bleute, datographe, bracelet cuir G.T. 7.00 par mois — **79.50**

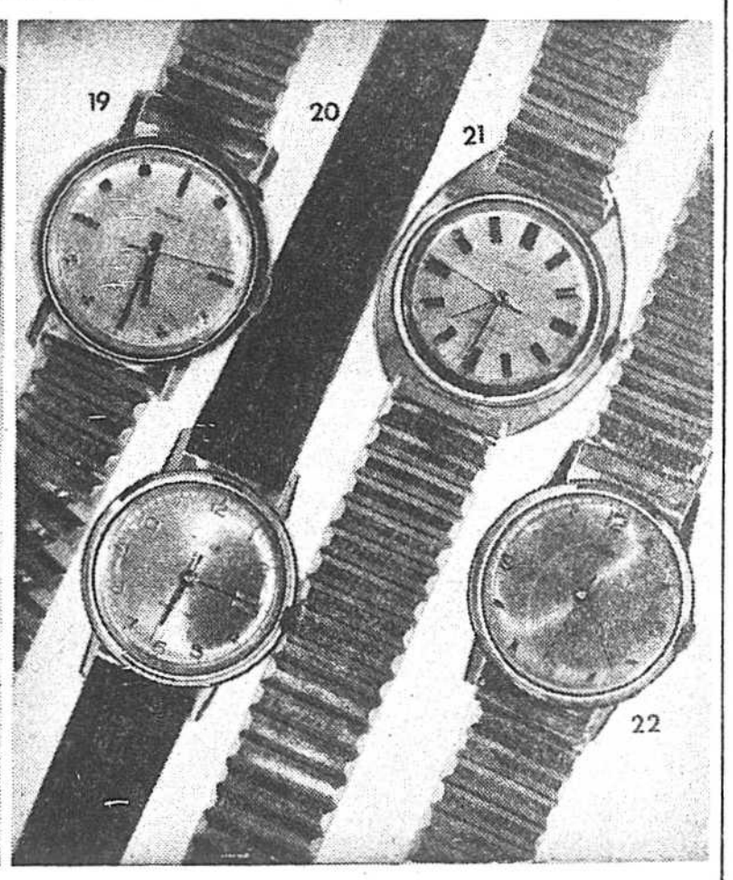
7. Modele FR516: boitier fibre de verre eprouve pour etancheite jusqu'a 300 pieds. Mouvement automatique et datographe. Bracelet acier inoxydable. 8.00 par mois — **115.00**

8. Modele 'GrandLux' PR516: boitier en fibre de verre etanche et bracelet en acier inoxydable. Mouvement automatique et datographe. 9.00 par mois — **120.00**

9. Modele PR516: boitier en acier inoxydable ton or. Etancheite eprouvee jusqu'a 200 pieds. Datographe et courroie cuir G.T. 9.00 par mois — **125.00**

10. 'Sea Star T12': boitier en acier inoxydable et bracelet tenant, remontoir automatique, datographe et cadran 24 heures. 9.00 par mois — **150.00**





Rasoirs 'Remington'

39.95 5.00 par mois

11. 'Lektro Blade 7': le rasoir à recharge compacte pour le mur et cordon 7'. Lames de rechange incluses. Fonctionne sur voltages 110 et 220.

44.95 5.00 par mois

12. 'Lektro Blade 9': recharge rapide. Fonctionne avec ou sans cordon. Selecteur à la portée de la main. Lames de rechange incluses. Etui de luxe.

Rasoirs 'Ronson'

39.95 5.00 par mois

13. Modele à cordon ou sans cordon: De luxe 1000S. Corps de forme definie pour prise pleine main, presentation-cadeau.

19.95

14. Modele electrique 550: 32 lames en acier inoxydable, tête micro-grille nid d'abeilles. Fonctionne sur voltages 110 et 220.

24.95

15. Modèle à cordon: 36 lames en acier inoxydable, tête micro-grille nid d'abeilles. Commutateur incorporé.

Briquets 'Ronson'

7.95

16. 'Comet Varaflame' doté d'une flamme réglable pour les pipes, cigares et cigarettes. Gamme de couleurs; rouge, blanc ou noir en plastique.

13.95

17. 'Eurolite': le briquet de table qui peut se convertir en modèle de poche. Boitier fini argenté.

14.95

18. 'Adonis Varaflame': boitier chromé à motif. Flamme réglable.

Pour papa... une montre 'Timex'

19. 'Timex Darwin': boitier ton or, trotteuse. Antichocs. — **11.95**

20. 'Timex Sprite': boitier ton or, datographe. Antichocs. — **14.95**

21. 'Timex Marlin': boitier ton or. Antichocs. — **12.95**

22. 'Timex Darwin': boitier plaque chrome, trotteuse. — **10.95**

Représentons seulement quelques modeles de notre vaste sélection. Pour sa fête le 20 juin, venez choisir avec coeur chez Eaton!

EATON

COMPOSEZ 842-9211

Eaton en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 515

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

Devant l'échec des bombardements au Nord-Vietnam

Johnson ordonna en avril 1965 d'engager les forces de terre dans la guerre du Vietnam

NEW YORK. (AFP) — Bien que sommé hier par le département de la Justice d'arrêter la publication des dossiers secrets sur la guerre d'Indochine préparés par le Pentagone, le "New York Times" consacre encore aujourd'hui à ces documents et à leur analyse six pages pleines, soit près de 35,000 mots.

Cette troisième livraison divulgue les origines de la décision du président Johnson d'engager des forces terrestres américaines dans une action offensive au Sud-Vietnam. Cette décision fut prise le premier avril 1965 et confirmée dans un memorandum du 6 avril qui soulignait le désir du président qu'aucune publicité ne fût donnée à cette décision. L'analyse de cette décision faite par le Pentagone souligne en effet qu'il s'agissait d'une nouvelle orientation de la politique vietnamienne du gouvernement américain et que cette nouvelle orientation pouvait avoir des conséquences considérables qui échappaient d'autant moins aux responsables de la politique qu'il était axiomatique depuis la guerre de Corée d'éviter une nouvelle guerre terrestre en Asie.

L'analyse de la situation telle qu'elle se présentait au printemps, de 1965 fait état de l'absence de résultats politiques à la suite des bombardements américains au Nord-Vietnam.

Briser la volonté d'Hanoï

L'administration Johnson avait espéré que les raids briseraient la volonté d'Hanoï et engageraient le gouvernement nord-vietnamien à arrêter l'insurrection vietcong au Sud-Vietnam. Les bombardements ininterrompus avaient commencé le 2 mars; ils semblèrent toutefois avoir l'effet contraire et, après un mois, l'optimisme américain diminua.

Trois options

Toujours selon l'analyse des événements faite par le Pentagone et telle que la résume le "New York Times", trois options s'offrirent alors à Washington : se retirer du Sud-Vietnam et laisser Saigon se défendre seule, engager des forces terrestres américaines ou accroître considérablement les bombardements du Nord-Vietnam. Cette dernière option fut immédiatement rejetée parce qu'elle présentait le danger réel d'entrainer une intervention chinoise.

Presque simultanément, le président Johnson tentait d'apaiser les critiques et de s'assurer l'appui de l'opinion publique en offrant, dans son discours du 7 avril à l'Université John Hopkins de Baltimore de négocier sans conditions préalable et de financer un baste projet de développement économique du delta du Mékong à concurrence d'un milliard de dollars.

44 bataillons dans la mêlée

Les documents secrets révèlent que dans les mois qui suivirent le général Westmoreland ne cessa de réclamer des effectifs supplémentaires, ses demandes aboutissant le 7 juin à un message à Washington demandant l'envoi le plus vite possible de 44 bataillons au Vietnam.

L'analyse faite par le Pentagone des réactions que ce message souleva dans les milieux gouvernementaux est longue et minutieuse, mais le "New York Times" observe que l'auteur de cette analyse n'a pu que donner un aperçu du rôle de M. Johnson dans ce débat. Le 28 juillet toutefois, le présirent annonçait dans une conférence de presse que les forces requises par le général Westmoreland lui seraient fournies pour faire face à l'agression ennemie. Le 30 juillet, l'état-major conjoint approuvait le déploiement de 44 bataillons, soit 193,887 hommes. A la fin de l'année 1965, les effectifs américains au Sud-Vietnam avaient atteint 184,314 hommes.

L'analyse du Pentagone résume ainsi la situation au sein du gouvernement américain: ceux qui participèrent à la décision d'engager les 44 bataillons américains reconnaissaient que la bataille du Sud-Vietnam avait conduit à un seuil, "à l'entrée dans une guerre terrestre asiatique. Le conflit était envisagé comme devant être de longue durée. Le choix à l'époque n'était pas de négocier ou de ne pas négocier, il n'était pas de tenir pour un certain temps ou d'abandonner la partie — le choix était de sauver ou de perdre le Sud-Vietnam".



téléphoto PA

Lendemain de bataille à Albuquerque

Après 48 heures de violents accrochages entre des milliers de jeunes manifestants et des centaines de policiers et gardes nationaux (ci-dessus), la ville d'Albuquerque panse aujourd'hui ses plaies, profitant d'un précaire retour au calme. Un bilan sommaire des accrochages révèle que 35 personnes ont été blessées dont 10 par des coups de feu, que quelque 400 manifestants ont été arrêtés et que les dégâts matériels (andalisme, voitures incendiées, vitrines fracassées) se chiffrent par plus de $3 millions. La violence des jeunes, Blancs, Noirs et Chicanos, s'était déchaînée alors que la police avait procédé à l'arrestation d'adolescents pour usage de marijuana et boissons alcoolisées. A l'issue des accrochages des deux derniers jours, le lieutenant-gouverneur de l'Etat du Nouveau-Mexique a reconnu que les forces de l'ordre avaient fait preuve d'une "brutalité inexcusable".

Saigon : vague d'enlèvements d'enfants

SAIGON (AFP) — La police saigonnaise a lancé une enquête et a procédé à plusieurs arrestations à la suite d'un certain nombre d'enlèvements d'enfants en bas âge, apprend-on de source officielle.

Les enlèvements ont jeté l'émoi dans la population de la capitale et tous les quotidiens vietnamiens en parlent depuis quelques jours, chacun racontant une version différente.

Selon l'une de ces versions, les enfants seraient jetés dans une rivière, affluent du Mékong près de la frontière du Cambodge, pour satisfaire un monstre aquatique au moment où la mousson commence.

Une autre version affirme que les enfants sont jetés dans la rivière pour établir une base favorable aux piliers d'un pont.

Une troisième, que le sang des enfants est vendu aux Américains pour guérir les drogués. Une quatrième, qu'il s'agit de sacrifices humains pour satisfaire une divinité khmère.

Enfin certaines sources déclarent qu'il s'agit d'enlèvements opérés par une organisation vietcong pour emmener les enfants dans le maquis et les entraîner à des opérations spéciales.

Un fait est certain, quatre ou cinq femmes ont été arrêtées dans deux arrondissements de Saigon-Cholon où une douzaine d'enfants auraient disparu. D'autres enlèvements se seraient produits dans plusieurs autres quartiers ainsi qu'à la périphérie de la ville.



téléphoto PA

Théoricien raciste

Le Dr William Shockley, lauréat du prix Nobel, consacre depuis cinq ans beaucoup de temps et d'énergie afin de prouver sa théorie selon laquelle les Noirs sont moins intelligents que les Blancs en tant que race.

L'Afrique du sud suspend les fonds destinés à Israël

LE CAP (AFP) — Le gouvernement sud-africain a suspendu le transfert de sommes "importantes" à destination d'Israël, a annoncé hier le secrétaire aux Finances, M. Browne, qui a précisé que cette mesure — qui empêchera quelques millions de dollars réunis en Afrique du Sud de gagner l'Etat juif — a été prise à la suite de la "décision du gouvernement israélien de contribuer pour une somme de 2,800 dollars aux mouvements de libération".

Le secrétaire aux Finances a ajouté que "le transfert substantiel vers Israël à des fins charitables", qui devait s'effectuer par l'entremise de la banque de réserve, avait été suspendu "immédiatement après l'annonce de la décision du gouvernement israélien". Il a ajouté que des transferts de moindre importance effectués par des particuliers à d'autres particuliers en Israël n'étaient pas touchés par cette mesure.

Les Juifs vivant en Afrique du Sud bénéficient d'une exemption spéciale du contrôle des changes pour les fonds qu'ils envoient en Israël, le Trésor autorisant le transfert de sommes importantes tous les six mois pour des "fins charitables". Israël est le seul pays à jouir de ce privilège et des millions de dollars ont ainsi été transférés d'Afrique du Sud en Israël au cours des dernières années.

Ottawa reste froid devant une requête de l'Inde de couper l'aide au Pakistan

OTTAWA (PC) — L'Inde, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Swaran Singh, a demandé au gouvernement canadien d'étudier la possibilité de refuser toute aide susceptible de renforcer le gouvernement pakistanais. Cette nouvelle a été annoncée, hier, par le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à l'issue d'un entretien de 90 minutes avec le diplomate indien.

Interrogé par la presse, M. Singh n'a voulu faire aucun commentaire.

M. Sharp a expliqué à M. Singh que les engagements déjà pris par le Canada vis-à-vis du Pakistan n'ont pas été annulés mais qu'il n'est pas question pour le moment d'en prendre d'autres.

L'aide canadienne — un montant d'environ $25 millions est prévu pour 1970-1971 — est destinée à des projets de développement et ne peut en aucun cas renforcer la position du gouvernement pakistanais.

M. Sharp a fait observer qu'il ne serait avantageux pour personne d'accroître le chômage et la famine au Pakistan, en interrompant l'aide consentie à ce pays.

Abordant la question des millions de réfugiés du Pakistan oriental, M. Sharp a déclaré que M. Singh n'a nullement évoqué la possibilité que l'Inde ferme ses frontières ou encore demande au Canada de l'aider à résoudre ce problème.

Par ailleurs, l'Inde soutient qu'il est absolument nécessaire de remettre en place au Pakistan oriental un gouvernement démocratique, dirigé par la ligue Awami. M. Sharp a signalé à ce propos que le gouvernement canadien est favorable à la restauration à brève échéance d'une constitution démocratique, mais qu'il appartient au peuple de se prononcer sur la stabilité politique.

Pont aérien

Pendant ce temps, le pont aérien organisé par les Soviétiques et les Américains pour transporter des milliers de réfugiés pakistanais des zones frontalières congestionnées vers d'autres camps à l'intérieur de l'Inde, a démarré lentement aujourd'hui.

Un Antonov-12 soviétique a transporté à partir de Calcutta deux cargaisons de 110 personnes vers Raipur, à 400 milles plus à l'est.

De son côté, un C-130 de l'aviation américaine, a apporté des tentes à l'intention des réfugiés. Dès demain, l'appareil se rendra à Agartala pour y prendre des réfugiés et les conduire dans l'Etat d'Assam.

Eventuellement, deux avions soviétiques et quatre appareils américains participeront au pont aérien dont la durée prévue est d'environ un mois.

Cuba condamne cinq Américains à $20,000 d'amende chacun

MIAMI. (AFP) — Radio-Havane annonce aujourd'hui que cinq Américains ont été condamnés par le "tribunal révolutionnaire" à payer une amende de $20,000 chacun pour avoir pénétré illégalement dans les eaux cubaines et pris pied dans l'île.

Cette sentence survient une semaine après l'imposition d'une amende de $10,000 et d'une sentence de six mois d'emprisonnement à chacun des quatre pêcheurs cubains trouvés coupables d'avoir braconné dans les eaux territoriales des Etats-Unis, au large de la Floride.

L'avocat de ces prisonniers a déclaré qu'il attend de La Havane le nécessaire pour les faire libérer sous caution.

Les contrevenants américains, par ailleurs, formaient deux groupes bien distincts. Fritz Sprendel a dérivé involontairement vers Cuba en allant, à bord d'un canoë, de Key West vers le Yucatan. Lauren, Michael et Bernard Bender ainsi que Thomas McGuire auraient ensemble pénétré volontairement dans les eaux cubaines le 6 de ce mois.

La droite célèbre ses succès électoraux en Italie

ROME. (UPI,AFP) — Une forte poussée vers la droite de l'électorat italien a provoqué de bruyantes manifestations de joie de la part des néo-fascistes et donné un sérieux avertissement au gouvernement Colombo, déjà ébranlé par des dissensions, des flambées de violence et des difficultés économiques.

Le Mouvement social italien (néo-fasciste) a enregistré des gains importants en Sicile, à Rome et en d'autres villes aux élections municipales, régionales et provinciales qui ont eu lieu dimanche et lundi et auxquelles ont participé plus de sept millions d'électeurs, soit un cinquième du corps électoral italien.

Le gouvernement de coalition de centre-gauche du premier ministre Emilio Colombo a conservé, souvent par des marges très minces, le contrôle des principales administrations en cause, mais les pertes subies tant par les démocrates-chrétiens que par les autres partenaires de la coalition ont ajouté aux animosités qui minaient déjà l'alliance gouvernementale.

Les gains enregistrés par les néo-fascistes représentent pour la plupart des observateurs, une condamnation de l'action de la démocratie chrétienne. C'est aussi une réaction contre le risque de voir un jour les membres de la coalition de centre gauche opter, comme le préconise le parti socialiste italien, pour des équilibres plus avancés, c'est-à-dire pour un dialogue avec l'opposition d'extrême gauche, au moment où l'économie est en crise.

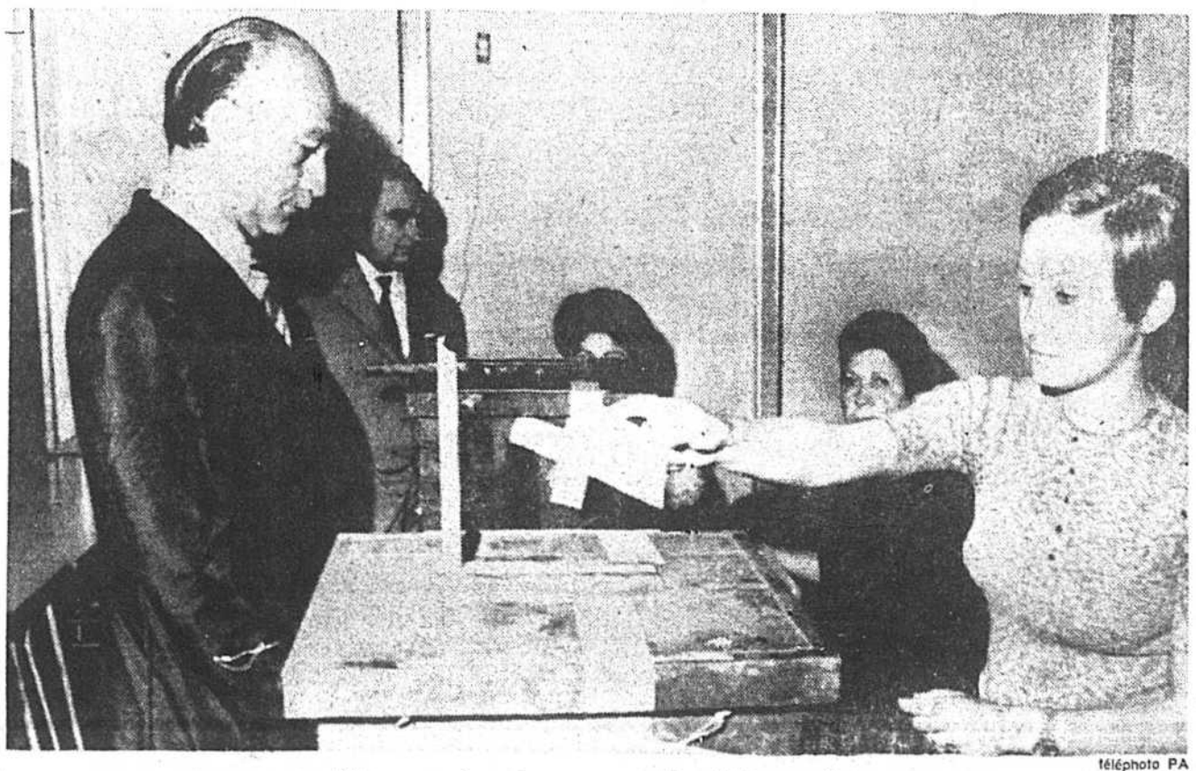
Ce succès des néo-fascistes n'est pas cependant une victoire de la "grande droite", les libéraux et les monarchistes perdant de nombreuses positions. Il ne permettra donc pas d'offrir une solution de rechange à la coalition de centre-gauche qui limite ses pertes, ou reste stationnaire, ou encore gagne des positions (selon les régions) grâce à la bonne tenue d'ensemble des socialistes italiens, des sociaux-démocrates et des républicains.

Plus que le centre-gauche, c'est donc la démocratie-chrétienne parti guide de la nation, qui est visée.

Cela est vrai en ce qui concerne le Conseil régional de la Sicile, où le centre-gauche perd 2.2 pour cent et 3 sièges alors que la seule démocratie-chrétienne recule de 6.44 pour cent et 7 sièges. C'est encore plus évident en ce qui concerne les Conseils municipaux d'Ascoli Piceno, de Bari et de Gêne. En effet, à Ascoli, dans les Marches, le centre-gauche gagne 4.7% (et un siège) malgré une perte de la D.C. de 2.9% et de deux sièges. Là, la gauche recule de 2.8% cependant que la droite progresse de 0.3% seulement, les gains très nets du M.S.I. ("3.2% et 2 sièges) compensant les pertes des libéraux et des monarchistes.

A Gêne, où le Conseil municipal de kentre-gauche n'avait qu'une voix d'avance, la coalition a gagné un siège et 1.9%, là encore en dépit d'un recuil de la D.C. (-1.1% et moins un sièges). Communistes et socialistes d'unité prolétarienne ont amélioré de 1.4% (2 sièges) et la droite a encore perdu 2.8% malgré le succès du M.S.I. ("2.4% et plus deux sièges). On peut cependant relever qu'il y a possibilité de front populaire, puisque P.S.I., P.C.I., et P.S.I.U.P. peuvent compter sur 41 sièges.

→



téléphoto PA

Une pensée pour le "Duce" !

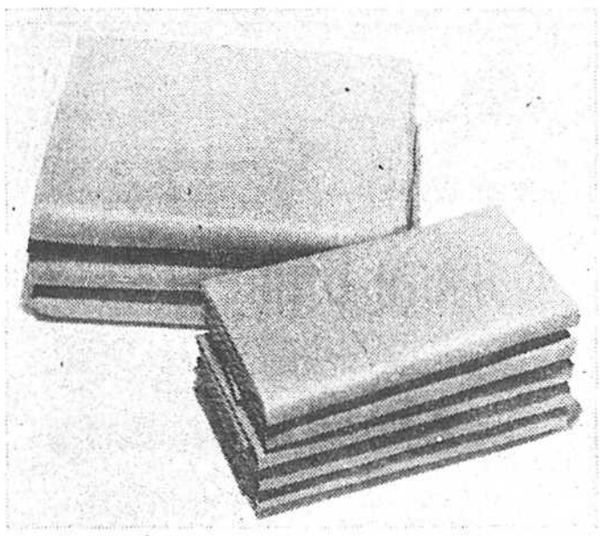
M. Giorgio Almirante (à gauche), secrétaire du Mouvement social italien (parti néo-fasciste), a voté hier dans un bureau de scrutin à Rome. Un vote de protestation a permis aux néo-fascistes d'enregistrer leurs plus importants gains électoraux depuis la Seconde Guerre mondiale dans les élections partielles pour les conseils régionaux, provinciaux et municipaux. En Sicile, les néo-fascistes deviennent le deuxième parti en importance et le troisième au conseil municipal de Rome, tout en enregistrant des progrès à Gênes, Bari et Foggia.



Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

BON MARCHÉ
Au niveau du métro, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

VENTE de BLANC



Draps pastel sans repassage

Première qualité. Marque Wabasso. Une aubaine à ne pas manquer! Jolis et si pratiques parce que sans repassage. Or, vert avocat, bleu royal, cerise. (Dimensions approximatives)

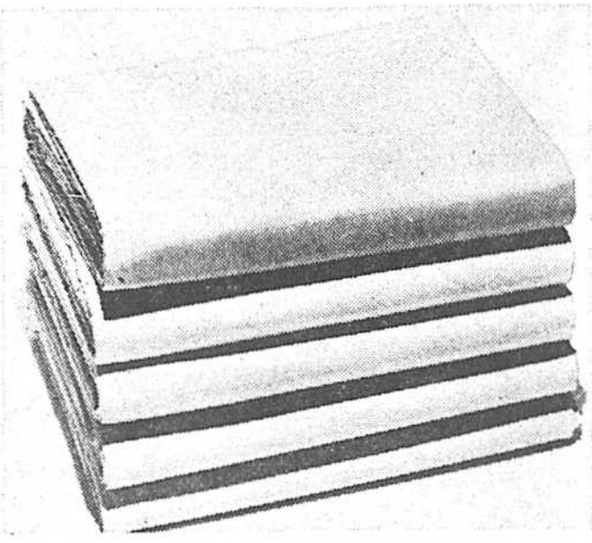
Drap plat, lit à 1 place, 72" sur 100" **4.49**
Drap-housse, lit à 1 place, 39" sur 75" **4.49**
Drap plat, lit à 2 places, 81" sur 100" **4.99**
Drap-housse, lit à 2 places, 54" sur 75" **4.99**
Drap plat, lit "Queen", 90" sur 100" **5.99**
Drap-housse, lit "Queen", 60" sur 80" **5.99**
Taies d'oreillers, la paire **2.49**



Draps imprimés sans repassage

Draps Wabasso de première qualité. Fleurs gaies. Une vraie belle aubaine. Frais et pratiques parce que sans repassage. Imprimé bleu, rose ou jaune. (Dimensions approximatives) Achetez-en plusieurs pour la maison et le chalet d'été.

Drap plat, lit à 1 place, 72" sur 100" **4.49**
Drap-housse, lit à 1 place, 39" sur 75" **4.49**
Drap plat, lit à 2 places, 81" sur 100" **4.99**
Drap-housse, lit à 2 places, 54" sur 75" **4.99**
Drap plat, lit "Queen", 90" sur 100" **5.99**
Drap-housse, lit "Queen", 60" sur 80" **5.99**
Taies d'oreillers, la paire **2.49**



Draps blancs Tru-prest* sans repassage

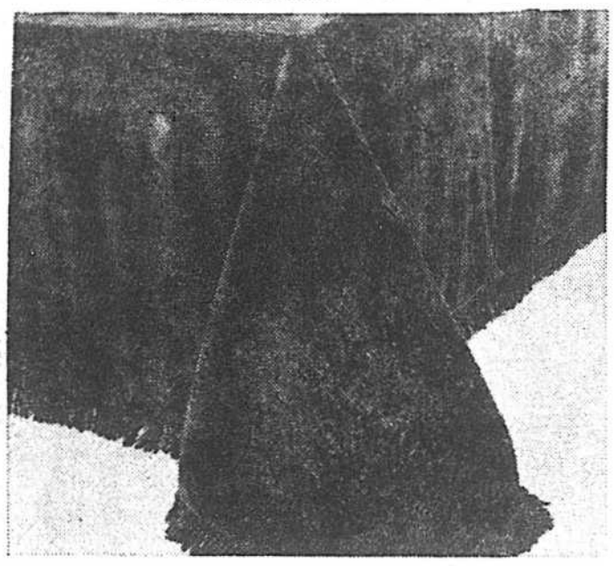
Marque Tex-Made. Draps d'un blanc éclatant proposés à bas prix alléchants. En mélange Fortrel* satiné très durable. Imperfections légères. (Dimensions approximatives)

Drap plat, lit à 1 place, 72" sur 100" **3.49**
Drap-housse, lit à 2 places, 54" sur 75" **3.79**
Drap plat, lit à 2 places, 81" sur 100" **3.79**
Taies d'oreillers, la paire **1.69**
Drap-housse, lit à 1 place, 39" sur 75" **3.49**

Draps imparfaits en coton blanc

Imperfections légères n'affectant ni l'apparence ni la solidité.

Drap pour lit superposable, 63" sur 100" **2.49**
Drap-housse, lit à 1 place, 39" sur 75" **2.59**
Drap plat, lit à 1 place, 72" sur 100" **2.59**
Drap-housse, lit à 2 places, 54" sur 75" **2.79**
Drap plat, lit à 2 places, 81" sur 100" **2.79**
Taies d'oreillers, la paire **.99**



Couvre-lit en chenille

Pour enjoliver votre chambre à coucher. Très facile à entretenir. Légères imperfections n'affectant ni l'apparence ni la solidité. C'est le moment de profiter du bas prix tout spécial. Choix de couvre-lits pour lit à 1 ou 2 places. Couleurs unies: blanc, vert, or ou orange. (Veuillez spécifier une deuxième couleur.)

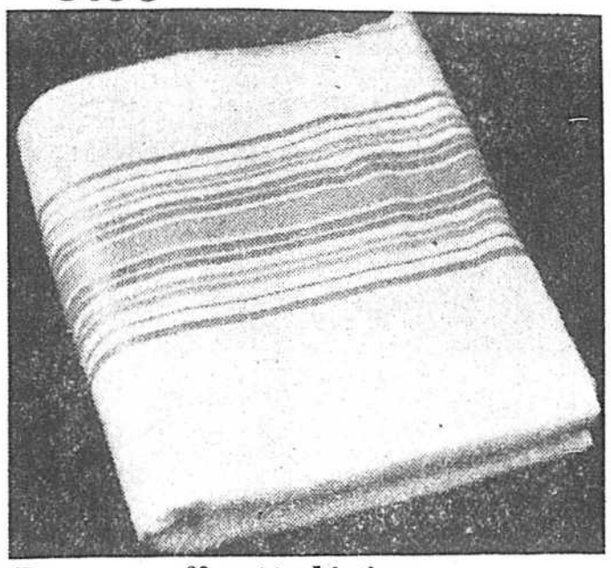
Pour lit à 1 ou à 2 places **5.99**



Molleton pour matelas

Molleton genre housse d'un blanc éclatant. Excellent pour protéger votre matelas. Belle qualité. Matelassé.

Pour lit à 1 place de 39" **4.99**
Pour lit à 2 places de 54" **5.99**
Pour lit "Queen" de 60" **7.99**



Draps en finette légère

Tout juste ce qu'il vous faut pour la saison chaude. Bordure rayée bleue ou rose.
54" sur 80" **1.99**
70" sur 90" **2.59**

Chaude couverture en Viscose*

Pour les jours frisquets. Couverture lavable, bordée de satin. Pensez au chalet d'été et profitez des bas prix exceptionnels. Imperfections légères n'affectant ni l'apparence ni la solidité. Ambre, or, vert avocat ou bleu foncé. (Veuillez indiquer une deuxième couleur.)

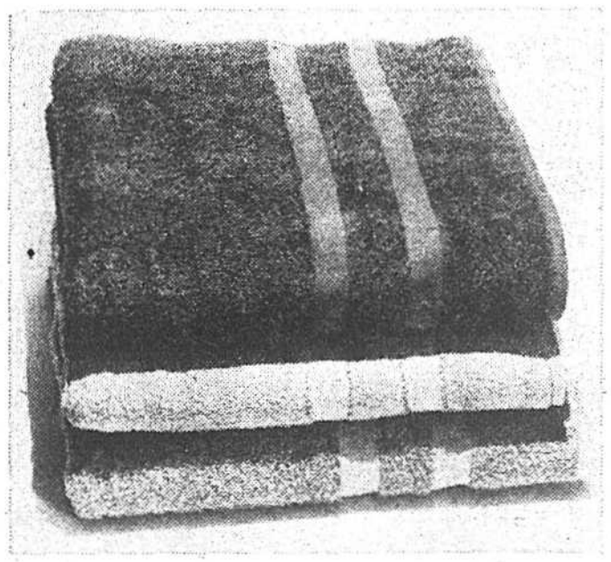
72" sur 84" **3.99**
*Marque déposée
80" sur 100" **4.99**



Oreillers douillets

A bas prix. Ils vous dureront longtemps. Environ 15" sur 24".

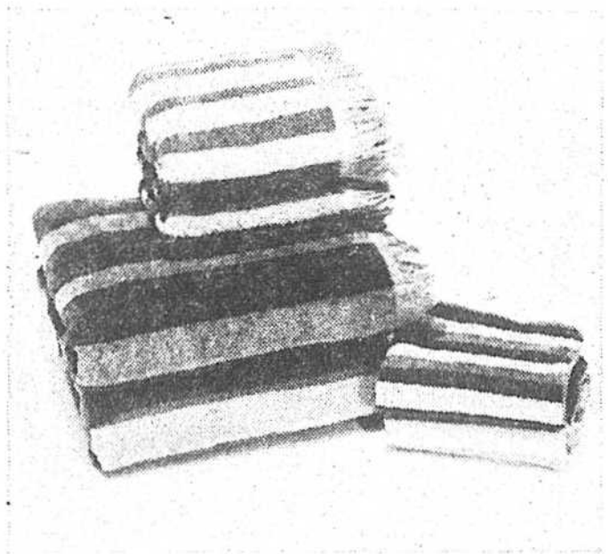
A. Bel oreiller épais... à beau petit prix. Bourre en duvet de poulet. Couverture de couleurs variées. **1.49**
B. Oreiller à bourre de duvet d'oie et de poulet. Couverture rayée ou à fleurs. Rose ou bleu. **2.49**
C. Oreiller indéformable en polyester. **2.99**
Taie d'oreiller brodée. En beau coton. Choix de motifs et de couleurs. **1.49**



Draps et serviettes de plage

Beaux draps de bain en coton-éponge doux et moelleux. Couleurs unies. Or, jaune, orange, etc. Environ 30" sur 52" (Veuillez spécifier une deuxième couleur.) **1.99**

A bas prix affriolants. Très grandes serviettes de bain en coton-éponge épais et absorbant. Imprimés gais. Or, bleu, orange et jaune dans le lot, 36" sur 60" **1.99**



Belles serviettes rayées

Ravissantes et douces parce qu'en coton-velours. Imperfections légères n'affectant pas l'apparence. Profitez de l'aubaine pour renouveler le stock du chalet d'été ou de la maison. Rayures bleues, or ou vertes.

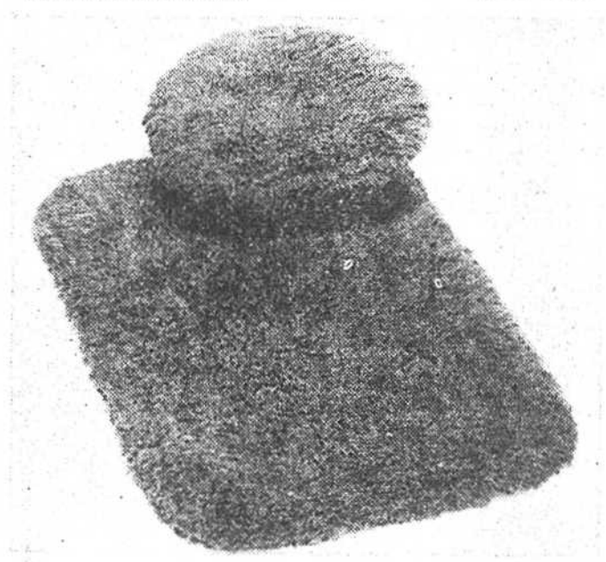
Serviette de bain, 20" sur 40" **1.99**
Serviette de toilette, 15" sur 25". **.99**
Débarbouillette, 12" sur 12" **.39**



Serviettes en jacquard

Épaisses et absorbantes à souhait. En beau coton-velours. Magnifique dans une salle de bain. Ornées de jolies fleurs et de longues franges. Or ou vert.

Serviette de bain, 20" sur 40" **1.29**
Serviette de toilette, 15" sur 25" **.69**
Débarbouillette, 12" sur 12" **.29**



Ensemble de salle de bain

Une aubaine dont il faut profiter. Ensemble en rayonne/Fortrel* lavable à la machine. Comprend: un tapis ovale mesurant environ 21" sur 34" et un couvre-abattant. Couleurs unies: rose, vert lime, bleu, lilas, orange ou jaune. (Veuillez spécifier une deuxième couleur.)

L'ensemble **4.99**

Aubaines spéciales du matin

Débarbouillettes. Choix de couleurs unies et d'imprimés. **.39**

Essuie-verres en toile. Assèchent sans laisser de peluche. Environ 24" sur 36". **.43**

Essuie-verres en coton. Choix de motifs et de couleurs unies. Env. 24" sur 36". **.43**

Couvre-abattants standard. Choix de tissus et de couleurs. **.49**

Rideaux en plastique Jolis rideaux de fenêtres. Couleurs unies ou imprimés variés. **.59**

Série de 5 torchons Tissure gaufrée. Pour mille et un usages. Environ 13" sur 13". **.89**

Téléphoner à 842-6261 pour commandes de $3 ou plus. Linge de maison / tissus / tentures. Petit Budget, rayon 879, Bon Marché, niveau métro, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9 h 30 à 6 h.
Jeudi et vendredi 9 h 30 à 9 h.
Samedi 9 h à 5 h.

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine,
844-1515

DORVAL,
au Centre Commercial
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105—23e Avenue, Lachine
636-9633

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
842-6261

Lundi à mercredi 8 h 30 à 6.
Jeudi et vendredi 8 h 30 à 9 h.
Samedi 8 h 30 à 5 h.

Soirée d'information sur la question des mini-parcs et les habitations à loyers modiques

L'idée d'englober les espaces verts et les réservoirs d'habitation, sans pour autant mettre en cause le tissu urbain, c'est-à-dire, sans déloger les familles de leur habitat habituel, a de nouveau été mise de l'avant hier soir.

En effet, au cours d'une soirée d'information à laquelle assistaient les trois conseillers municipaux du quartier Saint-Louis, MM. Fernand Alie, Brock Hyman et Raymond Collin ainsi que M. Bernard Galarneau, du Service d'habitation de Montréal, et M. Yves Desmarais, directeur du Service des sports, loisirs et récréation, la question des habitations à loyer modéré et des mini-parcs était à l'ordre du jour.

M. Bernard Galarneau, du Service d'habitation de Montréal, a précisé que dans le programme de 1971-72, si ce projet est accepté il y aura 6,815 logements à loyer modéré qui seront complétés ou en chantier à la fin de 1972.

Quant à l'application du Code du logement, il a permis au service d'inspecter quelque 16,000 logements et d'adresser des avis aux propriétaires pour qu'ils apportent des corrections. Ainsi, dans le secteur Saint-Louis, 622 logements ont été inspectés en vertu du Code du logement.

De ce nombre 123 étaient conformes aux exigences, après un 1er et un second avis; 60 logements font l'objet de demande de subventions (jusqu'a 25 pour cent de l'investissement fait par le propriétaire); 117 propriétaires ont demandé des délais pour apporter les corrections nécessaires; 60 font l'objet d'appel à la Commission d'arbitrage; il y en a 60 dont le dossier est en suspens; 15 dossiers sont devant la cour municipale.

"Il est évident que nous pourrions prendre des mesures plus sévères, a précisé M. Galarneau, mais cela ne va pas sans créer des problèmes de relogement."

Il a également expliqué que dans le cadre du programme 70-74, le Service d'habitation de Montréal avait l'intention de présenter un projet détaillé de rénovation pour le secteur Saint-Louis, lequel projet pourrait englober jusqu'à 20 acres de superficie.

"Tous nos projets ont une implantation telle qu'il y aura des espaces verts autour", a ajouté M. Galarneau.

L'abbé Michaud a demandé quand les 9 projets de mini-parcs dans le district pourraient être concrétisés. M. Desmarais a fait remarquer que la réponse était entre les mains du Service des parcs, du Service des sports, loisirs et récréation et du comité exécutif de Montréal.

APPEL D'OFFRES

Projet numéro 69-71

La Régie de l'assurance-maladie du Québec recevra des offres pour les articles ci-après décrits.

ÉTUIS

500,000, 5" x 3", couverture vinyl, compartiments (2) intérieurs acétate, avec insertion d'un régistre.

Ceux qui désirent soumissionner sont invités à se procurer les formules nécessaires à la préparation des soumissions en s'adressant au siège social de la Régie, 200 Chemin Sainte-Foy, Québec (téléphone 418-643-8850).

Clôture des soumissions: le 16 juin 1971, à 15 h 00, heure avancée de l'est.

Seules les offres presentees sur la formule preparee par la Regie et retournées dans les enveloppes fournies à cette fin seront prises en considération.

La Régie de l'assurance-maladie du Quebec s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le chef des Services auxiliaires
MARC BÉDARD

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

le 9 juin 1971

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

Avis de modification

Carton ondulé — province

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, l'honorable Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à la fabrication de boites de carton ondulé dans la province rendue obligatoire par le décret numéro 728 du 6 juillet 1955 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil certaines modifications audit décret;

1° Dans l'énumération des parties contractantes de première part, remplacer les noms de Bathurst Containers Limited (Usine de Montréal); Domtar Packaging Limited, Division Hinde & Dauch; Bathurst Containers Limited (Usine de St-Laurent); Standard Paper Box Limited; Kruger Pulp and Paper Ltd., (Division de l'emballage) par les suivants:

—Les Emballages Consolidated Bathurst Limitée (usine de Montréal);

—Les Emballages Domtar Limitée; (Division du Carton Ondulé);

—Les Emballages Consolidated Bathurst Limitée (usine St-Laurent);

—Les Cartonniers Standard Limitee (usine de Montreal);

—La Societe des Pâtes et Papier Kruger Limitée (Division des emballages).

2° Dans l'enumeration des parties contractantes de deuxième part, biffer le nom de l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique section locale No 2133 Montréal et remplacer le nom de: Le Syndicat Catholique de la Boite de Carton de Québec Inc. par les noms suivants: Le Syndicat de la Boite de carton de Québec Inc., L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonnes (CSN) section Kruger.

3° Le paragraphe 4.04 de l'article IV (Heures supplémentaires, primes d'equipes et période de repos), sera remplacé par le suivant:

«4.04 Tout salarié travaillant avec la seconde equipe doit recevoir une prime de dix cents ($0.10) l'heure et tout salarié travaillant avec la troisième équipe doit recevoir une prime de douze cents ($0.12) l'heure pour le travail de nuit.»

4° Le paragraphe 5.01 de l'article V (Taux de salaires) sera radie et remplacé par le suivant:

«V. *Taux de salaires:* 5.01 Les taux de salaires suivants s'appliquent à tous les salariés couverts par le champ d'application industriel du présent décret ainsi qu'aux conducteurs (mécaniciens) de machines fixes, aux chauffeurs de chaudières, aux expéditeurs, aux livreurs, aux ouvriers affectés à l'entretien ou à la réparation des immeubles, aux ouvriers d'imprimerie et de travaux connexes, pourvu que ces travaux se rapportent exclusivement à l'impression des boites et articles visés par le champ d'application industriel du présent décret.

Classification:	*Taux de salaires minimaux Date d'application Publication*	*1er juillet 1971*
Sous-contremaître —	2.36	2.51
Machine à onduler		
Conducteur	2.45	2.60
Conducteur temporaire	2.39	2.54
Découpeur	2.39	2.54
Conducteur de colleuse double face	2.34	2.49
Ramasseur et placeur de rouleaux	2.15	2.30
Encocheuse-imprimeuse et presse flexographique		
Conducteur	2.39	2.54
Aide-conducteur	2.29	2.44
Margeur et ramasseur	2.20	2.35
Presse à imprimer sur la longueur		
Conducteur	2.34	2.49
Ramasseur	2.20	2.35
Encocheuse (grosse boites)		
Conducteur	2.25	2.40
Ramasseur	2.10	2.25
Encocheuse (petites boites)		
Conducteur		
Classe A	2.20	2.35
Classe B	1.87	2.02
Ramasseur —		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.82	1.97
Mitrailleuse de boites (coupe et traçage) (1ere opération)		
Mitrailleur	2.30	2.45
Ramasseur	2.10	2.25
Mitrailleuse de feuilles (coupe et traçage divers)		
Mitrailleur	2.24	2.30
Ramasseur — Classe A	2.10	2.25
Encocheuse-mitrailleuse de cloisons		
Conducteur	2.29	2.44
Ramasseur —		
Classe A	2.19	2.34
Classe B	1.82	1.97
Encocheuse simple de cloisons		
Conducteur —		
Classe A	2.20	2.35
Classe B	1.87	2.02
Ramasseur —		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.82	1.97
Machine à assembler les cloisons		
Conducteur —		
Classe A	2.25	2.40
Classe B	1.87	2.02
Margeur	1.82	1.97
Ramasseur	1.82	1.97
Assemblage des cloisons		
Assembleur	1.82	1.97
Coupeuse de rabat		
Découpeur	2.25	2.40
Ramasseur —		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.82	1.97
Plieuse-colleuse		
Conducteur	2.37	2.52
Ramasseur et inspecteur		
Classe A	2.19	2.34
Classe B	1.87	2.02
Plieuse-enrubaneuse		
Conducteur	2.37	2.52
Ramasseur et inspecteur		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.87	2.02
Rubaneuse semi-automatique		
Conducteur		
Classe A	2.20	2.35
Classe B	1.87	2.02
Ramasseur et inspecteur		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.82	1.97
Pliage de boites		
Plieur	1.82	1.97
Rubaneuse à la main		
Conducteur	1.82	1.97
Machine automatique à plier et à piquer		
Piqueur	2.33	2.48
Margeur		
Classe A	2.10	2.25
Classe B	1.82	1.97
Ramasseur et inspecteur		
Classe A	2.19	2.25
Classe B	1.87	2.02
Machine semi-automatique à piquer		
Piqueur		
Classe A	2.15	2.30
Classe B	1.87	2.02
Machine à piquer à la main		
Piqueur		
Classe A	2.15	2.30
Classe B	1.87	2.02
Scie à ruban		
Scieur	2.10	2.25
Coucheuse à nappe		
Conducteur	2.34	2.49
Ramasseur	2.10	2.25
Machine à laminer, teindre et imprimer		
Conducteur	2.39	2.54
Aide	2.15	2.30
Attacheuse automatique de courroies metalliques		
Conducteur	2.29	2.44
Presse automatique à decouper		
Mécanicien	2.37	2.52
Aide ou décortiqueur	2.10	2.25

Classification:	*Taux de salaires minimaux Date d'application Publication*	*1er juillet 1971*
Presse à platine à découper margee a la main		
Conducteur	2.34	2.49
Aide ou décortiqueur	2.10	2.25
Bobineuse et coupeuse (simple face)		
Conducteur		
Classe A	2.24	2.39
Classe B	1.87	2.02
Ramasseur		
Classe A	2.19	2.34
Classe B	1.82	1.97
Paraffineuse		
Conducteur	2.19	2.34
Empaquetage et ficelage		
Ficeleur		
Classe A	2.15	2.30
Classe B	1.82	1.97
Matières adhésives		
Préposé à la colle	2.25	2.40
Presse à balles		
Conducteur	2.20	2.35
Aide	2.15	2.30
Manutention de rouleaux		
Chef manutentionnaire	2.25	2.40
Manutention motorisée		
Conducteur	2.25	2.40
Manutentionnaire	2.15	2.30
Manutention		
Conducteur de chariot élévateur-automoteur	2.25	2.40
Machines non classées		
Conducteur	2.24	2.39
Margeur		
Classe A	2.04	2.19
Classe B	1.82	1.97
Expédition		
Expéditeur	2.39	2.54
Aide-expéditeur	2.29	2.44
Vérificateur	2.19	2.34
Conducteur de camion à remorque	2.34	2.49
Conducteur de camion	2.29	2.44
Aide	2.13	2.28
Entretien		
Homme de métier	2.39	2.54
Mécanicien	2.39	2.54
Aide aux hommes de métier	2.20	2.35
Huileur	2.24	2.39
Concierge	2.12	2.27
Chaufferie		
Conducteur mécanicien de machines fixes		
2e classe	2.59	2.74
3e classe	2.42	2.57
4e classe	2.32	2.47
Travaux divers: L'échelle de base de salaire pour les travaux divers est la suivante		
Aide tous travaux		
Classe A	2.04	2.19
Classe B	1.78	1.93

Définition Classe A: Travail généralement lourd, impliquant la manutention de grandes boites.

Définition Classe B: Travail généralement léger quant aux dimensions et à la pesanteur du matériel manipulé.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec*, l'honorable ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
RÉAL MIREAULT.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre,
Québec, le 5 juin 1971. 40401-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Appel d'offres

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU GRAND-PORTAGE

Siège Social au : 464-A, Lafontaine, C.P. 460, Rivière-du-Loup, Qué.

demande des soumissions publiques pour la construction d'une école polyvalente à St-Pascal de Kamouraska, Cté Kamouraska, Qué.

PROPRIETAIRE :
La Commission Scolaire Regionale du Grand-Portage, 464-A, Lafontaine, C.P. 460, Rivière-du-Loup, Que.

ARCHITECTURE :
Dorval & Fortin, architectes, 1090, Louis-Riel, Ste-Foy, Quebec 10

STRUCTURE :
Ls-P. Couture, ing., 1380 ouest, boul. St-Cyrille, Québec, Que.

SERVICES EXTERIEURS :
Ls-P. Couture, ing., 1380 ouest, boul. St-Cyrille, Quebec, Qué.

MECANIQUE ET ELECTRICITE :
Paquet, Dutil, Potvin, Trepanier & Masson, Ltée, consultants, 1009, Route de l'Eglise, Ste-Foy, Quebec

SERVICE ALIMENTAIRE :
Bureau de Planification Alimentaire Enr., 1170, de Valenciennes, Ste-Foy, Québec 10

ENTREPRENEUR GENERAL :
Seuls sont autorisés à soumissionner, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissionaires (entrepreneurs généraux) pourront se procurer une (1) copie complète des plans, devis et documents contractuels, ainsi que trois (3) copies de la formule de soumission au bureau des architectes DORVAL & FORTIN, 1090, Louis-Riel, Ste-Foy, Québec 10, à compter du **14 juin 1971.**

Un dépôt de cent cinquante dollars ($150.00) par chèque ordinaire sera exigé pour chaque première copie complète des plans et devis.

Dans les trente (30) jours suivant l'ouverture des soumissions, chaque entrepreneur ayant reçu des plans et devis, devra les retourner au complet et en parfait ordre au bureau de l'architecte. Après vérification des documents, l'on remettra le dépôt aux entrepreneurs-soumissionnaires non favorisés du contrat.

La soumission de chaque entrepreneur, devra être accompagnée soit d'un cautionnement de soumission, au montant de $200,000.00, deux cent mille dollars, valide pour une période de quatre-vingt-dix jours (90), soit d'un cheque visé d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire au montant de $200,000.00, deux cent mille dollars. Ce cautionnement ou ce chèque visé sera fait à l'ordre de la **Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage.** Ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre d'intention de la caution garantissant au Propriétaire l'émission d'un cautionnement de fidèle exécution du contrat (performance bond) pour cinquante pour cent (50%) et d'un second cautionnement garantissant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, également pour cinquante pour cent (50%) et seront emis par cette Compagnie au nom de l'entrepreneur général et au bénéfice de la Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage, s'il obtient le contrat.

Les cautionnements des soumissions seront retournés aux soumissionnaires non-adjudicataires dans un délai raisonnable.

Le cautionnement de soumission sera remis à l'adjudicataire lors de la signature du contrat en échange du cautionnement de fidèle exécution et du cautionnement garantissant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux emis par une Compagnie d'Assurance acceptée par la Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage et au frais de l'entrepreneur général. Ces cautionnements expireront un (1) an après l'acceptation finale des travaux.

DELAI D'EXECUTION
Le projet total devra être exécuté dans une période de onze (11) mois, après la signature du contrat.

SOUMISSION
Les soumissions de l'entrepreneur général, contenant l'original et deux copies dans une enveloppe cachetée et adressée au **Secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire Réginale du Grand-Portage,** 464-A, Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. seront reçues pas plus tard que vendredi, le 9 juillet 1971, à ou avant 20:00 h., heure en vigueur localement.

La mention "soumission" pour la construction d'une école polyvalente à St-Pascal, Cté Kamouraska, Qué., devra apparaitre sur l'enveloppe de soumission.

Toute soumission qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par le bureau des architectes "Dorval & Fortin" ne sera pas acceptée.

La Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture publique des soumissions qui aura lieu à **20:00 h., le 9 juillet 1971, au bureau de la Commission Scolaire du Grand-Portage, 464-A, Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué.**

SOUS-TRAITANTS :
Les sous-traitants dont la liste suit sont tenus de fournir, soit un cautionnement de soumission (bid bond) soit un chèque visé d'un montant fixe établi ci-après et émis au bénéfice de la Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage.

Ces cautionnements de garantie de soumission seront remis au Propriétaire en même temps que la soumission des sous-traitants et seront valides pour une période de cent vingt (120) jours.

Le cautionnement de soumission des sous-traitants en plomberie-chauffage, refroidissement, ventilation, électricité, intercommunication devra être accompagné d'une lettre d'intention de la caution, garantissant à la Commission Scolaire Régionale du Grand-Portage, l'émission d'un cautionnement de fidèle exécution du contrat pour une somme égale à cinquante (50%) pour cent du prix du contrat, également, on y inclura un cautionnement d'obligation de paiement des matériaux et de la main-d'oeuvre pour une somme égale à cinquante pour cent (50%) du prix du contrat. De plus, on exigera une résolution de Compagnie, autorisant le signataire de la soumission.

Ces sous-traitants pourront se procurer une copie des plans et devis de leur spécialité respective aux bureaux des professionnels concernés, **moyennant un dépôt de $150.00.**

Dans les trente (30) jours suivant l'ouverture des soumissions chaque entrepreneur ayant reçu des plans et devis devra les retourner au complet et en parfait ordre aux bureaux des professionnels concernés. Après vérification, des documents, l'on émettra le dépôt aux sous-traitants soumissionnaires non favorisés du contrat.

1.	Acier d'armature et treillis métallique (fourniture seulement)	$ 3,000.00
2.	Charpente d'acier et pontage d'acier	$20,000.00
3.	Plomberie, chauffage et refroidissement (1 seul prix global)	$30,000.00
4.	Ventilation (1 seul prix global)	$15,000.00
5.	Electricité	$30,000.00
6.	Intercommunication	$ 3,000.00
7.	Fenêtre en aluminium (entrées extérieures et intérieures en aluminium). Fourniture et pose	$ 4,000.00
8.	Equipement de cuisine et cafétéria	$ 2,000.00
9.	Ameublement de laboratoire	$ 4,500.00
10.	Peinture	$ 2,500.00
11.	Recouvrement de plancher (tapis, tuile vinyle-amiante) Fourniture et pose	$ 7,000.00
12.	Couverture, isolants et tôlerie	$ 3,000.00

Des séries complètes de plans et devis seront à la disposition des sous-entrepreneurs et fournisseurs aux fins de consultation aux bureaux de :

L'Association de la Construction de Québec, 675, Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, Qué. Tél. : 1-418-681-0216

L'Association de la Construction de Montréal, 4970, de la Savane, Montréal, Qué. Tél. : 1-514-739-3317

L'Association de la Construction de Rimouski, 56, de l'Evêché, Rimouski, Qué. Tél. : 1-418-724-4044

Les sous-traitants en mécanique et électricité devront présenter leur soumission sur les formules préparées par les professionnels concernés.

Tous les sous-traitants soumettant un prix pour chacun des travaux ci-haut mentionnés devront remettre leur soumission cachetée aux bureaux des **Soumissions Déposées de Québec :** 675, Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, Qué.
de Montréal :
4970, Place de la Savane, Montréal, Qué.
de Rimouski :
56, de l'Evêché, Rimouski, Qué.

a/ou avant : 15:00 h. (3:00 h. p.m.) heure en vigueur localement, le vendredi 2 juillet 1971, à leur bureau local.

Marc Bélanger,
Secrétaire-Trésorier, Administrateur,
COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU GRAND-PORTAGE

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS
APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour le projet ci-après décrit, écrivez ou téléphonez au:
Gouvernement du Québec,
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres,
Québec,
Tél: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous interesse par son numéro de code et sa description que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6147	Tuyau en acier ondulé & galvanisé	St-Pascal, Cté de Kamouraska

Clôture de la soumission: 29 juin 1971 — 3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAUL BRISSETTE

MINISTÈRE DE LA VOIRIE

Projet No: 519-71
Parc des Voltigeurs
Drummondville,
Construction — Phase 2.

Un dépôt de $100.00 est requis (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministère de la Voirie) pour l'obtention d'un jeu de plans, devis et formules de soumissions aux Bureaux des Soumissions Déposées du Québec, 675 Marguerite-Bourgeois, Québec, ou 4970 Place de la Savane, Montréal, ou 114, St-Lucien, Drummondville.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires dont la soumission aura été complétée conformément aux instructions et qui auront retourné les plans et devis en bonne condition dans les quinze (15) jours suivant la clôture des soumissions.

Les plans et devis sont également en montre au bureau de l'architecte Ferdinand Blais, 436 Lindsay, Drummondville.

Sous-traitants:

Tous les sous-traitants pour les spécialités dont la liste suit sont tenus de fournir un chèque visé ou un cautionnement de soumission valide pour une période de 90 jours, à l'ordre du Ministre de la Voirie aux montants indiqués ci-après:

Ciment poli, céramique	$1,500.00
Menuiserie (fourniture)	$2,000.00
Couvertures et métal en feuilles	$1,400.00
Plomberie	$7,000.00
Électricité	$4,000.00
Équipement de services alimentaires	$2,500.00

Ces sous-traitants devront présenter leur soumission sur les formules officielles du Bureau des Soumissions Déposées du Québec et devront se conformer aux règlements de cette association.

Les soumissions pour chacune des spécialités ci-haut mentionnées seront reçues aux Bureaux des Soumissions Déposées du Québec, 675 Marguerite-Bourgeois, Québec, ou 4970 Place de la Savane, Montréal, ou 114, St-Lucien, Drummondville jusqu'à:

15:00 heures, le mardi, 6 juillet 1971.

Entrepreneurs généraux

Sont seuls, autorisés à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la Zone du Centre, soit les comtés de Bagot, Drummond, Rouville, St-Hyacinthe, Yamaska, Missisquoi, Verchères, Richelieu, Brôme, Shefford, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Trois-Rivières, St-Maurice, Maskinongé, Champlain et Laviolette.

La soumission des entrepreneurs généraux devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission, valide pour une période de 60 jours, à l'ordre du Ministre de la Voirie au montant de $45,000.00.

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Chambre 5, Hôtel du Gouvernement, Québec, jusqu'à:

15:00 heures, le mardi, 13 juillet 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions même la plus basse.

LE SOUS-MINISTRE.
Claude ROULEAU, ing.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Manifestation contre la Northern Electric

La manifestation tenue, hier soir, devant l'usine de la Northern Electric, à l'angle des rues Shearer et Centre, à Pointe Saint-Charles, s'est déroulée dans la gaieté. On avait l'impression qu'il s'agissait plutôt d'un cirque qui faisait son entrée dans la ville, battant tambour et trompette.

Plus de 200 personnes, le drapeau des patriotes dans des dizaines d'exemplaires, des instruments musicaux, des slogans, le camion des Chevaliers de l'indépendance, formaient un tout pour dénoncer la politique linguistique de la Northern Electric, filiale de la compagnie Bell Téléphone du Canada.

"On veut nous forcer à travailler en anglais, mais on n'y parviendra pas", ont proclamé les manifestants.

"A la Northern, on refuse aux employés francophones qui représentent 75% du personnel, des cours de sécurité dans leur langue", a déclaré un porte-parole du Mouvement des travailleurs du sud-ouest qui avait organisé la manifestation, appuyé par le Conseil central de Montréal (CSN) et le Conseil du Travail de Montréal (FTQ) ainsi que plusieurs autres organismes populaires du sud-ouest.

Les ouvriers de la Northern Electric veulent travailler en français.

"Même les mises à pied sont faites en anglais", disent-ils avec une pointe d'humour.

Il existe en effet à la Northern Electric, un autre problème qui n'est pas sans accentuer le mécontentement des travailleurs.

Selon le Mouvement des travailleurs du sud-ouest, la compagnie aurait procédé à quelque 1300 mises à pied dans la région de Montréal. De plus, le transfert de l'usine de Lachine à Kingston, en Ontario, qui se ferait bientôt, aurait pour effet de multiplier les congédiements.

Le Mouvement des travailleurs "réclame une intervention directe du gouvernement pour contrôler les activités de la compagnie".

Alors qu'il s'adressait aux manifestants groupés au parc Richmond après qu'ils eurent défilé devant l'usine, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ a déclaré:

"L'attitude arrogante de la Northern témoigne une fois de plus de la faillite de la politique de Bourassa en matière de langue de travail au Québec. Il faut, a-t-il poursuivi, que le gouvernement passe une législation qui forcerait les employeurs à reconnaître le fait français".

"Si le pouvoir politique, a souligné M. Daoust, n'entend pas la voix de tous ceux qui n'acceptent pas de travailler en anglais, la violence d'octobre reprendra. Et ce sont ceux qui ont tergiversé qu'il faudra blâmer".

Pour sa part, M. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, a proclamé aux manifestants :

"Depuis la conquête anglaise, le processus d'assimilation se poursuit", a-t-il dit.

"En 1971, a-t-il poursuivi, si tu veux avoir un job, parle anglais".

Pour M. Chartrand, "Le bilinguisme, c'est l'anglais".

Sur ces paroles, les manifestants se dont dispersés, se donnant rendez-vous devant l'usine de Dominion Glass (en grève depuis près de trois semaines), sur la rue Wellington, et par la suite à l'auditorium de Verdun, où M. René Lévesque, chef du Parti Québécois, a prononcé une causerie.

De son côté, la Northern Electric se refuse à tout commentaire sur les récriminations des manifestants: "Nous avons discuté amplement de ces questions avec le ministre Cournoyer et nous attendons qu'il fasse sa déclaration devant l'Assemblée nationale pour faire connaître plus avant nos positions."

Formation du Conseil des affaires sociales

QUEBEC — Le Conseil des affaires sociales et de la famille a été formé, hier, conformément au projet de loi 43 qui a pris force de loi en décembre 1970.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a annoncé les nominations qui ont été faites à la suite d'une large consultation menée par son ministère, au cours des dernières semaines, auprès d'organismes représentatifs du domaine de la santé, des services sociaux, de la famille et de divers groupes sociaux et syndicaux.

Plus de 171 noms ont été suggérés par les organismes consultés. Le Conseil des affaires sociales et de la famille est composé d'un président et de 15 autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, selon la recommandation du ministère des Affaires sociales.

Il comprend aussi, comme membres d'office, n'ayant pas droit de vote, le sous-ministre aux Affaires sociales, les présidents de la Régie des rentes du Québec et de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec ou leurs représentants.

Les membres du Conseil sont: au poste de vice-présidente, le docteur Lise Frappier-Davignon, titulaire de recherche à l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal, représentante des milieux universitaires. Les autres membres recrutés dans le même milieu sont: M. John Brierley, ph.D., professeur de droit à l'université McGill et le docteur G. Blain, directeur du département de la Santé, université de Montréal.

Parmi les suggestions faites par les milieux de services sociaux, les noms de Mme A. Taylor, membre de l'exécutif de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, de M. Léo Cormier, conseiller social à la Société de service social aux familles et actuel directeur de la filiale Hochelaga-Maisonneuve et de M. Roger Prud'homme, travailleur social, directeur général de la Société de service social aux familles, ont été retenus.

Les associations familiales sont représentées par Mme Marthe Vaillancourt, mère de famille proposée par le Mouvement familial du Saguenay-Lac-St-Jean et par Mme Y. Rousseau, conseillère en éducation à la consommation, de Sherbrooke.

Les représentants du domaine de la santé au sein du Conseil des affaires sociales et de la famille sont: le docteur Georgette P. Gélinas, directrice du Service de la santé de la ville Saint-Laurent; le docteur R. Gourdeau, directeur du département de pédiatrie du Centre hospitalier de l'université Laval et M. Fernand Lemelin de l'Association des psychiatres.

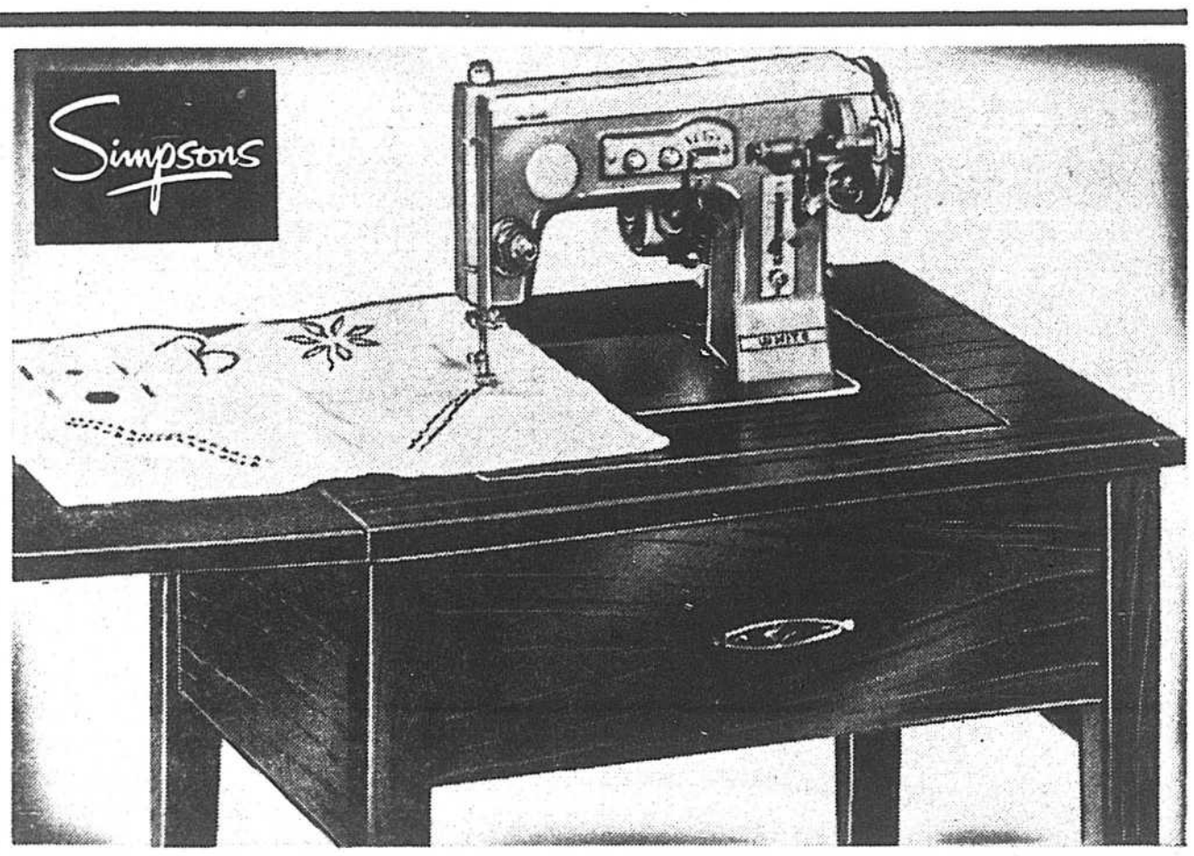
Les milieux socio-économiques sont représentés par M. Clément Létourneau, cultivateur et vice-président général de l'U.C.C. et par M. Lucien Chevrette, président de la Chambre de commerce de Trois-Rivieres. Les organismes syndicaux, pour leur part, ont délégué M. Robert Dean, de la Fédération des travailleurs du Québec, et M. Raymond Parent, secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux.

M. Roger Marier occupe le poste de président du conseil depuis décembre 1970; il était sous-ministre au ministère de la Famille et du Bien-Etre social, fusionné depuis avec le ministère de la Santé, pour former le ministère des Affaires sociales. M. André Escojido agit comme secrétaire du conseil.

Faites un succès de votre congrès!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

Simpsons



Solde! Machines à coudre console "White" modèles de démonstration

Une telle offre est possible, vu ses minimes égratignures qui n'affectent en rien son apparence ou sa performance. Cette machine à coudre "White" a tous les perfectionnements modernes: point zig zag, marche arrière-avant, idéal pour les coupes en biais, etc. Garantie 5 ans. 1 an service gratuit. Quantité limitée.

Prix Simpsons 79.95 ch.
Mens. $8

Rayon 728 au quatrieme. Aussi a Fairview et Anjou
Pas de commandes postales et téléphoniques

Simpsons



A

B

C

D

"Moon Drops de Revlon" vous fera le plus frais visage

Offrez à votre visage ce renouveau estival qui le rendra resplendissant durant toute la chaude saison. Offrez-lui les soins et maquillages "Moon Drops de Revlon".

A. Lotion tonifiante. Conçue spécialement pour peaux sèches et très sèches. Elle agit rapidement, lui redonne son équilibre et la rend plus douce, donc plus facile à maquiller. 8 on. 3.85

B. Crème hydratante. Une texture légère, ultra-riche, ultra-douce faite de concentré d'émollients et d'humidifiants. Elle s'emploie sous le maquillage pour protéger l'épiderme et conserver un maquillage intact durant des heures. 2 on. 4.25

C. Rouge à lèvres "Moon Drops Luminesque". Aux teintes lumineuses aux reflets givrés. 17 teintes merveilleuses. 1.95

D. Rouge à lèvre crémeux. Nouvelle ligne "Lilacs in the Snow" en 3 ravissantes teintes givrees: "Plum Lilac", "Pink Lilac" et "Snow Lilac". 2.00

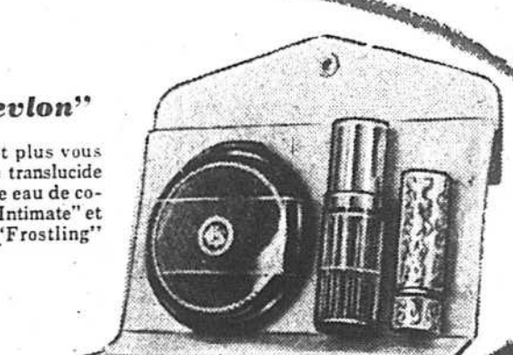
Mlle Florence Cunningham Mlle Louise Brisebois
...seront chez Simpsons, en ville du 15 au 26 juin.
Venez les rencontrer au comptoir de produits "Revlon".

Mlle Cheryl Hamel
sera au rayon de la Parfumerie a FAIRVIEW du 15 au 19 juin et a ANJOU du 22 au 26 juin.

Rayon 701 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

Cadeau "Revlon"
Avec achat de $5 et plus vous recevrez une poudre translucide "Moon Drops", une eau de cologne en atomiseur "Intimate" et un rouge à lèvre "Frostling" (valeur 6.50)



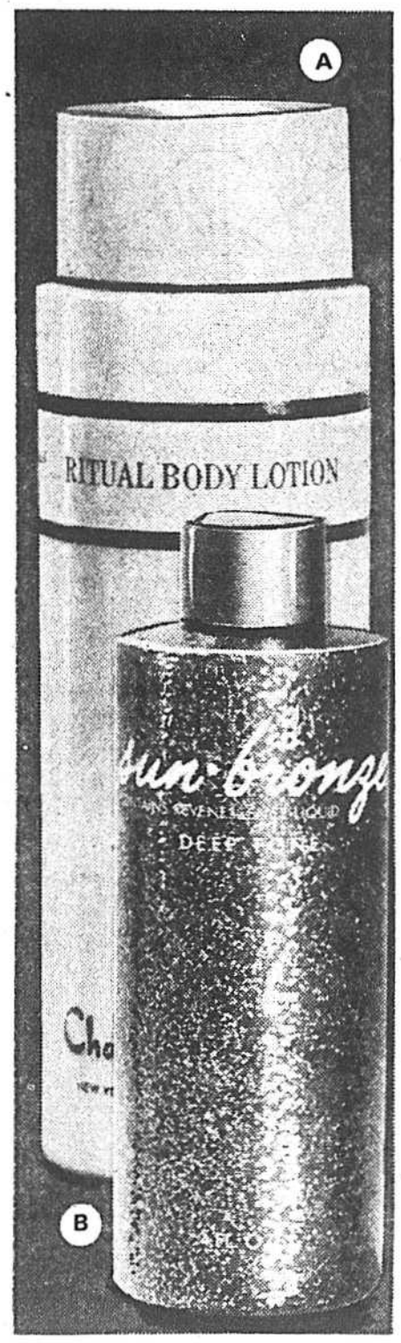
VOUS AIMEREZ ACHETER CHEZ SIMPSONS — AUX 3 MAGASINS
En ville — 977 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 10
Fairview — 6790 Route transcanadienne, Pointe-Claire 730. Sortie 33 route St-Jean (d'ouest ou d'est)
Anjou — 7895 boul. Les Galeries d'Anjou, Montréal 433

HEURES D'AFFAIRES
Lundi, mardi et mercredi en ville de 9h à 17h30.
Fairview et Anjou 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi en ville: de 9h à 21h
Fairview et Anjou: 9h30 à 21h.
Les 3 magasins ouverts samedi de 9h à 17h.

COMPOSEZ: 842-7221
Du lundi au mercredi: 8h30 à 18h.
Jeudi et vendredi: 8h30 à 21h.
Samedi: 8h30 à 17h.

... AVEC PLAISIR CHEZ SIMPSONS

Simpsons

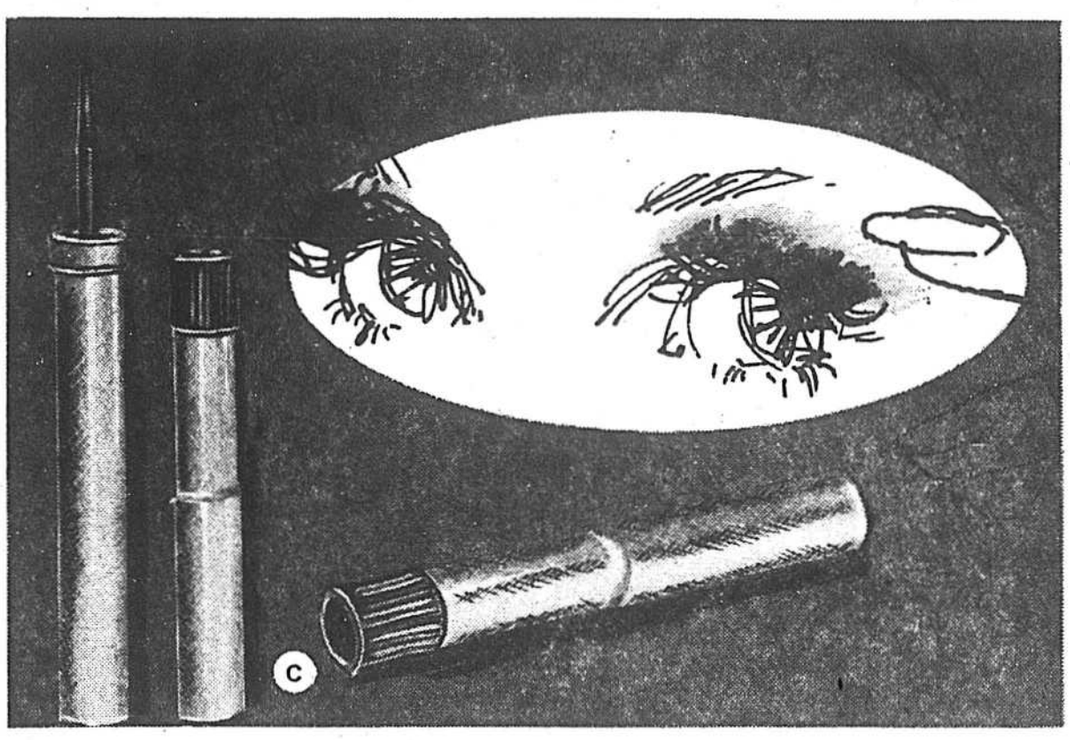


Spécial d'été! Soleil et soie "Charles of the Ritz"

Pour un temps limité seulement vous pourrez profiter de rabais de $1 et 1.50 sur ces 2 produits Spécial d'été "Soleil et soie" de Charles of the Ritz".

A. Rabais 1.50! Lotion hydratante "Ritual Body Lotion". Pour eviter l'assèchement de la peau par le soleil. *8 on. Rég. $6* **4.50**

B. Rabais $1. Lotion à bronzer "Deeptone Sun Bronze". Une peau dorée, douce comme de la soie... *4 on. Rég. 4.50* **3.50**



Offre spéciale! Traceur automatique "Linemaker" et rechange "Max Factor"

Valant 6.45 **4.95** *ens.*

C. Profitez de cette offre spéciale de "Max Factor" pour un temps limité seulement.
Le "Linemaker" magique est un bâton-traceur avec pinceau incorporé. Sa formule ultra-riche assure des lignes sans interruption, plus vite faites, facilement contrôlées chaque fois et qui demeurent intactes durant des heures. Disponible dans les tons suivants: noir, brun, taupe, vert doux, noir brunâtre, bleu doux.
Ne manquez pas une telle offre... venez ou téléphonez pour vous procurer le vôtre.



40% plus de déodorisant "Jean Naté" au même prix régulier

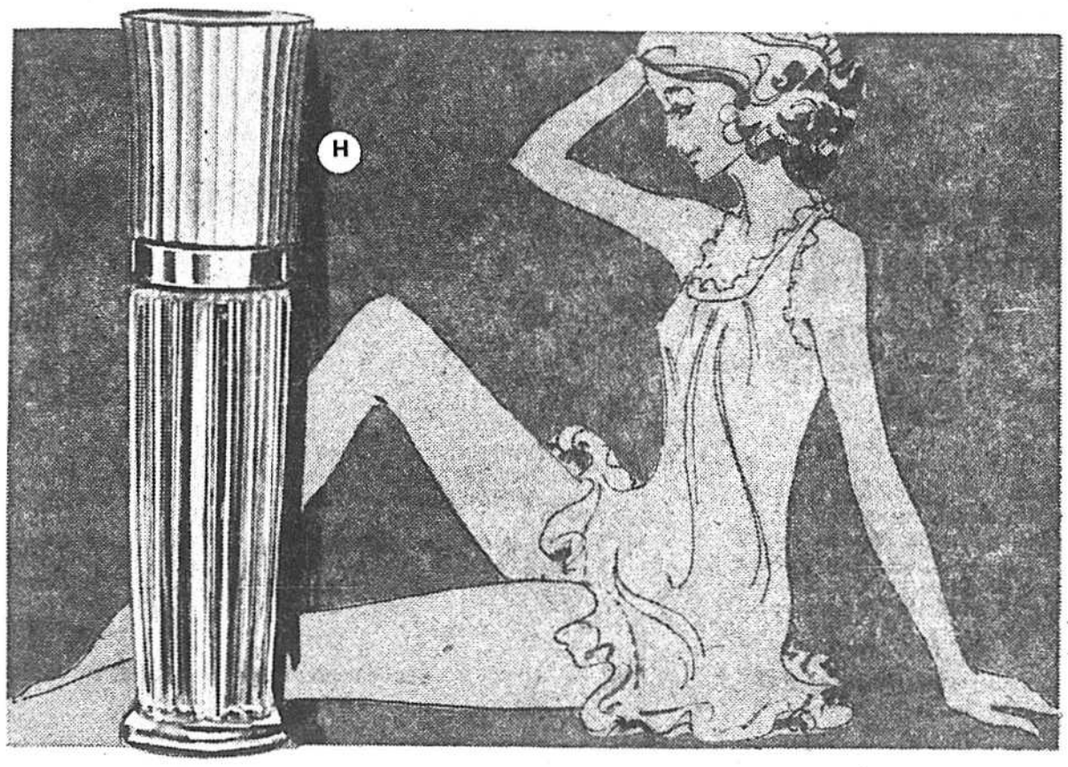
Prix Simpsons **1.85**

D. Une offre spéciale d'été! Pour le même prix régulier vous obtenez 40% plus de frais déodorisant "Jean Naté" à l'agréable arôme citronné.
Voici d'autres produits "Jean Naté"... que vous devriez essayer si vous ne les connaissez pas déjà.

E. Massage hydratant 5 on..... $3 *ch*

F. Friction pour le bain 5 on ..... $2 *ch.*

G. Bulles de bain. 6 on ..... 2.75 *ch*

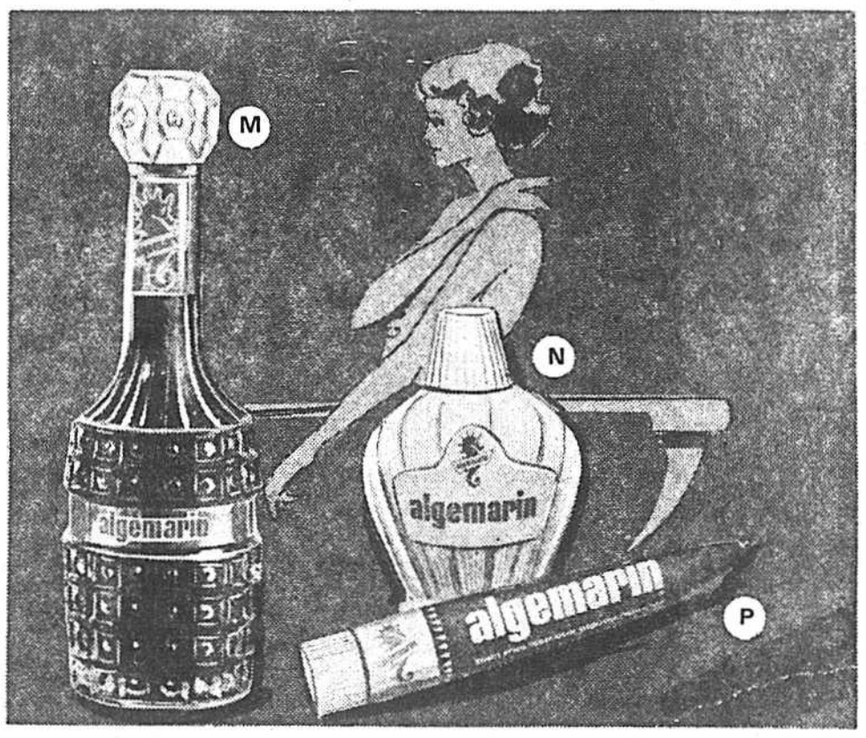


Eau de Cologne "Max Factor" en format spécial 2 on. Offre d'été temps limité

Prix Simpsons **2.25**

H. Max Factor a trouvé la formule d'eau de Cologne qui va jusqu'à l'extrême fraicheur... et que toutes les femmes aiment surtout l'été pour porter après les bains de mer... pour les soirées au jardin ou les tête-à-tête au clair de lune. Arôme envoûtant "Aquarius". Aussi disponibles: J. "Hypnotique", K. "Primitif", L. "Golden Woods".

Achetez la vôtre maintenant pendant cette offre... ou offrez-la en cadeau.



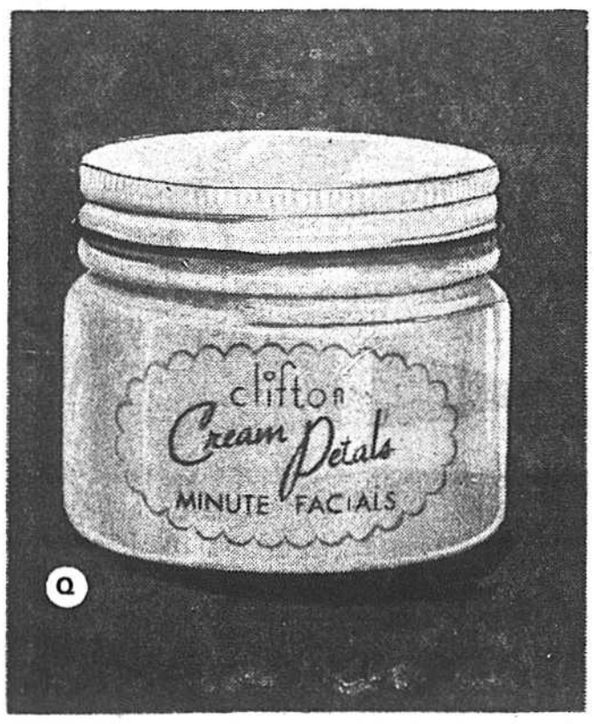
"Algemarin"... pour un bain détente aux algues de mer

M. *Carafe pour 45 bains* **9.95**

N. *Flacon pour 21 bains* **4.95**

P. *Tube pour 8 bains* **1.95**

Un concentré d'algues de mer enrichies de vitamines pour le bain. Il vous permet de vous détendre parfaitement tout en vous procurant une agréable sensation de douceur et de fraicheur. Essayez-le surtout les jours de grandes fatigues.



Q. Pétales hydratants pour démaquillage-minute

75 *pétales pour* **$1**

Les "Cream Petals" de Clifton sont idéals pour nettoyer, rafraichir la peau, démaquiller et former une base pour le maquillage.



R. Le maquillage "Recover" pour de belles jambes

Prix Simpsons **3.50**

La crème colorée "Recover" est sans danger, légère et donne une texture douce et lisse qui rend vos jambes plus belles. Choix de 3 tons, clair, moyen ou bronzé.
Format 3 oz.



S. Crème décolorante "Jolen" pour poils disgracieux

4 on. **6.75** *1 on.* **2.75**

La façon la plus efficace et la plus sûre de dissimuler les poils superflus et gênants. Ens comprend l'applicateur, la crème et la lotion.



T. Produits pour bronzage "Bain de Soleil d'Antoine"

Blanc (non graisseux) **$2**

Pour bronzer rapidement et sans danger... les produits "Bain de Soleil" d'Antoine sont de grande renommée.

Aussi disponibles

U. "Bain de Soleil" foncé $2

V. Lotion "Bain de Soleil" foncée $2

W. Hydratant "Apres le Soleil". ..... 8 on. 2.50
..... 2 oz. 1.50

Rayon 701 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées sur tous les articles de cette page **842-7221**

Les taux d'intérêt ne devraient pas baisser sensiblement au cours des prochains six mois au Canada

par Laurier D. CLOUTIER

La plupart des économistes et des analystes financiers s'entendent au moins sur un point: les taux d'intérêts ne devraient pas baisser "sensiblement" d'ici six mois. Les taux d'intérêt hypothécaire pourraient même s'orienter à la hausse à l'automne.

Aux Etats-Unis les taux hypothécaires ont déjà été majorés de ½% la semaine dernière par quelques grandes banques. Le taux privilégié de la Philadelphia Bank s'est accru de ¼% hier. L'on craint, maintenant une augmentation générale des taux américains d'ici peu, peut-être d'ici la fin de la semaine, depuis que la Federal Reserve a admis qu'elle freinait la croissance de la masse monétaire.

Les taux d'intérêt, d'autre part, seront possiblement influencés par le budget fédéral (expansionniste, selon les prévisions) qui sera présenté le 18 juin.

Le consommateur canadien, pendant ce temps, ne répond que faiblement, pour la première fois dans l'histoire économique occidentale, à la relative facilité actuelle d'emprunter, traumatisé qu'il est encore par l'inflation (beaucoup plus importante aux Etats-Unis qu'au Canada), le chômage catastrophique (plus grave au Canada) et par les déclarations d'apocalypse de certains observateurs de l'économie américaine et canadienne. Il préfère reporter ses achats de biens durables à des jours meilleurs.

Est-ce le temps d'emprunter?

Les taux d'intérêt seront-ils "plus tard" moins élevés? Les bureaux de recherches des maisons financières et les observateurs de la scène économique déclarent qu'à moins d'un changement radical des politiques budgétaire, monétaire et fiscale, il est peu probable que les taux d'intérêt baissent dans un avenir prévisible.

Les taux pourraient bien, au contraire, au cours des prochaines semaines, s'orienter légèrement à la hausse parce que, selon M. Nicholas Takacsy, économiste de la maison Greenshields Inc., il est habituel qu'après un ralentissement de l'économie se manifeste une hausse graduelle des taux au fur et à mesure de la reprise économique.

En outre, l'inflation réapparait, et les prêteurs exigeront, si elle se poursuit, une prime inflationniste.

Il vaut mieux attendre le budget du 18 juin

M. Takacsy précise que sur un taux de 7¼ p. cent, par exemple, le rendement réel n'est que de 3½ p. cent environ, le reste (3¾ p. cent) étant absorbé par l'inflation. Ce cancer économique est toutefois beaucoup moins sérieux au Canada qu'aux Etats-Unis. Les poussées inflationnistes américaines sont possiblement une des raisons de la hausse des taux aux Etats-Unis.

Le consommateur canadien devrait attendre le budget du 18 juin pour emprunter afin d'être plus sûr de choisir le meilleur moment et le meilleur taux d'intérêt, déclare un économiste d'une banque canadienne qui préfère garder l'anonymat.

Les taux d'intérêt pourraient se stabiliser pendant un certain temps et peut-être baisser légèrement (les chances sont minces) si, pour des raisons politiques, économiques et sociales, le gouvernement Trudeau décidait de lutter davantage contre le chômage, quitte à laisser plus de corde à l'inflation.

Les taux d'intétêt, par contre, s'élèveraient, d'ici quelques semaines, si la Banque du Canada restreignait le nombre de dollars en circulation (masse monétaire) à cause de l'inflation renaissante.

Il faut s'attendre à un taux d'inflation un peu plus élevé en moyenne que par les années passées selon cet économiste.

Liquidités importantes des banques et caisses

On pourrait prévoir une baisse des taux d'intérêt vu la demande des prêts relativement faible, en particulier du côté des compagnies, et le niveau important des liquidités des caisses populaires et des banques. Mais les gouvernements ont émis et émettraient tellement d'obligations et de Bons du Trésor, au cours des prochains mois, qu'ils devront peut-être hausser leurs taux d'intérêt pour attirer les acheteurs qui se feront plus rares. Cela entrainerait à la hausse les taux du marché.

Les dernières statistiques de la Banque du Canada révèlent qu'elle a injecté $405 millions dans l'économie depuis quinze jours, qu'elle a augmenté la hausse monétaire de 13 p. cent depuis un an et de 3 p. cent au cours des cinq premiers mois de l'année. Après ajustement saisonnier, le taux de croissance de la masse monétaire a connu un rythme encore plus rapide que 6 p. cent.

Le taux des prêts aux courtiers (day loan rate) de la Banque du Canada, a, par ailleurs, terminé la semaine dernière avec une moyenne de 2.80 p. cent, en hausse par rapport au taux moyen de 2.70 p. cent de la semaine précédente et de 2.19 p. cent de la semaine du 26 mai.

La balance liquide du gouvernement canadien, malgré un déclin de $37 millions la semaine dernière, s'élèvent encore au montant considérable de $1,400,000,000.

La Banque du Canada augmente donc la masse monétaire à un rythme important mais le gouvernement d'Ottawa en éponge une bonne partie avec sa balance liquide et ses émissions d'obligations.

Les liquidités des institutions financières canadiennes (banques, caisses...), malgré la voracité de gouvernement central et la publicité tapageuse ("on est in", "la petite caissière"...) sont importantes depuis un certain temps à cause de la reprise plutôt lente de la demande de prêts.

Les liquidités s'élèvent, en effet, à 30 p. cent - 31 p. cent des dépôts des banques alors que normalement elles fluctuent aux environs de 27 p. cent - 28 p. cent. Celles des caisses populaires atteignent 40 p. cent alors qu'elles devraient se limiter à 36 p. cent des dépôts totaux.

*Taux d'intérêt actuels des institutions financières**

	Prêt personnel	Hypothèque
Caisses populaires	De 9½% (avec $2,000 — 2 ans garantie collatérale) à 12%	De 9% à 10%
Banques	De 8½% (avec garantie collatérale) à 12%	De 8¾% (avec garantie de la SCHL) à 9¼%
Cies de finance	De 20.9% à 23.3%	De 14% à 16% (2e hypothèque)
Soc. de fiducie	—	9¼%

(*)Le meilleur taux pour le consommateur moyen (revenus annuels de $7,000 à $9,000) présentant le moins de risques.

Chaussures unisex chez Tétreault Shoe

Laurier D. CLOUTIER

Tétreault Shoe ne fabriquera plus bientôt qu'une chaussure unisex (Ego) qui sera construite sur la seule et même chaine de montage. La compagnie complétera en effet, d'ici juillet '71, dans le département de la chaussure pour femme la réorganisation amorcée en 1968 pour la clientèle masculine. On intégrera par la suite les deux derniers produits de l'entreprise.

Pendant que l'industrie canadienne de la chaussure est sur la défensive face à l'importation, Tétreault Shoe, de Montréal, crée, selon ses dirigeants, un produit typiquement québécois, ne peut remplir toutes ses commandes et triple son chiffre d'affaires. Cette réussite, malgré une conjoncture si peu favorable, s'expliquerait, en partie, par des innovations techniques et par la spécialisation de la production.

L'entreprise a, en effet, décidé d'abandonner les différents types de fabrication (par couture, par collage, etc...) de ses chausures pour homme pour n'en conserver qu'un seul, celui de la cimentation; ainsi Tétreault Shoe a pu mécaniser sa production et éliminer plusieurs opérations de montage.

C'était prendre un risque, mais nécessaire au moment où les souliers importés moins coûteux prenaient une part de plus en plus importante du marché canadien (50 p.c. en 1971).

Il fallait trouver un secteur du marché qui puisse absorber une production accrue et moins variée.

Le gérant de la compagnie, M. Robert Gagnon, mise sur un soulier et une botte de style décontracté, mais dans la note, à l'intention des hommes qui se soucient de la mode dans l'achat de leurs vêtements.

Investissements

D'une compagnie très diversifiée (quant aux produits) et très conservatrice (du point de vue style de chaussure), Tétreault Shoe devint ainsi une des sociétés les plus avant-gardistes au Canada. Elle risquait de perdre des clients, mais elle courait aussi la chance, en se limitant à ses clients les plus importants, de voir grimper ses ventes et son chiffre d'affaires d'une façon considérable tout en diminuant son coût de production.

La compagnie, qui est une société privée, a investi $400,000 dans la modernisation de son usine, investissement qui semble avoir porté fruit.

Le total des ventes de chaussures pour homme est passé de 90,000 paires par année (1967-68) à 275,000 paires (1970-71) dont plus de la moitié (150,000 paires) sont des bottes.

Le chiffre d'affaires a triplé: $3.250 millions en 1970-71 contre $1 million en 1967-68, a souligné M. Gagnon.

Le déficit de 1967-68 se serait même transformé en un profit de "7% à 8%" en 1970-71.

Le nombre d'emplois, poursuit le gérant a moins que doublé pendant que la production triplait. Mais les 400 employés ont augmenté leur productivité de 33% et fait du temps supplémentaire pour produire environ 10% des chaussures de la compagnie.

Aucune subvention fédérale ou provinciale n'a été attribuée à l'entreprise jusqu'ici. Il est possible cependant que Tétreault Shoe fasse des démarches en ce sens maintenant que tout le Québec est "zone spéciale". Il n'est toutefois pas question de déménager en dehors de Montréal car cela, selon M. Maurice Maria, professeur aux HEC et conseiller en marketing de la compagnie, représenterait des coûts additionnels nécessités par l'entrainement de la nouvelle main-d'oeuvre.

NOMINATIONS — BRINCO

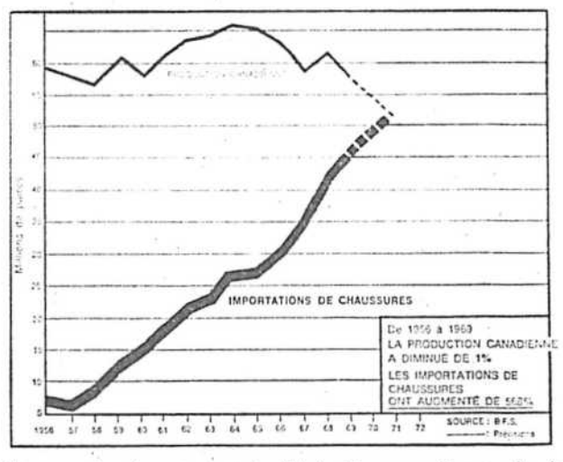


P. H. Grimley — Hugh R. Snyder

M. William D. Mulholland, president et administrateur delegué de British Newfoundland Corporation Limited (Brinco), annonce la nomination de MM. Peter H. Grimley et Hugh R. Snyder à la vice-présidence de British Newfoundland Exploration Limited (Brinex), filiale de prospection et d'exploitation minière de Brinco.

M. Grimley, docteur en geologie minière de la Royal School of Mines, a travaillé en Grande-Bretagne, en Afrique, au Pakistan occidental, dans l'Antarctique et en Argentine. Entré à Brinco en 1966, il fut par la suite nommé géologue en chef pour le Labrador. Dans ses nouvelles fonctions, il dirigera tout le travail de prospection de la compagnie.

M. Snyder, fils d'un ingenieur minier canadien et auparavant adjoint administratif du president de Brinco, est diplomé en géologie minière de l'Université de Witwatersrand. Après avoir acquis outre-mer une vaste expérience de la prospection des minerais et de l'exploitation minière, il a suivi les cours de la Harvard Graduate School of Business Administration avant d'entrer à Brinco en 1970.



Une partie importante de l'industrie canadienne de la chaussure disparaitra si elle ne réagit pas très rapidement à la pénétration de plus en plus importante des importations. On estime que déjà, à l'heure actuelle, le nombre de paires de chaussures importées au Canada a équilibré le nombre de paires produites sur place. La concurrence très vive des importations ne date pas d'hier, puisque le graphique indique que les produits étrangers s'imposent de plus en plus aux consommateurs canadiens depuis 1957; mais le problème est devenu tragique en 1969 quand la production canadienne a diminué de 6% à2,700,000 pairesù alors que les importations augmentaient de 4,000,000 pour atteindre le record de 46,100,000 paires. En 1970, l'on a assisté à une baisse de 17% de la production canadienne.

Congrès sur les communications

Depuis hier, Montréal est le cadre de la Conférence internationale sur les communications que présente l'Institut de génie électrique et électronique et réunissant quelque 1,500 ingénieurs, scientifiques et administrateurs en communications. Il s'agit du sixième congrès de la sorte, exceptionnellement présenté cette année hors des Etats-Unis. La conférence, qui a débuté hier à l'hôtel Reine-Elizabeth et qui se terminera demain, se divise en 47 sessions d'étude conçues principalement pour les spécialistes.

Une quarantaine de sociétés internationales spécialisées dans la recherche y présentent de plus une vaste exposition technique qui révèle les plus récentes tendances dans le domaine des appareillages en télécommunications.

Outre l'aspect scientifique des allocutions prononcées par de nombreuses sommités venues des Etats-Unis, du Canada et de divers pays d'Europe, le multiples problèmes que pose l'évolution scientifique et technologique sur les plans humain et socio-économique.

Crédits de $61.6 millions pour le développement de l'est du Québec

RIMOUSKI (PC) — Le ministre des Affaires municipales et ministre responsable de l'ODEQ M. Maurice Tessier, a déclaré qu'un montant total brut de $61.6 millions sera affecté au développement de l'est du Québec au cours de 1971-1972.

M. Tessier, qui s'adressait aux 179 délégués participant au congrès du CRD (Conseil régional de développement de l'est du Québec), à Rimouski, a précisé que cette somme provient de l'entente Canada-Québec actuellement en vigueur ($50.7 millions) et de la nouvelle entente de 1971-1976 qui sera signée incessamment ($20.6 millions).

Le ministre a mentionné qu'au cours de 1970-1971, on avait réussi à dépenser plus de 75 pour cent des budgets affectés au développement de l'est, soit $22.6 millions sur un total prévu de $29.3 millions.

Par ailleurs, au cours de 1969-1970, la performance a été de 53.3 pour cent alors qu'on a dépensé $11.2 millions sur un budget de $21 millions.

Enfin, au cours de 1968-1969, à la fin de la première tranche d'exécution du plan de développement de cinq ans, alors que les fonds n'avaient été disponibles qu'à compter d'octobre 1968, à la suite de la signature de l'entente fédérale-provinciale, en juillet, sur un budget accepté de $7.8 millions, $3.6 millions avaient été effectivement dépensés, ce qui représentait seulement 45.7 pour cent.

Espoir maintenu

Le congrès du CRD, tenu en fin de semaine à Rimouski a confirmé la nomination de M. Adrien Babin à la présidence de l'organisme. Celui-ci avait succédé, il y a quelques mois, à M. Claude Jourdain, maire de Cap-Chat, qui avait démissionné à la suite de son accession au poste de procureur de la Couronne.

Selon les délégués au congrès, la population de l'est du Québec s'impatiente des retards dans l'exécution du plan de développement, mais elle continue de garder espoir et c'est par l'entremise du CRD qu'elle entend faire valoir ses idées.

Au cours du congrès, le CRD a pris un nouveau départ en direction de l'horizon 1982, date fixée pour assurer à la population du territoire pilote un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de la province.

Hausse notable de la valeur des emprunts de nos gouvernements

La valeur des obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux a progressé de façon notable en mai se chiffrant par $563,944,894 en regard de $442,959,500 pour le cinquième mois de 1970, rapporte la maison de courtage torontoise Wood Gundy.

Ceci porte le total des obligations émises par les gouvernements canadiens à $2,737,711,467 depuis le début de l'année à rapprocher de $12,642,776,182 pour les cinq premiers mois de l'exercice précédent.

La valeur des emprunts du gouvernement du Canada s'est élevée à $225,000,000 en mai 1971. En mai 1970, la valeur des obligations émises par Ottawa s'élevait au même montant.

Pour les cinq premiers mois de 1971, Ottawa a emprunté $750,000,000 sur le marché obligataire en regard de $425,000,000 pour la période comparable, en 1970.

Les gouvernements provinciaux, pour leur part, ont émis des obligations pour une valeur de $186,000,000 le mois dernier en regard de $70,000,000 en mai 1970.

Pour les cinq premiers mois de 1971, les provinces ont emprunté $848,200,000 à rapprocher de $597,550,000 pour la même période, au cours de l'exercice antérieur.

De leur côté, les municipalités ont emprunté $36,444,894 en mai dernier comparativement à $17,959,500 pour le même mois, en 1970.

La valeur globale des obligations émises par les gouvernements municipaux s'élève, pour les cinq premiers mois de 1971, à $192,074,467 en regard de $198,626,182 pour la période comparable, l'an dernier.

La valeur des obligations émises par les sociétés commerciales a marqué $116,500,000 en mai 1971 à rapprocher de $130,000,000 en mai 1970.

Depuis le début de la présente année, les sociétés commerciales ont émis des obligations d'une valeur de $947,437,000 comparativement à $421,600,000 pour les cinq premiers mois de l'exercice précédent.

Hausse de la production de cigarettes

OTTAWA (PC) — La production de cigarettes au Canada a été plus grande au mois de mai 1971 qu'à la même époque un an plus tôt.

D'après un relevé du Bureau fédéral de la Statistique, on a produit 4,398,893,000 de cigarettes comparativement à 4,371,696,000 en mai 1970.

La publicité concernant la promotion de vente des cigarettes sera interdite à la radio, à la télévision et dans les journaux à compter du 1er janvier 1972, a annoncé, la semaine dernière le ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre social, M. John Munro en déposant aux Communes un projet de loi en ce sens.

Pourquoi posséder plus de camions que vous pouvez utiliser pendant vos mois inactifs?

Avoir des camions inoccupés n'a pas de sens.

Vous pouvez équilibrer votre flotte au nombre de camions que vous utilisez pendant vos mois inactifs et ensuite louer chez Ryder quand le commerce remonte. Ryder loue de nouveaux, éclatant camions Ford. Camionnettes, camions de livraison, tracteurs et remorques. Et vous les obtiendrez quand vous en avez besoin et à l'endroit vous en avez besoin.

Pensez-y. Si vous ne pouviez pas utiliser un employé tous les mois, hésiteriez-vous à vous en défaire?

Ecrivez ou téléphonez à: M. Gordon Wride, Ryder Truck Rental, (Canada) Ltd. 1440 Montée de Liesse, Ville St. Laurent, Montreal 384, Québec. Téléphone (514) 332-1000.

Nous recherchons vos problèmes.

RYDER

Le français provoque un différend au Conseil consultatif du travail

par Pierre VENNAT

La bisbille vient d'éclater au sein du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre au sujet de la reconnaissance du français comme langue de travail.

Il y a quelque deux mois, le Conseil consultatif du travail avait en effet soumis un "rapport unanime" au gouvernement Bourassa recommandant que les procédures de griefs et d'arbitrages soient normalement conduites en français, à moins que l'association accréditée n'en décide autrement selon la volonté de la majorité des travailleurs d'une usine ou d'une mine.

Formé des représentants du Conseil du patronat, d'une part, et de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux, de l'autre, le Conseil consultatif du travail a pour but de conseiller le ministre Jean Cournoyer en matière de législation.

Et c'est justement à quoi visait le rapport unanime soumis il y a deux mois, puisque le ministre Cournoyer devait amender le Code du travail en ce sens.

Une volte-face

Lors de la dernière séance du Conseil consultatif, toutefois, les porte-parole du Conseil du patronat ont affectué une volte-face et auraient déclaré, selon M. Jean Gérin-Lajoie, qu'un travailleur anglophone puisse mener son grief ou conduire son cas à l'arbitrage en anglais, sans tenir compte de la volonté de la majorité des membres d'une association accréditée.

Autrement dit, selon le rapport unanime d'il y a deux mois, il aurait suffit que la majorité des membres d'un syndicat se prononce pour le français pour que celui-ci devienne obligatoire en matière de relations de travail dans cette usine. Selon la nouvelle proposition patronale, un seul anglophone pourrait exiger de plaider dans sa langue.

Officiellement, le Conseil consultatif du travail siège à huis clos mais, en cas de bisbille, les échos finissent toujours par se faire entendre. C'est ainsi que M. Jean Gérin-Lajoie et M. Louis Laberge, qui représentent la FTQ au sein du Conseil, ont violemment dénoncé le patron qui, selon eux, adopte une position "hypocrite", sous l'oeil complaisant du "gouvernement lavette de Bourassa", dont l'attitude serait "trop molle".

Les autorités syndicales sont également d'avis que la position du CPQ équivaut à substituer des droits individuels au droit collectif des travailleurs réunis dans un syndicat.

"Il s'agit là d'un coup bas qui équivaut ni plus ni moins à faire abstraction des syndicats comme corps représentatif des intérêts des travailleurs".

Baisse à Wall Street, Montréal et Toronto au cours de séances calmes

(AFP) — La tendance a été lourde à Wall Street lundi. La décision d'une grande banque de Philadelphie de relever son taux d'intérêt privilégié a pesé sur le marché, les investisseurs pensant qu'elle sera suivie par les grands établissements de New York et de Californie. La cote s'est nettement repliée dès l'ouverture et les pertes se sont accentuées au fil de la séance. Les affaires ont été calmes.

A l'exception des grands magasins et des pétroles, qui ont évolué irrégulièrement, tous les compartiments ont clôturé en baisse, souvent substantielle. Les transports aériens et les automobiles ont été particulièrement lourds, Pan Am, TWA, Eastern Airlines, General Motors et Ford s'inscrivant en net repli. Ailleurs, on a noté les pertes appréciables de McDonnell Douglas aux constructions aéronautiques, d'IBM aux ordinateurs, et de Monsanto aux chimiques. Par contre, General Foods, Dow Chemicals et Firestone ont progressé légèrement bien que les alimentaires, les chimiques et les pneumatiques aient suivi la tendance générale. Les pertes ont été relativement clairsemées parmi les tabacs, les mécaniques et les papiers.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 907.71, en baisse de 8.76 points.

Au total, 10,050,000 actions changent de main, dont 1,480,000 au cours de la dernière demi-heure.

Baisse générale à Montréal

(PC) — Les prix ont subi une baisse régulière au cours de la journée d'hier et ont clôturé en hausse modeste dans tous les secteurs de la Bourse de Montréal.

Au total, à Montréal et à la Bourse Canadienne, 1,03 million d'actions ont changé de mains, au regard de 1.41 million vendredi.

A l'indice, les banques ont perdu .99 à 208.10, les industrielles .81 à 183.71, l'indice général .68 à 181.43, les papiers .64 à 84.73 et les services publics .11 à 156.03.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 159 à 93, avec 94 titres inchangés.

Falconbridge a régressé de $1 à $112, Hollinger Mines de $1 à $38½, Consumers Gas de ¾ à $20, Calgary Power de ¾ à $27¼, Alcan de ¾ à $22⅝, Aquitaine of Canada de ⅝ à $26¼, Crédit Foncier de ½ à $53 et Pacific Petroleum de ⅛ à $31⅛.

Parmi les titres en avance, Cominco a avancé de ⅝ à $23½, Canada Cement Lafarge de ⅜ à $45, Montreal Trust de ½ à $16, CPR de ¼ à $65¾, Bell Canada de ¼ à $48⅛ et Royal Trust de ¼ à $33¼.

A la Bourse Canadienne, Belgium Standard a perdu ¼ à $13¼ et Africana Mining quatre cents à $1.23. Commodore Business Machines a gagné ⅛ à $8⅞.

Déclin des industrielles

(PC) — Les industrielles ont accusé un déclin important hier alors que les prix dans tous les secteurs de la Bourse de Toronto ont baissé au cours d'une séance à l'allure modérée.

A l'indice, les industrielles ont perdu 1.39 à 182.68, les valeurs or .96 à 170.87, les métaux de base .63 à 94.91 et les pétroles de l'ouest 1.70 à 218.22.

Le volume des échanges a été de 2.35 millions d'actions, par rapport à 2.86 millions vendredi.

Les déclins ont dépassé les gains par 301 à 174 et 281 valeurs n'ont pas varié.

Falconbridge a perdu 3 à $112, Seagrams 1¼ à $52½, Pine Point 1 à $28½.

Ocean Cement a baissé de ⅞ à $23⅞, Central-Del Rio de ⅞ à $14, Lake Dufault de ¾ à $13¾.

Economics Investments a monté de 1½ à $14¾, Denison de ½ à $26½, Hollinger de ¼ à $39, Bell de ⅛ à $48 et Royal Bank de ⅛ à $27⅛.

Dominion Textile a gagné ¼ à $17¾, Montreal Trust ½ à $16 et Southam ½ à $61.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



A. H. MacKenzie

La Banque Royale du Canada est heureuse d'annoncer la nomination de M. A. H. MacKenzie au poste de directeur général adjoint, région du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'est de l'Ontario.

Monsieur MacKenzie était auparavant Surintendant-Administration, pour cette région. Il continuera d'assumer les mêmes responsabilités à la direction des services administratifs régionaux. —

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE



H. J. Lang



J. D. Leitch

La Banque de Commerce Canadienne Impériale annonce l'élection de MM. H. J. Lang, Ing. P., et J. D. Leitch, aux fonctions de vice-présidents de la Banque.

M. Lang, président du conseil et président de Canron Limited, est membre du conseil d'administration de Canadien Pacifique Limitée, Canadian Marconi Company, Texaco Canada Limited et de plusieurs autres très importantes compagnies. Il avait été élu administrateur de la Banque en 1953.

M. Leitch, président de Upper Lakes Shipping Ltd., est administrateur de la Compagnie d'Assurances du Canada sur la Vie, de Massey-Ferguson Limited et de plusieurs autres compagnies bien connues à travers le pays. Il avait été élu administrateur de la Banque en 1954.

IMPRESSION MINUTE $3 100 COPIES
Impression offset en noir sur papier bond blanc format 8½ x 11
300 copies $ 6.00 700 copies $10.20
500 copies $ 8.40 1000 copies $12.00
SERVICE GRAPHIQUE COMPLET
Postez vos documents, livraison le jour même de leur réception.
CENTRAL COPIE SERVICE
1236 CRESCENT MONTREAL 107 866-3531

cote des grains

(WINNIPEG)

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Juil.	2.46½	2.46¾	2.46	2.46½
Oct.	2.51	2.51⅛	2.50⅛	2.50½
Nov.	2.49¼	2.49¼	2.48½	2.48½
Dec.	2.48	2.48¼	2.47⅜	2.47⅜
GRAINE COLZA VANCOUVER				
Juil.	2.84½	2.84¾	2.83¼	2.83¼
Sep.	2.82½	2.83	2.79¾	2.80¼
Nov.	2.74	2.74	2.72	2.72¼
Jan.	2.69¼	2.70½	2.68½	2.68½
GRAINE COLZA THUNDER BAY				
Juin	2.89¼	2.90	2.89	2.89¾
Oct.	2.78	2.80	2.77	2.77⅜
Dec.	2.68⅞	2.68⅞	2.68¾	2.68¾
Mai	—	—	—	2.75
AVOINE				
Juil.	76¼	—	—	76¼
Oct.	76½	—	—	76½
Dec.	76¾	—	—	76¾
ORGE				
Juil.	1.20⅜	1.20⅜	1.20⅛	1.20¼
Oct.	1.18½	1.18¾	1.17¼	1.17½
Dec.	1.18¾	1.18¾	1.17¼	1.17⅜
SEIGLE				
Juil.	1.17	1.17¼	1.15	1.15
Oct.	1.13⅞	1.14⅜	1.11½	1.11½
Dec.	1.15¼	1.15⅜	1.11⅞	1.11⅞

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 75⅜; ex 3 cw et 3 cw 73; ex 1 fourr. 72¾; 1 fourr. 72; 2 fourr. 69; 3 fourr. 66; fourr. mel. 51.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.19¼; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.17¼; 3 cw 2-rang et 1 fourr. 1.16½; 2 fourr. 1.14½; 3 fourr. 1.11½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.24; 3 cw 1.10; 4cw 92; ergotee 90; sur voie 1.15.

LIN: 1 cw 2.45¼; 2 cw 2.40¼; 3 cw 2.21½; sur voie 2.45⅜.

GRAINE COLZA: No 1 can. 2.90¾; No 2 can. 2.74¾.

(CHICAGO)

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Juil.	1.65½	1.66⅛	1.63½	1.63½
Sep.	1.67	1.67½	1.64⅝	1.65½
Dec.	1.70⅞	1.71½	1.69⅛	1.70⅛
Mars	1.73	1.73¼	1.71	1.71½
Mai	1.72	1.72	1.70	1.70⅛
MAIS				
Juil.	1.60	1.60	1.57⅞	1.58
Sep.	1.60	1.60¼	1.58⅛	1.58½
Dec.	1.61	1.61	1.58½	1.59⅛
Mars	1.66	1.66	1.63	1.63¼
Mai	1.66	1.66¼	1.64½	1.65⅜
AVOINE				
Juil.	78¼	78¼	77⅜	77⅞
Sep.	75¼	75½	74⅜	74½
Dec.	78⅛	78⅜	77¼	77¾
Mars	78⅞	79½	78⅞	79½
Mai	78⅛	78⅞	78⅛	78⅞
FEVES SOYA				
Juil.	3.15	3.18	3.14¼	3.18
Aout	3.14¾	3.17¾	3.14¼	3.17½
Sep.	3.10½	3.14¼	3.10	3.13⅞
Nov.	3.04½	3.09¾	3.04	3.08½
Jan.	3.09	3.14	3.08	3.14
Mars	3.12¼	3.18	3.11½	3.18
Mai	3.14¾	3.20¼	3.13½	3.20

3e visite de l'Empress

L'"Empress of Canada", l'un des trois seuls paquebots qui assurent des liaisons régulières entre l'Europe et Montréal, cette année, est arrivé dans le port ce matin au terme de sa troisième traversée depuis mai.

Le paquebot de 25,600 tonnes exploité par CP Navigation comptait 514 passagers, dont 146 immigrants. Il lèvera l'ancre demain, à 11 heures, à destination de Liverpool avec 625 passagers. L'Empress est attendu dans le port anglais le 23 juin, la traversée s'effectuant en sept jours.

DUSTBANE ENTERPRISES LIMITED

Avis de dividendes

Avis est par les présentes donné que des dividendes de treize cents et demi (13½c) par action ont été déclarés sur les actions émises de la compagnie, lesquels dividendes seront payables le 30 juin 1971, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 17 juin 1971.

Par ordre du
Conseil d'Administration
J.F. Ostiguy
Secrétaire

Ottawa, le 11 juin 1971.

vancouver

par la PRESSE CANADIENNE
LUNDI, 14 JUIN 1971

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
15Adanac	37800	105	100	100	—4
Adera	100	41	40½	40½	
Afton Mns	3500	28	26	28	+2
Alice L	2500	29	29	29	— ½
Alwin	18300	76	72	74	—1
Ardo Mines	9500	44	42	44	—2
Ardo A wts	1500	8	6	6	—2
Arctic	4600	12	11	11	
Bthrst Nrs	14100	210	200	207	—2
Beaumont	3000	17	16	16	—1
Benson	2500	28	27	27	—1
Blk Giant	1150	58	58	58	—2
Boundary	3000	25	25	25	—1
Brameda	400	2	2	2	+5
Brenmac	3500	37	36½	36½	— ½
Brettland	26500	35	33	33	
Buckeye	4500	51	50	50	
Bullion Mtn	4500	52	50	50	
Bilion A wt	2100	21	19	19	—1
Calico	13500	12	10½	10	—2½
Calta	54400	108	100	100	
Cambridg	20900	41	39	41	—2
Barranca	500	52	52	52	
Car Gold	1100	103	103	103	+3
Casc Moly	500	35	35	35	—1
Cass Cons	200	10	10	10	
Casino	3900	86	85	86	
Chataway	33500	25	24	24	—2
Churchill	2400	138	133	133	—2
Coast Sil	4900	26	23	25	+1
Coin Canyn	10000	62	57	59	—6
Coin A wts	1000	27	27	27	—3
Coleman B	3400	5¾	5¾	5¾	
Columbia R	1500	27	27	27	+1
C Gem Ex	43500	10½	8½	9	—2
C Cinch	57000	16	14	14	
Cop Giant	15200	27	24	25	+2
Cop Line	3500	45	43	43	+3
Cop Ridg	4300	48	45	45	—4
Cor Gulf	2000	37	31	37	—6
Crownex	9000	35	34	34	+1
Croydon	200	19	19	19	
Davis Keys	900	170	165	165	—10
Decca Res	1000	195	195	195	
Dolly Var	2500	34	33	34	+2
Deundee	26000	39	37	37	
Dusty Mac	24585	36	31	35	
Dynasty	100	6½	6½	6½	+5
Early Bird	3500	33	31	31	—4
Emp Mtls	39500	23	23	23	
Falaise	1500	22	21½	21½	+ ½
Fortune Ch	7500	35½	34	34	—1½
Ft Chnl B	11700	11½	10	10	—1
Fourbar	5000	20	19	20	+1
Giant Ex	17356	60	57	58	—1
Gibraltar	2900	570	570	570	
Gradore	24000	23	17	20	—2
Gr N Pete A	200	42	42	42	+2
Gr N Pete	49600	144	136	139	—5
Gunn Mn	12000	48	47	47	
Hart Rivr	00	33	32	32	
Hearne	200	25	25	25	
Highmont	900	330	320	330	+5
Highpoint	4500	10	9½	10	+1
Hogan	14000	31	30	30	—1
Hud By Mtn	2000	10½	10½	10½	+ ½
Inland Cop	6000	41	38	38	—3
Intl Bornit	200	34	34	34	
Int Marin	116475	130	120	125	+9
In Mar C	32632	48	44	47	+3
In Prov Sil	2000	13	13	13	
Int Tech	1200	130	126	126	—4
Jason	16500	29	26	26	—1½
Jason A	3000	8	8	8	
Jericho	11000	14	12½	14	+1½
Kalco	3950	35	30	34	—1
Kamad	4300	30	27	27	—1
Kamoops	1000	12	12	12	
Kopan	7500	11	10	10	
Lk Byrhse	5000	18½	18	18½	— ½
Laronge M	25250	80	72	80	—1
Laura	4500	19	18	18	—2
Lexingtn	4000	48	48	48	+5
Lon Pride	3000	13	11	11	—1½
Lornex	1025	8½	8½	8½	— ¼
Marshall	2000	13	13	13	
Mercury Ex	3000	13	13	13	—1
Mid West	25500	13	12½	13	+ ½
Min Mtn A	5100	5	3	3	—2
Mtn Mng	6000	32	30	30	—2
Minex	1500	15	14	15	
Molymine	2500	12	12	12	+1
Mt Laurier	500	125	122	125	
Nadina	600	135	135	135	+5
Nat Nickel	4060	34	33	34	—1
Native	1000	10	10	10	—2
New Cinch	6100	32	25	25	—10
New Cronin	2200	12	12	12	—1
N Privatr	4000	15	13½	13½	— ½
New Taku	13725	41	40	40	—1½
New Terr	1000	12	12	12	
Nickel Hill	3000	61	61	61	—3
Norcan	4500	12½	12	12½	+ ½
Norex Res	27000	50	45	45	—4
Norgold	10000	3½	3	3	— ½
NW Ventur	100	80	80	80	
West Klm	6600	70	64	64	—3
Omega	500	18	18	18	— ½
Oro	6000	33	32	33	
Pac As Rts	23306	2	2	2	
Pacific Asb	5650	139	137	138	+1
Paramnt	7000	29	28	29	
Pathfindr	32200	125	117	119	—1
Pthfindr AW	2600	112	105	108	—2
Pthfindr BW	5200	60	58	58	+1
Pat Silvr	4000	13	11	11	
Peel	2000	10	9	9	—1
Pinnacle	3000	19	19	19	
Pyramid	12700	52	48	50	
Quatsino	1000	10½	10½	10½	
Radex	12000	130	128	128	—2
Radex Rts	12300	5	5	5	
Radex Wts	2300	39	35	35	—4
Ramid Intl	1000	35	35	35	
Rand Res	2000	42	41	41	—2
Riviera	1500	68	66	66	—4
Rockland	500	26	26	26	—2
Rodstrom	2000	12	11	11	
Ring Hill	1500	43	43	43	
Rose Pass	6500	17	15	16	
Agassiz	2066	40	40	40	
Sabina	9900	555	545	550	
Shield Dev	800	175	165	175	
Sileurian	6500	16½	16	16	
Silvr Butte	2000	11	11	11	— ½
S Chief	500	45	45	45	+3
Silverquick	600	15	15	15	
S Standard	4150	163	161	163	—1
Slocan	40100	62	57	59	—2
South Seas	4000	36	35	35	—2
Spartan	1500	22	22	22	
Stall Lake	700	141	140	140	—1
Stannex	1450	31	31	31	
Taseko	5000	30	26½	30	+1
Texacal A	2500	106	100	100	—30
Texacal Res	4000	62	60	60	—5
Torwest	200	32	32	32	
Trans Col	304500	33½	30	33	
Trojan	1700	31	31	31	—1
Utica	1900	50	50	50	+2
Valley Cop	553	10½	10¼	10½	
Vangrd Ex	1000	10	10	10	
Vestor	3000	75	75	75	
Western M	400	340	340	340	—15
Westland	5000	16	15	15	
Yukon Rev	1000	25	25	25	—7
Zenith	12000	55	54	55	

INDUSTRIELLES

					Ch. Net
Key Indst	1000	22	22	22	+2
Keystone	200	3¼	3¼	3¼	
Lancer	200	220	220	220	
Melton Real	100	140	140	140	
Nat Nur Ho	700	170	170	170	
NWL Finan	100	300	300	300	
Ocean Dem	300	$24	24	24	
OK Helic Wt	400	170	170	170	
OK Helicop	350	500	500	500	
Pcd Pace	50	70	70	70	
Pac N Gas	1600	425	415	415	
PWA	1557	10¾	10½	10¾	+ ¼
Portcom	900	100	100	100	—5
Prtcom A w	2600	43	40	40	—1
Potter Dis	200	380	380	380	—5
Reid Lith	100	$12	12	12	
RSL	100	300	300	300	
Sandwell	200	$7¼	7	7	— ¼
Saratoga	200	440	440	440	
Geo Sparlin	400	190	190	190	
Steintron	700	5½	5½	5½	
Tokar	100	210	210	210	—5
T Cda Glass	400	405	400	405	
Wardair	500	115	110	115	+5
Woodwards	100	$24	24	24	

PETROLES

Albany Oil	5000	41	38	38	—1
Allied Rox	2650	71	70	71	+1
Ballinery	11000	145	144	144	—1
Bison	1096	10⅛	10¼	10¼	— ⅛
Cdn Fortun	1000	13	12	13	+2
Canarctic	7500	47	46	47	
Colinial	500	54	54	54	
Commercl	1000	10	10	10	—1
Five Star	4000	17	16	17	
Ft St John	500	95	95	95	
Freehold	15501	74	67	68	
Futurity	6500	30	27	30	+2
Giant Reef	500	25	25	25	—2
Manhattan	1911	39	38	38	—2
Midland	1000	7	7	7	
Plains Pete	500	35	35	35	
Ponderay	2200	125	120	125	
Share	1500	13	13	13	+1
Christal	1000	36	36	36	
S Pac Pete	3950	10	10	10	
Stampede	4700	112	110	110	—3
TC Res	1200	100	97	100	
Western	900	18	18	18	—1
Bankd					
Bank BC	8	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅛
Bk Mont	100	$16	16	16	
Bank NS	300	$26¼	26¼	26¼	

Total des ventes : 2,413,055

marché des BESTIAUX

PC — Les arrivages étaient modérés, la demande bonne, et les prix stables, aux marchés de Montréal, lundi.

Les bouvillons de choix étaient offerts à des prix variant entre $33.75 et $36; ceux de bonne qualité, entre $32.25 et $34.10; ceux de qualité moyenne, entre $29 et $32.10 et ceux de qualité commune, entre $23.50 et $29.

Les vaches de bonne qualité se vendaient entre $22.50 et $24.75; celles de qualité moyenne, entre $21 et $23; celles de qualité commune, entre $19.50 et $21.15 pour la mise en conserve et à la charcuterie, entre $13.25 et $19.35.

Les genisses de choix valaient entre $29.50 et $30.25; celles de bonne qualité, entre $25.25 et $26.50; celles de qualité moyenne, entre $23.25 et $25.25 et celles de qualité commune, entre $12 et $23.25.

Les taureaux de bonne qualité étaient offerts à des prix variant entre $25.50 et $28; ceux de qualités moyenne et commune, entre $22.25 et $5.75.

Les veaux de bonne qualité valaient de $39.50 à $46; ceux de qualité moyenne, de $34 à $41.50 et ceux de qualité commune, de $26 à $37.50.

Les moutons de bonnne qualité variaient entre $16.50 et $19 le cent livres.

Les arrivages de porcs et d'agneaux étaient trop peu nombreux pour qu'on en donne les prix.

Les arrivages se chiffraient par 495 BOUVILLONS, 610 VACHES, CINQ PORCS, 13 AGEAUX, et aucun mouton.

Toronto?



Le Royal York!

■ Victoria? L'Empress! ■ Lac Louise? Le Château Lac Louise! ■ Banff? L'hôtel Banff Springs!
■ Calgary? Le Palliser! ■ Edmonton? Le Château Lacombe! ■ Régina? Le Saskatchewan!
■ Montebello, Qué? Le Château Montebello! ■ Montréal? Le Château Champlain!
■ Québec? Le Château Frontenac! ■■ Trois-Rivières? Sherbrooke? Les Hôtelleries Le Baron!

Pour les réservations à Montréal, appelez 866-3048

CP Hôtels

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
AVIS D'AUDITION CONJOINTE

SOYEZ AVISES que conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et aux Règlements y relatifs, l'Office a ordonné qu'une audition conjointe soit tenue dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, pièce 940, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, en la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, le mardi 13e jour de juillet 1971, à 9 h. 30 de matin, heure locale, pour entendre conjointement les demandes décrites dans les présentes. L'Office entendra d'abord les témoignages relatifs aux besoins, ressources et marché du marché Canada, après quoi l'audition sera ajournée *sine die* en attendant la décision de l'Office quant à la quantité de gaz, s'il en est, que pourrait être déclarée pour l'exportation. Si l'Office peut alors juger que la totalité ou une partie des quantités de gaz à exporter en vertu des licences demandées ne devrait pas l'être pendant toute la durée de la période de validité de ces licences pour des raisons raisonnablement prévisibles de la conservation au Canada, eu égard aux tendances de la découverte de gaz au Canada, ladite audition sera alors reprise pour entendre le reste des témoignages à l'appui desdites demandes.

1. **ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD.** en vue de l'obtention d'une licence en vertu de la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz à un endroit situé sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis près de Kingsgate, Colombie-Britannique, durant une période de quinze ans ou toute période plus longue selon que l'Office l'estimera juste à la lumière des témoignages et que la loi le permettra, à compter de la date de la première exportation de gaz sous l'autorité et aux termes de la licence, la quantité de gaz à exporter ne devant pas dépasser un maximum quotidien de 218,000,000 pieds cubes, ni une moyenne annuelle de 73,000,000,000 pieds cubes, ni un volume total de 1,095,000,000,000 pieds cubes pendant la période de validité de la licence, sauf que, si la période de validité de toute licence délivrée par l'Office dépasse 15 ans, la quantité dont l'exportation serait autorisée pendant toute la durée de la licence serait accrue de 73,000,000,000 pieds cubes par an pour chaque année au-delà de quinze ans.

2. **ALBERTA NATURAL GAS COMPANY** en vue de l'obtention d'un certificat de commodité et nécessité publiques en vertu de la Partie III de la Loi au sujet d'environ 41.5 milles de conduites de doublement en cinq sections séparées, d'installations additionnelles de mesurage à la station de mesurage de Kingsgate, d'un épurateur de gaz d'admission à la station de compression No 1 près de Crowsnest et d'une station de détente à la station de compression No 2A près d'Elko, qui seraient tous construits et installés dans la province de la Colombie-Britannique.

3. **CANADIAN-MONTANA PIPE LINE COMPANY** en vue de l'obtention d'une licence en vertu de la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz à un endroit situé sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis dans la région 4 du township 1 du rang 25 à l'ouest du 4e méridien, dans la province d'Alberta, durant une période de quinze ans ou toute période plus longue selon que l'Office l'estimera juste à la lumière des témoignages et que la loi le permettra, à compter de la date de la première exportation de gaz sous l'autorité et aux termes de la licence, la quantité de gaz à exporter ne devant pas dépasser un maximum quotidien de 24,000,000 pieds cubes, ni une moyenne annuelle de 7,300,000,000 pieds cubes ni un volume total de 109,500,000,000 pieds cubes pendant la période de validité de la licence, sauf que si la période de validité de toute licence délivrée par l'Office dépasse 15 ans, la quantité dont l'exportation serait autorisée pendant toute la durée de la licence serait accrue de 7,300,000,000 pieds cubes par an pour chaque année au-delà de quinze ans.

4. **CONSOLIDATED NATURAL GAS LIMITED** en vue de l'obtention
   (a) d'une licence en vertu de la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz à un point situé sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis près d'Emerson, dans la province du Manitoba, durant une période de vingt ans à compter de la date de la première livraison, la quantité de gaz qui pourrait être exportée sous l'autorité et aux termes de la licence ne devra pas dépasser un maximum quotidien de 240,000,000 pieds cubes, ni une moyenne annuelle de 77,500,000,000 pieds cubes ni un volume total de 1,460,000,000,000 pieds cubes pendant la période de validité de la licence
   (b) d'une licence en vertu de la Partie VI de la Loi pour l'importation de gaz à un point situé sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis près de Willow Creek dans la province de la Saskatchewan et pour l'exportation du même gaz à un point situé sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis près d'Emerson dans la province du Manitoba pendant une période de vingt ans à compter de la date de la première livraison, la quantité de gaz qui pourrait être importée et exportée sous l'autorité et aux termes de la licence devra être la même et ne devra pas dépasser un maximum quotidien de 150,000,000 pieds cubes, ni une moyenne annuelle de 45,000,000,000 pieds cubes, ni un volume total de 900,000,000,000 pieds cubes pendant la période de validité de la licence.

5. **CONSOLIDATED PIPE LINES COMPANY** en vue de l'obtention d'un certificat de commodité et nécessité publiques en vertu de la Partie III de la Loi au sujet de la construction et de la mise en place des installations suivantes:
   (A) environ 131 milles de pipe-line de 16 pouces à partir de l'interconnexion avec le réseau de pipeline de la Northern Natural Gas Company à la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis près de Willow Creek, dans la province de la Saskatchewan, et jusqu'au raccordement avec le réseau de pipe-line de la Trans-Canada Pipe Lines Limited à la station No 9 de cette dernière société, dans la province de la Saskatchewan.
   (b) environ 200 pieds de pipeline de 30 pouces pour relier le réseau de pipeline de la Trans-Canada Pipe Lines Limited au réseau de pipeline de la Northern Natural Gas Company à la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis près d'Emerson dans la province du Manitoba.
   (c) un turbo compresseur centrifuge de 3,500 chevaux-vapeur près de Shaunavon dans la province de la Saskatchewan.

   toutes décrites de façon plus détaillée dans les demandes.

6. Une demande qui sera soumise à l'Office national de l'énergie par **TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED** en vue de l'obtention d'un certificat de commodité et nécessité publiques conformément à la Partie III de la Loi au sujet des installations dont la construction et la mise en place sont proposées par cette société en conformité de son obligation contractuelle envers la Consolidated Natural Gas Limited par laquelle elle s'est engagée à demander un tel certificat en vue de la construction des installations requises pour transporter du gaz pour la Consolidated Natural Gas Limited, ladite demande devant être déposée au moins quatorze jours avant la date d'ouverture de toute audition reprise que l'Office peut ordonner, et la Trans-Canada Pipe Lines Limited devant déposer, sign

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch Net
Abitibi	8225	$7⅛	7½	7½	
Alcan	2105	$22⅜	22⅛	225	
Alcan pr	750	$27	27	27	
Almin 2p	55	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅜
Anglo—Cn	100	475	475	475	+15
Argus	125	$16	16	16	
Bank Mtl	4735	$15⅞	15¾	15⅞	
Bank NS	3935	$26⅛	26¼	26⅜	+ ⅛
Banq CN	1271	$13⅞	13¾	13¾	
Bq Deprg	100	$12¾	12¾	12¾	
Bq Pv Can	1275	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Bell Canad	863	$47¾	47⅜	47½	— ⅜
Bell A pr	30	$53½	53½	53½	
Bombrdier	125	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
BP Oil Gas	490	700	700	700	
Brascan	2760	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
Brinco	615	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
CAE Ind	100	470	470	470	+5
Calgary P	490	$27½	27¼	27¼	
Campeau	100	410	410	410	+5
Can Cem L	25	$44¾	44¾	44¾	— ¼
Arena	500	$14	14	14	— ⅛
Cdn Brew	400	$7¼	7¼	7¼	
Cdn Cable	300	$11⅝	11⅝	11⅝	
C Imp Bank	415	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
Int Pw	500	$27¾	22¾	22¾	— ¼
CPI pr	325	$23½	23½	23½	— ⅛
CP Inve w	100	345	345	345	+10
CPR	185	$65	65	65	— ¾
CPR 3 pr	300	$11½	11½	11½	+ ⅜
Cdn Tire	50	$37½	37½	37½	+5½
Cdn Tire A	210	$36¼	36¼	36¼	—1⅜
Charter Ind	200	160	160	160	
Cominco	1485	$23⅜	23½	23½	
Con Bath	1375	$9⅞	9⅞	9⅞	
Cons Gas	500	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅜
Crain RL	500	$13½	13½	13½	
Cr Fonc	480	$53½	53½	53½	+ ½
Crush Int	800	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
Disti Seag	6625	$51½	51	51½	—1½
D Bridge	225	$25	25	25	— ⅛
Dofasco	1500	$26	26	26	
Dom Store	1600	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
D Textile	1150	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Du Pont	125	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅜
Falcon	200	$11⅞	11⅞	11⅞	
Fin Coll	100	$10¾	10¾	10¾	
Gaz Metr	2450	$6	5⅞	6	
Grafton	200	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Gt West Int	500	$6⅜	6⅞	6⅞	ç ⅛
Grey Cmp	100	180	180	180	—10
Gulf Can	230	$21½	21½	21½	— ⅜
Hawker S	1525	310	310	310	—10
Hollinger	100	$38½	38½	38½	
Home A	875	$31½	31½	31½	— ⅛
Huds Bay	1089	$21¾	21⅜	21¾	+ ¼
H Bay Co	600	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
IAC	250	$18⅞	18⅞	18⅞	
Imp Oil	4490	$23½	23⅜	23⅜	— ¼
Imasco Ltd	460	$18½	18½	18½	
Int Nickel	1360	$39¾	39⅝	39⅝	— ⅛
Int Util	1885	$41¾	41⅝	41¾	— ⅛
Intpr Pipe	500	$28½	28½	28½	— ¼
IOS Ltd	1300	48	47	46	
Kaiser Re	200	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
La Veren	325	$10	10	10	—1
Lob Co B	150	$5½	5½	5½	
March Un.	300	415	415	415	+15
Mass Fer	328	$10⅝	10⅝	10⅝	— ⅛
Micrsyst	100	5⅝	5⅝	5⅝	
Mnt Trst	175	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Moore	3200	$37¾	37½	37½	— ½
MSN Ind	825	$5⅝	5½	5½	— ½
N Sea Pr	500	$9½	9½	9½	+ ½
Noranda	1775	$36	35¾	35¾	— ⅛
Nor Ctl G	1000	16	16	16	— ⅛
NS LP	1238	$9⅞	9⅞	9⅞	
Pow Corp	1200	$5⅞	5¾	5⅞	
Pow C S pr	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Price Com	370	$8¼	8¼	8¼	— ¼
QSPLtd	200	$13	12¾	12¾	— ¼
Rapid D	1640	$5½	5½	5½	
Reitman	125	$24½	24½	24½	+ ⅜
Royal Bank	2205	$26⅞	26¾	26⅞	— ⅛
St L Cem A	400	$35½	35½	35½	+ ¼
Scotts	5000	$14	14	14	— ¼
Shell Inv p	200	$36	36	36	
Steel Can	4250	$26¾	26⅝	26¾	— ⅛
Steinbg A	420	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
Texaco	75	$32½	32½	32½	
Traders A	300	$13¾	13¾	13¾	
Tr Can PL	207	$32⅛	32	32⅛	— ⅛
Trans Mt	220	$22¾	22¾	22¾	— ⅛
Westcst	1100	$25½	25½	25½	
W-Pacific	100	$6	6	6	
Zellers	5050	$18½	18½	18½	+ ⅛

dividendes

		Taux	Paiement	Enrg.
J. Ray McDermott	(x)	$0.25 tr.	06-07-71	18-06-71
Northgate Exploration	(x)	$0.25 tr.	06-07-71	18-06-71
United Corp. Ltd. (A)		$0.38 tr.	16-08-71	30-07-71
United Corp. Ltd. (1959)		$0.38 tr.	16-08-71	30-07-71
United Corp. Ltd. (1963)		$0.38 tr.	16-08-71	30-07-71
United Corp. Ltd. (B)		$0.12 tr.	16-08-71	30-07-71
Canadian Pacific RWY		$1.60 s.	28-07-71	28-06-71

(x) En dollars américains

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
A - B					
AbbtLb T.10	8	69⅛	69	69⅛	+ ⅛
Adrs .45g	16	44¼	44⅛	44⅛	— ⅜
Admirl	8	19⅝	19⅝	19⅝	— ⅜
AirRed .40g	19	25	24¾	24¾	— ¼
Alcan 1	21	21¾	21¾	21¾	— ¼
AllegC .10g	5	14	14	14	— ⅛
AllegL 1.40	11	26⅞	26⅞	26⅞	
Alld C 1.20	181	32¼	32	32	— ⅛
AmHess .15d	34	69	68⅝	68¾	
AAirlin .80	34	32	32⅛	33	
ABrnd 2.20	23	43⅝	43⅜	43½	+ ⅛
ABC 1.20	25	42¾	43	43	—1
AmCan 2.20	6	38⅜	38⅜	38⅜	
ACyan 1.25	7	34⅜	34⅛	34⅛	
AmEIP 1.70	94	28⅛	27⅞	28⅛	+ ¼
AHome 1.70	7	78⅜	78	78	— ⅜
AHosp .26	12	33⅜	33½	33½	— ⅛
AmMot	21	61¼	61⅛	61⅛	
AmStd .40	6	22	21⅞	21⅞	— ⅜
AT T 2.60	235	45⅝	45⅜	45½	— ¼
AmZinc	10	4	3⅞	4	
Anacon 1	25	20¾	20½	20⅝	+ ⅛
ApacheCp .25	11	14⅜	14¼	14¾	+ ⅛
Apeco .16	26	12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Arlans	26	8⅞	8¾	8⅞	
ArmC .80	2	35⅛	34⅞	35⅛	
Avco	17	13	13	13	
Babck .50		31.1k	77	40⅞	— ⅛
Bath .20	533	35	34½	35	+ ½
Baxtr .11	20	31⅛	31⅛	31⅛	
BeechA .60	30	18	17⅝	17⅝	— ⅜
BellH .60	11	50½	50¼	50¼	— ¼
Bndix 1.60	16	38⅛	38¼	38⅛	— ⅛
BenF 1.60	12	57¼	56⅝	56⅝	— ⅜
BethSt 1.20	29	21⅞	21¼	21¼	h
BlissL 1	11	21⅜	21⅜	21⅜	— ¼
Boeing .40	29	21¼	21⅛	21¼	
Bordn 1.20	25	27¼	27¼	27⅜	+ ⅛
Borg 1.25	5	26⅜	26⅜	26⅜	— ¼
BristMy 1.20	27	63	63	63	
Brown	1	8⅛	8⅛	8⅛	
Brnswk .12	18	33	33	33	
Budd pf 5	z50	59½	59½	59½	—1
Burlin 1.40	4	39¼	39	39	— ½
Burndy .70	6	25¼	25¼	25¼	
Burrghs .60	25	125⅜	124¾	125⅛	
C					
CampS 1.10	10	32	32	32	— ⅛
CPR 3.00	4	70⅜	70⅜	70⅜	
Carrier .60	31	34⅞	34⅞	34⅞	2up 7 8 2
CartW .40a	3	17¼	17⅛	17¼	
Celanese w	56	74⅜	74	74	— ¼
CessnaA .60	166	26	25¼	26	+ ⅜
ChesOh 4	7	61½	61½	61½	
ChocFN .10d	s54	11⅜	10¾	11⅜	+1¼
ChrisCft	2	7½	7½	7½	
Chrslr .60	48	27¼	27⅛	27⅜	— ¼
CITFn 2	116	41½	41⅜	41½	— ⅛
CitSv 2.20	8	43¾	43½	43½	— ⅝
CocaC 1.58	3	104⅛	104⅛	104⅛	— ⅛
ColPal 1.40	25	45⅜	45¼	45¼	— ⅜
CBS 1.40b	26	44⅞	44⅜	44⅞	1 ⅛
ColuGas 1.76	6	34⅜	34⅛	34⅛	
CmEd 2.20b	5	36¼	36⅛	36¼	
COilRef .60	6	15⅝	15¾	15¾	— ⅛
ConEd 1.80	14	25⅛	25	25	
CFds 1.20	21	47½	47½	47½	
ConCan 1.60	4	38⅞	38⅞	38⅞	— ⅛
ConOil 1.50	22	35⅞	35¾	35⅞	
CnrData	25	62	61¾	62	— ¼
Coopln 1.40	3	35½	35½	35½	
CPCInt 1.70	39	36	35¾	36	— ⅛
Culligan .28	7	18¼	18¼	18¼	— ⅜
CurtWr	6	11¼	11⅛	11⅛	
D - G					
DanR	2	88⅛	8⅝	8⅛	+ ⅛
Dartl .30b	3	41⅜	41⅜	41⅜	
Degre 2	3	45½	45½	45½	
Dexter k	5	20¾	20¾	20¾	— ¼
DiaSh 1	10	22	21⅞	22	+ ⅛
Disney .20	20	112¾	112½	112¾	— ½
DiversIn .36	3	11½	11½	11½	+ ⅛
DewC 2.70	15	100⅛	100⅛	100⅛	— ¼
DresIn 1.40	1	32½	32½	32½	
duPon 2.50g		17	142⅞	142¾	142 2
DuqLt 1.66	7	22⅞	22¾	22⅞	— ⅛
EastAir	53	21⅝	21½	21½	— ⅛
EastK 1a	52	80½	80⅜	80⅜	— ⅜
Elect As	2	7⅞	7⅞	7⅞	— ¼
ElPasNG 1	24	19½	19⅜	19⅜	— ⅜
EmEl 1.16	14	72½	72¼	72¼	— ⅜
ESB 1.20	8	29¾	29¾	29¾	— ⅛
EthylCp .84	27	23⅛	23	23	— ⅜
ExCel 1.25	7	20	20	w0	+ ¼
Fairch	99	44¾	44¼	44¼	— ⅞
Firest 1.60	16	51⅝	51⅜	51½	+ ⅛
FstChf	1w	21⅜	21⅜	21⅜	+ ¼
Fruitkote 1	1	27½	27½	27½	+ ¼
Ford 2.40	70	61⅜	61½	61½	
Frueh 1.70	8	37⅜	37⅛	37⅝	— ⅛
GAF .40	15	13⅜	13½	13½	
GenDyn	4	29⅞	29⅝	29⅝	
GFd 1.40	38	39	38¾	38¾	
GMC 1.70g	87	80½	80⅛	80¼	— ¼
GPubU 1.60	34	22¼	22⅛	22⅛	— ⅛
GTelE 1.52	85	30¼	30⅛	30½	— ⅛
GTire 1b	17	25¼	25	25	
GaPac .80b	27	49	48¾	48¾	— ⅜
Gillette 1.40	35	43⅞	43⅝	43⅞	+ ¼
Goodrh 1	42	29¼	29¼	29¼	+ ⅛
Gdyr .85	29	32⅝	32⅛	32⅛	— ¼
Grace 1.50	4	33⅛	33⅛	33⅛	
GrndU .60	23	28	28	28	
GtA&P 1.30	11	25⅞	25¾	25¾	— ⅛
Greyhnd 1	44	21⅛	21¼	21¼	— ⅛
GrumAir 1	17	19⅛	18⅞	18⅞	— ⅛
GulfO 1.5	50	32½	32⅜	32½	
GulfW .50	17	28½	28⅜	28½	
H - L					
Heinz 1	x53	42	42	42	
HeleneCurt	2	73¼	73¼	73¼	
HershF 1.10	1	30½	30½	30½	C + ¼
Hmstk .40	10	24¼	24	24	— ¼
Hnywl 1.30	56	104	103¾	103⅞	— ⅛
HFC 1.20	3	50⅜	50⅜	50⅜	— ⅜
INA 1.40	35	48⅛	48⅛	48⅜	— ¼
IngRand 2	22	56¾	56½	56½	— ¼
InlandSt 2	13	27⅝	27⅜	27⅝	— ⅛
Interco 1.20	8	47	47	47	
IBM 5.20	25	318½	317¾	318	— ⅝
IntFF .60b	5	72⅞	72⅞	72⅞	
IntHar 1.40	32	28¼	28¼	28¼	— ¼
IntMnr	16	19⅜	19¼	19¼	— ⅜
IPap 1.50	70	35⅜	35⅛	35¼	—X⅛
IntT&T 1.15	98	63¼	62½	62½	— ½
Ipco .34	3	17⅜	17½	17½	— ⅛
ITEC .60	14	33	32¼	32¼	— ¾
JnMan 1.20	37	40½	39¾	39¾	—1½
JohnJ .40a	9	91¼	91	91¼	— ⅛
JoneL .25g	1	14¼	14¼	14¼	
Joy 1.40	3	51⅞	51⅜	51⅞	
KaisrAl 1	11	30	29¾	29¾	— ¾
Kellogg 1	4	25⅜	25⅛	25⅛	— ⅛
Kendall .60	3	35¼	35¼	35¼	
Kennec 2	14	34⅜	34¼	34⅜	
KimbC 1.20	35	31½	31¼	31¼	— ¼
KLM 2.22e	13	53⅜	53⅛	53⅜	— ⅜
Kraftco 1.70	35	43⅜	43⅛	43⅜	+ ½
Kresge .50	37	88⅛	88¼	86⅜	— ¼
Leasco	4	19⅜	19¼	19¼	— ⅛
LehPC .40	5	15¼	15¼	15¼	
LibMcN	14	8¼	8¼	8¼	
LiggM 2.50	3	52⅜	52⅛	52¼	— ¾
Ling	52	13⅝	13⅜	13½	— ⅛
Litton .50t	62	31⅜	31⅜	31⅜	— ⅛
Lock A	40	10⅛	10	10	— ⅛
Loews 1	30	52	51⅜	51⅞	— ¾
LukensS .80	14	19½	18¾	18¾	—1
M - N					
Macy	3	40⅜	40½	40½	— ½
Mgnvx 1.20	5	50¼	50¼	50¼	— ¼
Manpow .72	3	37⅜	37⅜	37⅜	— ⅜
Marath 1.60	15	40⅞	40½	40¾	+ ⅛
Marcor .80	100	35⅞	35⅜	35¼	
MartM 1.10	5	22⅛	22⅛	22⅛	
MassF	29	10⅜	10⅜Q	10⅜	
McDD .40b	42	35½	35	35½	+ ¼
McGE 1.40	8	41¾	41¾	41¾	— ¼
Memrx	16	45¼	44⅜	45¼	+ ⅝
MGM	11	21¼	21	21	— ⅜
MidldR 1.40	12	31¼	31¼	31¼	0
MMM 1.85	26	114¾	114½	114¾	
Mobil 2.60	62	57½	57⅛	57⅜	+ ⅛
MohkD	1	38½	38½	38½	
Msant 1.60	61	45	44	45	— ⅛
Motrla .60	8	81¼	80⅞	80⅞	— ⅛
Nabisco 2.20	15	51½	51½	51½	+ ¼
N Cash .72	45	45⅜	45½	45½	— ¼
NDist .90	19	17¾	17½	17¾	+ ¼
NatTea .80	8	13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
NatCanray .40	2	12¼	12¼	12¼	— ¼
SterlDr .80	28	45	44⅝	44⅝	+ ⅛
StewW 1.80	2	34¼	34¼	33¾	— ½
StudW 1.20	54	60	59	60	+ ¾
SunOil 1b	6	53⅞	53⅞	53⅞	— ⅛
Sunbm .80		21	27¾	27¾	27
SuprO 1.40	4	19 6½	19 6½	19 6½	—1½
Swift .70	9	38½	38¼	38¼	
T - Z					
Teledn .63f	63	28⅛	27⅝	27⅝	— ½
Tenco 1.32	72	26¾	26⅝	26⅝	— ⅛
Txco 1.60	101	36⅞	365	36⅞	+ ⅛
Textr .90	19	29¾	29⅝	29⅝	?
Thiok .40	16	10⅛	10⅛	10⅛	— ¼
Time 1.90	5	53¼	53	53¼	+ ¼
Timkn 1.88	5	39¼	39¼	39¼	
ToolR .99t	22	28¼	28¼	28⅛	+ ⅛
TWAir	221	28¾	28⅝	28⅝	— ⅜
Transm .55	70	16⅝	16⅝	16⅝	
Transctl	20	7⅝	7½	7½	— ¼
TriC 1.39g	6	28⅜	28⅜	28⅜	
TRWInc 1a	25	37⅝	37⅝	37⅝	— ⅛
TwntC	71	10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
UALInc	92	38¼	37⅞	37⅞	+ ¼
Un Carb 2	35	46⅞	46⅛	46⅛	— ½
UOilC 1.60	26	37⅜	37¼	37¼	— ½
UPacif 2	1	56	56	56	— ⅜
UAir 1.80	41	37½	37¼	37½	+ ⅛
UnCp .25g	50	8½	8½	8½	— ¼
UnFin Cal	1	9⅞	9⅞	9⅞	
UnNuclr	11	19½	19¼	19¼	— ⅝
USSteel 2.40	37	31⅝	Q 31⅛	31½	
UnivO .40	10	24⅛	24	24	— ¼
WarL 1.20	41	76½	76½	76½	
WUnion 1.40	59	48½	48½	48½	— ⅛
WstgEl 1.80	41	93	92¾	92¾	— ½
WheelPitt Stl	32	16¾	16¾	16¾	+ ¼
WhitC .40b	16	25⅜	25⅜	25⅜	— ⅜
WhteMt	24	24	24	24	
Wwth 1.20	23	48⅝	48⅜	48⅝	+ ⅛
Xerox .80	49	110¾	110⅛	110¾	+ ¾
Zenith 1.40	42	54	53¾	53¾	— ⅜

americaine

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch net
BarnesE	1	17	17	17	— ⅛
Brascan 1b	5	18⅜	18¼	18⅜	
C Javln .44f	8	14¼	14⅛	14¼	— ⅛
Creole 2.60a	4	28	28	21	— ⅛
DCA Dev	10	17⅜	16⅝	16⅝	— ¾
Dome Pet	2	92	92	92	— ⅜
Dynatec	11	7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
HofmInd	1	2¾	2¾	2¾	
Hygrad F	3	39	38¾	38¾	— ¼
ImpOil .50a	22	23	23	23	— ⅛
MolyCan	1	3	3	3	
NewPk	5	37⅜	37⅜	37⅜	
Nuclear A	18	3¼	3	3	— ⅛
PeelEl	5	19⅞	19⅞	19⅞	
PlantInd	2	14¾	14¾	14¾	— ¼
ScurryRain	1	20⅜	20⅜	20⅜	
Syntex .40	106	68	66⅞	67⅞	+ ⅛
UnAsb .07	5	4⅝	4⅝	4⅝	
Whelab .60a	10	24¾	24¾	24¾	— ⅛

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch Net
INDUSTRIELLES					
Ahed Music	300	500	495	495	+10
Am Met	1500	135	130	135	+10
Belg Stand	325	$13¼	13¼	13¼	
Berncam	700	415	410	410	
Blue Bon	100	205	205	205	—5
Cantol	400	330	330	330	—10
Com Hold	1000	290	285	285	—5
Com A wt	100	500	500	500	
Domco	100	460	460	460	—15
Drum Die	5000	33	32	33	+1
Lemtex	500	40	40	40	+1
Pac Atl In	250	355	355	355	
Proflex	100	285	285	285	+10
Select Fin	2100	$6⅝	6⅝	6½	
Sogena	700	$15½	15¼	15½	+ ¼
Spart Air	1500	75	75	75	+2
Unican Sec	300	420	420	420	—5
Wingait Div	300	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
Whiterk	200	$8½	8½	8½	
MINES					
PETROLES					
Africana	21700	120	113	116	—7
Allied Inv	100	435	435	435	—5
Ameran	8500	23	18	18	—5
Arno	500	5½	5½	5½	+ ½
Atl Nick	1000	88	86	88	
Basic Res	1000	300	300	300	+10
Beltere	1500	23½	23½	23½	+1½
Bluewtr	5500	137	135	137	+4
Buffalo Gas	500	545	540	545	—5
Burnt Hill	2500	24½	24½	24½	— ½
Cadillac Ex	700	250	250	250	
Caliper Dev	300	310	310	310	—20
Can Keeley	1750	8½	8	8½	+ ½
Cannon	500	8½	8½	8½	— ½
Capri	3000	23½	23½	23½	+ ½
Caprive In	2000	17	17	17	—1
Chipman	6000	91	90	90	—5
Clero	2500	11	10½	11	
Comp Min	1500	3	3	3	+1
Con Man	1000	14	14	14	+ ½
CoNor Ex	500	21	21	21	
C Virginia	100	215	215	215	+15
Daering	2500	5	4½	5	
Dauphin	8000	12½	12	12	
Devils El	500	10	10	10	
D Lease	18000	17	16	17	
Dumont	2100	71	71	71	+2
Fairway	1000	385	385	385	—15
Fano Min	2000	10½	10½	10½	
Gaspe Q	2000	68	66	66	—3
Ghislau	1500	8	8	8	
Guardn	4000	33	32	32	—1
Hanson	1000	25	25	25	+ ½
Int Norval	2000	$12½	12½	12½	+12
James By	4500	38	38	38	
Jamex	1000	21	21	21	+1
Kal Res	700	47	47	47	—1
Kingswd	14500	44	43	43	
Kingswd w	3000	24	23	23	
Lynx CEx	500	155	155	155	+5
MacLan	3000	70	70	70	
Mal Hygd	100	340	340	340	+10
Monteagle	1000	33	33	33	
Mt Laur U	4000	118	116	116	—2
More Mns	23000	30	30	30	—2
Nw Form	1500	6	6	6	
N Mt Cost	1500	52	52	52	
Newrich	1000	10	10	10	
NA Rare	1000	32	32	32	—1
Nouvelle	10800	40	40	40	—4½
NQN Min	6500	54	48	48	—4
Pac NI M	2500	25½	24	24	—1
Pitt Gold	2000	3½	3½	3½	
Pr Potash	10000	3½	3½	3½	
Probe Mn	2500	17	17	17	
Que Cobit	500	85	85	85	
StL Col	100	220	220	220	
Safari	1500	45	43	43	—2
Scimnx	2500	54	52	52	+1
Sil Stack	3000	87	87	87	+2
Silv Sum	2000	5	5	5	
Surluga	500	7	7	7	
Teqami	2000	14	14	14	
Torcan	2000	17	17	17	
Transtere	1300	19	19	19	
Triton Expl	8411	143	110	130	—15
Trollus min	6500	41	40	40	—2
Univl Ml	500	50	50	50	
W Dufault	500	18	18	16	
Wtrn Buf	1000	14½	14½	14½	— ½
Wiscon	11000	19	18½	19	+1

Total des ventes industrielles 103,341
Mines et petroles: 262,389.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.4455	
Allemagne	Deutsche Mark	.2916	
Angleterre	Livre	2.4733	
Argentine	Peso	.2503	
Australie	Dollar	1.1542	
Autriche	Schilling	.0412	
Belgique	Franc	.0206	
Bresil	Cruzeiro N.	.2022	
Danemark	Couronne	.1366	
Espagne	Peseta	.0148	
France	Franc	.1850	
France	Florin	.2873	
Hollande	Lire	.001637	
Italie	Yen	.002865	
Japon	Peso	.0820	
Mexique	Dollar	1.0014	
Etats-Unis	Couronne	.1440	
Norvège	Dollar	1.1599	
Nouv. Zelande	Couronne	.1984	
Suede	Franc	.2502	
Suisse			

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

LUNDI, 14 JUIN 1971

	Achat	Vente
Acro Fd	1.22	1.34
Adanac	2.17	2.37
A.G.F. Special	2.95	—
All Cdn Com	8.40	9 18
All Cdn Div	9.50	10.38
All Cdn Ven	3.80	4.15
American Growth	5.98	6.57
Andreae Equity	4.24	4.63
Associate Investors	5.

Un Vaillancourt pour $2

Aimeriez-vous obtenir une sculpture de Vaillancourt ou une oeuvre de Marcelle Ferron pour $2? Voir pour $1? Ce sera possible jeudi soir de cette semaine. Comment? A l'occasion d'une vente à l'enchère nouveau style, d'un "encan chinois".

Quoi faire? c'est simple. Il suffit de miser sur une oeuvre et d'être celui qui permet par sa mise de dépasser un montant qui est fixé par le hasard.

Reprenons. Jeudi soir, on met à l'enchère une soixantaine d'oeuvres dont la valeur totale est de $6,000. Au lieu de réclamer pour chaque oeuvre sa pleine valeur, on divise le lot en soixante enveloppes, arbitrairement, et, à l'occasion de chaque enchère, une enveloppe est tirée au hasard. Seul l'encanteur sait ce montant. Les mises se font (entre un et cinq dollars) et lorsque, par une mise, un participant atteint ou dépasse la somme indiquée dans l'enveloppe, l'oeuvre lui appartient. Ainsi, des oeuvres peuvent se vendre nettement en-dessous de leur valeur réelle, tandis que d'autres peuvent se trouver surévaluées: dans l'ensemble toutefois, l'équilibre est maintenu par la somme totale des ventes.

Aussi, et là est encore l'avantage, il devient possible avec un seul billet de deux dollars de se retrouver propriétaire d'un Vaillancourt: il suffit de miser au bon moment!

Quant aux oeuvres mises en vente, elles relèvent de toutes les disciplines: sculpture, céramiques, peinture, gravure, tapisserie et autres. Pour ce qui est des artistes, pour donner quelques noms, on retrouve ceux de Vaillancourt, Ferron, Claude Goulet, Yves Rajotte, Claude Dulude, Roland Pichet, Louis et Jeanne Auclair, Jordi Bonet, Chantal Dupont, Roland Giguère, Monique Charbonneau et d'autres.

Aux intéressés de se rendre donc, jeudi soir, huit heures, au Manoir Notre-Dame-de-Grâce (au 5319 avenue Notre-Dame-de-Grâce).

D'ailleurs, plusieurs, même s'ils sont peut-être intéressés à se faire une petite collection, seront de la fête pour une autre raison: la manifestation a été en effet préparée par le Parti québécois, et fait partie d'un plan de financement.

Avec les fonds recueillis, le PQ voudrait faire circuler des roulottes d'information dans la région gaspésienne au cours de l'été.

Toutefois, indépendamment de sens politique du geste, la formule demeure d'intérêt et, dans un circuit de diffusion des arts, il reste à voir si cette "loto" aura autant de succès que les autres; aussi, il sera intéressant de voir combien se vendront certaines pièces. Pour la curiosité.

Pleurez de joie . . .



REGARDEZ BIEN
REGARDEZ
RADIO-CANADA
AU CANAL 2

Avec André Guy
Des téléphones, des films-témoignages et une "surprise" autant pour vous que pour la vedette invitée
Le mardi à 20h30
(en couleur)
Une production de CHLT-TV, Sherbrooke

NOTA BENE: Le Bureau de surveillance du cinéma, organisme créé par le gouvernement du Québec, a approuvé chacune des annonces de cinéma paraissant dans nos pages, et ce conformément à la loi sur le cinéma.







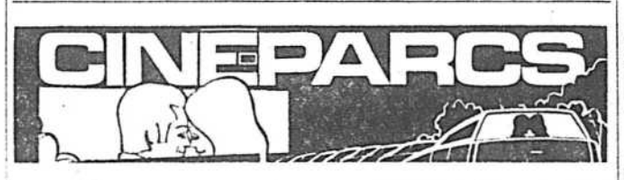
VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
aux **CINÉMAS UNIS**

TARIF SPÉCIAL DE STATIONNEMENT POUR LES CLIENTS DES CINÉMAS LOEW'S, PALACE, CAPITOL, PIGALLE et CINÉMA PLACE VILLE-MARIE.

STATIONNEMENT PRATIQUE À TARIF RAISONNABLE AU CANADAWIDE PARKING SERVICE, PLACE VILLE-MARIE

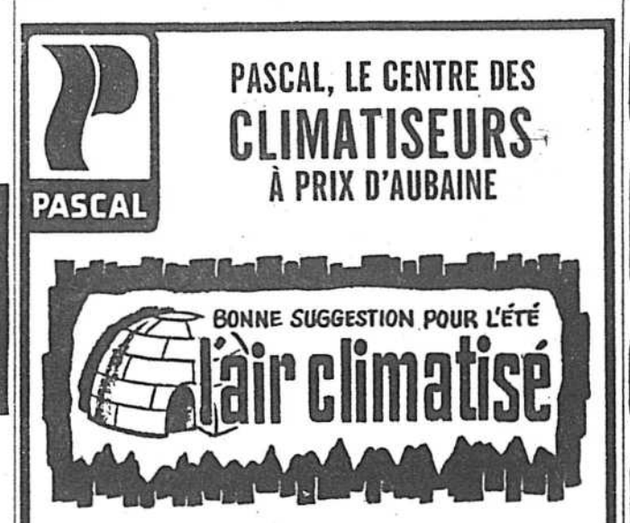
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 5 H DU SOIR À 1 H DU MATIN
SAMEDI DE 5 H DU SOIR À 2 H DU MATIN, ET TOUTE LA JOURNÉE LE DIMANCHE
$1.00
Faites valider votre coupon de stationnement par la caissière du cinéma

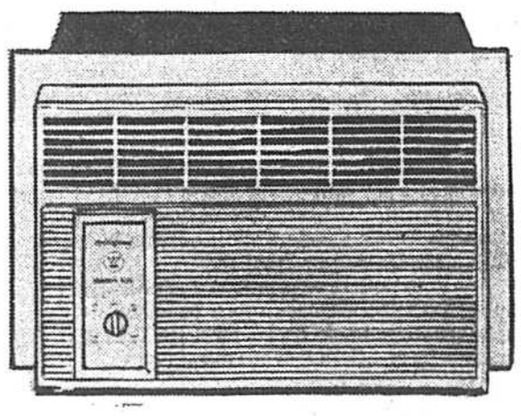












VOICI LE NOUVEAU MODÈLE QU'IL VOUS SUFFIT DE RACCORDER AU COURANT ÉLECTRIQUE — NE NÉCESSITE AUCUNE INSTALLATION COÛTEUSE. FABRIQUÉ POUR SE POSER DANS PRESQUE TOUTES LES FENÊTRES, SANS EXIGER DE TRANSFORMATION SPÉCIALE NI DE FILERIE ÉLECTRIQUE.

A BAS PRIX PASCAL

CHOIX DE MARQUES RÉPUTÉES
VOYEZ-NOUS AVANT D'ACHETER!











loto-presse
la presse

TOUTES LES SEMAINES

UN PRIX DE

EN ARGENT

PLUS 125 BILLETS de la SUPER-LOTO

de printemps — (tirage le 25 juin 1971)

VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE

SI VOUS ÊTES ABONNÉ

vous jouez automatiquement, car nous avons mis votre nom sur la liste des participants.

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ

et que vous voulez participer, rien de plus facile: téléphonez à 874-6911 et demandez qu'on vous livre LA PRESSE chez vous.

Il ne s'agit pas d'un concours. Il n'y a rien à découper, rien à envoyer, aucune réponse à donner

IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ 6 JOURS PAR SEMAINE

• PAR PORTEUR • PAR COURRIER • PAR EXEMPLAIRE RÉSERVÉ CHEZ UN DÉPOSITAIRE

Le tirage de LOTO-PRESSE se fait par ordinateur selon des méthodes impersonnelles, impartiales et scientifiques. Chaque semaine, d'ici le 19 juin 1971, l'ordinateur de LA PRESSE choisira aléatoirement 125 noms d'abonnés auxquels sera apparié un billet de la SUPER-LOTO du printemps pour chacun.

Les billets de la SUPER-LOTO du printemps seront envoyés par la poste, a chaque semaine, aux destinataires.

Toutes les semaines, l'ordinateur choisira, parmi les 125 abonnés gagnants d'un billet de la SUPER-LOTO de printemps, le nom d'un abonné qui recevra le grand prix de $1,000 (mille dollars) en argent offert par LA PRESSE.

CONDITIONS

1— Sont admissibles tous ceux (employés de LA PRESSE et de LOTO-QUÉBEC y compris) qui achètent LA PRESSE six jours par semaine et dont LA PRESSE possède le nom en fichier, selon les listes d'expédition par la poste, par porteur ou par réservation chez un dépositaire.

2— A leur demande, les membres de la direction de LA PRESSE et de LOTO-QUÉBEC, ne sont pas admis.

3— Parmi ceux qui achètent régulièrement LA PRESSE chez un marchand, seules sont admissibles les personnes qui réservent leurs exemplaires à leur nom et dont le nom est transmis au journal par le dépositaire. Dans ce cas, l'abonné doit s'assurer lui-même auprès de son marchand (et non pas en s'adressant à LA PRESSE) que son nom a bien été transmis au journal. LA PRESSE ne peut pas se tenir responsable des erreurs ou omissions dans ce cas.

4— Les personnes qui demandent qu'on leur livre LA PRESSE deviennent admissibles dès le lendemain de leur demande.

5— Par contre, les personnes qui demandent que cesse la livraison de LA PRESSE ou qui n'auront pas acquitté régulièrement le paiement de leur exemplaire réservé chez un marchand verront leur nom retiré de la liste.

6— Ne sont pas admissibles les personnes qui reçoivent LA PRESSE avec les hommages du journal.

7— LA PRESSE se réserve le droit de faire sa publicité en publiant le nom, la photo et le témoignage des personnes gagnantes, sans que ces personnes ne puissent réclamer de droits de diffusion, d'impression ou autres.

8— La présente promotion se termine le 19 juin 1971, à temps pour le tirage de la SUPER-LOTO du printemps, qui aura lieu le 25 juin 1971. Elle pourra être reprise ultérieurement pour des durées et selon des modalités qui seront alors précisées.

9— Les personnes qui ne veulent pas participer doivent le faire savoir par écrit à LOTO-PRESSE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal 126.

10— LA PRESSE se réserve le droit de préciser les règlements pendant la durée de la promotion et d'ajouter des prix au cours de la promotion.

11 — On posera une question d'habileté aux gagnants du prix de $1,000.

POUR VOUS ABONNER, TÉLÉPHONEZ À

874-6911

la presse

La liste hebdomadaire des 125 gagnants d'un billet de la SUPER-LOTO du printemps paraîtra en cinq tranches, dans LA PRESSE du lundi au vendredi, et le nom du gagnant du grand prix hebdomadaire de $1,000 en argent paraîtra dans LA PRESSE du samedi, chaque semaine de la promotion.

Un enquêteur dira à Cournoyer quel est le problème à l'Hydro

par Pierre VENNAT

Admettant que le conflit qui oppose l'Hydro-Québec à ses 3,500 hommes de métiers était peut-être un conflit "d'attitudes", de "mentalité", le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a nommé hier M. Yvon Dansereau pour enquêter sur le litige qui a provoqué un arrêt de travail de quatre jours, la semaine dernière, et paralysé en plusieurs endroits le réseau hydro-électrique de la province.

M. Dansereau commencera son mandat dès aujourd'hui en rencontrant et les porte-parole de l'Hydro, et ceux du SCFP.

Son rôle est simple: il s'agit non pas pour lui de voir les mérites et démérites du système d'évaluation de l'Hydro-Québec mais bien de renseigner le ministre à savoir "quel est le problème réel à l'Hydro".

M. Cournoyer a expliqué qu'il était placé face à deux versions contradictoires: celle de l'Hydro et celle du syndicat.

Or dit-il, je ne veux pas prendre position sans connaître le fond du problème.

"A la lumière du rapport de M. Dansereau, je convoquerai le président de l'Hydro, M. Roland Giroux, et le directeur provincial du syndicat, M. Jacques Brûlé, et "je prendrai les mesures qui s'imposeront".

M. Dansereau devra faire son rapport "le plus tôt possible"

Mais le ministre n'a pas voulu lui donner de date limite, de façon à ce qu'il puisse examiner le problème sous toutes ses facettes.

Il ne fait aucun doute, toutefois, que M. Dansereau devra faire vite. Les autorités syndicales, d'ailleurs, se font fortes d'affirmer qu'il ne leur faudra qu'une seule journée pour lui expliquer leur point de vue.

Il n'est donc pas impossible que la rencontre entre le ministre, MM. Giroux, Brûlé et Dansereau ait lieu d'ici la fin de semaine, mais il est possible, également, que l'on attende à la semaine prochaine.

"Si M. Dansereau a un rapport à soumettre jeudi, il le soumettra jeudi. S'il n'est pas prêt, il ne sera pas prêt. Je ne l'obligerai sûrement pas à se hâter," a déclaré le ministre qui veut un rapport "précis".

Une victoire morale

Pour le syndicat, comme devait le noter plus tard M. Jacques Brûlé, porte-parole syndical, il s'agit d'une victoire morale, puisque le ministre a évoqué la possibilité que le conflit n'en soit pas qu'un d'interprétation de convention collective.

"Si c'est juridique, c'est juridique, si c'est un conflit d'attitude, ce sera un conlit d'attitude", a invoqué M. Cournoyer.

Le ministre a déclaré que selon lui, le conflit remonte loin dans le temps, à la convention de 1967, alors qu'on avait commencé à parler d'évaluation pour la première fois et que plusieurs personnes sont "disparues depuis", notamment M. André Thibodeau, négociateur syndical du temps, maintenant professeur aux HEC.

Il a même émis la possibilité que le conflit remonte aussi loin qu'à la nationalisation de l'électricité, alors qu'on a greffé dans le même moule des gens venant de plusieurs compagnies différentes.

Le SCFP, quant à lui, maintient qu'il faudrait étudier tout le processus des relations de travail à l'Hydro, laquelle serait "arrogante" dans ses relations de travail avec ses employés.

D'ailleurs M. Brûlé fait remarquer que la SCFP a soutenu plus de grèves illégales à l'Hydro, depuis deux ans, que de grèves légales partout ailleurs avec tous ses autres affiliés.

Quoiqu'il en soit, le syndicat sera "sage" tant et aussi longtemps que l'enquêteur n'aura pas remis son rapport, à condition que celui-ci agisse rapidement.

Les grèves d'électriciens, pour le moment, c'est donc de l'histoire ancienne.

Choquette pourra consulter un conseil

QUEBEC (PC) — Quelques minutes avant l'ajournement de 18 heures, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi créant un Conseil consultatif de la justice au Québec.

Les députés ont donné leur approbation à l'unanimité au projet présenté par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, après lui avoir apporté quelques amendements mineurs.

Ce conseil de 15 personnes, représentant les diverses classes de la société, y compris les corps policiers et les milieux syndicaux, conseillera le ministre de la Justice dans l'exercice de son mandat au Québec.

Il pourra, lit-on dans les notes explicatives au début du projet de loi, "donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumettra".

Il pourra aussi entreprendre des études et recherches dans le domaine de la justice, recevoir et entendre les suggestions des individus et des groupes sur ces sujets et faire au ministre de la Justice les recommandations qu'il jugera appropriées.

En soirée, l'Assemblée a donné la deuxième lecture au projet pertettant aux femmes de siéger comme jurés, mais n'a pu l'adopter immédiatement, le ministre de la Justice, M. Choquette, tenant auparavant à vérifier certaines choses avec son collègue des Affaires municipales.

Est-il nécessaire de modifier la Loi des cités et villes pour permettre aux secrétaires trésoriers des municipalités d'inscrire le nom de la femme conjointe d'un propriétaire sur le rôle d'évaluation ?

Telle est, en gros, la question qui a fait ajourner le débat, peu avant 22 heures.

M. Choquette a soutenu que l'application de la loi ne pouvait être parfaite tant que l'on n'aurait pas une liste électorale permanente au Québec. Il a déclaré que l'on se servirait du rôle d'évaluation comme d'un pis-aller, et temporairement.

M. Robert Burns (PW-Montréal-Maisonneuve) avait proposé un peu plus tôt dans la soirée, que l'on inscrive obligatoirement le nom de tout conjoint du propriétaire d'un immeuble sur le rôle d'évaluation.

Ceci, a-t-il expliqué en détail, donnerait un plus vaste choix parmi les femmes qui pourraient être jurés. Car, autrement, on devrait se limiter à celles qui sont propriétaires d'un immeuble.

En déclarant qu'il n'avait aucune objection de principe à l'amendement, M. Choquette a cependant affirmé qu'il voulait en étudier le texte de plus près, pour en voir la concordance avec les lois municipales.

Quant au Conseil consultatif de la Justice, le ministre a consenti, à la suggestion de M. Glendon Browman (L-Brown), à y ajouter une autre catégorie de personnes, les syndicats de fermiers, parmi lesquels il pourra choisir des membres.

loto-presse
la presse

Les abonnés de **LA PRESSE** dont les noms apparaissent ci-dessous gagnent chacun un billet de la **SUPER-LOTO** du printemps, tirage du 25 juin 1971. Tous les jours, du lundi au vendredi, la liste s'allonge de 25 abonnés gagnants. Parmi ces 125 abonnés gagnants d'un billet de la **SUPER-LOTO** du printemps, se trouve aussi le gagnant d'un prix de $1,000 en argent, donné par **LA PRESSE**, toutes les semaines. Voyez le nom du gagnant du prix de $1,000 de cette semaine dans **LA PRESSE** de samedi.

419686	M.	ARPIN J G	1885 VALLIERE	CHOMEDEY
419680	MME	BELANGER A L	749A DE-LaEPEE	MTL 154
419644	MME	BERTRAND J	1155 JOLIETTE	LONGUEUIL
419585	M.	BOUDREAU	12742 FORTIN	PIERREFONDS 920
419615	MME	CARIGNAN G	8730 MARJOLAINE	ST-LEONARD 457
419623	MME	CONAN A	7526 CHRISTOPHE-COLOMB	MTL 328
419633	MME	DANIS J A	245 ST-CHARLES	DORION
419696	MME	DEMERS R	11560 BOIS-DE-BOULOGNE	MTL 356
419579	M.	DODD R	230 ROSE-DE-LIMA	MTL 207
419608	MME	DUPUIS G	28908 E, ST-JOSEPH #1	MTL 405
419609	MME	GAGNE F	3210 E, SHERBROOKE #3	MTL 401
419611	MME	GAUVIN J H	2915 LIEBERT	MTL 429
419598	M.	GOYER I	9316 CENTRALE	LASALLE 650
419650	M.	GULIK D	169 ONTARIO	MTL 129
419618	M.	HUPPE R	308 THOMAS-PEPIN	BOUCHERVILLE
419685	M.	LaBBE-DION	2 BORD-DE-LaEAU	CHOMEDEY
419640	M.	LANGELIER	9295 ST-DENIS	MTL 354
419664	MME	LAVOIE J M	6069 39EME-AVE	ROSEMONT 410
419606	MME	LEGER N	5935 DELORIMIER	MTL 331
419597	MME	OUELLETTE J C	9123 FOUCHER	MTL 354
419630	M.	PELLETIER W	740 DU-BUISSON	C.J.C.
419649	M.	ROBIDOUX L	932 PICHETTE	ST-VINCENT DE PAUL
419648	MME	SEGUIN R	366 CHURCH	VERDUN 203
419632	MME	TARDIF J	16 LABONTE	LONGUEUIL
419641	M.	TOUTANT P	6319 26EME-AVE	ROSEMONT 409
419645	MME	BEAUCRY A	2270 PIE-IX #2	MTL 403
419604	MME	BELANGER R	3080 QUEVILLON	MTL 408
419628	M.	BISSON	2318 HOGAN #6	MTL 134
419587	M.	BRIEN A E	309 WEST-ACRES	D.D.O. 960
419614	MME	CHAMPAGNE C	6453 LE-BRETON	MTL 431
419681	MME	COUTURE F	306 ALBERT #3	ST-EUSTACHE
419694	M.	DAVID M	73 DUFFERIN	STE-ROSE
419621	M.	DESJARDINS A	1183 N.D.DE-GRACE #1	C.J.C.
419674	M.	DORSONNENS C	7503 THAMES	V.ANJOU 434
419578	M.	FAUVEL J P	5410 E, GOUIN	MTL-NORD 461
419669	M.	GARNEAU	2264 HOCHELAGA	MTL 133
419655	MME	GENDREAU	10592 IBERVILLE #1	MTL 360
419642	MME	GRENIER R	2750 E, SHERBROOKE	MTL 134
419647	M.	HEBERT R	625 26EME-AVE #12	P.A.T. 500
419639	M.	JEAN A	6157 LANGELIER	MTL 431
419683	MME	LAFONTAINE D	1272 BORD-DE-LaEAU	STE-DOROTHEE
419671	M.	LAVALLEE	2675 LECLAIRE #11	MTL 404
419698	M.	LECAVALIER	1705 EMARD	MTL 205
419670	MME	LEVEILLE R	2356 HOGAN	MTL 134
419599	M.	PATRICE R	115 HIGHLANDS	LASALLE 650
419659	MME	PIGEON P	10817 EDGER	MTL-NORD 460
419658	M.	ROY J H	10201 CHRISTOPHE-COLOMB	MTL 359
419595	MME	SOUCHEREAU B	11068 LEBLANC	MTL-NORD 459
419693	MME	THERRIEN G	7 BOUFFARD	STE-ROSE
419688	MME	VACHON J	358 VOLTAIRE	CHOMEDEY

Les noms énumérés ici ont été tirés au hasard par l'ordinateur de **LA PRESSE** parmi les listes d'abonnés par porteur, par courrier ou par exemplaire réservé chez un dépositaire. Pour recevoir **LA PRESSE** chez vous et avoir la chance de gagner au tirage **LOTO-PRESSE** téléphonez à 874-6911.

125 gagnants par semaine d'ici le 19 juin 1971

naissances·décès·remerciements·in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ALARY (Gaston) — Accidentellement à Fabreville, le 8 juin 1971, à l'âge de 30 ans, est décédé M. Gaston Alary, époux de Monique Côté. Père de Josee. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415, Fleury est
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Ste-Anne-des-Plaines, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALARY (Roland) — Accidentellement à Fabreville, le 8 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Roland Alary, machiniste. Epoux de Germaine Pouliot. Il laisse dans le deuil, ses enfants: Jean-Louis (son épouse Lucette Proulx) Mme Pierre Benoit (Rolande), Gaston (décédé) époux de Monique Côté, Germain (Son épouse Claudette Gagnard) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415, rue Fleury est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera celebré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Anne-des-Plaines, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLARD (Lucien) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Allard, époux de feu Hélena Bouthillier, demeurant boul. Langelier; père de Jacques, Mme André Plante (Marthe), Yvon, Mme Jean-Paul Samson (Henriette), laisse aussi plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASTELL (René) — A l'Ile Bizard, le 14 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. René Astell, célibataire, demeurant chez M. Noé Théoret, île Bizard. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault Enrg.,
16114 ouest, boul. Gouin,
pour se rendre à l'eglise St-Raphael de l'île Bizard, où le service sera celebre à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBRY (Olive) — A Verdun, le 13 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est decedée Mme Hermas Aubry, née Olive Demers de Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.
512, ave. de l'Eglise
à 9h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Dorila) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Barbeau, née Dorila Daigneault, elle laisse dans le deuil ses enfants: Roland, Mme Eugène Dupuis (Rollande) Mme Gérard Grignon (Yvette), Roger, Mme André Grignon (Fernande), Mme Raymond Mullen (Jeannette). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.,
1415 est, rue Fleury,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAZINET (Jeannette) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bazinet, née Jeannette Timmons. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle, Verdun,
à 2 h 30, pour se rendre à l'eglise St-Pierre-au-Liens, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCAGE-ALLARD (Ernestine) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Ernestine Allard, épouse de feu Victorin Beaucage. Elle laisse dans le deuil 1 frère, le Dr Paul Allard, et sa belle-soeur Yvonne ainsi que sa demi-soeur Mme Charlemagne Cyre, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1575, rue Ste-Catherine est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de St-Charles, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHESNE (Emérentienne) — A Montréal, le 14 juin 1971 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Lucien Beauchesne, née Emérentienne Beaudet, mère de Laurent, Renaud et Guy. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Plessisville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Télesphore) — A St-Lin Paroisse, le 13 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Télesphore Beaudry, époux d'Ida Thériault; demeurant à Rivière-Nord, à St-Lin; père d'Alban, clerc St-Viateur, professeur au Collège Champagneur à Rawdon. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e Avenue, à St-Lin,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de la au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

BEAUPRE (René) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. René Beaupré, époux de Jacqueline Job. Demeurant rue Pierre-Bernard. Il laisse dans le deuil ses fils, Michel et son épouse Jeannine Boutin, et Raymond ainsi que sa mère Mme veuve Paul-Emile Beaupré. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
à 9h.30 pour se rendre à l'église Saint-Bernard, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Roméo) — A Lachine, le 14 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Roméo Bergeron (Chuck), époux d'Elizabeth Collard, père de Betty et Raymond. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetiere de Lakeview, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Mayoma) — A Chomedey, le 14 juin 1971, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme veuve Rolland Bouchard, née Mayoma Caroll, demeurant au 993, boul. Jarry, Chomedey. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Brisebois Inc.
1565, boul. Labelle, Chomedey
pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYER (Joseph Albert) — Subitement à sa résidence à 100 ave King Edward, Ottawa, le 12 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Joseph Albert Boyer. Il était membre fondateur de la Société Richelieu, ancien président de la "Fédération des Caisses Populaires de l'Ontario, administrateur retraité de la Caisse Populaire Notre-Dame d'Ottawa. Epoux de Simone Harper, père de Roger, (Lise (Mme Royal Séguin, d'Ottawa, Georges, de Touraine et Mme Edgar Tubman (Suzanne), de Rockland; frère de Raoul et Emile, de Vanier, Ontario, Marcel, Lucien, Mlle Edith et Mlle Olympe, d'Ottawa et il laisse aussi 7 petits-enfants. Les funerailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire
Racine Robert et Gauthier,
259, rue St-Patrick, Ottawa,
pour se rendre à la Basilique, où le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Raymond) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 59 ans, est decédé M. Raymond Brunet, époux de Marie-Anne Lambert. Les funerailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Donat) — A Pointe Saint-Charles, le 12 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Donat Chénier, époux de Marie-Ange Saint-Jean. Demeurant au 1455 rue Wellington. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.
1270, rue Laprairie
à 9h.45 pour se rendre à l'église Saint-Charles, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de Delson, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Sylvio) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Sylvio Cournoyer, époux de Lucienne Denault. Père de Stéphane, demeurant au 9553, rue Boyce. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
J.A.Langlois
8628, rue Hochelaga
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Gédéon) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 77 ans est décédé M. Gédéon Daoust, époux de Laure Bannon. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetiere de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARCHE (Juliette) — A Québec, le 13 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée Dame Juliette Duchesneau, épouse de M. J. Omer Darche, demeurant 480, rue Frédaire, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Cloutier Ltée,
975, avenue Marguerite-Bourgeois,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Dominique, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Laurette) — A L'Annonciation, le 14 juin 1971 à l'âge de 65 ans est décédée Mme Paul-Emile Desjardins, née Laurette Filiatrault; demeurant 18 rue Victor est, St-Janvier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Aubin
35, rue Victor ouest,
à 2 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Thérèse) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Roméo Desjardins, née Thérèse Petit. Elle était la mère de Jean-Paul, directeur à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Gérard, C.A., Simone (Mme René Marchand) de Châteauguay et Jacques, de la compagnie Enco Supplies. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880 boul. Saint-Michel
à 9h.15 pour se rendre à l'église Sainte-Lucie, où le service sera célébré à 9h.30 et de là au cimetière de Saint-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI FOLCO (Robert) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé Robert Di Folco, époux de Lina Remiggi; frère de Frank et Nino Di Folco; beau-frere de Ruby, William, Sophie, Jimmy, Rose et Jack Remiggi. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'eglise Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Aurore) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Aurore Dubois, fille de feu Charles Dubois et de feu Angélina Bourdon. Demeurant au 802 rue Antoine-Brodeur à Bouchervillo. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funeraire
E. Tétrault et Fils
et E. Charron
27, rue de la Perrière
à 9h.45 pour se rendre à l'église Saint-Sébastien, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (J.-Lucien) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédé M. J. Lucien Dufault, époux de Paula Gravel, demeurant à 5109, boul. Rosemont; père de Thérèse (Mme Claude Vaillancourt), et de Rolande (soeur de la Miséricorde). Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
angle boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAIME (Roland) — A Montréal, le 12 juin 1971 à l'âge de 53 ans est décédée Roland Duhaime, fils de feu Henri Duhaime et de feu Clara Bertrand. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUQUETTE (Marie-Jeanne) — A Pointe St-Charles, le 13 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Duquette, née Marie-Jeanne Fost, demeurant 2090 rue Coleraine. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean de Montréal, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DWYER (Yvonne) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme William Dwyer, née Yvonne Dagenais; soeur de Mme Gérard Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Sault-aux-Récollets, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans sans autre invitation.

FERLAND (Abbé Louis-Joseph) — A Ste-Marie de Beauce, le 13 juin 1971, est décédé subitement M. l'abbé Louis Joseph Ferland. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant à 3 heures en l'église paroissiale.

FORGET (Marie) — A Montréal, le 13 juin 1971, est décédée Mlle Marie Forget. Elle laisse dans le deuil sa soeur Mme Harold Pine (Yolande) et ses neveux et nièces de Lafleche. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée, à Lafleche
pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Raoul) — A Cité des Deux-Montagnes, le 13 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé Raoul Gauthier, époux de Bertha Lebrun. Demeurant au 223, 8e Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Père de Rita (Mme Lucien Bergeron) et Roger. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
Alban Mallette et Fils
147, 8e Avenue
Cité des Deux-Montagnes
pour se rendre à l'église de Saint-Agapit, où le service sera célébré à 2h.00 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYETTE (Arthur) — A Ste-Clotilde de Châteauguay, le 13 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé, subitement, M. Arthur Goyette, marchand S.D. et gérant de la Caisse Populaire de Ste-Clotilde; époux de Cécile Fyfe, demeurant à Ste-Clotilde. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira du Funérarium
Lionel Demers,
Rue Principale, à Ste-Clotilde,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

HAMON (Lionel) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Lionel Hamon, époux de Anita Roy, demeurant 950 Duluth, app. 1. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEROUX (Jean-Paul) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé Jean-Paul Héroux, époux de Marcelle Fortin; demeurant au 2014 Lecierc. Il laisse dans le deuil 3 soeurs: Jeanne (Mme Rolland Bricault), Mimi (Mme Paul Lesnick), Georgette (Mme Roger Laperrière), 2 frères: Roger et Raymond ainsi que leur épouse. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément d'Youville, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à la Fondation du Québec des Maladies du Coeur seraient appréciés.

HUSEREAU (Joseph-Alfred) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 64 ans est décédé M. Joseph-Alfred Husereau, époux de Blandine David, il laisse dans le deuil 2 fils, 1 fille et 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORGE (Gustave) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Gustave Laforge, époux de Hélène Raymond. Demeurant rue Des Erables. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
à 1h.50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 2h.00 et de là au cimetière de Sainte-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Dr Paul-Emile) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé Dr Paul-Emile Laurin, pathologiste à l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc; époux de Fernande Dagenais; demeurant 1455 ouest, Sherbrooke. La dépouille mortelle sera exposée ce soir à 7 heures, aux salons :
Patrick Provencher,
4240, rue Adam.
Avis des funérailles plus tard.

LAWRENCE (Léontine) "Toni" — A l'Hôpital Général Lakeshore, le 14 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédée Léontine Andoney, épouse de William E. Lawrence, mère de Reggie, Kyle, Lena et Paul; grand-mère de Carl et Donna. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant, à 1 h. en la chapelle de la maison funéraire,
D. A. Collins,
5610 rue Sherbrooke ouest,
de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture.

LEFEBVRE (Orel) — A St-Philippe de Laprairie, le 13 juin 1971, à l'âge de 64 ans 11 mois, est décédé M. Orel Lefebvre, époux de Jeanne Poirier; père de Diane, Mme Donald Meunier (Françoise), Colette, Yvon, Monique, Mariette et Daniel. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
boul. Edouard-VII,
St-Philippe de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Nicole) — A Laval-des-Rapides, accidentellement le 13 juin 1971 à l'âge de 18 ans est décédée Mlle Nicole Leroux, fille de Gaétan Leroux et de Lise Déry; demeurant 105 rue Mariale à Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.C. Filiatrault
171 — 7ième avenue,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Yvonne) — A Joliette, le 14 juin 1971 à l'âge de 75 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Alfred Lévesque, née Yvonne Perrault; demeurant 174 rue Marguerite-Bourgeois. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Maurice Lévesque, directeur général des Services Municipaux de la cité de Joliette, et son épouse, Conan, industriel, et son épouse, Suzanne (Mme Jean-Paul Marion), marchand de Joliette, Mlle Rita Lévesque, secrétaire, également 1 gendre, M. Charles Brousseau, échevin de la cité de Joliette, et plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau et Garceau Inc.,
636, boul. Manseau,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOISELLE (Albéric) — A St-Marc-sur-Richelieu, le 14 juin 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Albéric Loiselle, époux de feu Bernadette Cormier, demeurant 231 Ruisseau Nord, à St-Marc. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers
rue Richelieu à St-Marc
à 2 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJEAU (Josephat) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est decédé M. Joséphat Majeau, époux de feu Fleurette Pilon. Il laisse dans le deuil 1 frère Alcidas Majeau, ses soeurs : Mme Edouard Payant (Julie) et Mme Joseph Lemelin (Ozilva). Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251, rue Jean-Talon est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANNY (Cécile) — A Montréal le 12 juin 1971, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Cécile Manny, fille de feu Henri Manny et de feu Valéda Tétreault. Elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs : Minerve (Mme Laurent Archambault), Françoise, Harry, Jacques, Marcel et Mariette. Les funérailles auront lieu mardi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais funéraires
4848, rue Papineau
à 1 h. p.m. pour se rendre à l'église Paroissiale de Richelieu où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Richelieu lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Charles) — A Pointe-St-Charles, le 13 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Charles Martin, époux de Bernadette Ménard, demeurant au numéro 2502, rue Chateauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
1270, rue Laprairie
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Georges) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 76 ans, est décédé M. Georges Mathieu, époux en 1es noces de feu Marie-Jeanne Richard et en 2es noces de Eugénie Lellèvre; demeurant 454 Jacques-Cartier, Longueuil. Il laisse dans le deuil son fils Georges, époux de Yvette Roy; 1 beau-fils Paul Leboeuf, époux de France Hébert et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera celébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Henri) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 72 ans est décédé M. Henri Ouellette, pensionnaire du C.P.R. (Shop Angus), époux de Irène Dion. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
4737, rue Delorimier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Clavert où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Cote-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Mary) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve Joseph Parent, née Mary Bennen. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
Léo Lamoureux
3, Ville Mercier,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de la au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRON (Célina) — A Lemoyne le 13 juin 1971 à l'âge de 63 ans est décédée Mme Célina Bousquet, épouse de feu Isaï Perron, demeurant au 1848 St-Georges à Lemoyne. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Edouard Darche et Fils
200, rue St-Louis
pour se rendre à l'église St-Josephat où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PISSARDO (Louis) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Louis Pissardo, époux de Pauline (Marie-Rose) Dubeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE (Valdémar) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Valdémar Plante, époux de Madeleine Doré. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
Angle Boul. Décarie et
Ave. Notre-Dame-de-Grâces.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Jérôme lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREFONTAINE (Rolland) — A Ile Bizard, le 13 juin 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Rolland Préfontaine, époux de Mariette Godin. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.A. Legault Enrg.
16114 ouest, boul. Gouin
pour se rendre à l'église Saint-Raphael (Ile Bizard), où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sony priés d'y assister sans autre invitation.

PURTELL (Léopold) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Léopold Purtell, époux de Catherine Poliak, demeurant à 2116, De Villiers. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi dunèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 8h15 pour se rendre à l'église Holy Cross où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROULEAU (Michel) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 25 ans, est décédé M. Michel Rouleau, employé de la Pepsi-Cola; époux de Danièle Beauséjour. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, de Castelnau est,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Paul) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Paul Rousseau, époux de feu Cécile Cousineau. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Roméo) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est decédé M. Romeo Roy, époux de Jacqueline Legal. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie, est
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANGIOVANNI (Lilina) — A Montréal, le 12 juin 1971 à l'âge de 71 ans est décédée Mme Michèle Sangiovanni, née Lilina Salvo, Mère de Irène et Horace. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon, est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Consolata où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GERMAIN (Théodore) — A Mont-Rolland, le 14 juin 1971 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Théodore St-Germain, époux de feu Dora Paquette; demeurant à Mont-Rolland. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
McGuire Inc.,
2224, rue Lanthier, Mont-Rolland,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Marie-Thérèse) — A Montreal-Nord, le 14 juin 1971 à l'âge de 73 ans est décédée Mme veuve Odilon Sénécal, née Marie-Thérèse Perrier. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11130, boul. Pie-IX,
pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Willie) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 79 ans, est décédé M. le major Willie Smith, ex-instituteur, autrefois de Rosemont, époux d'Elizabeth Lanteigne. Il laisse pour pleurer sa perte ses enfants et petits-enfants, ainsi que ses frères, sa soeur et plusieurs neveux et nièces. Demeurant 10430, rue Charton. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 10,540, rue Papineau à 10 h 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. —

THERRIEN (Georges-Emile) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Georges-Emile Therrien, époux de Marguerite Queney, demeurant à 4371 Mentana; père de Louise (Mme Gilles Monjauler), René et Paul. Il laisse dans le deuil son père Georges Therrien. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4340, rue St

Lock-out: pénurie de 3 marques de bière

par Pierre Vennat

Mauvaise nouvelle pour les buveurs: le lock-out se continue à la Canadian Breweries et les stocks de bière s'épuisent.

La Canadian Breweries de Montréal, en effet, ne produit pas que la bière Dow mais deux autres marques connues, la O'Keefe et la Heidelberg.

Comme la compagnie n'avait accumulé aucun stock spécial en vue de l'arrêt de travail, on commence un peu partout, dans les tavernes, les hôtels et les épiceries licenciées à manquer du "champagne des pauvres".

Si la compagnie possède des entrepôts en plusieurs endroits du Québec, ceux-ci ne s'approvisionnent, somme toute, qu'à l'usine de Montréal. En effet, les travailleurs de l'Ontario, affiliés eux aussi à l'Union internationale des ouvriers de brasserie (CTC), refuseraient, si on le leur demaindait, de produire pour le Québec.

Un porte-parole syndical a donc indiqué qu'il est impossible que la compagnie inonde le marché québécois de ses produits fabriqués en Ontario. D'ailleurs une courte enquête a permis de démontrer qu'effectivement on manque un peu partout des trois marques ci-haut mentionnées.

Les pourparlers n'ont toujours pas repris entre la compagnie et le syndicat depuis le début du lock-out la semaine dernière, lock-out qui se double d'une grève depuis dimanche alors que les syndiqués ont décidé d'exiger la levée du lock-out pour la reprise des pourparlers.

Québec ne songe pas à imiter l'Ontario

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La décision du gouvernement ontarien d'abandonner son appui financier au projet de construction de l'autoroute Spadina à Toronto ne modifiera pas les projets du ministère québecois de la Voirie touchant le prolongement de l'autoroute est-ouest dans la région de Montréal.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de la Voirie du Québec, M. Bernard Pinard, en réponse à une question du leader parlementaire du Parti québecois, M. Robert Burns.

M. Burns voulait savoir si la décision du gouvernement ontarien annoncée il y a près de deux semaines inciterait le ministère de la Voirie à réexaminer son projet.

"J'ai déjà longuement expliqué pourquoi la situation à Montréal n'est pas la même qu'à Toronto et pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de prendre la même décision que le gouvernement de Toronto", a dit M. Pinard en rappelant les discussions qui ont déjà eu lieu sur ce sujet devant la commission parlementaire de la Voirie.

M. Pinard a ajouté cependant que cette décision ne signifie pas que d'autres modifications seront apportées au tracé.

Au député péquiste de Montréal - Saint-Jacques, M. Claude Charron, qui venait de lui demander si on avait examiné la possibilité d'arrêter les travaux à la hauteur de la rue Papineau, M. Pinard a répondu par ailleurs que les travaux ne se rendront pas plus loin qu'aux limites du pont Jacques-Cartier.

M. Pinard a enfin affirmé qu'il continue de considérer le tracé de la rue Notre-Dame comme "le meilleur".



Les femmes élégantes et avisées s'offrent des robes à bas prix chez Dupuis. Achetez la vôtre dès aujourd'hui

10.00 chacune

A.) Ordinairement 22.00
La robe style jeune dame en 100% Arnel* lavez et portez, ornée d'un col qui se porte de 3 façons. Fermeture a glissière au corsage, le col ouvert donne une allure dégagée. Se porte aussi avec pantalon. A porter avec ou sans ceinture. Blanc/jaune/noir/bleu. Tailles 10-à 18.

B.) Ordinairement 20.00
Jolie petite robe de jersey Arnel*, fraîche et gaie, sans manches. C'est la passe-partout. Blanc/turquoise, violet/jaune ou blanc/vert/bleu/rose vif. Tailles 10 à 18 ans. Lavable à la main ou à la machine.

C.) Ordinairement 20.00
Charmante robe de jersey Arnel* lavable que vous porterez avec plaisir au plus fort de l'été. Motifs de losanges. Style jeune et amincissant pour les tailles fortes. Blanc/marine/vert, blanc/rouge/marine. Tailles 14½ à 22½.

D.) Ordinairement 20.00
Ravissante robe chemisier en jersey Arnel* frais. Ceinture avec boucle de même tissu. Très en demande. Blanc/rose / vert / bleu / orange ou blanc / rose / bleu / jaune / lilas. Tailles 12 à 20.

E.) Ordinairement 13.00
Robes à encolure carrée à motifs imprimés de fleurs. Coton piqué lavable. Convient bien aux tailles un peu fortes. Confection soignée. Blanc/marine, blanc/vert. Tailles 18½ à 22½. Commandes téléphoniques acceptées sur les tailles seulement pour ce style, jusqu'à épuisement du stock.
* Marque deposee

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

DUPUIS
CENTRE-VILLE SEULEMENT



La perruque de l'élégance
Oh! Quelle parure . . .

"Century" **150.00** chacune
"Perruque vivante" **110.00** chacune
"Coquette" **70.00** chacune
"Kasual" **60.00** chacune
"Rare Mood" **45.00** chacune

Vous serez non seulement jolie et charmante coiffée d'une R & M, mais vous serez aussi ravissante, Madame. La Reid-Meredith a l'apparence des cheveux naturels, mais n'a pas hérité de leurs problèmes. Le soleil ne la fane, ni ne la décolore. Lavez-la, elle reprend sa forme première sans un seul rouleau. Les R & M sont en fibre modacrylique, elles sont plus souples et se rangent aussi facilement qu'un bikini.
AUSSI: Toupets R & M pour hommes.
Pour une jolie tête parfaite toujours, portez l'une d'elles. Si vous savez que c'est une perruque, ce n'est pas une Reid-Meredith.

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — TROISIÈME — RAYON 341

Economisez 5.00 sur ce charmant ensemble justaucorps et jupe en coton polyester imprimé
Ordinairement 15.00

10.00 chacun

Ce vêtement de la mode d'été vous permettra de passer agréablement les journées chaudes. En tissu coton et polyester à motifs imprimés multiples et fermeture à glissière derrière. Jupe amovible. Tailles 5 à 13. Tons dominants de marine ou brun.

Pas de commandes postales ni téléphoniques S.V.P.

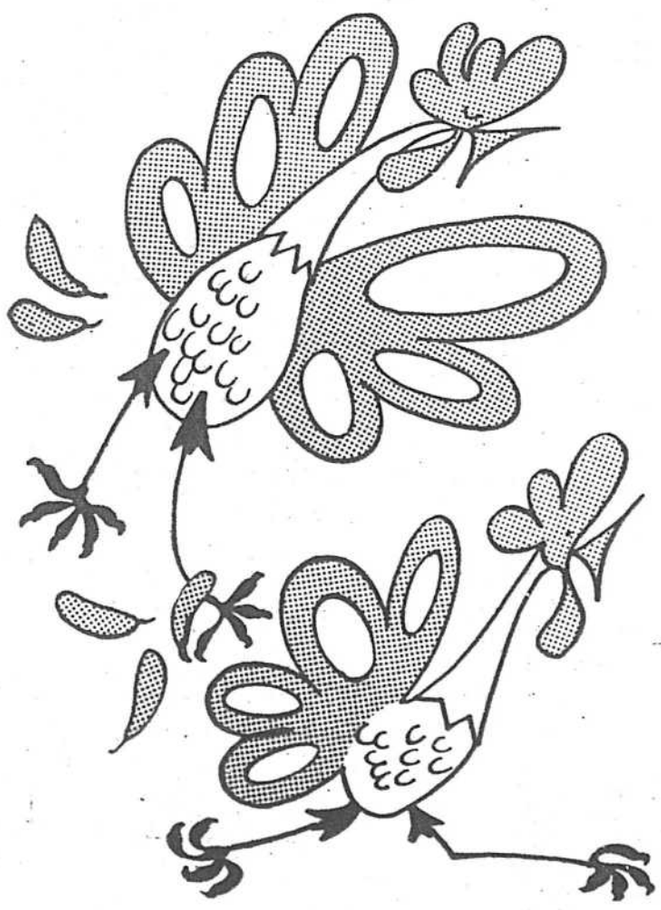
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 533





Nouveau!

Stationnement à étages pour nos clients sous la Résidence Dupuis, entrée rue Saint-Timothée, angle Boulevard de Maisonneuve.



Jour J
DUPUIS
Montréal et Trois-Rivières

Un peu de patience s'il vous plaît...
Encore deux jours seulement!

Vos économies Jour-J vont briser tous les records précédents... Vous verrez!

Pourquoi pas chez Dupuis... À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, mardi 15 juin 1971, 87e année, no 138, 84 pages, 6 cahiers

DERNIERE EDITION 10¢

Un acquittement pour Gagnon, Larue-Langlois

par Conrad BERNIER

Jacques Larue-Langlois et Charles Gagnon ont été acquittés, ce matin, de l'accusation de conspiration séditieuse sous laquelle ils subissaient leur procès depuis six semaines.

Le jury, qui délibérait depuis vendredi dernier, s'est finalement entendu pour rendre son verdict d'acquittement.

Quelque 20 minutes plus tard, Charles Gagnon obtenait un cautionnement de $950 alors que Larue-Lannement de $950.

Jurés détendus

C'est à 10 h. 10 que les jurés, pour leur part visiblement détendus, sont entrés dans la vaste salle de la 1ère division des Assises et ont pris place dans les deux bancs qu'ils occupaient

Voir ACQUITTEMENT, page A 6

Sept jurés trinquent avec un Larue-Langlois acquitté

par Léopold LIZOTTE

Des incidents véritablement sans précédent dans notre petite histoire judiciaire se sont produits en matinée, aujourd'hui, lorsque sept des douze jurés qui venaient d'acquitter Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois de conspiration séditieuse se sont rendus à la terrasse de l'hôtel Iroquois, place Jacques-Cartier, pour trinquer . . . et le plus fraternellement du monde, avec le seul accusé qui soit resté effectivement en liberté, Larue-Langlois. Et ses procureurs, Mes Robert Lemieux et Bernard Mergler, et un sympathisant rien moins qu'évident, le leader syndicaliste Michel Chartrand.

La seule chose que les sept pairs des prévenus n'ont pas voulu faire, ce fut de se laisser photographier à la table commune qui avait été dressée pour eux, du côté ouest de la place, où, l'automne dernier, s'était jouée l'une des parties les plus palpitantes des événements d'octobre.

Un peu avant 11 heures ce matin, lorsque le mouvement de... célébration s'est amorcé, il n'y avait que quatre jurés, en compagnie de Jacques Larue-Langlois.

Plus tard, cependant, trois autres sont arrivés successivement et, dans chaque cas, leur arrivée a été saluée d'applaudissements frénétiques, non seulement de la part de leurs confrères, mais du groupe de sympathisants qui grossissait rapidement.

Michel Chartrand ne fut d'ailleurs pas étranger à ce phénomène qu'il avait lui-même contribué à amorcer dans le grand hall même du palais de justice, où, pendant une dizaine de minutes, il avait joué au camelot ironique pour inviter de façon ahurissante le "pouvoir" à multiplier les accusations du même genre, fatalement destinées à être rejetées.

"Amenez-en des accusations de sédition, amenez-en des fonds de poubelles, amenez-en des papiers."

Sur la place Jacques-Cartier, face à l'hôtel de ville, il continua son manège, en provoquant un afflux de curieux à la fois amusés et tendus, selon leur provenance.

Puis, devant la cohue, les jurés "trinqueurs" se sentirent un peu inquiets.

Et ils retraitèrent dans la salle intérieure de l'Iroquois, manifestement pour éviter les indiscrétions des journalistes.

Car on sait que tous avaient prêté serment, au début de leurs délibérations, de ne rien dévoiler de celles-ci.

Ce qu'ils ne firent apparemment pas, d'ailleurs, tout en se laissant cependant aller à certaines autres confidences . . .

Pendant qu'à l'extérieur, encore une fois, un mouvement de curiosité se manifestait pour cette "première" dans notre histoire judiciaire.

Celle d'un jury qui non seulement se prononce en faveur d'un accusé, mais qui lui manifeste ostensiblement sa sympathie par la suite.



Photo René Picard, LA PRESSE

Les principaux acteurs du procès se sont retrouvés, après le verdict d'acquittement, à la terrasse de l'hôtel Iroquois, dans le vieux Montréal, où sont venus les rejoindre, fait sans précédent, sept des douze jurés, qui se sont retirés pour ne pas être dans la photo; les chaises vides du premier plan en témoignent. Au premier rang on reconnaît ici, Me Bernard Mergler et son client Jacques Larue-Langlois, levant le poing, une jolie sympathisante, et Lise Waler, l'amie de Charles Gagnon. Au second plan, le poing levé également, Michel Chartrand et Me Robert Lemieux, autre avocat de Larue-Langlois.

Coups de feu près de la maison du juge Barbeau

Un agent de l'escouade de sécurité de la Sûreté du Québec, qui montait la garde près de la demeure du juge Alphonse Barbeau, au 541, rue Dunlop, à Outremont, a fait feu à deux reprises, tôt ce matin, en direction d'un individu d'allure suspecte qui rôdait près de la maison.

L'incident est survenu vers 3 h. 30 ce matin. L'individu qui n'a pas été atteint par les balles du policier, a pris la fuite à pied et le policier n'a pu le rejoindre.

Voir COUPS DE FEU, page A 6

Québec achète l'île Bonaventure

RIMOUSKI (PC) — La célèbre île Bonaventure, près de Percé, en Gaspésie, vient d'être acquise de propriétaires particuliers, au coût de $300,000 par le gouvernement du Québec qui espère ainsi assurer la protection de nombreuses espèces d'oiseaux pélagiques qui ont choisi l'île pour y nidifier.

C'est le ministre responsable de l'ODEQ (Office de développement de l'est du Québec), M. Maurice Tessier, qui a annoncé la nouvelle, dimanche, à Rimouski, à l'occasion du congrès du CRD (Conseil régional de développement) de l'Est du Québec.

On sait que l'île Bonaventure, d'une longueur de deux milles par autant de

Voir ACHETE page A 6

AUJOURD'HUI

- *Jacques Duval : à 173 m/h sous les yeux de la police* — page D 6

la bonne table

- *Pour la pâtisserie, un peu d'huile* — page B 2
- *Saint-Michel-des-Saints engage la guerre du bois* — page A 12

hebdo/économie & finance — cahier F

- *Trois-Rivières se cherche une nouvelle vocation* — page F 4

Québec devrait financer sa législation

par Pierre-C. O'NEIL

envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Le premier ministre Trudeau a semé la confusion, hier, sur la direction prise par les travaux de la conférence de Victoria en annonçant d'abord que son gouvernement était disposé à reconnaître à Québec la primauté dans le domaine de la législation sociale mais en ajoutant plus tard que c'est le Québec qui devrait recueillir les sommes nécessaires pour financer l'exercice de cette primauté.

Ainsi donc, la position du gouvernement fédéral s'est illustrée hier en trois temps.

1—Dans sa déclaration d'ouverture, le premier ministre a dit que les revendications du Québec entraineraient une érosion des pouvoirs du gouvernement fédéral, qu'elles empêcheraient le gouvernement de Québec de mettre au point des programmes aussi généreux que ceux qu'il finance conjointement aujourd'hui avec le gouvernement fédéral, mais qu'Ottawa restait disposé à amender certains programmes sociaux aussi bien que la constitution elle-même pour tenter de satisfaire à une partie des exigences du Québec.

2—Après la séance du matin, M. Trudeau a déclaré que les perspectives d'accord étaient bonnes, parce que son gouvernement était disposé à accepter trois revendications québécoises:

a) celle de la concurrence des juridictions dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu;

b) celle du principe de la consultation préalable entre les gouvernements, principe que M. Trudeau est disposé à consacrer par voie constitutionnelle;

c) celle de la primauté du pouvoir provincial dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu.

3—Hier soir, après la deuxième séance de travail, il devait préciser que cette primauté doit se conjuguer avec la responsabilité pour la province de financer l'exercice de cette primauté.

Pour se situer dans cette jungle rappelons que lorsqu'il parle de primauté dans le domaine de la sécurité et du maintien du revenu, M. Trudeau parle des programmes suivants — si on se reporte au document fédéral intitulé "Sécurité du revenu et services sociaux": régimes de rentes, assurance contre les accidents du travail, assurance-chômage, allocations familiales, sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, assistance sociale.

Dans ce document, le gouvernement fédéral proposait qu'il ait des pouvoirs concurrents de faire des versements aux personnes dans les domaines des allocations familiales et des alloca-

Voir LEGISLATION page A 6

Québec maintient ses objectifs

par Gilles DAOUST

envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Reprenant ni plus ni moins le ton qu'adoptait jadis l'un de ses prédécesseurs aux conférences constitutionnelles, celui de M. Daniel Johnson, le premier ministre Robert Bourassa, dans un discours très ferme à la conférence de Victoria a réaffirmé, hier, que la population du Québec n'accepterait jamais, au niveau de la réforme constitutionnelle, de sacrifier à l'impatience des autres gouvernements canadiens ses objectifs fondamentaux : une révision en substance de la constitution et un nouveau partage des pouvoirs législatifs et fiscaux.

Cele veut dire en gros, et M. Bourassa l'a déclaré par le suite encore plus catégoriquement que d'habitude aux journalistes, que le gouvernement québécois refusera de dire "oui" à la formule d'amendement constitutionnel Trudeau-Turner aussi longtemps qu'il n'aura pas eu gain de cause au niveau de ses revendications en matière de politique sociale. Le premier ministre n'entend même pas soumettre ladite formule à l'Assemblée nationale tant que ne sera pas établi, préférablement par voie d'amendement à l'article 94A de la constitution, un nouveau partage des pouvoirs en matière de sécurité sociale.

Ce n'est qu'aujourd'hui, toutefois, qu'il doit être véritablement question de politique sociale à Victoria. Mais, dès hier, M. Bourassa a qualifié de "pas en avant du fédéral" un commentaire de M. P. E. Trudeau au discours inaugural québécois selon lequel Ottawa serait prêt à accorder la primauté législative au Québec en certains secteurs de la politique sociale.

Mais, selon certaines informations obtenues en fin de journée, il est loin d'être assuré que cette primauté serait doublée de transferts fiscaux. C'est cette situation qui fait croire à la plupart des observateurs à la conférence que le Québec, d'ores et déjà, surtout après la réception froide faite à ses demande dans le discours d'ouverture de M. Trudeau, n'est pas près d'obtenir satisfaction à Victoria.

La décentralisation

De son côté, M. Bourassa, dans son discours d'ouverture, a rappelé que le Québec, initiateur de la révision cons-

Voir QUEBEC en page A 5

- *Autres informations et photos* — pages A 2, A 5 et C 1

Le Times dit non à Washington

NEW YORK (PA-Reuter-AFP) — Le "New York Times" annonce aujourd'hui qu'en dépit d'une menace d'injonction, il "décline respectueusement" la sommation du département de la Justice réclamant la cessation de la publication des dossiers secrets du Pentagone sur la guerre du Vietnam.

Le procureur général John Mitchell a confirmé ce matin que le département de la Justice réclamera plus tard dans la journée une injonction pour forcer le journal newyorkais à cesser la publication des documents secrets. Le gouvernement s'adressera à la Cour de district de Manhattan, où sont situés les bureaux du Times, pour obtenir une injonction temporaire en attendant l'audition de la requête pour une injonction permanente. M. Mitchell a justifié cette action en disant que la publication d'autres extraits des documents pourrait causer "un tort irréparable à la défense na-

Voir LE TIMES, page A 6

- *En avril 1965, Johnson engageait les forces de terre dans la guerre* — page B 1

météo

Ensoleillé. Demain, peu de changement. Max. 80° Min. 55° • Détails à la page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : 0.03 partie par million. Niveau tolérable : 0.10.

Monoxyde de carbone : 7 parties par million. Niveau tolérable : 10.

sommaire

Annonces classées : C 2 à C 13
Arts et Lettres : F 8 / F 9
Bandes dessinées : F 10
Cinéma : F 8
Décès, naissances, etc. : F 13
Economie : F 1 à F 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateurs ? : C 11
Horoscope : B 11
Information canadienne : A 2 / C 1 / F 10 F 12 / F 14
Informations étrangères : B 1
La bonne table : B 2 / B 3
L'auto : D 6 à D 10
Les secrets de polichinelle : B 8
Loto-Presse : F 12
Mots croisés : C 5
"Mot-mystère" : C 14
Radio et télévision : F 8
Sports : D 1 à D 5 / D 10 à D 13
Tribunaux : A 9
Vivre aujourd'hui : B 4 à B 11
Votre médecin : B 8

SUPER 8 LOTO $1

Offrez des billets de SUPER-LOTO pour la Fête des Pères.

PREMIER PRIX:

$200,000.

TIRAGE: 25 JUIN

Aucun appui direct des provinces au Québec

par Maurice GIROUX

envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Soit qu'ils n'aient pas encore très bien compris le sens des demandes formulées par le Québec, soit qu'ils prêtent un intérêt très secondaire aux questions constitutionnelles proprement dites, la plupart des premiers ministres provinciaux ont écarté de la main, hier matin, au cours des déclarations publiques marquant l'ouverture de la 7ème conférence constitutionnelle, toute idée d'apporter des changements profonds dans le partage des pouvoirs en matière de sécurité sociale.

Même si les provinces ont en main, depuis vendredi dernier, un document de quinze pages expliquant les conséquences qu'auraient pour chacune d'entre elles les modifications proposées par le Québec à l'article 94A de la Constitution, aucune d'entre elles n'a encore manifesté clairement et publiquement un appui direct à la proposition québécoise.

Seule l'Alberta, par la voix de son premier ministre, M. Harry Strom, a vigoureusement réclamé un contrôle des gouvernements provinciaux sur la politique sociale, afin, selon lui, de conserver quelques vestiges d'indépendance aux provinces. Mais M. Strom n'a pas indiqué clairement qu'il désirait, pour arriver à cette fin, un amendement à la constitution.

Le premier ministre albertain a dénoncé le système des programmes à frais partagés, qui obligent les provinces à encourir certaines responsabilités financières trop lourdes, et il a demandé que l'on mette fin graduellement à ces programmes. Une équivalence fiscale serait alors donnée aux provinces. M. Strom a déclaré que le déséquilibre entre les devoirs et les ressources financières des provinces rendait illusoire, à l'heure actuelle, la pratique d'un véritable fédéralisme.

Une autre province, l'Ontario, a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre activement les travaux déjà entrepris en matière de revision constitutionnelle. M. William Davis, nouveau premier ministre ontarien, a brossé en termes très généraux, sans aborder la question de la politique sociale ni celle de la formule d'amendement, les besoins actuels d'un nouveau fédéralisme, que ce soit par une ré-allocation des sources de revenus, par une consultation fédérale-provinciale plus efficace, ou par une nouvelle répartition des responsabilités constitutionnelles.

Atténuer la pauvreté

Comme plusieurs autres provinces, le Nouveau-Brunswick aspire à une constitution qui établisse clairement la compétence fédérale quant à l'instauration de normes acceptables pour luiter efficacement contre la pauvreté, le chômage et les inégalités régionales. Le premier ministre Hatfield réclame la promesse formelle que la réduction des inégalités sera un objectif national.

Et parce que le fardeau est plus lourd et que les ressources sont faibles, cette province fait appel au gouvernement central. Le Nouveau-Brunswick se déclare également en faveur du rapatriement de la constitution. M. Hatfield signale, enfin, que la discussion constitutionnelle ne doit pas se faire dans une optique trop étroitement provinciale.

Tout en comprenant les critiques formulées par le Québec face à certains programmes fédéraux, le Manitoba demande un réaménagement complet de ces programmes, en visant à leur amélioration. Loin de vouloir confier aux provinces la juridiction constitutionnelle en matière sociale, M. Ed Schreyer pose la question: quels bénéfices retireront les citoyens d'une nouvelle répartition des pouvoirs et des ressources?

Pour ce qui est de la formule d'amendement, le premier ministre manitobain souhaite que l'accord de principe intervenu en février dernier donne cette fois-ci des résultats. Il insiste pour que la présente conférence règle immédiatement les sujets susceptibles d'accord, quitte à reporter à plus tard les changements plus substantiels. La majeure partie de l'exposé de M. Schreyer a porté sur les questions économiques.

Les droits miniers sous-marins

Avec son brio habituel, M. Joe Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, a réclamé pour sa part l'amendement suivant à la constitution: que la propriété des droits miniers sous-marins soit dès cette année donnée aux provinces, tout comme dans le passé, le gouvernement fédéral a donné aux provinces les territoires situés dans la partie septentrionale des provinces de Québec et de l'Ontario.

Si par ailleurs la constitution n'était pas rapatriée cette année, le Canada ne s'en porterait pas plus mal, selon M. Smallwood. Tout comme M. W.A.C. Bennett, il considère que la Constitution actuelle a bien fonctionné pendant 100 ans et qu'il n'y aurait rien de tragique à conserver le texte actuel.



téléphoto PC

Pour la postérité

Si les conférences fédérales-provinciales fournissent l'occasion aux politiciens de tenir des propos savants sur des sujets fort sérieux, elles sont aussi l'occasion, pour de vieilles connaissances, d'échanger de bons mots. Le premier ministre W.A.C. Bennett (à gauche), qui accueille les autres représentants, cause ici avec MM. Trudeau et Bourassa, avant de pénétrer dans la salle des délibérations.

Davis: même attitude que son prédécesseur

par Marcel DESJARDINS

envoyé spécial de LA PRESSE

VICTORIA — Si M. William Davis essaie d'imprimer un style nouveau au gouvernement conservateur ontarien, il ne semble pas devoir s'éloigner beaucoup de la politique constitutionnelle définie par son prédécesseur, M. John Robarts.

Les propos tenus par M. Davis à l'ouverture de la conférence, hier, indiquent que l'Ontario souhaite que l'on s'entende au plus tôt sur la formule d'amendement et de rapatriement — des questions largement symboliques selon lui — pour ensuite s'attaquer aux questions de substance. Ce serait plus logique ainsi, selon M. Davis.

Il semble bien que l'Ontario continuera d'élaborer sa politique constitutionnelle en tenant compte de plusieurs éléments souventes fois énumérés par M. Robarts, c'est-à-dire mettre fin à la centralisation sans pour autant détruire le gouvernement central:

laisser aux gouvernements plus près des gens, les provinces, un plus grand pouvoir de décision;

procéder à un nouveau partage des pouvoirs fiscaux selon les responsabilités dévolues aux différents ordres de gouvernement, ce qui pour l'Ontario est synonyme de sources accrues de revenus;

et enfin maintenir les liens d'amitié avec les cousins québécois.

Plus déterminé

En somme, l'Ontario, sous M. Davis, semble plus déterminé et plus pressé de montrer des résultats au chapitre de la révision constitutionnelle. M. Davis, tout comme M. Robarts, veut en finir avec la formule d'amendement pour s'attaquer aux questions de substance.

"S'il faut procéder à un nouveau partage des revenus, faisons-le. S'il faut mettre sur pied une consultation fédérale-provinciale plus efficace, allons-y. S'il faut une redistribution des compétences constitutionnelles, alors, poursuit M. Davis n'hésitons pas à la faire. Attelons-nous à la tâche maintenant."

Pour M. Davis, la conférence de Victoria doit commencer par s'entendre sur une formule d'amendement et sur le rapatriement de la constitution au Canada.

De la politique sociale du Québec, M. Davis précise qu'elle rencontre les objectifs de l'Ontario mais que les Québecois procèdent d'une philosophie différente en utilisant des méthodes qui ne sont pas nécessairement celles de l'Ontario, mais que le premier ministre ontarien ne désavoue pas pour autant.

M. Davis explique que sa province se penchera elle aussi sur la politique sociale, mais qu'elle préférait s'attaquer d'abord au partage fiscal.

Cette occasion sera d'ailleurs fournie au gouvernement ontarien au cours du mois prochain, lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances. On sait que le ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, présentera son budget ainsi que la réforme fiscale vendredi.

Au cours du mois de juillet, il rencontrera ses homologues provinciaux pour discuter de la fiscalité et de la situation économique du pays.

Rappelons que le gouvernement Davis avait insisté pour que les questions courantes d'ordre économique soient inscrites à l'ordre du jour de la conférence de Victoria.

M. Davis a dit, hier, qu'il avait renoncé à ce débat après avoir reçu l'assurance du gouvernement fédéral qu'une rencontre des ministres des Finances aurait lieu dans les semaines suivant la présentation du budget fédéral.

Le gouvernement ontarien voit cette initiative d'un bon oeil puisqu'elle lui permettra de prendre la vedette à quelques mois des élections provinciales toujours prévues pour l'automne. Cette tribune serait d'autant plus intéressante pour l'Ontario qu'il est question de tenir la conférence à Toronto.

Le chef du gouvernement ontarien n'a pas particulièrement prisé la suggestion de son collègue de la Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett, de mettre tout bonnement fin aux paiements de péréquation. M. Davis trouve que l'hôte de la conférence a tendance à 's'implifier' les choses.

Par contre, il voit d'un bon oeil l'idée de versements per capita qui viendraient remplacer les présents programmes à frais partagés, selon la théorie du premier ministre de l'Alberta, M. Harry Strom.

Ce sont autant de questions que l'Ontario espère vider durant les prochaines étapes de la revision constitutionnelle. La conférence de Victoria, dans l'esprit de M. Davis, n'est qu'une première phase qui permettra d'accoucher d'une formule d'amendement et de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Appel aux dirigeants de l'Ouest

REGINA — La Fédération canadienne-française de l'Ouest a demandé aux premiers ministres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de s'en tenir aux différents points constitutionnels à la conférence fédérale-provinciale qui se poursuit à Victoria.

Bien que les problèmes économiques soient d'une importance politique vitale, les premiers ministres de ces provinces ne doivent en discuter que dans le contexte de réforme constitutionnelle pour laquelle cette conférence a été convoquée, souligne la lettre qui leur a été adressée par la Fédération.

D'autre part, la Fédération demande aux premiers ministres des provinces de l'Ouest "leur collaboration éclairée" en vue de l'établissement des districts bilingues proposés dans l'Ouest par la Commission des districts bilingues.

"Il est tout à fait injuste de demander à des secteurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, où les Canadiens français sont en majorité, de dispenser des services bilingues à tous les niveaux alors qu'on n'exige pas la même chose des secteurs anglais de l'Ouest à forte concentration française", précise la lettre, qui porte la signature de MM. Roger Lalonde, président de la Fédération, et Roger Motut, vice-président.

DÉCOUPER CETTE PAGE POUR L'AUBAINE DE L'ANNÉE

Enfin! Des vacances chez moi

ET UNE BELLE RALLONGE



VOUS POUVEZ FINIR L'INTÉRIEUR EN SALLE À MANGER, CUISINE, SALLE DE JEU, CHAMBRE À COUCHER, ETC...

Voici quelques détails d'une de nos rallonges; fondations sur piliers, plancher solide, tout l'extérieur fini en aluminium, châssis en aluminium et moustiquaire tout autour, plafond et belles poutres, toit résistant en bardeaux robustes (210 livres) qui durera des années, porte en aluminium et moustiquaire posée, jardinières et garnitures de fenêtres. Grandeur 8' x 12'.
Autres grandeurs disponibles

Nos prix défient toute compétition
TERMES FACILES SI DÉSIRÉ


DÉCLIN D'ALUMINIUM 10% DE RABAIS


RÉNOVATIONS DE CUISINE à compter de $500. 20% DE RABAIS


RÉNOVATIONS DE SALLE DE BAINS à compter de $500. et plus


FAÇADE NOUVELLE FAÇAD. ESTIMÉ SUR DEMANDE

☐ CUISINE	☐ PEINTURE	☐ DÉCOR	☐ TAPIS
☐ BALCON	☐ PORTE	☐ PATIO	☐ FOYER
☐ MENUISERIE	☐ BAR	☐ PLOMBERIE	☐ TAPISSERIE
☐ RALLONGE	☐ SALLE DE JEU	☐ SALLE DE BAINS	ÉPARGNEZ $$ $$
☐ TOIT	☐ ALUMINIUM	☐ CIMENT	
☐ LUCARNES	☐ PLANCHERS	☐ TUILES	


RABAIS 20%


MENUISERIE SUR DEMANDE

Les Rénovations Leblanc & Fils Inc. garantissent tous les travaux et la main-d'oeuvre pour une période d'un an et nous nous engageons à donner un service impeccable.

LA DIRECTION

1111 RENOVATIONS
E. LEBLANC & FILS INC.
6667, De Marseille (coin Langelier) Mtl
Téléphone 254-6051

ESTIMATION GRATUITE
À DOMICILE
SANS OBLIGATION
254-6051-2-3

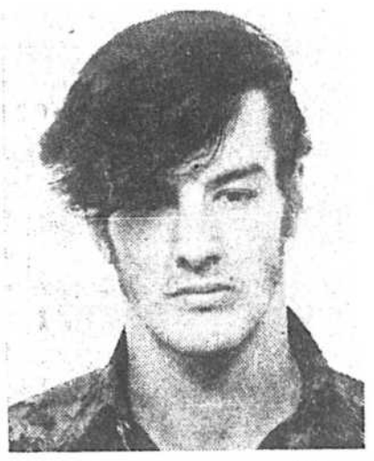
la presse

MONTREAL, MARDI 15 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 138 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

GOÛTEZ AU NOUVEAU CITRON-LIMETTE
DENIS 3 pour 53¢
Moto-neige. Téléviseurs couleurs $1 à $100. Bouteilles gratuites sous les capsules Denis
UN GOÛT POUR LES GENS DE GOÛT



Gérard Perron



Michel Saint-Georges

Deux prisonniers évadés

Deux prisonniers, dont l'un était condamné à vie pour meurtre se sont évadés, hier après-midi, du pénitencier de Cowansville.

Le premier, Gérard Perron, 22 ans, mesure 5 pieds et 7 pouces et pèse 136 livres. Il purgeait une sentence d'emprisonnement à vie pour meurtre non qualifié.

L'autre, Michel Saint-Georges, avait été condamné à six ans de détention pour vol d'automobile et vol à main armée. Il mesure 5 pieds et 9 pouces et pèse 134 livres.

Tous deux sont considérés dangereux.

La Maison du Chômeur ferme ses portes

par Jeanne DESROCHERS

La Maison du Chômeur de St-Henri interrompt ses activités pour l'été. Un communiqué signé Robert Lemieux parle d'une période de "remise en question". Mais dans les milieux qui s'intéressent à cette expérience qu'on a qualifiée d'autogestion, on craint fort que cette fermeture temporaire annonce une fermeture définitive.

La presse a fait écho, presque tous les mois depuis le début de l'expérience, en novembre 1970, aux malheurs de la Maison du Chômeur. Deux jours après l'ouverture, commençaient les démêlés avec l'administration municipale: il fallait une charte, il fallait des permis. En janvier, on annonçait des projets d'auto-gestion. En février, on organisait une danse, avec collaboration bénévole de nombreux artistes.

Dès les débuts, on faisait appel au public, qui répondit de façon assez enthousiaste. Les trois premières semaines, 2,000 personnes avaient offert des meubles, vêtements et autres objets pouvant être récupérés, rafistolés et revendus.

En mars, un appel au secours: il faut $25,000 pour rafistoler un nouveau local qui doit servir d'usine. En avril, on lance un appel aux ouvriers: 50.000 ouvriers qui fourniraient chacun $1, et l'affaire serait lancée.

La souscription n'a pas été un succès, et en mai le président annonçait qu'il se désolidarisait de l'entreprise. Le comité directeur annonçait ensuite que la maison survivrait, qu'elle avait un contrat de construction de chaloupes pour le ministère du Tourisme, et que, M. Jean Pilon revenait au bercail.

Et puis, la Maison du Chômeur annonçait qu'elle revenait à son premier local, et devait renoncer au local-usine qu'elle avait vainement tenté de mettre en bon état.

Pendant que le comité "s'efforce de trouver l'application la plus réaliste et celle qui pourrait le mieux répondre à ses aspirations", les sympathisants se demandent ce qui arrive du contrat de chaloupes, du capital-travail qu'une cinquantaine de chômeurs ont mis dans l'entreprise (puisqu'on ne payait pas de salaire, mais qu'on bâtissait pour l'avenir) et du local réintégré, à 4590 rue Saint-Jacques.

Réponse à la prochaine conférence de presse...

Carrières et Profils
ZOB Ltée



Le SECRÉTARIAT mène plus loin que vous ne le pensez. Nous offrons des programmes de formation et de recyclage adaptés à vos ambitions.

Renseignez-vous sur vos possibilités: PLACE BONAVENTURE
Etage International,
Frontenac 9
875-6870 LOCAL 4

PROPRIÉTAIRES!
Si vous n'avez pas appelez LUNDI, ne manquez pas l'occasion

FENÊTRES
PORTES
AUVENTS
REVÊTEMENT EN ALUMINIUM POUR LA MAISON ET LES CORNICHES

FAITES-LE MAINTENANT
DEMANDEZ
NOS PRIX ET CONDITIONS MAINTENANT
et vous obtiendrez tous les renseignements sans obligation de votre part.



INSTALLATION DANS TOUT LE QUÉBEC

ALSCO 279-8551
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN ALUMINIUM AVEC PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
1530 est, Beaubien, Montréal, P.Q. — Appel interurbain accepté

En caricature, on peut tout dire de telle façon qu'on ne soit pas obligé de comprendre

— Jean Effel

par Lise BLAIS

"En caricature, on peut tout dire sans que ça se voit, de telle façon qu'on ne soit pas obligé de comprendre."

C'est un peu l'idée que se fait de son métier, le célèbre caricaturiste français Jean Effel, venu spécialement de Paris pour inaugurer hier le pavillon de l'Humour à Terre des Hommes.

Jean Effel, de son vrai nom François Lejeune, est mieux connu du public canadien par ses dessins humoristiques dans la revue Paris-Match. Même si cette collaboration est assez récente (un an et demi), il n'en reste pas moins que sa carrière est déjà longue. "J'ai une carte de journaliste qui remonte à 1932," dit-il fièrement.

Son sujet de prédilection? "Le bon Dieu et Adam et Eve," répond-il très sérieusement. "Au moins ceux-là, on est toujours certain qu'ils ne rouspéteront pas parce qu'on fait rire les gens à leurs dépens".

Malgré ce qu'il en dit, le bon Dieu et Adam et Eve lui ont quand même attiré des ennuis!

Sa célèbre série de dessins sur la création du monde a suscité en son temps toute une polémique à un tel point que par toute la France les journaux titraient à la une "Faut-il brûler Effel?".

"C'est finalement un curé, dit-il, qui est venu mettre un terme à cette querelle en demandant à la revue à laquelle je collaborais la permission de publier mes caricatures dans son bulletin paroissial. Il voulait s'en servir pour l'édification de ses ouailles!"

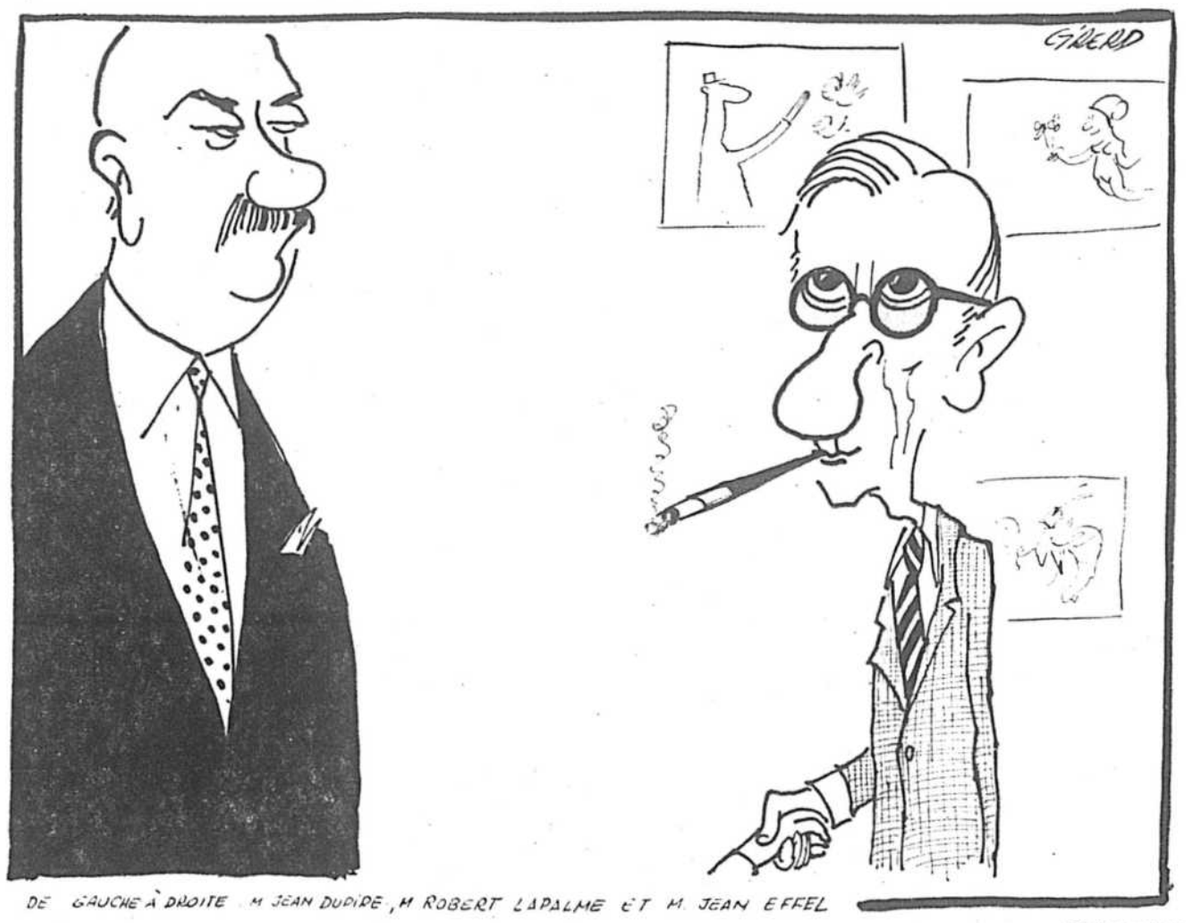
Ces dessins qui l'ont rendu célèbre, ont été publiés dans vingt pays et traduits en 15 langues. Ils paraitront à l'automne en livre de poche.

Dans le cinéma du pavillon de l'Humour, on projette continuellement son fameux film d'origine tchécoslovaque réalisé à partir de sa série de caricatures sur la création du monde.

Malgré sa grande réputation, Jean Effel est un homme tout simple, facile d'accès et qui aime son métier.

"Notre lot, dit-il en parlant des caricaturistes, c'est de battre les flancs de ce monstre qu'on appelle actualité. Il arrive très souvent que l'actualité n'ait pas de talent. C'est alors qu'il faut bien faire valoir les nôtres!"

Girerd l'a pris au mot. Ci-contre, le lecteur pourra constater ce que ça donne quand un caricaturiste décide de caricaturer un autre caricaturiste !



DE GAUCHE À DROITE M JEAN DUPIRE, M ROBERT LAPALME ET M. JEAN EFFEL

(Droits réservés)

Le Conseil de sécurité de la CUM se mêle du problème policier de Sainte-Anne-de-Bellevue

par André BEAUVAIS

La Communauté urbaine de Montréal, par l'entremise de son Conseil de sécurité publique, a avisé le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue qu'il mettra le corps policier de cette ville sous la tutelle d'un corps policier d'une ville voisine, dans deux semaines, si les conseillers n'arrivent pas à s'entendre relativement à la nomination de deux sergents.

C'est le président du Conseil de sécurité publique, le juge Jacques Coderre, qui a servi cette limite de temps aux membres du conseil municipal.

Hier soir, le conseil fut saisi de cette question mais, une fois de plus, et cela dure depuis un an, il a été impossible de ratifier les nominations, aux postes de sergents, des agents Yvon Séguin et Denis Crevier.

Le maire a vainement tenté de régler cette question, une fois pour toutes, mais il n'a reçu l'appui que des conseillers Alphonse Trudeau, John Bull et J. Lamonthe.

Les conseillers André Brunet, Yves Gauthier, J. Shannon, Lucien Legault et Marcel Marleau ont fait bloc contre les intentions du maire J.-L. Paquin, pour des raisons de "tripotage" des résultats d'examens entre les policiers candidats pour ces promotions.

Un autre nom de policier a été lancé par certains membres du conseil. Il s'agit de Léonard Montpetit, lequel serait lui aussi apte à occuper un poste de sergent, ayant passé, avec succès semble-t-il, les examens correspondant à cette promotion.

Mais, à Sainte-Anne-de-Bellevue, il y aurait eu deux "sortes" d'examens et pas devant les mêmes officiers !

Le conseiller André Paquet, anciennement membre de la Sûreté du Québec dans la région ouest de l'île de Montréal, a dit sa façon de penser au maire Paquin.

Selon M. Paquet, le conseil municipal ferait bien de ne pas nommer les deux sergents et d'accepter la tutelle d'un corps policier voisin.

M. Paquet, s'il n'en tenait qu'à lui, congédierait immédiatement le chef Alfred Latreille, de la police de Sainte-Anne.

Quant au conseiller Marleau, il s'oppose à ce que le conseil procède à la nomination de deux sergents tandis que le service de la police de Sainte-Anne fait actuellement l'objet d'une enquête menée par la Commission de police du Québec.

Quoi qu'il en soit, aucune promotion ne fut autorisée, hier soir, et le problème reste entier. Si le conseil n'arrive pas à une entente, d'ici la fin du mois, c'est le Conseil de sécurité de la CUM qui tranchera le dilemme.

Sept balles avaient atteint le touriste tué dans l'attentat de l'édifice Bell

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Corrado Festa, le touriste italien tué lors d'une sanglante fusillade, qui a également coûté la vie à un bandit, le 3 mai, à l'intérieur de l'immeuble de Bell Canada, au 1050, côte du Beaver Hall, a été atteint de sept projectiles.

Cette précision a été faite, ce matin, devant le coroner Laurin Lapointe par le Dr Louis-Raymond Trudeau, pathologiste, qui a pratiqué l'autopsie sur le corps du touriste de 66 ans, de Rome, en Italie. Deux de ces projectiles étaient encore dans le corps au moment de l'autopsie.

Pour sa part, un gardien de l'agence Barnes, M. André Smith, qui était de service à l'entrée de l'immeuble, a déclaré au coroner Lapointe que le matin de la fusillade un employé de la Brink's, qui lui semblait être nouveau, a pénétré dans l'immeuble et s'est dirigé vers les locaux de la compagnie de téléphone. "Je lui ai dit que la succursale de la Banque de Montréal se trouvait à l'autre extrimité", a-t-il déclaré.

Cet employé, M. Martin Janezic, qui incidemment en était à sa première journée de travail régulière à la Brink's, a mentionné qu'après avoir regardé si tout était normal, il a dégainé son arme et a fait signe à ses deux compagnons, demeurés dans le camion.

Ces deux derniers se sont alors dirigés vers la succursale bancaire et, précise M. Janezic, "j'ai alors entendu le déclenchement d'une rafale de mitraillette. J'ai regardé sur le côté et j'ai aperçu Raymond Lynch, le visage recouvert d'une cagoule, tenant une arme dans ses mains. J'ai braqué mon revolver de calibre .38 dans sa direction et fait feu à trois reprises."

"Au moment de la fusillade, de déclarer l'employé de la Brink's en réponse au procureur de la couronne, il y avait trois personnes sur le plancher; Lynch ainsi qu'un homme et une femme, âgés d'une soixantaine d'années."

Pas d'effraction

En réponse à une question du coroner Lapointe, M. Smith a mentionné que selon lui les bandits ont pénétré par une petite porte située près de l'avenue Belmont et qu'il n'y avait pas eu d'effraction.

Le dernier témoin, le sergent-détective Mario Latraverse, de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, a déclaré que Raymond Lynch, à son arrivée sur la scène de la tragédie, était par terre sans vie, le visage recouvert d'une cagoule. Près de lui il y avait une mitraillette.

"En le fouillant j'ai trouvé une clé dans ses poches, quelque temps plus tard, je me suis rendu près de la petite porte et avec la clé je l'ai ouverte."

Deux jours plus tard, le policier Latraverse, accompagné de collègues, a trouvé une automobile en stationnement, rue Jeanne-Mance, au sud de la rue Sherbrooke. Il y avait dans l'auto, selon le témoin, deux mitraillettes, trois pistolets un appareil walkie-talkie (allant de paire avec un autre trouvé sur la scène de la fusillade) et quatre cagoules. Les armes trouvées étaient prêtes à faire feu.

2 Montréalais arrêtés en Espagne

ALGESIRAS (AFP) — Trois Canadiens occupant une Mercédes portant des plaques d'immatriculation émises au Canada, ont été arrêtés, aujourd'hui, après que la police frontalière du port d'Algesiras, en Espagne, eut saisi 15 kilogrammes de haschisch.

Les trois occupants du véhicule ont été identifiés par la police comme étant Izak Galina, 30 ans, son épouse Nicole-Marie-Thérèse Doucet, 30 ans, et Larry Galli, 28 ans, de Toronto.

Au cours d'un premier interrogatoire, Larry Galli a déclaré être le seul responsable de la présence de la drogue à bord de l'automobile.

Lorsqu'il a été fouillé le véhicule arrivait de Ceuta.

Verdun: pouvoirs spéciaux pour un emprunt de $600,000

L'Assemblée nationale du Québec a autorisé Verdun à emprunter une somme de $600,000 sans consulter les propriétaires - électeurs, sans référendum, et sans assemblée d'électeurs.

Cette autorisation particulière permet aux membres du conseil municipal de contourner les articles de la loi des cités et villes relatifs aux règlements d'emprunt et de lancer des appels d'offres auprès des compagnies prêteuses sans le consentement préalable des contribuables.

Cet argent que sollicite Verdun est destiné à la construction d'un centre sportif doté de deux patinoires et d'une piscine. A trois reprises, jusqu'ici, des propriétaires de Verdun avaient bloqué ce règlement d'emprunt. Au lieu de tenir un référendum, comme le stipule la loi des cités et villes, les membres du conseil ont préféré en appeler directement auprès du gouvernement ... et la tactique a réussi.

Dans ses commentaires touchant cette permission spéciale accordée à Verdun, le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, a signalé que le projet présenté par le maire Gariépy semble servir les intérêts de toute la population. Il a ajouté que, de toute façon, les citoyens "sont toujours maitres" des membres du conseil et s'ils jugent que ces derniers ne font pas leurs devoirs envers la cité, ils auront toujours le loisir de ne pas les réélire.

Mettant immédiatement à profit cette permission spéciale du gouvernement, le conseil municipal de Verdun a retenu, hier soir, les services d'une firme spécialisée, le Service Professionnel de Récréation et Loisirs L.D.R. Inc., "en vue de l'obtention d'un octroi des autorités provinciales pour la construction d'une patinoire recouverte à glace artificielle".

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
272-7611 • 7616
HEURES DE BUREAU :
Lundi au jeudi : 9 h à 6 h
Vendredi : 9 h à 9 h
Samedi : 9 h à 1 h

la MÉTÉO

Temps maussade à Victoria

Et si nous parlions du temps qu'il fait à Victoria ?

Alcide, qui a des tentacules dans tous les milieux, nous disait ce matin que le temps était maussade sur l'Ile de Vancouver qui, selon le Grand Larousse, bénéficie d'un climat très doux attirant de nombreux Britanniques.

(Au Québec, par contre, c'est la rigueur du climat qui attire de nombreux francophones; voir Voltaire)

Il ne faut donc pas se fier aux apparences puisque à Montréal, le beau temps résistera aux assauts de la raison pour encore deux jours, se faisant d'ailleurs de plus en plus chaud avec de moins en moins de vent.

Même en politique les apparences sont trompeuses. N'avons-nous pas à Victoria, capitale de la Colombie britannique, deux Québécois dont un économiste champion de la sécurité sociale et un autre champion du chômage (ou vice-versa) qui se disputent l'article 94A d'une constitution qui se trouve à 6,000 milles de là.

Victoria est aussi la capitale provinciale le plus éloignée de Londres tout en portant le nom de la Reine sous le règne de laquelle fut signée cette fameuse constitution.

En météorologie comme en politique, il faut savoir faire face aux imprévus et progresser avec logique.

Alain Z.

MONTRÉAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 80° — Minimum 55°	Maximum 80° — Minimum 50°
Généralement ensoleillé	Ensoleillé
SOLEIL : Lever à 5:22	Coucher à 20:42
LUNE : Lever à	Coucher à 12:34

au QUÉBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI		DEMAIN
Abitibi	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Outaouais	Ensoleillé	80° - 50°	Peu changement
Cantons de l'Est	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Mauricie	Ensoleillé	75° - 45°	Peu changement
Québec	Ensoleillé	75° - 40°	Ensoleillé
Lac-St-Jean	Ensoleillé	75° - 40°	Ensoleillé
Baie-Comeau	Ensoleillé	60° - 40°	Ensoleillé, et frais
Gaspésie	Risque d'averse	60° - 40°	Ensoleillé et frais
Rimouski	Ensoleillé	60° - 40°	Ensoleillé et frais
Laurentides	Ensoleillé	75° - 45°	Ensoleillé

au CANADA

		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses, soleil après-midi	Vancouver	50	82
Alberta	Pluie	Edmonton	45	55
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	45	70
Manitoba	Averses ou orages	Winnipeg	55	75
Ontario	Temps clair	Toronto	55	75
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	40	65
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	40	65
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	40	65
Terre-Neuve	Averses isolées	Saint-Jean	40	55

SI VOUS PARTEZ

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Aux Etats-Unis								
New York	62	74	Chicago	60	66			
Washington	69	86	San Francisco	52	73	Nouv.-Orléans	76	95
Boston	57	64	Los Angeles	62	88	Miami	76	89
Vers les capitales								
Paris	52	59	Moscou	54	63	Hong Kong	84	84
Londres	48	57	Stockholm	48	52	Lisbonne	55	55
Rome	61	64	Tokyo	68	72	Sydney	55	70
Berlin	54	57	Athènes	66	70	Tunis	64	68
Amsterdam	50	52	Casablanca	61	64	Vienne	54	59
Bruxelles	55	57	Genève	50	52	Varsovie	46	52
Madrid	48	54	Le Caire	68	75			
Vers les plages								
Acapulco	—	88	Bermudes	74	82	Nassau	76	84
Mexico	55	75	Barbade	79	86	Rio de Janeiro	63	64

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

LE TIMES

SUITE DE LA PAGE A 1

tionale". Les articles déjà publiés, a-t-il dit, "ont déjà porté préjudice aux intérêts de la défense des Etats-Unis".

Pendant que le journal refuse de céder aux pressions de l'administration, une vaste enquête a été instituée pour découvrir la ou les personnes qui ont remis au "New York Times" les documents qui, selon les "colombes" du Sénat, fournissent la preuve que l'ancien président Johnson a, par fourberie, impliqué davantage les Etats-Unis dans le conflit indochinois.

Le FBI est entré en action et ses agents ont entrepris d'interroger des fonctionnaires gouvernementaux après que le secrétaire à la Défense, M. Melvin R. Laird, eut déclaré que la remise de ces documents au journal newyorkais constituait une violation des lois sur la sécurité nationale.

M. Laird a affirmé qu'il ne sera probablement pas difficile de trouver le ou les responsables, le nombre des exemplaires de ces dosssiers étant très restreint. Un porte-parole du Pentagone a précisé qu'il n'y en avait tout au plus une douzaine.

Dans un télégramme adressé au "New York Times", le procureur général, M. John N. Mitchell, a sommé hier soir le journal d'interrompre la publication des documents. Il a allégué que cela pourrait causer un tort irréparable à la défense des Etats-Unis.

Le télégramme a été reçu au journal une heure après que le procureur général adjoint, M. Robert C. Mardian, eut fait connaître le désir du département de la Justice au vice-président du "Times", M. Harding F. Bancroft.

M. Mardian a déclaré que si le journal n'accédait pas à la demande de l'administration, cette dernière prendrait tous les moyens légaux, y compris une injonction, pour faire cesser la publication.

Les dossiers secrets, qui forment 40 volumes, ont été rédigés il y a trois ans. Ils expliquent le processus de l'implication américaine dans la guerre d'Indochine.

En réponse à M. Mitchell, le "Times" déclare qu'il doit "décliner respectueusement" la requête du procureur général parce qu'il croit qu'il est dans l'intérêt du peuple américain de prendre connaissance du contenu des documents. Quant à la menace d'injonction, le journal signale que c'est là une question que les tribunaux devront trancher. Le journal est disposé à faire la lutte mais se pliera à la décision finale des tribunaux.

Parlant devant les membres de la commission des relations étrangères du Sénat, M. Laird a soutenu que la publication des dossiers constitue une violation de la loi sur l'espionnage et qu'elle doit cesser.

Cette loi prévoit une amende de $10,000 et un emprisonnement de dix ans pour toute personne qui, sans autorisation, a en sa possession des documents secrets relatifs à la défense nationale.

ACQUITTEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

déjà depuis le 4 mai, date de l'ouverture du procès pour conspiration séditieuse de Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois.

Le greffier fait d'abord l'appel de chacun d'entre eux, puis se lève et demande au président du jury si ses collègues sont prêts à rendre un verdict. Celui-ci répond affirmativement.

Non coupable

Le greffier lui pose alors la question suivante : "Est-ce que vous trouvez l'accusé Jacques Larue-Langlois coupable de conspiration séditieuse ou non coupable ?"

"Non coupable", répond le président du jury.

Les applaudissements éclatent dans la salle.

Le greffier reprend la même question, mais, cette fois-ci, c'est de l'accusé Charles Gagnon qu'il s'agit.

La réponse du président du jury est identique à celle qu'il a donnée un peu plus tôt : "Non coupable !" Pendant que les applaudissements fusent dans la salle, la fiancée de Charles Gagnon et Me Robert Lemieux ont tous deux bondi au banc des accusés pour embrasser et étreindre Charles Gagnon. Quant à Jacques Larue-Langlois, il est toujours assis au banc des accusés, extrêmement pâle, muet, et visiblement paralysé. Il ne sourit même pas. Il donne l'impression d'un homme qui éprouve des difficultés énormes à se désembourber d'un cauchemar.

Charles Gagnon se lève et déclare, à l'adresse des jurés: "Merci. Je vous félicite pour votre courage et votre lucidité. Si tous avaient fait preuve de ce même courage et de cette même lucidité, depuis le mois d'octobre 1970, on n'aurait pas réussi à terroriser le Québec comme on l'a fait !"

Au nom de son client Jacques Larue-Langlois, Me Robert Lemieux a tenu, lui aussi, à remercier les jurés. "Ce verdict est une victoire pour la liberté d'expression." Il a ensuite souhaité que les autorités travaillent désormais à des réformes sérieuses qui assureraient à tous les Québécois "la démocratie judiciaire et électorale."

Vingt minutes plus tard, Charles Gagnon, qui est incarcéré au centre de prévention de la rue Parthenais depuis le 16 octobre 1970, a obtenu un cautionnement personnel de $950. Ce-lui-ci lui a été accordé par le juge Lamer, de la cour Supérieure.

Nouveau procès pour Gagnon Larue-Langlois

Quoique libre pour le moment, Charles Gagnon devra cependant se présenter de nouveau devant le cour, en septembre prochain, pour subir un procès sous une inculpation d'appartenance au FLQ. Ses co-accusés seront alors Michel Chartrand, Pierre Vallières, Me Robert Lemieux et Jacques Larue-Langlois.

Le verdict d'acquittement rendu, ce matin, après 4 jours de délibérations, met un terme à un procès de six semaines qui, selon certains observateurs, fera désormais "partie de l'histoire du Québec."

Au dossier de sa preuve, la couronne avait produit 31 documents ou "actes manifestes" attribués à l'un ou à l'autre des accusés, ou au prétendu coconspirateur Pierre Vallières. Les jurés ont dû, au cours de leurs délibérations, lire, analyser et interpréter ces 400 pages de textes dactylographiés que la couronne, pour sa part, jugeaient fortement incriminants.

L'accusation portée contre Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, le 8 mars 1971, et signée par le procureur général lui-même, n'était pas d'avoir réalisé une intention séditieuse, mais d'avoir conclu une entente pour réaliser une intention séditieuse, soit celle d'avoir voulu renverser deux gouvernements par la force entre le 1er janvier 1968 et le 30 novembre 1970.

Le président du tribunal, le juge Laurent Bélanger, avait, pour sa part, souligné aux jurés qu'ils n'avaient pas à se demander si l'intention séditieuse avait été réalisée ou si, au départ, elle avait des chances ou pas d'être réalisée.

"La couronne, a-t-il déclaré à plusieurs reprises, n'était pas obligée de prouver que les présumés coconspirateurs se connaissaient ou connaissaient toute l'ampleur de la conspiration. Elle n'avait même pas à prouver que l'un des accusés était l'instigateur de la conspiration?"

Maintenant qu'un verdict d'acquittement est rendu à l'endroit de Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, que fera le ministère public de l'accusation similaire portée, le 8 mars 1971, contre Pierre Vallières, le présumé coconspirateur ?

Le procureur général laissera-t-il tomber l'accusation ? Le cas échéant, que fait Pierre Vallières? Se présente-t-il aussitôt devant un juge de la Cour supérieure pour obtenir sa libération provisoire?

Me Jacque Clément et Me Bruno Pateras représentaient la couronne au cours de ce procès. Me Robert Lemieux défendait Jacques Larue-Langlois. Quant à Charles Gagnon, il assurait lui-même sa propre défense. De sa plaidoirie de cinq heures, un journaliste a dit: "C'était beau comme du Mozart"!

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

titutionnelle, avait toujours deux préoccupations fondamentales: la responsabilité générale d'assumer le mieux-être de sa population et la responsabilité particulière quant à l'avenir culturel de la population québécoise. Ces responsabilités impliquent qu'on ne s'occupe pas que de formules d'amendement mais surtout des solutions aux problèmes de substance.

Les provinces en général et le Québec, a dit M. Bourassa, veulent un nouvel ordre constitutionnel où sont mieux définies les responsabilités des différents gouvernements. Le Québec, lui, insiste sur un fédéralisme décentralisé, le seul qui ait un sens et qui soit efficace dans le genre de pays que nous avons.

Le Québec admet que la décentralisation ne doit pas se faire au détriment de l'unité du pays ou du rôle essentiel du gouvernement fédéral. Le Québec veut cependant que la nouvelle constitution reconnaisse clairement aux provinces une liberté d'action plus large et moins conditionnée aux initiatives du fédéral.

Cela implique: des ressources financières à la mesure des responsabilités provinciales, une clarification de ces responsabilités provinciales, une clarification de ces responsabilités (dans l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu), des pouvoirs additionnels dans le domaine culturel et social et une solution acceptable à l'exercice du pouvoir illimité de dépenser du fédéral, pouvoir qui équivaut souvent à une mise en veilleuse du partage des juridictions, c'est-à-dire de l'essence même du fédéralisme.

De plus, dès lors qu'il s'agit, dans la définition d'un nouveau fédéralisme canadien, d'examiner le partage des responsabilités étatiques, Québec doit toujours, en plus d'examiner la portée objective de ces questions, évaluer les effets de ces réaménagements sur l'avenir de la culture française au Québec et au Canada (le Québec étant le principal foyer d'expression de la culture française au Pays).

En cela, le Québec ne cherche pas de privilèges et ne cherche pas à vivre en marge du pays. Il cherche au contraire à enrichir la personnalité culturelle canadienne.

Politique sociale

C'est cette même approche, a dit M. Bourassa, qui guide le Québec dans ses revendications en matière de sécurité sociale. Et plus particulièrement au niveau de la sécutiré du revenu et de la formation professionnelle des travailleurs. Ces secteurs sont reliés à la définition même de la société québécoise. L'amendement vise à obtenir pour le Québec et pour les provinces qui le désirent une plus grande liberté dans l'orientation et la planification des initiatives sociales.

En somme, pour obtenir la "souplesse de l'action", il faut répartir les pouvoirs selon les situations de chacune des provinces, instaurer des responsabilités concurrentes fédérales-provinciales en y greffant la primauté des provinces quant à la conception de la politique de sécurité du revenu. La proposition québécoise, dit M. Bourassa, ne donne aucun privilège à une province ou à une autre. Elle respecte les exigences de la compatiblité des programmes d'une province à l'autre, "tout en ne faisant pas obstacle à ce que le fédéral fasse des paiements directs aux individus ou assume sa responsabilité de redistribution des richesses à travers le pays".

"Le but vise, a dit M. Bourassa, n'est pas l'érosion du pouvoir central mais le raffinement de son pouvoir de redistribution des richesses en fonction des différentes régions qui composent le Canada. Le Québec insiste par ailleurs sur des amendements constitutionnels parce qu'il estime que la situation présente est à l'origine de l'inefficacité relative sur le plan de la lutte à la pauvreté de l'ensemble des initiatives canadiennes en matière de sécurité du revenu."

Affirmant que le Québec s'était présenté à Victoria bien préparé à défendre ses positions (mais dans un esprit constructif), le premier ministre Bourassa a dit espérer qu'on en arrive à un accord sur la politique sociale, étant donné que cet accord était essentiel à la mise en place d'une politique intégrée de sécurité du revenu au Québec, la seule capable de répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

Enfin, M. Bourassa a qualifié d'inexacts et injustifiés les propos du premier ministre de la Colombie britannique, M. W. A. C. Bennett, qui a plus ou moins qualifié d'excessives les sommes que reçoit le Québec au niveau de la péréquation. M. Bourassa a rappelé que le Québec recevait beaucoup moins que certaines provinces et que, lorsqu'on parlait de péréquation, il fallait, si l'on avait pas la vue courte, parler non seulement de redistribution entre les provinces mais des avantages qu'une province peut retirer sur le plan de la politique fiscale, tarifaire et budgétaire.

LEGISLATION

SUITE DE LA PAGE A 1

tions sociales, que les provinces aient des pouvoirs exclusifs en matière d'indemnisation des accidentés du travail, que le fédéral ait des pouvoirs prépondérants dans les domaines de l'assurance-retraite et des prestations connexes et des pouvoirs exclusifs en matière d'assurance-chômage.

En annonçant que son gouvernement était disposé à reconnaître aux provinces la primauté en matière de législation sociale, le premier ministre laissait entendre qu'on peut concevoir une primauté qui se situe à mi-chemin entre les simples pouvoirs concurrents et la sorte d'exclusivité qu'exige en fait le Québec.

Mais à cela, des hauts fonctionnaires du gouvernement de Québec rétorquent qu'il s'agit là d'un non-sens juridique et que la primauté que propose le Québec dans le texte de l'amendement à l'article 94A épuise en réalité toute la notion de primauté.

Il règne d'ailleurs, au sujet des projets d'amendement à l'article 94A, la plus grande confusion. On sait que Québec en a soumis un et LA PRESSE en a publié l'essentiel la semaine dernière.

La confusion vient du fait que le gouvernement fédéral prétend lui aussi en avoir proposé deux au Québec, l'un de nature générale, l'autre de portée plus restreinte. Mais tandis que deux hauts fonctionnaires du Québec niaient avoir jamais vu le texte de ces projets fédéraux d'amendement à l'article 94A, un personnage proche du premier ministre Bourassa a confirmé qu'ils existent et que le gouvernement de Québec les connait.

Quoi qu'il en soit, la porte ouverte par le premier ministre Trudeau au chapitre de la primauté s'est vite refermée lorsqu'il a déclaré plus tard, hier après-midi, que le fédéral ne financerait pas par des concessions fiscales, l'exercice par Québec de la primauté en matière de législation sociale.

A la fin de la journée, l'optimisme restait fondé sur deux informations:

— Ottawa est disposé à proposer des amendements aux programmes sociaux qu'il soutient conjointement avec le Québec à l'heure actuelle.

— Ottawa est également disposé à proposer des amendements constitutionnels qui se situeraient vraisemblablement à mi-chemin des revendications du Québec, et des textes constitutionnels qui ont force de loi aujourd'hui.

Pour l'instant, on ne sait rien de précis sur l'une ou l'autre de ces initiatives et il reste d'autres questions à discuter avant que les chefs de gouvernement abordent, vraisemblablement en fin de journée aujourd'hui ou mercredi matin, la difficile question de la politique sociale.

D'après les propos tenus, hier, par les premiers ministres, il semble bien que si ce n'était des difficultés aux chapitres de la politique sociale, et des droits linguistiques, l'accord pourrait se faire rapidement sur la formule d'amendement.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, M. Trudeau avait totalement oublié d'aborder la question des droits linguistiques dans le texte original de son discours d'ouverture tel que remis aux journalistes avant la séance. Les autres chefs de gouvernement ont à peu près unanimement ignoré la question.

Au chapitre de la politique sociale par ailleurs, les provinces ont paru se regrouper, selon la prédiction faite par M. Trudeau en provinces riches et en provinces pauvres, les premières flirtant avec les propositions québécoises, les autres plaidant que le fédéral ne soit jamais empêché par des revendications comme celles du Québec d'assurer aux provinces pauvres des standards de vie équivalents d'aussi près que possible à ceux dont jouissent les citoyens des provinces riches.

Sharp fera rapport sur l'affaire Seaborn

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a dit aujourd'hui qu'il fera une déclaration aux Communes au sujet d'un diplomate canadien qui aurait transporté des notes secrètes entre Washington et Hanoï, alors qu'il était attaché à la Commission internationale de contrôle au Vietnam.

Le ministre a précisé, en Chambre, qu'il fera rapport dès que les dossiers canadiens dans cette affaire auront été examinés minutieusement.

Il répondait au chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, qui faisait allusion à des dépêches de presse voulant que M. Blair Seaborn, actuellement sous-ministre adjoint au ministère des Affaires des consommateurs, ait transporté des messages entre Wahington et Hanoï en 1964, alors qu'il était membre de la Commission internationale.

COUPS DE FEU

SUITE DE LA PAGE A 1

Les agents de la SQ qui poursuivent l'enquête sur cette affaire ignorent présentement s'il existe un lien entre cet incident et la condamnation à la prison à vie de Francis Simard, membre du commando FLQ qui a enlevé et tué le ministre Pierre Laporte.

On sait que c'est le juge Barbeau qui a prononcé la condamnation de Simard.

Le juge Barbeau, comme d'autres magistrats et d'autres personnes mêlées aux enquêtes ou aux procès du FLQ, sont sous constante surveillance afin d'empêcher des attentats possibles.

Cette surveillance, qui a été établie au moment de la crise d'octobre, se poursuit toujours.

ACHETE

SUITE DE LA PAGE A 1

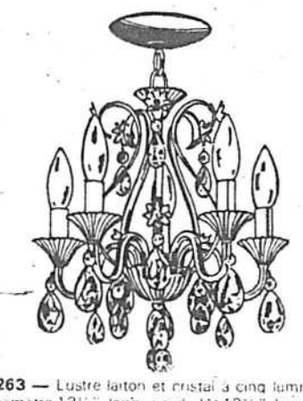
largeur, est située à trois milles du village de Percé, dans le golfe St-laurent, et constitue un attrait touristique reconnu depuis de nombreuses années au même titre que le rocher Percé.

Chaque été, des milliers de touristes se rendent jusqu'à l'île à bord de bateaux de plaisance et y descendent, afin d'admirer environ 10 espèces différentes d'oiseaux de mer nichés dans les falaises.

MAXI-DÉCOR À mini-prix



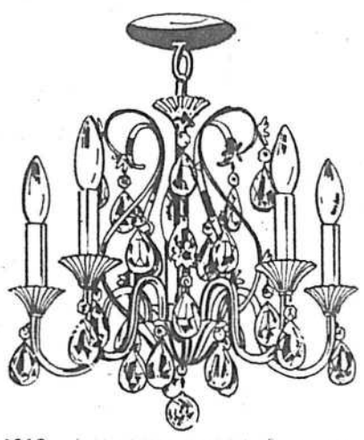
1217 — Lustre laiton et cristal à 6 lumières. Diam. 19½", longueur du fût 15", longueur hors tout 36", 6 lampes-bougies.
Prix de détail sugg. $78.60
Prix Clovis $39.30



1263 — Lustre laiton et cristal à cinq lumières. Diamètre 13½", longueur du fût 13½", longueur hors-tout 36", 5 lampes-bougies.
Prix de détail sugg. $53.70
Prix Clovis $26.85



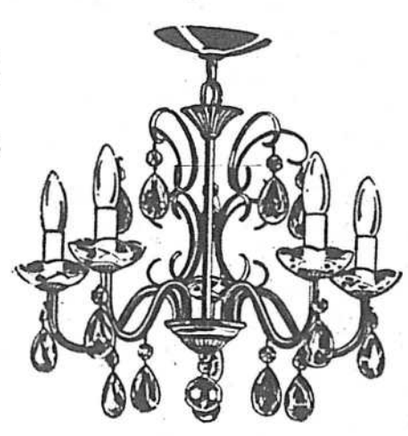
1262 — Lustre laiton et cristal à 6 lumières. Diamètre 21", longueur du fût 17", longueur hors-tout 36", 6 lampes bougies.
Prix de détail sugg. $132.00
Prix Clovis $66.00



1218 — Lustre laiton et cristal à 5 lumières. Diamètre 17", longueur du fût 15", longueur hors tout 36" 5 lampes bougies.
Prix de détail sugg. $58.80
Prix Clovis $29.40



1018 — Chandelier "Marie Thérèse" a cinq lumières. Diamètre 18", hauteur 18", longueur hors-tout 36". Lampe à base candelabre à cinq branches, peuvent recevoir jusqu'à 60W. Métal fini laiton satiné.
Prix de détail sugg. $103.00
Prix Clovis $51.90



1251 — Elegant lustre laiton et cristal à 5 lumières. Diamètre 18", hauteur 15", longueur hors-tout 33".
Prix Clovis $19.95



1236 — Plafonnier de vestibule laiton et cristal, une lumière. Diamètre 6¼".
Prix de détail sugg., $22.80
PRIX CLOVIS $11.40



1223 — Applique murale, laiton et cristal, une lumière. Hauteur 13½", projecteur 8½".
Prix de détail sugg., $20.10
Prix Clovis $10.05



1237 — Applique murale laiton et cristal, une lumière. Diamètre 6¼".
Prix de détail sugg., $22.60
PRIX CLOVIS $11.40

*Ampoules non incluses sur tous les modèles

CLOVIS LTÉE

6924, rue Saint-HUBERT 276-2621
1126 est, MONT-ROYAL 527-1261
5001, rue WELLINGTON 766-4333

Devant l'échec des bombardements au Nord-Vietnam

Johnson ordonna en avril 1965 d'engager les forces de terre dans la guerre du Vietnam

NEW YORK. (AFP) — Bien que sommé hier par le département de la Justice d'arrêter la publication des dossiers secrets sur la guerre d'Indochine préparés par le Pentagone, le "New York Times" consacre encore aujourd'hui à ces documents et à leur analyse six pages pleines, soit près de 35,000 mots.

Cette troisième livraison divulgue les origines de la décision du président Johnson d'engager des forces terrestres américaines dans une action offensive au Sud-Vietnam. Cette décision fut prise le premier avril 1965 et confirmée dans un memorandum du 6 avril qui soulignait le désir du président qu'aucune publicité ne fût donnée à cette décision. L'analyse de cette décision faite par le Pentagone souligne en effet qu'il s'agissait d'une nouvelle orientation de la politique vietnamienne du gouvernement américain et que cette nouvelle orientation pouvait avoir des conséquences considérables qui échappaient d'autant moins aux responsables de la politique qu'il était axiomatique depuis la guerre de Corée d'éviter une nouvelle guerre terrestre en Asie.

L'analyse de la situation telle qu'elle se présentait au printemps, de 1965 fait état de l'absence de résultats politiques à la suite des bombardements américains au Nord-Vietnam.

Briser la volonté d'Hanoï

L'administration Johnson avait espéré que les raids briseraient la volonté d'Hanoï et engageraient le gouvernement nord-vietnamien à arrêter l'insurrection vietcong au Sud-Vietnam. Les bombardements ininterrompus avaient commencé le 2 mars; ils semblèrent toutefois avoir l'effet contraire et, après un mois, l'optimisme américain diminua.

Trois options

Toujours selon l'analyse des événements faite par le Pentagone et telle que la résume le "New York Times", trois options s'offrirent alors à Washington : se retirer du Sud-Vietnam et laisser Saigon se défendre seule, engager des forces terrestres américaines ou accroitre considérablement les bombardements du Nord-Vietnam. Cette dernière option fut immédiatement rejetée parce qu'elle présentait le danger réel d'entrainer une intervention chinoise.

Presque simultanément, le président Johnson tentait d'apaiser les critiques et de s'assurer l'appui de l'opinion publique en offrant, dans son discours du 7 avril à l'Université John Hopkins de Baltimore de négocier sans conditions préalable et de financer un baste projet de développement économique du delta du Mékong à concurrence d'un milliard de dollars.

44 bataillons dans la mêlée

Les documents secrets révèlent que dans les mois qui suivirent le général Westmoreland ne cessa de réclamer des effectifs supplémentaires, ses demandes aboutissant le 7 juin à un message à Washington demandant l'envoi le plus vite possible de 44 bataillons au Vietnam.

L'analyse faite par le Pentagone des réactions que ce message souleva dans les milieux gouvernementaux est longue et minutieuse, mais le "New York Times" observe que l'auteur de cette analyse n'a pu que donner un aperçu du rôle de M. Johnson dans ce débat. Le 28 juillet toutefois, le présirent annonçait dans une conférence de presse que les forces requises par le général Westmoreland lui seraient fournies pour faire face à l'agression ennemie. Le 30 juillet, l'état-major conjoint approuvait le déploiement de 44 bataillons, soit 193,837 hommes. A la fin de l'année 1965, les effectifs américains au Sud-Vietnam avaient atteint 184,314 hommes.

L'analyse du Pentagone résume ainsi la situation au sein du gouvernement américain: ceux qui participèrent à la décision d'engager les 44 bataillons américains reconnaissaient que la bataille du Sud-Vietnam avait conduit à un seuil, "à l'entrée dans une guerre terrestre asiatique. Le conflit était envisagé comme devant être de longue durée. Le choix à l'époque n'était pas de négocier ou de ne pas négocier, il n'était pas de tenir pour un certain temps ou d'abandonner la partie — le choix était de sauver ou de perdre le Sud-Vietnam".



Télephoto PA

Lendemain de bataille à Albuquerque

Après 48 heures de violents accrochages entre des milliers de jeunes manifestants et des centaines de policiers et gardes nationaux (ci-dessus), la ville d'Albuquerque panse aujourd'hui ses plaies, profitant d'un précaire retour au calme. Un bilan sommaire des accrochages révèle que 35 personnes ont été blessées dont 10 par des coups de feu, que quelque 400 manifestants ont été arrêtés et que les dégâts matériels (andalisme, voitures incendiées, vitrines fracassées) se chiffrent par plus de $3 millions. La violence des jeunes, Blancs, Noirs et Chicanos, s'était déchaînée alors que la police avait procédé à l'arrestation d'adolescents pour usage de marijuana et boissons alcoolisées. A l'issue des accrochages des deux derniers jours, le lieutenant-gouverneur de l'Etat du Nouveau-Mexique a reconnu que les forces de l'ordre avaient fait preuve d'une "brutalité inexcusable".

$350 millions pour la guerre du Laos depuis un an

WASHINGTON. (AFP) — Le secretaire d'Etat William Rogers a révélé publiquement, aujourd'hui, pour la première fois que les opérations militaires au Laos, à l'exclusion des bombardements aériens de la piste Ho Chi Minh, avaient coûté $350,000,000 aux Etats-Unis pendant l'année fiscale qui s'achève à la fin de ce mois.

Au cours d'une conférence de presse, M. Rogers a nié que le gouvernement mène une guerre secrète au Laos. Il a affirmé que le gouvernement disait "presque tout" ce qui ne causait pas de préjudice à la sécurité nationale. Il a donné l'assurance que le Congrès avait toujours été tenu informé des dépenses encourues au Laos.

En ce qui concerne le Vietnam, le secrétaire d'Etat a dit que les USA ne fixeront pas de date limite pour la présence de leurs troupes au Vietnam tant qu'ils n'auront pas l'assurance que leurs prisonniers de guerre seront libérés.

Ils ne se retireront complètement que si les Nord-Vietnamiens retirent également leurs troupes du Sud.

M. Rogers ne croit pas par ailleurs que la publication par le "New York Times" de documents secrets sur l'escalade de la guerre au Vietnam va modifier la politique du gouvernement Nixon, qui consiste à sortir les USA de la guerre. Il ne croit pas non plus que leur publication va modifier l'attitude d'Hanoï.

Saigon : vague d'enlèvements d'enfants

SAIGON (AFP) — La police saigonnaise a lancé une enquête et a procédé à plusieurs arrestations à la suite d'un certain nombre d'enlèvements d'enfants en bas âge, apprend-on de source officielle.

Les enlèvements ont jeté l'émoi dans la population de la capitale et tous les quotidiens vietnamiens en parlent depuis quelques jours, chacun racontant une version différente.

Selon l'une de ces versions, les enfants seraient jetés dans une rivière, affluent du Mékong près de la frontière du Cambodge, pour satisfaire un monstre aquatique au moment où la mousson commence.

Une autre version affirme que les enfants sont jetés dans la rivière pour établir une base favorable aux piliers d'un pont.

Une troisième, que le sang des enfants est vendu aux Américains pour guérir les drogués. Une quatrième, qu'il s'agit de sacrifices humains pour satisfaire une divinité khmère.

Enfin certaines sources déclarent qu'il s'agit d'enlèvements opérés par une organisation vietcong pour emmener les enfants dans le maquis et les entrainer à des opérations spéciales.

Un fait est certain, quatre ou cinq femmes ont été arrêtées dans deux arrondissements de Saigon-Cholon où une douzaine d'enfants auraient disparu. D'autres enlèvements se seraient produits dans plusieurs autres quartiers ainsi qu'à la périphérie de la ville.

Ottawa reste froid devant une requête de l'Inde de couper l'aide au Pakistan

OTTAWA (PC) — L'Inde, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Swaran Singh, a demandé au gouvernement canadien d'étudier la possibilité de refuser toute aide susceptible de renforcer le gouvernement pakistanais. Cette nouvelle a été annoncée, hier, par le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à l'issue d'un entretien de 90 minutes avec le diplomate indien.

Interrogé par la presse, M. Singh n'a voulu faire aucun commentaire.

M. Sharp a expliqué à M. Singh que les engagements déjà pris par le Canada vis-à-vis du Pakistan n'ont pas été annulés mais qu'il n'est pas question pour le moment d'en prendre d'autres.

L'aide canadienne — un montant d'environ $25 millions est prévu pour 1970-1971 — est destinée à des projets de développement et ne peut en aucun cas renforcer la position du gouvernement pakistanais.

M. Sharp a fait observer qu'il ne serait avantageux pour personne d'accroitre le chômage et la famine au Pakistan, en interrompant l'aide consentie à ce pays.

Abordant la question des millions de réfugiés du Pakistan oriental, M. Sharp a déclaré que M. Singh n'a nullement évoqué la possibilité que l'Inde ferme ses frontières ou encore demande au Canada de l'aider à résoudre ce problème.

Par ailleurs, l'Inde soutient qu'il est absolument nécessaire de remettre en place au Pakistan oriental un gouvernement démocratique, dirigé par la ligue Awami. M. Sharp a signalé à ce propos que le gouvernement canadien est favorable à la restauration à brève échéance d'une constitution démocratique, mais qu'il appartient au peuple de se prononcer sur la stabilité politique.

Pont aérien

Pendant ce temps, le pont aérien organisé par les Soviétiques et les Américains pour transporter des milliers de réfugiés pakistanais des zones frontalières congestionnées vers d'autres camps à l'intérieur de l'Inde, a démarré lentement aujourd'hui.

Un Antonov-12 soviétique a transporté à partir de Calcutta deux cargaisons de 110 personnes vers Raipur, à 400 milles plus à l'est.

De son côté, un C-130 de l'aviation américaine, a apporté des tentes à l'intention des réfugiés. Dès demain, l'appareil se rendra à Agartala pour y prendre des réfugiés et les conduire dans l'Etat d'Assam.

Eventuellement, deux avions soviétiques et quatre appareils américains participeront au pont aérien dont la durée prévue est d'environ un mois.

Cuba condamne cinq Américains à $20,000 d'amende chacun

MIAMI. (AFP) — Radio-Havane annonce aujourd'hui que cinq Américains ont été condamnés par le "tribunal révolutionnaire" à payer une amende de $20,000 chacun pour avoir pénétré illégalement dans les eaux cubaines et pris pied dans l'île.

Cette sentence survient une semaine après l'imposition d'une amende de $10.000 et d'une sentence de six mois d'emprisonnement à chacun des quatre pécheurs cubains trouvés coupables d'avoir braconné dans les eaux territoriales des Etats-Unis, au large de la Floride.

L'avocat de ces prisonniers a déclaré qu'il attend de La Havane le nécessaire pour les faire libérer sous caution.

Les contrevenants américains, par ailleurs, formaient deux groupes bien distincts. Fritz Sprendel a dérivé involontairement vers Cuba en allant, à bord d'un canoë, de Key West vers le Yucatan. Lauren, Michael et Bernard Bender ainsi que Thomas McGuire auraient ensemble pénétré volontairement dans les eaux cubaines le 6 de ce mois.



Télephoto PA

Théoricien raciste

Le Dr William Shockley, lauréat du prix Nobel, consacre depuis cinq ans beaucoup de temps et d'énergie afin de prouver sa théorie selon laquelle les Noirs sont moins intelligents que les Blancs en tant que race.

La droite célèbre ses succès électoraux en Italie

ROME. (UPI,AFP) — Une forte poussée vers la droite de l'électorat italien a provoqué de bruyantes manifestations de joie de la part des néo-fascistes et donné un sérieux avertissement au gouvernement Colombo, déjà ébranlé par des dissensions, des flambées de violence et des difficultés économiques.

Le Mouvement social italien (néo-fasciste) a enregistré des gains importants en Sicile, à Rome et en d'autres villes aux élections municipales, régionales et provinciales qui ont eu lieu dimanche et lundi et auxquelles ont participé plus de sept millions d'électeurs, soit un cinquième du corps électoral italien.

Le gouvernement de coalition de centre-gauche du premier ministre Emilio Colombo a conservé, souvent par des marges très minces, le contrôle des principales administrations en cause, mais les pertes subies tant par les démocrates-chrétiens que par les autres partenaires de la coalition ont ajouté aux animosités qui minaient déjà l'alliance gouvernementale.

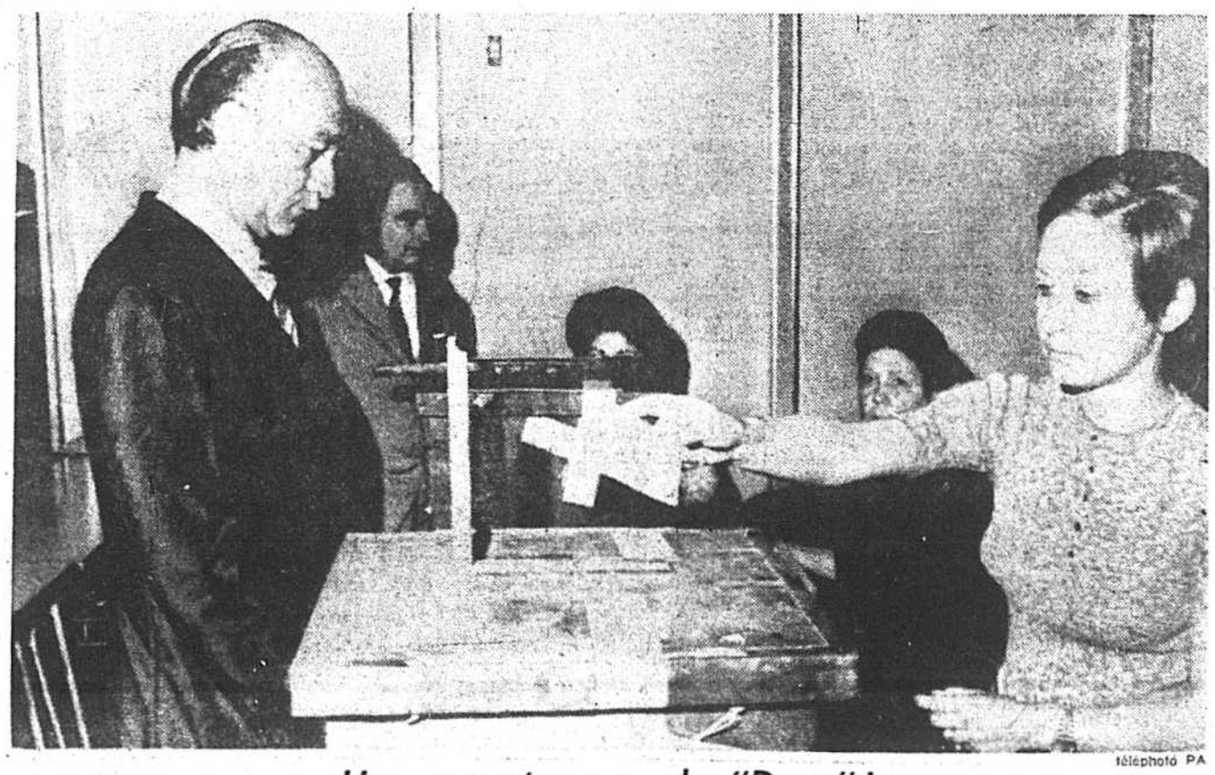
Les gains enregistrés par les néo-fascistes représentent pour la plupart des observateurs, une condamnation de l'action de la démocratie chrétienne. C'est aussi une réaction contre le risque de voir un jour les membres de la coalition de centre gauche opter, comme le préconise le parti socialiste italien, pour des équilibres plus avancés, c'est-à-dire pour un dialogue avec l'opposition d'extrême gauche, au moment où l'économie est en crise.

Ce succès des néo-fascistes n'est pas cependant une victoire de la "grande droite", les libéraux et les monarchistes perdant de nombreuses positions. Il ne permettra donc pas d'offrir une solution de rechange à la coalition de centre-gauche qui limite ses pertes, ou reste stationnaire, ou encore gagne des positions (selon les régions) grâce à la bonne tenue d'ensemble des socialistes italiens, des sociaux-démocrates et des républicains.

Plus que le centre-gauche, c'est donc la démocratie-chrétienne parti guide de la nation, qui est visée.

Cela est vrai en ce qui concerne le Conseil régional de la Sicile, où le centre-gauche perd 2.2 pour cent et 3 sièges alors que la seule démocratie-chrétienne recule de 6.44 pour cent et 7 sièges. C'est encore plus évident en ce qui concerne les Conseils municipaux d'Ascoli Piceno, de Bari et de Gêne. En effet, à Ascoli, dans les Marches, le centre-gauche gagne 4.7% (et un siège) malgré une perte de la D.C. de 2.9% et de deux sièges. Là, la gauche recule de 2.8% cependant que la droite progresse de 0.3% seulement, les gains très nets du M.S.I. ("3.2% et 2 sièges) compensant les pertes des libéraux et des monarchistes.

A Gêne, où le Conseil municipal de kentre-gauche n'avait qu'une voix d'avance, la coalition a gagné un siège et 1.9%, là encore en dépit d'un recuil de la D.C. (-1.1% et moins un sièges). Communistes et socialistes d'unité prolétarienne ont amélioré de 1.4% (2 sièges) et la droite a encore perdu 2.8% malgré le succès du M.S.I. ("2.4% et plus deux sièges). On peut cependant relever qu'il y a possibilité de front populaire, puisque P.S.I., P.C.I. et P.S.I.U.P. peuvent compter sur 41 sièges.



Télephoto PA

Une pensée pour le "Duce" !

M. Giorgio Almirante (à gauche), secrétaire du Mouvement social italien (parti néo-fasciste), a voté hier dans un bureau de scrutin à Rome. Un vote de protestation a permis aux néo-fascistes d'enregistrer leurs plus importants gains électoraux depuis la Seconde Guerre mondiale dans les élections partielles pour les conseils régionaux, provinciaux et municipaux. En Sicile, les néo-fascistes deviennent le deuxième parti en importance et le troisième au conseil municipal de Rome, tout en enregistrant des progrès à Gênes, Bari et Foggia.



MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch Net
Abitibi	9225	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Alcan	4247	$22¾	22⅜	22½	— ⅛
Alcan pr	375	27	27	27	
Algoma St	225	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Anglo—Cn	100	475	475	475	+15
Aquitaine	200	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Argus	125	$16	16	16	
Asbestos	225	$35	35	35	
Atl Sugar	250	$7½	7½	7½	+ ⅛
Bank Mtl	16129	$16	15¾	16	+ ⅛
Bank NS	9746	$27	26¼	27	+ ¾
Banq CN	1446	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Bq Deprg	100	$12¾	12¾	12¾	
Bq Pv Can	1400	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Bell Canad	5484	$47¾	47⅜	47⅜	— ¾
Bell A pr	304	$53½	53	53½	
Bombrdier	425	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
Border C	200	$9¾	9½	9¾	
BP Oil Gas	1650	700	690	690	—10
Brascan	3390	$18⅞	18¾	18⅞	
BC Forest	100	$21¼	21¼	21¼	+ ¾
Brinco	1495	56	57⅛	57⅛	— ⅛
CAE Ind	100	470	470	470	+5
Calgary P	640	$27½	27¼	27¼	-
Campeau	350	410	400	400	—5
Can Cem L	314	45	44¾	45	
Can Perm	1100	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅛
C Arena	1525	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Cdn Brew	1000	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Cdn Cable	800	$11⅝	11⅜	11⅝	
C Im	5935	$24⅝	24⅛	24½	+ ½
CIL	550	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
C Int Pw	862	$22¾	22¾	22¾	— ⅛
CPI pr	675	$23½	23⅛	23⅛	— ½
CP Inve w	200	345	335	335	
CPR	1009	$65⅜	65	65¼	— ½
CPR 3 pr	400	$11½	11½	11½	+ ⅛
Cdn Salt	200	$16	16	16	— ⅛
Cdn Tire	50	$37½	37½	37½	+ 5½
Cdn Tire A	255	$36¼	36¼	36¼	—1½
Canron	200	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Cent Del	1750	$14⅛	13⅞	14⅛	+ ⅛
Charter Ind	200	160	160	160	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch Net
Chemcell	50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Cockfield	300	$6¾	6¾	6¾	
Cominco	1910	$23⅝	23⅛	23⅜	— ⅛
C Holiday I	950	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Con Bath	1575	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
CBath Pr	140	$13	13	13	
Cons Gas	1655	$20⅜	20	20	
Crain RL	500	$13½	13½	13½	
Cr Fonc	484	$53½	53½	53½	+ ½
Crush Int	2600	$20	19	19¼	— ¾
Distl Seag	6625	$51½	51	51½	—1½
D Bridge	1923	$25⅛	25	25	— ⅛
D Corset	1300	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Dofasco	2150	$26	25¾	25¾	— ¼
Dom Lime	200	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Dom Store	2800	$12⅞	12¾	12⅞	
D Textile	2500	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Domtar	190	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Donohue	200	$7	7	7	
Du Pont	240	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Dupuis A	150	$5⅞	5⅞	5⅞	
Enamel A	400	300	300	300	
Falcon	210	$112	112	112	
Fin Coll	250	$10¾	10¾	10¾	
Fraser	100	$17	17	17	
Fulcrum	300	425	425	425	—25
Fulcr 6p	100	$8½	8½	8½	
Gaz Metr	2450	$6	5⅞	6	
Glengair	1200	210	200	200	—10
Gngr Pr B	500	345	330	330	—10
Grafton	200	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Gt West Int	1400	$6⅛	6¼	6⅛	+ ⅛
Grissol F	100	$6	6	6	— ⅛
Gulf Can	1230	$21¾	21½	21¾	— ⅛
Hawker S	1650	310	300	300	—20
Hollinger	100	$38½	38½	38½	
Home A	2225	$31¾	31½	31¾	+ ⅛
Horne Pit	100	220	220	220	
Huds Bay	2039	$21¾	21⅜	21½	
H Bay Co	3491	$19	18⅝	18⅝	— ⅜
HB Oil Gas	850	$4.62⅜	4.62¼	4.62¼	— ¼
Hunter D	400	$12	12	12	— ⅛
Husky Oil	133	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
IAC	370	$18⅞	18⅞	18⅞	
Imasco Ltd	460	$18½	18½	18½	
Inland Gas	625	$12¾	12¾	12¾	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch Net
Int Gas rt	8706	28	26	26	
Int Nickel	6393	$40	39⅝	39¾	
Int Util	5723	$42	41⅜	41⅞	— ⅜
Intpr Pipe	1300	$28¾	28½	28¾	
Inv Grp A	500	$8½	8½	8½	— ⅛
IOS Ltd	1800	49	47	48	
Ivaco	300	$13½	13¼	13½	ç ⅛
Kaiser Re	600	$6⅝	6½	6½	
Labatt	500	$23⅜	23½	23½	— ½
Labatt pr	500	$25	25	25	
Laidlaw	100	$12	12	12	— ⅞
La Veren	425	010	10	10	—1
Lob Co A	1000	$5⅜	5¼	5⅜	+ ¼
Lob Co B	1250	$5½	5⅜	5½	
MB Ltd	200	$24½	24½	24½	
Magnason	100	$9½	9½	9½	
March ⟦]n	300	415	415	415	+15
Maritime	199	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Mass Fer	653	$10¾	10⅝	10⅝	— ⅛
Melchers	600	$9¾	9¾	9¾	
Met Stores	25	40	40	40	
Micrsyst	100	$5⅝	5⅜	5⅝	
Molson A	450	$18	18	18	+ ⅛
Molson B	540	$18	17¼	18	+ ¼
Mnt Trst	17375	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Moore	4350	$37¾	37½	37½	— ½
Morse B	100	$24	24	24	+1
MSN Ind	1200	$5⅝	5¼	5½	— ¾
N Sea Pr	500	$9½	9½	9½	+ ½
Nat Trust	750	027½	27½	27½	
Nfld LP	442	$10¼	10⅛	10¼	
Noranda	2050	$36	35¼	35¼	— ⅜
Nor Ctl G	1050	$16	16	16	— ⅛
NS LP	1388	$9⅞	9⅞	9⅞	
Oshawa A	300	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Petrofina	730	$22½	22½	22½	— ⅛
Placer	100	$33	33	33	
Pow Corp	1750	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Pow C 5 pr	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Price Com	1853	$8⅜	8⅛	8¼	— ¼
Price 4pr	50	$55¼	53	55¼	+4¾
QSP Ltd	200	$13	12¾	12¾	— ¼
Rapid D	5840	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
R Dat Pr	5300	$6	5¾	5¾	
Reitoan	125	$24½	24½	24½	+ ⅜
Rio Algom	115	$18	18	18	
Rolland	300	385	385	385	
Royal Bank	6415	$27⅜	26¾	27⅜	+ ⅜
Royal Trst	800	$33¾	33¾	33¾	+ ½
St L Cem A	750	$35½	35½	35½	+ ¼
Scotts	5000	$14	14	14	— ¼
Shell Inv p	200	$36	36	36	
Simpsons	1100	$20	19⅞	20	
Southam	375	$61¼	60⅝	61¼	+ ⅜
Steel Can	5215	$26¾	26½	26¾	
Steinbg A	1635	$18⅜	18½	18½	
Sup Elec	210	390	390	390	
Texaco	1175	$33	32½	33	+ ½
Tor Dm Bk	710	$25⅜	25½	25⅝	+ ⅛
Tot Pet A	1000	715	715	715	
Traders A	300	$1 ¾	13¾	136	
Tr Can PL	307	$32¾	32	32¾	+ ⅛
Trans C Pl	200	$37½	37½	37½	—2
Tr Can P w	100	960	960	960	
Trans Mt	1070	$23	22¾	22⅞	— ¼
Trizec Crp	600	160	160	160	
Velcro	425	$19⅞	19¾	196	— ½
Wajax	400	$12	12	12	
Walk GW	1985	$38	37⅝	38	— ⅛
Warn Her	20	425	400	425	+45
Westcst	2100	$25¾	25½	25¾	+ ¼
W Pacific	25100	$6	6	6	
Weston	100	$19	19	19	— ½
Zellers	8355	$16½	16⅜	16⅜	

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2:30	ch. net
A - B					
Adrs .45g	86	44¾	44⅛	44⅝	+ ⅛
AbbtLb 1.10	133	69¾	68⅞	68⅞	— ⅛
Adrs .45g	86	44¾	44⅛	44⅝	+ ⅛
Admirl	42	19¾	19½	19¾	— ¼
AirRed .40g	95	25	24⅛	24⅝	— ⅜
Alcan 1	177	22¼	21¾	21⅞	— ⅛
AllegC .10g	9	14⅛	14	14⅛	
AllegL 1.40	37	27¾	26⅞	27⅜	+ ½
Alld C 1.20	340	32¼	31¾	32	— ⅛
AmHess .15d	153	70½	68⅝	70½	+1⅞
AAirlin .80	289	33½	32⅞	33¼	+ ¼
ABrnd 2.20	630	425	43	43¼	— ⅛
ABC 1.20	275	43½	42½	43½	— ½
AmCan 2.20	50	38⅜	38⅛	38⅜	
ACyan 1.25	140	34⅜	34⅛	34¾	+ ⅜
AmEIP 1.70	223	28¼	27⅞	28	+ ⅛
AHome 1.70	65	78⅜	77⅝	77⅞	— ¼
AHosp .26	116	33⅞	33½	33⅞	+ ¼
AmMot	86	6¼	6⅛	6⅛	
AmStd .40	56	22	21⅜	21⅜	— ⅞
AT T 2.60	1020	45¾	45⅜	45⅝	— ⅛
AmZinc	61	4	3¾	4	
Anacon 1	161	20¾	20¼	20½	
ApacheCp .25	20	14⅞	14⅜	14⅝	
Apeco .16	87	12½	12⅛	12⅛	— ⅛
Arlans	104	8⅞	8¾	8⅞	
Armco 1	906	18	17½	17½	
ArmC .80	127	35⅜	34⅞	35½	+ ⅜
ArmRu 1.60	3	34½	34¼	34¼	— ¼
AtlRich 2	140	70⅜	69½	70	+ ½
Avco	71	13⅛	12⅞	13	
Avon 1.30	64	104⅜	103½	104¼	+ ¾
Babck .50	298	41	40¾	41	
Bath .20	911	35	34½	34⅝	+ ⅛
Baxtr .11	76	31½	31	31½	+ ⅜
Beckmn .50	5	40	39½	40	+ ⅜
BeechA .60	148	18½	17⅞	17⅞	— ⅛
BellH .60	102	50½	50	50½	
Bndix 1.60	220	39	38⅜	38⅞	+ ⅜
BenF 1.60	76	57¼	56½	57	
BethSt 1.20	179	21½	21¼	21⅜	+ ⅛
BlackD .88	43	69¾	69⅛	69½	— ⅛
BlissL 1	23	21⅞	21⅜	21⅝	
Boeing .40	197	21¾	21⅛	21½	+ ¼
Bordn 1.20	116	27½	26¾	26⅞	— ⅛
Borg 1.25	53	28⅞	28½	28½	— ⅜
BristMy 1.20	92	63	62⅝	62⅞	— ¼
Brown	5	8⅛	8⅛	8⅛	
Brnswk .12	392	34	33	34	+1
Bucy 1.20	60	28½	28⅜	28⅜	— ¼
Budd	15	11¾	11⅝	11⅝	
Bulova .60	61	20⅞	20⅜	20¾	— ⅛
Burlin 1.40	38	39¼	38¾	38¾	— ¾
Burndy .70	16	25¼	25⅛	25¼	
Burrghs .60	111	127½	124¼	127	+1½
C					
CampS 1.10	69	32	31¾	31¾	— ⅜
CPR 3.30	42	70½	70	70½	+ ⅛
Carrier .60	38	35¼	34⅞	35¼	+ ⅛
CartW .40a	32	17¼	17	17⅛	— ⅛
CatTr 1.40	83	51¾	50¼	51¼	+ ½
Celanese 2	584	74⅜	73¾	73¾	— ½
CessnaA .60	186	26	25¼	25¾	+ ⅛
ChesOh 4	24	61¾	61½	61⅝	+ ⅛
ChocFN .10d	125	11½	10⅞	11¼	+ ⅛
ChrisCft	21	7¼	7½	7⅝	+ ⅛
Chrstr .60	329	28⅞	27⅝	28¼	+ ⅜
CitFin 2	177	41½	41¼	41½	— ⅛
CitSv 2.20	51	43⅞	43¾	43⅞	— ⅜
Citett P .90	10	22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
CocaC 1.58	43	104⅝	104	104¼	
ColPal 1.40	45	45⅝	45¼	45⅝	
ColiAik 1.12	15	49	48	48	—1⅜

Dow-Jones de clôture

— 0.51 à 907.20

CollinR	8	16⅛	15⅞	16	+ ⅛
CBS 1.40b	112	44⅞	44⅜	44½	— ½
ColuGas 1.76	36	34⅜	34⅛	34⅛	
CmEd 2.20b	77	36¾	36¼	36⅝	+ ⅜
COilRef .60	52	16	155	15⅞	— ¼
ConEd 1.80	125	25¼	25	25⅛	+ ⅛
CFds 1.20	151	47½	47⅛	47¼	— ¼
ConCan 1.60	82	39½	38⅞	39⅛	+ ½
ConOil 1.50	130	36⅜	35⅝	36⅜	+ ½
CnrData	371	63	61¾	62¼	
Coopin 1.40	24	35⅝	35⅜	35⅝	+ ⅛
CPCIntl 1.70	108	36¼	35⅝	35⅝	— ½
Crane 1.60b	15	41¼	41	41	
Cr Zell 1.20	82	33⅝	33¼	33¼	+ ¼
Culligan .28	21	18¾	18⅛	18¾	+ ⅛
CurtWr	39	11¼	11	11	— ⅛
Cyprus 1	2065	39¾	39¼	39⅜	— ¼
D - G					
DanR	50	8¾	8½	8½	
Dartl .30b	18	41⅜	41¼	41½	— ⅛
Deere 2	27	45¾	45½	45⅝	+ ⅛
Dexter .24	9	20¾	20¾	20¾	— ¼
DiaSh 1	551	22¼	21¼	21⅜	— ½
Disney .20	134	113	110⅝	111¾	—1½
Diversin .36	46	11½	11¼	11⅜	
DowC 2.70	51	100⅞	100⅛	100⅜	
Dresin 1.40	27	32½	32½	32½	
duPon 2.50g	60	143	142¼	142½	— ½
DuqLt 1.66	53	23¼	22¾	22⅞	— ⅛
EastAir	429	21⅞	20⅝	21¾	+ ⅛
EastK 1a	269	81⅛	80⅜	81	+
Elect As	18	8	7⅞	7⅞	— ¼
ElPasNG 1	76	19¾	19⅜	19⅜	— ⅛
Emhl 1.16	64	72½	72	72⅜	— ¼
ESB 1.20	38	30	29¾	29⅞	— ⅛
EmryUp .84	76	23⅛	22½	22½	— ⅜
ExCell.25	108	20¼	19¾	20	+ ¼
Fairch	365	45⅝	44¼	45½	+ ⅜
FedPac	13	16⅞	16½	16⅞	+ ⅛
Fedst 1.60	27	51⅛	51¼	51½	+ ⅛
FstChi	146	21½	21	21⅜	+ ⅛
Fintkote 1	26	27⅛	27	27⅜	+ ⅜
FlaPw 1.68	1	44¼	44	44¼	
Ford 2.40	319	62½	61½	62⅜	+ ⅜
Frueh 1.70	65	37¾	37⅜	37⅝	— ⅛
GAF .40	42	13¾	13⅜	13¾	+ ¼
GenDyn	52	29⅝	29⅜	29⅝	
GFd 1.40	231	39	38	38¼	— ½
GMC 1.70g	545	81⅞	80⅛	81¾	+1¼
GPubU 1.60	266	22⅜	22⅛	22¼	
GTelE 1.52	386	30⅞	30⅜	30⅝	
GTire 1b	96	25⅜	24⅞	25⅛	+ ⅜
GaPac .80b	307	49¼	48½	49¼	+ ⅛
Gillette 1.40	126	44⅛	43⅝	44⅛	+ ½
Goodrh 1	104	29¼	28⅞	29⅛	
Goyr .85	460	33	32⅛	33	+ ⅜
Grace 1.50	50	33⅛	32¼	32¼	— ⅞
GrndU .80	79	28⅜	28	28⅛	— ⅛
GtA&P 1.30	28	25⅞	25¾	25¾	— ⅛
G W Fin	394	22¼	22	22¼	— ⅛
GrnGt .96	7	25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅛
Greyhnd 1	207	21½	21⅛	21⅜	
GrumAir 1	47	19¼	18½	18⅝	— ⅜
GulO 1.50	449	33	32⅛	33	— ½
GulfW .50	38	28¾	28	28	— ½
Gulton	22	9¼	9	9	
H - L					
Harrisl 1	8	59½	59¼	59½	
Heinzl x60		42¼	41⅝	42¼	+ ¼
HeleneCurt	14	7¾	7¾	7¾	
HershF 1.10	10	30⅝	30½	30½	+ ⅛
Hobart 1.20	11	56¾	56⅜	56¾	+ ⅛
Hmstk .40	3 8	24¼	23¾	23¾	— ½
Hnywll .30	182	104½	103½	104½	+ ½
HFC 1.20	21	51¼	50½	51⅛	+ ⅛
Howmet .70	86	16¾	16¼	16¾	+ ⅜
HuntC .12	12	17⅜	17	17⅜	+ ⅛
IllCent 1.14	11	38¼	38⅛	38⅛	
INA 1.40	110	48¾	48⅛	48⅜	
IngRand 2	54	57	56½	57	+ ¼
InlandSt 2	4 1	27⅞	27⅜	27⅝	— ⅛
Interco 1.20	19	47¼	47	47¼	+ ¼
IBM 5.20	239	322	317¾	322	+3⅜
IntFF .60b	1	17⅞	17⅞	17⅞	—1
IntHar 1.40	140	28⅞	28¼	28½	
IntMnr	58	19⅝	19¼	19½	— ⅛
IPap 1.50	370	36⅛	35⅞	36⅛	+ ¾
Intrlk 1.15	227	64⅜	62½	62¾	— ¼
Ipco .34	44	17¾	17½	17¾	+ ⅛
ITEC .60	117	33	32¼	33	
JnMan 1.20	218	41⅞	396	40⅞	— ⅜
JohnJ .60a	149	93½	91	93	+3⅜
JoneL .25g	7	14½	14¼	14¼	
Joy 1.40	29	51⅛	51½	51¾	— ⅛
KaisrAl 1	305	30½	29¾	30½	
KaysRo .60	2	26½	26	26⅛	— ¼
Kellogg 1	61	25⅞	24⅞	25	— ¼
Kendall .60	7	35⅜	35¼	35⅜	+ ⅛
Kennec2 .459		34¾	34	34	— ⅜
KerM 1.50	17	139⅜	138⅜	138¾	+ ⅛
KimbC 1.20	73	32	31¼	32	+ ½
KrM 2.20e	84	53⅝	51⅞	52½	—1½
Kroger .70	94	42⅞	2⅝	42⅞	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2:30	ch. net
Kresge .50	243	89¼	88¼	88⅞	+ ¼
Kroehl	1	24¼	24¼	24¼	
Leasco	121	19⅝	19⅛	19⅜	
LehPC .40	20	15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
LibMcN	65	8¼	8	8	— ¼
LiggM 2.50	21	52⅞	52⅛	52¾	— ¼
Ling	418	13¾	13⅜	13⅝	
Litton .50t	253	32	31⅜	31⅝	— ⅛
Lock A	225	10⅛	9⅞	9⅞	— ¼
Loews 1	148	52¼	51⅝	52⅛	+ ½
LukensS .80	29	19½	18⅝	18¾	—1
M - N					
Macy	5	40⅝	40¼	40¼	— ⅜
Mgnvx 1.20	265	50¾	50¼	50⅝	+ ⅛
Manpow .72	9	37⅜	36⅝	36⅝	—1⅛
Maratn 1.60	279	41	40⅞	41	+ ⅛
Marcor .80	809	35⅞	35¼	35¼	— ½
MartM 1.10	64	22⅜	22⅛	22⅛	
MascoCp .28	7	59⅜	59¼	59¼	— ¼
MassF	60	104	10⅜	10½	+ ⅛
McDD .40b	180	36	35	36	+1¼
McGE 1.40	31	42½	41¾	41⅞	+ ½
McGrH .60	307	19¾	19¼	19⅝	+ ⅛
Mcorx	131	46⅜	44⅞	46¼	+1⅝
MGM	15	21¼	21	21	— ⅛
MindR 1.40	31	31¼	31⅛	31⅛	— ⅛
MMM 1.85	274	116	114½	115½	+ ¾
Mobil 2.60	168	57½	57	57⅛	— ⅛
MohkD	351	38⅞	38	38⅞	+ ⅜
Msant 1.80	348	45½	44	45¼	+ ⅛
Motrla .60	382	83½	80¾	83½	+1¾
Nabisco 2.20	45	51¾	50¼	50¼	—1
NatCan .45	96	28¼	27¾	28	+ ⅛
N Cash .72	352	47⅛	45⅝	46⅞	+1⅛
NDist .90	64	17¾	17⅜	17⅝	+ ⅛
Nat Gen .20	167	26¼	25⅞	26	
NGyps 1.05	113	22⅞	22½	22½	— ⅛
Natnal 2.30	177	0[illegible]	40	40⅝	+ ¾
NatTea .60	31	13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
N Zinc 1.04	87	34	33⅜	33½	— ¼
NiaMo 1.10	83	15⅞	15⅝	15¾	— ⅛
NA Rk 1.20	91	29	28⅛	28⅝	— ⅛
NwstAir .45	413	32¾	31⅝	32⅛	+ ½
NortS	42	54	53⅛	53¾	
O - S					
Occidt 1	797	18⅞	18¾	18½	— ¼
OlinCp .88	34	22	21⅞	22	
OutbMar 1	8	37¾	37¼	37⅝	— ⅛
OwenC .75	48	44¼	43¾	44¼	+ ¾
PacGE 1.64	76	30	29⅛	30	+ ⅜
PanA	630	15⅝	15	15½	+ ¼
PenCn	114	5	4⅞	5	
PennyJC 1	33	67⅝	67⅛	67½	— ⅛
Pennzo .80	227	32	31¼	31¾	
PepsiCo 1	143	57⅛	56¼	56⅞	+ ¼
Pfizer .60a	468	39½	38½	39⅛	
PhelD 2.10	202	40⅛	39½	39⅞	— ⅛
PhilMr 1.20	130	65¾	64¾	65¾	+ ½
PhilP 1.30	226	31⅞	31⅜	31⅝	
PitneyB .68	57	39½	38⅞	39	
Pitstn .60b	222	49¼	48⅝	49⅛	+ ⅛
Polroid .32	320	114⅜	113⅛	114	+ ¼
ProcG 1.40	389	65¼	64¼	65	+ ⅛
PtMn 2	31	52⅞	52¼	52⅞	+ ⅛
Ralst .70	66	34	33¼	33⅞	+ ⅜
Raythn .60	94	39½	38⅝	39½	— ¼
RCA 1	323	40¼	39⅝	39⅝	— ⅛
Reich .20	6	9⅜	9½	9⅜	— ⅛
RepSt 1.60	59	25½	25¼	25⅜	— ¼
Revere 1	43	23¾	23⅜	23¾	
RexCh 1.50	11	33⅞	33½	33⅜	
RichM 1	28	62¾	62¼	62¾	
Ronsn .25f	39	7¼	7¼	7¼	— ⅛
RCCola .54	81	22½	20⅝	22¼	+ ¾
RoyD 1.04g	31	45¾	45⅜	45⅜	— ¼
Safew 1.30	127	36⅜	35¾	36¼	+ ¼
StReg 1.60	165	40¼	40	40⅛	— ⅛
SaFel 1.60	52	28½	28¼	28½	— ⅛
Schenl 1.40	16	27¾	27¼	27⅜	— ⅛
Schlbg 1.40	30	123⅞	123	123⅞	+ ½
SCM	91	20⅜	19⅞	20⅛	+ ¼
ScottPap 1	170	23⅞	23¼	23½	
SrsR 1.40	161	91⅛	90⅜	91	+ ½
ShellO 2.40	215	44⅝	43½	44⅝	+1⅜
ShellTr .85g	6	39⅜	39⅜	39⅜	+ ⅝
Simmn .80	445	33⅜	32	32	—1
Singer 2.40	61	72½	72	72¼	+ ½
SkilCp	5	25⅜	25¼	25½	— ¼
SmitA 1.40	55	53⅛	52½	52⅞	— ⅝
Smith KF 2	57	52⅝	51¾	51¾	— ¾
SouPac 2	57	41¼	39⅞	41¼	+1¼
SouRy 3a	48	73	72½	73	
SpryR .40g	350	34⅝	34	34¼	— ⅜
StdBr 1.60	188	44⅜	43¼	44¼	+ ⅝
StOCal 2.80	163	58⅞	58¼	58⅝	
StInd 2.30	104	63⅝	63	63½	+ ⅜
StdNJ 1.60g	466	78	77	78	+ ¼
StdOh 2.70	57	89⅛	87¼	89⅛	+ ⅞
SterlDr .80	382	45⅝	44½

naissances·décès·remerciements·in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ALARY (Gaston) — Accidentellement Fabreville, le 8 juin 1971, à l'âge de 30 ans, est décédé M. GastonAlary, époux de Monique Côté. Père de Josée. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415, Fleury est
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Ste-Anne-des-Plaines, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALARY (Roland) — Accidentellement à Fabreville, le 8 juin 1971, à l'ge de 60 ans, est décédé M. Roland Alary, machiniste. Epoux de Germaine Pouliot. I laisse dans le deuil, ses enfants: Jean-Louis (son épouse Lucette Proulx) Mme Pierre Benoit (Rolande), Gaston (décédé) époux de Monique Côté, Germain (Son épouse Claudette Gagnard) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415, rue Fleury est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Anne-des-Plaines, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLARD (Lucien) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Allard, époux de feu Héléna Bouthillier, demeurant boul. Langelier; père de Jacques, Mme André Plante (Marthe), Yvon, Mme Jean-Paul Samson (Henriette). laisse aussi plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASTELL (René) — A l'Ile Bizard, le 14 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. René Astell, célibataire, demeurant chez M. Noé Théorêt, île Bizard. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault Enrg.,
16114 ouest, boul. Gouin,
pour se rendre à l'église St-Raphaël de l'île Bizard, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBRY (Olive) — A Verdun, le 13 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Hermas Aubry, née Olive Demers de Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc,
512, ave. de l'Eglise
à 9h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Dorila) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Barbeau, née Dorila Daigneault, elle laisse dans le deuil ses enfants: Roland, Mme Eugène Dupuis (Rollande) Mme Gérard Grignon (Yvette), Roger, Mme André Grignon (Fernande), Mme Raymond Mullen (Jeannette). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.,
1415 est, rue Fleury,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAZINET (Jeannette) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bazinet, née Jeannette Timmons. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle, Verdun,
à 2 h 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-au-Liens, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCAGE-ALLARD (Ernestine) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Ernestine Allard, épouse de feu Victorin Beaucage. Elle laisse dans le deuil 1 frère, le Dr Paul Allard, et sa belle-soeur Yvonne ainsi que sa demi-soeur Mme Charlemagne Cyre, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1575, rue Ste-Catherine est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Charles, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHESNE (Emérentienne) — A Montréal, le 14 juin 1971 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Lucien Beauchesne, née Emérentienne Beaudet, mère de Laurent, Renaud et Guy. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Plessisville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Télesphore) — A St-Lin Paroisse, le 13 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Télesphore Beaudry, époux d'Ida Thériault; demeurant à Rivière-Nord, à St-Lin; père d'Alban, clerc St-Viateur, professeur au Collège Champagneur à Rawdon. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e Avenue, à St-Lin,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

BEAUPRE (René) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. René Beaupré, époux de Jacqueline Job. Demeurant rue Pierre-Bernard. Il laisse dans le deuil ses fils, Michel et son épouse Jeannine Boutin, et Raymond ainsi que sa mère Mme veuve Paul-Emile Beaupré. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
à 9h.30 pour se rendre à l'église Saint-Bernard, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Roméo) — A Lachine, le 14 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Roméo Bergeron (Chuck), époux d'Elizabeth Collard, père de Betty et Raymond. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
pour se rendre à l'église St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lakeview, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYER (Joseph Albert) — Subitement à sa résidence à 100 ave King Edward, Ottawa, le 12 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Joseph Albert Boyer. Il était membre fondateur de la Société Richelieu, ancien président de la "Fédération des Caisses Populaires de l'Ontario, administrateur retraité de la Caisse Populaire Notre-Dame d'Ottawa. Epoux de Simone Harper, père de Roger, (Lise (Mme Royal Séguin, d'Ottawa, Georges, de Touraine et Mme Edgar Tubman (Suzanne), de Rockland; frère de Raoul et Emile, de Vanier, Ontario, Marcel, Lucien, Mlle Edith et Mlle Olympe, d'Ottawa et il laisse aussi 7 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire
Racine Robert et Gauthier,
259, rue St-Patrick, Ottawa,
pour se rendre à la Basilique, où le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Mayoma) — A Chomedey, le 14 juin 1971, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme veuve Rolland Bouchard, née Mayoma Caroll, demeurant au 993, boul. Jarry, Chomedey. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Brisebois Inc.
1565, boul. Labelle, Chomedey
pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Raymond) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Raymond Brunet, époux de Marie-Anne Lambert. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Donat) — A Pointe Saint-Charles, le 12 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Donat Chénier, époux de Marie-Ange Saint-Jean. Demeurant au 1455 rue Wellington. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault Inc.
1270, rue Laprairie
à 9h.45 pour se rendre à l'église Saint-Charles, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de Delson, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Sylvio) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Sylvio Cournoyer, époux de Lucienne Denault, Père de Stéphane, demeurant au 9553, rue Boyce. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.A.Langlois
8628, rue Hochelaga
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Gédéon) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 77 ans est décédé M. Gédéon Daoust, époux de Laure Bannon. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARCHE (Juliette) — A Québec, le 13 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée Dame Juliette Duchesneau, épouse de M. J. Omer Darche, demeurant 480, rue Frédaire, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Cloutier Ltée,
975, avenue Marguerite-Bourgeois,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Dominique, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Laurette) — A L'Annonciation, le 14 juin 1971 à l'âge de 65 ans est décédée Mme Paul-Emile Desjardins, née Laurette Filiatrault; demeurant 18 rue Victor est, St-Janvier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Aubin
35, rue Victor ouest,
à 2 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Thérèse) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Roméo Desjardins, née Thérèse Petit. Elle était la mère de Jean-Paul, directeur à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Gérard, C.A., Simone (Mme René Marchand) de Châteauguay et Jacques, de la compagnie Enco Supplies. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880 boul. Saint-Michel
à 9h.15 pour se rendre à l'église Sainte-Lucie, où le service sera célébré à 9h.30 et de là au cimetière de Saint-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI FOLCO (Roberl) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé Robert Di Folco, époux de Lina Remiggi; frère de Frank et Nino Di Folco; beau-frère de Ruby, William, Sophie, Jimmy, Rose et Jack Remiggi. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Aurore) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Aurore Dubois, fille de feu Charles Dubois et de feu Angélina Bourdon. Demeurant au 802 rue Antoine-Brodeur à Boucherville. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Tétrault et Fils
et E. Charron
27, rue de la Perrière
à 9h.45 pour se rendre à l'église Saint-Sébastien, où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (J.-Lucien) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédé M. J. Lucien Dufault, époux de Paula Gravel, demeurant à 5109, boul. Rosemont; père de Thérèse (Mme Claude Vaillancourt), et de Rolande (soeur de la Miséricorde). Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
angle boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAIME (Roland) — A Montréal, le 12 juin 1971 à l'âge de 53 ans est décédée Roland Duhaime, fils de feu Henri Duhaime et de feu Clara Bertrand. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE



M. LE MAJOR WILLIE SMITH

A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 79 ans, est décédé M. le major Willie Smith, ex-instituteur, autrefois de Rosemont, époux d'Elizabeth Lanteigne. Il laisse pour pleurer sa perte ses enfants et petits-enfants ainsi que ses frères, sa soeur et plusieurs neveux et nièces ; demeurant 10430 rue Charton.
Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 10,540, rue Papineau à 10 h 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. —

DUQUETTE (Marie-Jeanne) — A Pointe St-Charles, le 13 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Duquette, née Marie-Jeanne Fost, demeurant 2090 rue Coleraine. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean de Montréal, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DWYER (Yvonne) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Willam Dwyer, née Yvonne Dagenais; soeur de Mme Gérard Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
pour se rendre à l'église St-Eusèbe, ou le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Sault-aux-Récollets, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans sans autre invitation.

FERLAND (Abbé Louis-Joseph) — A Ste-Marie de Beauce, le 13 juin 1971, est décédé subitement M. l'abbé Louis Joseph Ferland. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant à 3 heures en l'église paroissiale.

FORGET (Marie) — A Montréal, le 13 juin 1971, est décédée Mlle Marie Forget. Elle laisse dans le deuil sa soeur Mme Harold Pine (Yolande) et ses neveux et nièces de Laflèche. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée, à Laflèche
pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetiere de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Raoul) — A Cité des Deux-Montagnes, le 13 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé Raoul Gauthier, époux de Bertha Lebrun. Demeurant au 223, 8e Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Père de Rita (Mme Lucien Bergeron) et Roger. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
147, 8e Avenue
Cité des Deux-Montagnes
pour se rendre à l'église de Saint-Agapit, où le service sera célébre à 2h.00 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYETTE (Arthur) — A Ste-Clotilde de Châteauguay, le 13 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé, subitement, M. Arthur Goyette, marchand S.D. et gérant de la Caisse Populaire de Ste-Clotilde; époux de Cécile Fyfe, demeurant à Ste-Clotilde. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira du Funérarium
Lionel Demers,
Rue Principale, à Ste-Clotilde,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture.

HAMON (Lionel) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Lionel Hamon, époux de Anita Roy, demeurant 950 Duluth, app. 1. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, ou le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEROUX (Jean-Paul) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé Jean-Paul Héroux, époux de Marcelle Fortin; demeurant au 2014 Leclerc. Il laisse dans le deuil 3 soeurs: Jeanne (Mme Rolland Bricault), Mimi (Mme Paul Lesnick), Georgette (Mme Roger Laperrière), 2 frères: Roger et Raymond ainsi que leur épouse. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément d'Youville, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à la Fondation du Québec des Maladies du Coeur seraient appreciés.

HUSEREAU (Joseph-Alfred) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 64 ans est décédé M. Joseph-Alfred Husereau, époux de Blandine David, il laisse dans le deuil 2 fils, 1 fille et 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORGE (Gustave) — A Montreal, le 12 juin 1971, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Gustave Laforge, époux de Hélène Raymond. Demeurant rue Des Erables. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
à 1h.50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 2h.00 et de là au cimetière de Sainte-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Dr Paul-Emile) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé Dr Paul-Emile Laurin, pathologiste à l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc; époux de Fernande Dagenais; demeurant 1455 ouest, Sherbrooke. La dépouille mortelle sera exposée ce soir à 7 heures, aux salons :
Patrick Provencher,
4240, rue Adam.
Avis des funérailles plus tard.

LAWRENCE (Léontine) "Toni" — A l'Hôpital Général Lakeshore, le 14 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédée Léontine Andoney, épouse de William E. Lawrence, mère de Reggie, Kyle, Lena et Paul; grand-mère de Carl et Donna. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant, à 1 h. en la chapelle de la maison funéraire,
D. A. Collins,
5610 rue Sherbrooke ouest,
de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture.

LEFEBVRE (Orel) — A St-Philippe de Laprairie, le 13 juin 1971, à l'âge de 64 ans 11 mois, est décédé M. Orel Lefebvre, époux de Jeanne Poirier; père de Diane, Mme Donald Meunier (Francoise), Colette, Yvon, Monique, Mariette et Daniel. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
boul. Edouard-VII,
St-Philippe de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Nicole) — A Laval-des-Rapides, accidentellement le 13 juin 1971 à l'âge de 18 ans est décédée Mlle Nicole Leroux, fille de Gaétan Leroux et de Lise Déry; demeurant 105 rue Mariale à Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.C. Filiatrault
171 — 7ième avenue,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Yvonne) — A Joliette, le 14 juin 1971 à l'âge de 75 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Alfred Lévesque, née Yvonne Perrault; demeurant 174 rue Marguerite-Bourgeois. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Maurice Lévesque, directeur général des Services Municipaux de la cité de Joliette, et son épouse, Conan, Industriel, et son épouse, Suzanne (Mme Jean-Paul Marion), marchand de Joliette, Mlle Rita Lévesque, secrétaire, également 1 gendre, M. Charles Brousseau, échevin de la cité de Joliette, et plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau et Garceau Inc.,
636, boul. Manseau,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOISELLE (Albéric) — A St-Marc-sur-Richelieu, le 14 juin 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Albéric Loiselle, époux de feu Bernadette Cormier, demeurant 281 Ruisseau Nord, à St-Marc. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers
rue Richelieu à St-Marc
à 2 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJEAU (Josephat) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Joséphat Majeau, époux de feu Fleurette Pilon. Il laisse dans le deuil 1 frère Alcidas Majeau, ses soeurs : Mme Edouard Payant (Julie) et Mme Joseph Lemelin (Ozilva). Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251, rue Jean-Talon est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANNY (Cécile) — A Montréal le 12 juin 1971, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Cécile Manny, fille de feu Henri Manny et de feu Valéda Têtreault. Elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs : Minerve (Mme Laurent Archambault), Françoise, Harry, Jacques, Marcel et Marlette. Les funérailles auront lieu mardi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais funéraires
4848, rue Papineau
à 1 h. p.m. pour se rendre à l'église Paroissiale de Richelieu où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Richelieu lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Charles) — A Pointe-St-Charles, le 13 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est decédé M. Charles Martin, époux de Bernadette Ménard, demeurant au numéro 2502, rue Châteauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
1270, rue Laprairie
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Georges) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 76 ans, est décédé M. Georges Mathieu, époux en 1es noces de feu Marie-Jeanne Richard et en 2es noces de Eugénie Lelièvre; demeurant 454 Jacques-Cartier, Longueuil. Il laisse dans le deuil son fils Georges, époux de Yvette Roy; 1 beau-fils Paul Leboeuf, époux de France Hébert et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Henri) — A Montréal, le 13 juin 1971 à l'âge de 72 ans est décédé M. Henri Ouellette, pensionnaire du C.P.R. (Shop Angus), époux de Irène Dion. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
4737, rue Delorimier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Clavert où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Mary) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve Joseph Parent, née Mary Bennen. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux
à Ville Mercier,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 s., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRON (Célina) — A Lemoyne le 13 juin 1971 à l'âge de 63 ans est décédée Mme Célina Bousquet, épouse de feu Isai Perron, demeurant au 1848 St-Georges à Lemoyne. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Edouard Darche et Fils
200, rue St-Louis
pour se rendre à l'église St-Josephat où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PISSARDO (Louis) — A Montréal, le 15 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Louis Pissardo, époux de Pauline (Marie-Rose) Dubeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE (Valdémar) — A Montreal, le 13 juin 1971, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Valdémar Plante, époux de Madeleine Doré. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
Angle Boul. Décarie et
Ave. Notre-Dame-de-Grâces.
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Jérôme lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREFONTAINE (Rolland) — A Ile Bizard, le 13 juin 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Rolland Préfontaine, époux de Mariette Godin. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.A. Legault Enrg.
16114 ouest, boul. Gouin
pour se rendre à l'église Saint-Raphael (Ile Bizard), où le service sera célébré à 10h.00 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sony priés d'y assister sans autre invitation.

PURTELL (Léopold) — A Montreal, le 12 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Léopold Purtell, époux de Catherine Poliak, demeurant à 2116, De Villiers. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi dunèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 8h15 pour se rendre à l'église Holy Cross où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE



M. DONAT CHENIER

A Pointe-St-Charles, le 12 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Donat Chénier, époux de Marie-Ange St Jean, demeurant 1455 Wellington. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles Mme Roger Gougeon (Denise), Mme Gérald Daoust (Huguette), Mme Armand Riley (Monique), Mme Lise Goulet et son fils Michel Chénier.
Le convoi funèbre partira des salons L. Thériault Inc., 1270 rue Laprairie, Pointe-St-Charles à 9 heures 45. Service à 10 heures, mercredi le 16 en l'église St-Charles. Inhumation au cimetière de Delson. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. —

ROULEAU (Michel) — A Montréal, le 14 juin 1971, à l'âge de 25 ans, est décédé M. Michel Rouleau, employé à la Pepsi-Cola; époux de Danièle Beauséjour. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, de Castelnau est,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Paul) — A Montréal, le 13 juin 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Paul Rousseau, époux de feu Cécile Cousineau. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Roméo) — A Montréal, le 12 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Roméo Roy, époux de Jacqueline Legal. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie, est
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetièredeSt-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANGIOVANNI (Lilina) — A Montréal, le 12 juin 1971 à l'âge de 71 ans est décédée Mme Michèle Sangiovanni, née Lilina Salvo. Mère de Irène et Horace. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon, est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Consolata où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimétière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GERMAIN (Théodore) — A Mont-Rolland, le 14 juin 1971 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Théodore St-Germain, époux de feu Dora Paquette; demeurant à Mont-Rolland. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
McGuire Inc.,
2224, rue Lanthier, Mont-Rolland,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Marie-Thérèse) — A Montréal-Nord,